FASTES

DE

LA PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.

FASTES
DE LA
PROVENCE
ANCIENNE ET MODERNE.

CONTENANT
L'HISTOIRE POLITIQUE, CIVILE, HÉROÏQUE ET RELIGIEUSE
DE SES PRINCIPALES VILLES.

Par M. **FOUQUE**, Avocat.

Édition enrichie de 20 Gravures par M. Véran.

Tome II.



MARSEILLE,
CHEZ DORY, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE BEAUVAU, 3.

IMPRIMERIE JULES BARILE ET BOULOUCH,
Place Royale, 4.
1837.

SCIENCE & ART DEPARTMENT
NATIONAL ART LIBRARY

NATIONAL ART LIBRARY

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par M^r. Fouque.



Huard del. J. M. Veran sculp.

Artisanne d'Arles, en 1787.

FASTES

DE

LA PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.

I.

Fin du règne de Raymond-Bérenger II. —Cadenet. —Les Henriciens ou Pétro-Brusiens. — Assemblée convoquée à Aix pour faire [illegible] le serment. — Résistance de Nice. — Mort de Bérenger II. — Guerre entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse pour la succession de la Provence. — Transaction. — Alphonse gouverne. — Il est obligé de laisser ce gouvernement à son frère Bérenger II. —L'empereur Philippe se fait couronner roi d'Arles. — [illegible]. — La guerre se rallume entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse. — Celui-ci va secourir son allié le roi d'Angleterre, en guerre avec son fils.—Sage conduite des consuls des villes. — Rapacité des seigneurs. — Le charpentier Pierre [illegible]. —Prétentions de Boniface de Castelane.— Alphonse l'oblige à se soumettre.— Opinions diverses sur le caractère de ce prince. — Sa mort. —Alphonse II et Garcinde son épouse.—Guerre avec Guillaume IV, [illegible] du comté de Forcalquier.—Paix.— Pierre, roi d'Aragon, à Rome.—Reprise des hostilités entre Al-

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par M. [illegible]



Artisanne d'Arles, en 1787.

FASTES

DE

LA PROVENCE

ANCIENNE ET MODERNE.

I

Fin du règne de Raymond-Bérenger II.—Cadenet.—Les Henriciens ou Pétro-Bruissiens. — Assemblée convoquée à Aix pour faire renouveler le serment.— Résistance de Nice.— Mort de Bérenger II. — Guerre entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse pour la réunion de la Provence.— Transaction.— Alphonse gouverne. — Il est obligé de laisser ce gouvernement à son frère Bérenger III.—L'empereur Philippe se fait couronner roi d'Arles. — Événemens.— La guerre se rallume entre le roi d'Aragon et le comte de Toulouse. — Celui-ci va secourir son allié le roi d'Angleterre, en guerre avec son fils.—Sage conduite des consuls des villes. — Rapacité des seigneurs. — Le charpentier Pierre Durand.—Prétentions de Boniface de Castelane.— Alphonse l'oblige à se soumettre.— Opinions diverses snr le caractère de ce prince.—Sa mort.—Alphonse II et Garcinde son épouse.—Guerre avec Guillaume IV, donateur du comté de Forcalquier.—Paix.— Pierre, roi d'Aragon, à Rome.—Reprise des hostilités entre Al-

phonse et Guillaume IV.—Mort de celui-ci et réunion définitive du comté de Forcalquier à la Provence. — Les Sarrasins avaient profité de la discorde.—Toulon de nouveau saccagé.— Ce qu'était cette ville à cette époque. — Bérenger IV succède à son père, Alphonse II.

Les dernières années de Raymond Bérenger II furent marquées par des événemens qui expliquent bien les choses et les hommes de la fin du XII^e siècle. La Provence n'était pas seulement en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, aux ravages des pirates qui désolaient ses côtes ; la politique répandait encore le sang des citoyens, dans les grandes villes, comme dans les villages ; à cet égard, disons un mot de celui de Cadenet :

Le comte de Forcalquier refusait de reconnaître la suzeraineté du comte de Provence; celui-ci voulant l'attaquer, fit alliance avec le comte de Toulouse, en lui promettant, pour son fils Raymond, la main de Douce, sa fille unique. Ces deux alliés devaient se partager le comté de Forcalquier; mais leur entreprise n'eut d'autre résultat que la ruine du village de Cadenet sur la Durance. De tous les habitans, le fils du seigneur fut seul épargné ; un chevalier lui fit donner une éducation convenable, et c'est cet enfant qui devint plus tard un célèbre troubadour, sous le nom de Cadenet.

A tous ces désordres vinrent s'unir les discordes religieuses. Les Henriciens ou Pétro-Bruissiens, qui devinrent si fameux sous le nom d'Albigeois, propageaient les doctrines que leur fanatisme devait rendre si funestes. Nouveaux Manichéens, « ils rejetaient le baptême des enfans, sous le prétexte qu'ils ne pouvaient ni croire, ni recevoir les instructions; ils ne voulaient ni autels, ni églises matérielles ; ils prétendaient qu'il ne faut ni honorer, ni adorer la croix; mais la brûler et la fouler aux pieds ; que le sacrifice de la messe n'est rien, et que les évêques et les prêtres ne consacrent point le corps et le sang de Notre Seigneur. Ils rejetaient enfin les prières et les autres suffrages pour les morts. » Tel est le tableau qu'un auteur moderne nous offre, d'après M. de Fleuri, de l'hérésie prêchée par Henri, moine italien, et par Pierre Bruis, dont la fureur fanatique fut encore plus loin. N'eurent-ils pas l'audace de manger, en public, à S^t-Gilles, un jour de vendredi-saint, de la viande cuite sur un feu de croix abattues, scène horrible, dont Bruis fut la victime ! Irrités, les habitans le jetèrent sur un bûcher ardent; mais Henri put se sauver dans les environs de Toulouse, où son exaltation séduisit beaucoup de fidèles.

Tous ces troubles avaient altéré la soumission des vassaux et des sujets. Le comte de Provence crut ressaisir le pouvoir, qui lui échappait, en convoquant à Aix une assemblée où les prélats, les seigneurs et les villes, par leurs députés, devaient renouveler

leurs sermens de fidélité. Nice fut la seule qui ne voulut pas reconnaître Hugues des Baux et Pierre de Toulouse, en leur qualité d'ambassadeurs du comte souverain. Irrité de cette rébellion manisfeste, Bérenger voulut y mettre bon ordre en fesant le siége de cette ville, mais l'événement ne répondit pas à son attente. Une flèche partie des murs vint lui donner la mort, au milieu de son armée; c'était en 1166. Il avait alors trente ans; il ne laissait pour héritier de ses états que sa fille unique, Douce, qu'il avait eue de Richilde, et dont la main avait été promise au fils de Raymond V, comte de Toulouse.

Ce mariage ne se réalisa pas, et Douce, fort jeune encore, mourut auprès de son aïeule Béatrix, chez qui elle s'était retirée, pendant que Raymond V, comte de Toulouse, et Alphonse, roi d'Aragon, se fesaient la guerre pour le comté de Provence, auquel tous les deux prétendaient avoir des droits. Le premier s'en était d'abord emparé, en vertu du traité par lequel Douce avait été fiancée à son fils; mais, convaincu lui-même que ce titre était illusoire, il crut cimenter son usurpation, en épousant la veuve de Bérenger II. Cependant le roi d'Aragon, fils de Bérenger Ier et cousin germain du dernier comte, avait, sous ce double rapport, des droits plus directs; il les soutint avec vigueur, et la victoire, d'abord indécise, se déclara pour lui. Alphonse s'étant d'abord présenté avec ses troupes vers le petit Rhône, s'empara du château d'Albaron, où il fut assiégé par

le comte de Toulouse, qui reprit cette place. Alphonse eut le bonheur de se sauver par le secours de Bertrand des Baux, qui lui fit traverser le petit Rhône sur un cheval, à la nage, et le conduisit sain et sauf dans la ville d'Arles.

Il paraît que les Gênois aidèrent Alphonse dans cette guerre, puisqu'il conclut avec eux un traité par lequel il s'obligeait à ne point recevoir les Pisans dans ses ports, et même à les chasser de ses états. Raymond Bérenger II et le comte de Toulouse, pendant sa courte usurpation, avaient également favorisé les Gênois. En 1165, Amico Grillo, tige de la famille de Grille, qui existe encore à Arles, et dont l'un des membres vient de s'allier à la famille non moins illustre des Panisse, était entré dans le Rhône avec une flotte de 50 navires; les consuls d'Arles l'avaient laissé passer sans opposition devant cette ville, d'où, pénétrant dans le petit Rhône, il avait brûlé cinq galères de Pise, ce qui donna lieu à des armemens plus considérables de part et d'autre. Les Pisans étant venus avec de grandes forces, attaquèrent, entre Fourques et St.-Gilles, ceux de Gênes, qui éprouvèrent les plus grandes pertes. Les seigneurs des Baux favorisèrent leur retraite vers Trinquetaille; Bérenger II, les consuls et tous les Arlésiens, leur fournirent les moyens de se ravitailler. La bienveillance de cet accueil fut, sans doute, ce qui détermina le commandant Grillo, ou ses descendans, à se fixer dans Arles.

Moyennant la somme de 300 marcs d'argent, dont le gage fut le château d'Albaron, situé sur les bords du petit Rhône, le comte de Toulouse céda à Alphonse tous ses prétendus droits au comté de Provence, que, depuis lors, Alphonse gouverna, non comme protecteur de Douce, mais comme propriétaire.

Deux années avant ce traité, dont la date est celle de 1176, le roi d'Angleterre, désirant rétablir la paix entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, avait indiqué une conférence à Beaucaire ; elle devait avoir lieu pendant une grande assemblée, ou cour plénière, que le comte de Toulouse devait y tenir. Les rois d'Angleterre et d'Aragon n'ayant pu s'y rendre, Raymond V et plusieurs autres seigneurs y déployèrent à l'envi une grande munificence. Le comte de Toulouse donna 100,000 sous à Raymond d'Agout, qui les distribua, sur-le-champ, à 10,000 chevaliers présens à la fête. Bertrand Raimbaud fit semer et labourer 30,000 sous aux environs du château. Guillaume-Gros-Martel fit préparer avec des bougies les mets destinés à 300 chevaliers qu'il avait à sa suite. Enfin, Raymond de Venons fit brûler trente de ses chevaux, par ostentation, devant toute l'assemblée. Telles étaient les mœurs de ce siècle.

Alphonse se reposait des fatigues de la guerre dans la ville d'Arles, où il avait été reçu au milieu des plus vives acclamations; il s'occupait, de concert avec l'archevêque Raymond de Boulène, avec lequel il avait fait un échange de terres, à répandre la fertilité dans

les terres de son obéissance par des canaux d'irrigation, [1] lorsque des troubles, survenus dans son royaume d'Aragon, hâtèrent son départ. Il laissa le gouvernement de la Provence à Raymond Bérenger, son frère, que les historiens regardent aussi comme comte souverain, sous le nom de Raymond Bérenger III. Mais il est certain que ce frère d'Alphonse ne devait tenir le comté, dit M. de Villeneuve, que sous les ordres du roi d'Aragon, à son service et sous sa fidélité. Tel fut aussi, plus tard, Sance ou Sanche, second frère d'Alphonse.

Les Fastes de la Provence ont quelquefois des mystères impénétrables. Alphonse d'Aragon m'en fournit une preuve : personne plus que lui n'aimait la domination; il avait soumis à ses volontés le puissant comte de Toulouse; Nice, rebelle à Raymond Bérenger II qui avait trouvé la mort sous ses murs, n'avait obtenu son pardon de lui comte Alphonse qu'à des conditions onéreuses [2] ; Le comte de Forcalquier qui, jusque là, n'avait relevé que des empereurs, avait été obligé de lui faire hommage et de lui prêter serment de fidélité, à l'exemple des autres grands

1. Ces canaux ne furent pas executés, mais ce fut probablement d'après les plans qui en furent faits, que, plusieurs siècles plus tard, l'ingénieur Adam de Craponne établit le canal qui porte son nom.

2. D'après Papon, tome II, page 253, les habitans de Nice furent soumis à payer au comte de Provence et à ses successeurs une redevance de 25,000 sous melgoriens, à lui fournir pour les cavalcades 100 hommes jusqu'à la rivière de Siague, et 50 jusqu'au Rhône.

seigneurs, et entr'autres de Hugues des Baux ; et cependant, sans obstacles, sans contrariété de la part de ce comte qui ne voulait souffrir en Provence d'autre souverain que lui, l'empereur Philippe se rendit à Arles, à-peu-près à cette époque, en 1179, fit couronner son fils roi de ce royaume, et érigea la moitié [1] du comté d'Orange en principauté en faveur de Bertrand des Baux, qui fut autorisé à porter la couronne de souverain. D'un autre côté, et sans doute à la suite des ravages que les Sarrasins venaient encore de faire à Toulon, [2] ville alors peu considérable, Grasse, par ses consuls qui seuls signèrent le traité sans la participation du comte, avait fait alliance avec les Pisans. Tous ces événemens presque simultanés paraissent incompréhensibles, à moins de les attribuer à l'absence de l'unité d'action, résultant des pouvoirs multiples qui se divisaient la Provence et la déchiraient. La guerre, la discorde civile, l'ef-

1. La moitié du comté d'Orange était entre les mains de Bertrand des Baux par son mariage avec Tiburge, fille de Guillaume d'Amelas, qui l'avait aussi acquise par mariage. Ce Guillaume avait eu deux fils et deux filles. Les deux fils se partagèrent la succession de leur père; les deux filles, Tiburge et Tiburgette, furent mariées, la première, à Gauffred de Marnes; la seconde, à Adhémar de Marvil, ou Marvieux (selon le P. Bonaventure de Sisteron.) Guillaume, le second des fils mourut sans postérité et laissa la moitié du comté d'Orange à Tiburge, sa sœur aînée, qui étant devenue veuve, avait épousé en secondes noces Bertrand des Baux. L'autre moitié du comté passa de Raymond III à son fils Raymond IV et à sa fille Tiburge, et de ceux-ci, aux chevaliers de St. Jean de Jérusalem. (Villeneuve.)

2. Trois cents Toulonnais furent massacrés; le reste fut emmené en Afrique.

fusion du sang, et enfin, une sorte de pouvoir unitaire, la podestarie, devaient être les suites de cet amalgame subversif de souverainetés rivales.

La paix conclue en 1176 entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, titulaire comte de Provence, n'avait pas été de longue durée. La guerre se ralluma entr'eux dès 1181. Le château de Fourque fut assiégé par Alphonse, dans le temps que son frère Raymond Bérenger III s'avançait sur les terres de Montpellier, où il fut surpris et tué dans une embuscade avec Gui de Sévérac qui l'avait accompagné. Ce fut alors qu'Alphonse donna le gouvernement de la Provence à Sanche, son second frère, également considéré comme comte souverain, quoiqu'il ne tînt le comté qu'aux mêmes conditions que son frère Raymond Bérenger III.

Le roi d'Angleterre, allié d'Alphonse, était alors en guerre avec son propre fils Henri, que soutenaient, dans la révolte, le roi de France et le comte de Toulouse. Alphonse, après avoir pris et rasé plusieurs villes du Languedoc, sans que son ennemi osât le combattre, porta le secours de ses armes à son allié, dont la mort, arrivée à Martel, mit fin à la guerre que lui fesait son fils. Mais les guerres privées continuaient à désoler le midi de la France, et surtout le pays dont j'écris l'histoire. Là, et tandis que les consuls des villes érigées en sortes de républiques, se conduisaient par les principes d'une politique juste, si elle ne fut pas toujours éclairée ; on

vit les seigneurs se livrer à une rapacité honteuse, se faire entr'eux la guerre, et ravager leurs possessions, sans jamais rien décider sur leurs prétentions respectives. Ces guerres privées, comme celle qui s'était rallumée entre les comtes de Provence et de Toulouse, eurent une fin inattendue. Elle fut attribuée à un évènement heureux pour l'humanité, lors même qu'il ne serait qu'une fraude pieuse. M. de Villeneuve le raconte en ces termes :

« Un charpentier, nommé Pierre ou Durand, de la ville du Puy-en-Velay, se présenta un jour à son évêque, et l'assura qu'il avait reçu de Dieu l'ordre de rétablir la paix dans le royaume que des brigands et des guerres privées avaient mis dans la dernière désolation. Il lui montra une image de la Vierge, tenant son divin Fils entre ses bras, et autour de laquelle étaient écrites ces paroles : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem*. Le charpentier prétendait avoir reçu cette image de la Vierge elle-même, et voulait la faire considérer comme une preuve de sa mission. Cet ouvrier était un homme simple. L'évêque fit d'abord peu de cas de ses paroles ; mais plusieurs de ses concitoyens le crurent. Le bruit s'en répandit à la ronde. L'évêque lui-même fut persuadé ; des princes, des évêques, des abbés, une foule innombrable de seigneurs et de simples particuliers se rendirent au Puy le jour de l'assomption de l'année 1183, et formèrent une association pour le rétablissement de la paix. Cet éta-

blissement, comme celui de la trève de Dieu, eut d'abord quelques succès et les guerres privées furent pendant quelques temps suspendues dans le midi de la France. La marque de cette association était un capuchon de toile et une image en étain ou en plomb, semblable à celle que le charpentier avait reçue, ou croyait avoir reçue du ciel. »

La Provence était tranquille; les villes avaient renouvelé leur serment de fidélité, les seigneurs avaient rendu leur hommage, un seul, Boniface, baron de Castellane, se montrait rebelle, prétendant qu'il ne relevait que de l'empereur. Alphonse marche contre lui, en 1189, l'assiége dans Castelane même, et l'oblige à lui en faire hommage, ainsi que des 25 terres qu'il possédait. C'est le dernier évènement remarquable du règne d'Alphonse, qui fut, tout à la fois (selon le portrait qu'à fait de lui, d'après le troubadour Vidal, un historien moderne,) prince aimable et vaillant, politique adroit, quelquefois même astucieux, quoique dévot, amateur du savoir, de la gloire et des plaisirs. J'ai vu la cour d'Alphonse, disait le troubadour Vidal, et j'y ai vu tant de bons exemples que j'en suis devenu meilleur. Si vous y aviez été, vous auriez vu ce siècle heureux; vous auriez entendu les troubadours raconter comment ils étaient régalés et entretenus dans les cours qu'ils visitaient..... Les uns y venaient d'outre-mer, les autres d'Espagne, et ils trouvaient Alphonse qui les comblait de joie et

de marques de générosité. » Ces éloges s'accordent peu avec les sirvens d'un autre troubadour, Bertrand de Borne, vicomte de Hautefont, qui lui impute les vices les plus honteux, le traite de lâche, de parjure et d'ingrat. Mais hâtons-nous de dire que ce détracteur d'Alphonse est lui- même considéré par les historiens comme ambitieux, colère, aimant à semer la zizanie parmi les princes. Aussi, le Dante le place dans son *Enfer*, portant devant lui sa tête en guise de lanterne.

Alphonse mourut à Perpignan, le 25 avril de l'année 1196. Une église, qu'il y avait fondée, reçut ses dépouilles mortelles. Il avait eu deux femmes, Mufalde, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal, qui ne lui donna point d'enfans; et Sancie, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, dont il eut quatre filles et trois fils. Pierre, l'aîné, fut roi d'Aragon; Alphonse II eut le comté de Provence; Ferdinand, le troisième, fut religieux de Citeaux.

Une année avant la mort de son père, Alphonse II avait été uni en mariage à Garcinde, fille aînée de Regnier de Sabran, seigneur de Castellar, dont la famille, originaire du Languedoc, était alors l'une des plus illustres, autant par ses immenses richesses que par les emplois éminens, entr'autres celui de Connétable, qu'elle occupait dans la cour des comtes de Toulouse. En faveur de ce mariage, Guillaume IV, aïeul de Garcinde, lui avait donné, pour en jouir après sa mort, le comté de Forcalquier,

présent funeste qui causa bien des maux en Provence ; soit repentir de la part du comte donateur, soit cupidité du comte de Provence, époux de la donataire, cupidité qui aurait fait naître des sujets de plainte, de part et d'autre on courut aux armes ; mais, il faut croire que la justice se trouvait du côté de Guillaume IV, puisque l'on vit toutes les puissances voisines, André de Bourgogne, dauphin de Vienne, le vicomte de Marseille, le prince d'Orange, le comte de Toulouse, et plusieurs grands seigneurs, se ranger sous ses drapeaux. Déjà, les diocèses d'Aix et de Sisteron avaient été entièrement dévastés, lorsque, voyant qu'il ne pouvait faire tête à l'orage, Alphonse II appelle à son secours, Pierre son frère, roi d'Aragon. Celui-ci arrive à Aigues-Mortes, et, dès ce moment, les ennemis du comte de Provence allèrent au-devant de la paix. Elle fut conclue à des conditions qui parurent satisfaire les princes. La donation du comté de Forcalquier fut maintenue en faveur de Garcinde de Sabran, à l'exception des comtés de Gap et d'Embrun, que Guillaume IV avait distraits de cette donation en faveur de Béatrix de Sabran, sa seconde petite-fille.

Cependant le roi d'Aragon s'était éloigné. Il s'était rendu à Rome pour recevoir la couronne des mains du pape Innocent III, et lui faire, comme par échange, l'hommage de ses états, et la promesse d'un tribut annuel. Les pontifes de Rome étaient alors parvenus à l'apogée de leur puissance. Leurs

bras, armés des foudres de l'église, pouvaient renverser ou relever les empires, et les princes volaient au-devant de leur joug par ambition ou par faiblesse.

Le comte de Forcalquier, profitant de l'absence du roi d'Aragon, avait de nouveau fait la guerre au comte de Provence. Mais de nouveau secouru par son frère qui avait brisé ses fers, Alphonse allait user de représailles, lorsque la mort de Guillaume fit cesser cette guerre sanglante, qui avait été si fatale aux Provençaux. Depuis lors, le comté de Forcalquier fut pour toujours réuni à la Provence; depuis près de deux siècles il en était séparé.

Lorsque le désordre et la guerre règnent dans un état, les étrangers en profitent aussi: dès 1197, les Sarrasins avaient de nouveau pénétré en Provence, et fait encore de Toulon le théâtre de leurs fureurs. Tout ce qu'il y avait d'habitans dans cette ville, à peine relevée de ses ruines, fut chargé de fers et conduit en Afrique. Désolation, ruines, désastres, esclavage, voilà tout ce qui formait à cette époque les fastes de Toulon. Le XII^e^ siècle devait commencer sa gloire. Nous la verrons se relever, s'agrandir et devenir successivement l'une des premières villes de la Provence, et enfin le boulevard d'une des plus grandes puissances du monde.

Bérenger IV avait succédé à son père, Alphonse II, mort à Palerme [1] en 1209. Mais plusieurs années se

1. Alphonse avait accompagné dans cette ville sa sœur Constance

passèrent avant qu'il pût prendre les rènes de ses états. Pierre ou don Pédro, roi d'Aragon, son tuteur, le fesait élever à sa cour, tandis que Sanche, son oncle, gouvernait en son nom.

qui, après avoir perdu Emeri, roi de Pologne, son premier époux, allait épouser Frédéric II, roi de Sicile.



II

Variations politiques de Marseille.—Elle veut devenir république.— podestarie et alliance avec Arles. —Hugues des Baux et Gérard Adhémar.— Sanche recherche l'alliance des Marseillais. — Ses successeurs ne l'imitèrent pas. — Les Marseillais protègent les Albigeois. — Raymond VI, comte de Toulouse, et le comte de Montfort. —Siége de Beaucaire. — Excommunication. — Ampurias et Nice. — Extrait d'un auteur ancien sur l'état de Marseille. — Le fundigue de Bugie. — Contestation avec l'abbé de St.-Victor. — Nouveau trait caractéristique du moine-vicomte Roncelin. — Les moines-vicomtes. — Donation et stellionat. — Trouble appaisé singulièremennt. — Grégoire IX et Jean de Bérithe. — Ce qu'était le podestat de Marseille. — Carnevalé. — Cid-Bulaloë. — L'état de Marseille n'était plus le républicain. — Hugues des Baux veut reprendre sa portion du vicomté.— Guerre.— Pourquoi le souverain de Provence n'intervenait pas. — L'évêque Robert d'Alignano. — Nécessité pour Marseille de rechercher un allié puissant.— Bérenger VI s'en irrite. — Il lève une armée et s'approche de Marseille. — Guerre de six ans. — Les provençales amazones. — Le comte de Toulouse arrive au secours de Marseille. — Il est tenu deux ans en échec près d'Arles. — Paix. — Article du traité .— Banquet. — Les amazones y paraissent. — Différences politiques. — Nouvelle croisade.—Les chefs.—Louis IX et son vœu.—L'île de Sardaigne. —Son histoire résumée.—Traité d'alliance avec son gouverneur.

DEPUIS Jules César, Marseille avait réellement cessé d'être république, puissance, ville libre, et subi le sort des

autres villes de la Provence, soumises comme elle, aux rois, aux comtes d'Arles. Dès le commencement du 12[e] siècle, elle voulut aussi, comme son antique rivale la ville d'Arles, ressaisir son indépendance, s'ériger en république. L'accomplissement de ce projet ne pouvait être le résultat d'une révolution subite, d'une révolte à main armée ; car Marseille était juste ; elle comprit donc qu'elle devait d'abord devenir maîtresse de tout le vicomté; [1] c'est ce qu'elle fit sans beaucoup de peine; elle était riche, et les vicomtes ne l'étaient pas; leur nombre ne l'effrayait point. Les dettes dont la plupart étaient chargés, les petites portions dont ils étaient propriétaires lui donnèrent le moyen de les dépouiller successivement, soit en achetant d'eux, soit en payant leurs nombreux créanciers qui subrogeaint à leurs droits. A l'extérieur, tout favorisait également Marseille dans son hardi projet; elle vivait en paix avec ses voisins; les comtes de Provence n'étaient point ambitieux, ou, s'il l'étaient, leurs forces ne répondaient pas aux projets qu'ils pouvaient former. D'ailleurs, Marseille avait des alliés puissants, des vaisseaux, des marins, des soldats. Pise et Gênes étaient prêtes à voler à son secours. Tout lui faisait donc espérer de voir bientôt revivre les jours brillans qui précédèrent Jules César, et de reconquérir une liberté perdue depuis plus de mille ans, et qui

1. Je dis indifféremment *le* vicomté ou *la* vicomté, mais il me semble que *le* vaut mieux que *la*.

avait pris sa naissance et ses progrès dans l'industrie, les sciences et la navigation. Il est vrai qu'elle n'avait plus les mêmes mœurs, la même sévérité dans le régime politique, la même étendue de possessions territoriales; ses murailles étaient moins fortifiées, mais elle avait de l'ambition et de l'or. Ces moyens ont suffi, dans tous les tems, pour élever ou pour détruire les empires; Marseille les employa.

Après avoir acquis la plus grande partite du vicomté, elle mit à sa tête un podestat et fit alliance avec la république d'Arles, de 1211 à 1214.... Ces deux villes s'affranchirent mutuellement de tous droits et supprimèrent celui de 25 pour 100 que les vicomtes avaient établi sur les marchandises en entrée et en sortie.

Il ne restait plus à acquérir que deux parties du vicomté. L'une était possédée par Hugues des Baux, l'autre par Gérard Adhémar. Le premier était débiteur de la ville; on le dépouilla en lui remettant sa dette; le second ne fut pas aussi facile à persuader, parce que Mabile, sa femme, qui le dominait, se mettait en fureur chaque fois qu'on lui parlait de vendre la portion du vicomté qu'on lui avait donnée en dot. Les sollicitations, les offres, les prières et les menaces ayant eté inutiles, Gérard et sa femme furent chassés de la ville. La loi du plus fort l'emporta. La nécessité obligea Gérard, le dernier des vicomtes, et sa femme, à vendre leur portion moyennant 5,000 sols royaux couronnés et une pension perpétuelle de cent livres.

Par ces acquisitions successives, les Marseillais avaient repris une partie de leur ancienne grandeur et de leur liberté. Les Gênois, les Pisans, les Vénitiens commencèrent à traîter avec eux comme avec une puissance établie sur les plus inébranlables fondements. Sanche, lui-même, rechercha son alliance. Il semble que ce souverain aurait dû se contenter de ne pas s'opposer à un système d'indépendance établi d'une manière si solennelle. Cependant il le reconnut au moyen d'un accord qui fut écrit et signé par lui ; lorsque ses successeurs voulurent attaquer cette république, Marseille leur opposa la ratification faite par les souverains de ce siècle. Mais la résistance fut inutile, car alors les comtes étaient puissans; ils avaient d'ailleurs pour eux une réserve faite par Sanche. Celui-ci n'avait signé l'accord que, sauf, pour le tout, le droit et juridiction du comte de Provence; cette réserve aurait dû être regardée par les Marseillais comme un moyen que les comtes emploieraient tôt ou tard, avant d'en venir aux mains.

Le premier usage que les Marsellais firent, en 1217, de leur indépendance acquise, pour ainsi dire à beaux deniers comptant, et des milices qu'ils avaient sur pied, fut de protéger Raymond VI, comte de Toulouse, et ses vassaux contre le comte de Montfort, persécuteur des Albigeois. [1] Fanatique par intérêt,

1. On sait que les Albigeois étaient des sectaires chrétiens qui dans le XII siècle renouvelèrent les dogmes des Manichéens, des Ariens, et d'autres anciens sectaires. On les nomma Albigeois de la ville d'Albi, où ils commencèrent à se faire connaître en France.

ambitieux, souillé de sang et de crimes, ce comte fesait marcher devant lui l'étendard sacré de la croix pour cacher le poignard avec lequel il poursuivait des infortunés qui eussent vécu paisibles dans leurs foyers, s'il n'avait espéré devenir, à force de crimes, comte de Toulouse.

Persécuté comme son père, Raymond VII se réfugia en Provence ; il s'empara de plusieurs villes en deça du Rhône et voulut assiéger Beaucaire. Les Marseillais qui n'étaient ni hérétiques ni fanatiques comme lui, mais qui étaient justes, ce que le comte de Montfort n'était pas, lui en fournirent les moyens. Ils furent excommuniés par le pape Honorius III. Mais, moins craintifs alors qu'ils ne le furent quelques siècles plus tard, à l'époque des guerres civiles de religion, ils s'effrayèrent peu des anathèmes que le souverain pontife rétracta peu de temps après.

Ces guerres, qui seront à jamais l'opprobe de ceux qui les firent naître et les dirigèrent, n'empêchaient pas Marseille de s'occuper des intérêts de son commerce. Ampurias, ville de la Catalogne, lui fit demander, en 1219, son alliance ; la confédération qui eut lieu fut d'autant plus utile aux Marseillais qu'elle leur ouvrait un port très fréquenté et un débouché pour l'Espagne, dont, depuis plusieurs siècles les navigateurs provençaux avaient presque oublié la route.

La ville de Nice qui commençait à devenir floris-

sante imita celle d'Ampurias; elle fit avec Marseille une étroite alliance en 1220. Une partie du traité que je vais extraire de Ruffi, (Tom. 1er) fait connaître l'état de cette république et les moyens qu'elle employa pour parvenir au point de gloire où elle était alors. « En tous nos conseils, est-il dit dans Ruffi, et en toutes nos actions, procédant avec zèle, nous avons mis notre ville en liberté, c'est par ce moyen que nous avons beaucoup accru la splendeur, l'autorité et les biens de notre république; que nous la conservons en paix et que nous espérons, par la grâce de Dieu, de la maintenir au même état. C'est pourquoi Nous, Recteurs, avec son assistance, voulant pourvoir au bien et à l'avancement des affaires, après avoir assemblé au son de la cloche notre conseil composé des conseillers ordinaires et des cent chefs de métiers, etc., etc.

On voit avec plaisir, dans l'ancien conseil politique, les chefs de métiers. Cette circonstance nous prouve tout le cas que l'on fesait alors des arts, des métiers et de ceux qui les exerçaient. Puisque les artisans étaient admis aux conseils, il y a lieu de croire que les cultivateurs y avaient aussi leur place comme dans les anciennes assemblées de la ville d'Arles.

Si l'on en croit Ruffi et Honoré Bouche, les Espagnols avaient à cette époque (1212) dans le royaume d'Alger et à 30 lieues de cette capitale, une ville très forte et très peuplée. Les Marseillais y avaient porté toute l'activité du commerce et les

travaux de l'industrie. (C'était Bougie ou Bugie, ville principale de la province du même nom.) Ils avaient reçu des Espagnols la permission d'y établir un comptoir dans un quartier appelé Fundigue qui leur fut donné en propriété. La guerre, suivie d'une maladie épidémique et de la famine, ravagea cette habitation.

Pendant la guerre, les Marseillais de la Métropole envoyèrent des secours aux Espagnols que les Africains inquiétaient ;

Pendant la famine, ils y portèrent des provisions;

Pendant la peste, ils entreprirent d'enlever les Marseillais, leurs concitoyens, pour les porter en pleine mer et les mettre, malgré les risques que couraient les équipages de leurs navires, à l'abri du fléau dévastateur.

Les Algériens ayant pris la ville de Bugie, Fundigue fut enlevé aux Provençaux avec toutes les marchandises qui y étaient déposées; plusieurs d'entr'eux, ceux surtout qui voulurent se défendre, furent chargés de fers. Bevamor, devenu roi de Bugie, prouva combien il les estimait, en les rétablissant dans leurs possessions.

Le commerce avait encore donné aux Marseillais plusieurs comptoirs sur les côtes de Barbarie ; tous eurent successivement le même sort ; ils furent établis ou détruits, suivant que les Espagnols étaient plus ou moins forts dans ces contrées, ou que les souverains mahométans vivaient dans un état de

guerre ou de paix avec les puissances de l'Europe.

Dans les dernières années qui s'étaient écoulées, la ville de Marsille eut, avec le supérieur ou l'abbé des moines de St-Victor, une contestation digne d'être rappelée: il s'agissait de la propriété d'une terre vicomtale; Marseille ne pouvait invoquer que la bonne foi, mais l'abbé invoquait le droit que lui donnait un titre antérieur à celui qu'on lui opposait. Roncelin, vicomte et moine de St-Victor, dont j'ai déja fait le portrait, est encore mêlé dans cette affaire; on va le reconnaître à l'acte qui suit.

Pour payer ses profusions, Roncelin avait vendu peu à peu sa portion du vicomté. Lorsqu'il ne lui en resta plus qu'un lambeau, il en fit secrétement donation à son abbé qui en reçut même l'investiture de Raymond Bérenger. Ainsi, en vendant plus tard à la ville, Roncelin s'était fait stellionataire....

Dès la première mutation qui eut lieu dans cette directe donnée à l'abbé et achetée par la ville, celle-ci, en vertu de son titre d'achat, et l'abbé en vertu de sa donation, demandèrent les lods et les ventes [1] au nouvel acquéreur. Le droit était pour la donation, et cependant la ville, eu égard à sa bonne foi, pouvait résister; elle fit mieux; son conseil politique délibéra et décida que le prix de la portion litigieuse serait

1. On appelait ainsi, dans l'ancien droit, les redevances qu'un seigneur censier avait droit de prendre sur le prix d'un héritage vendu dans sa censive, ou dans sa directe. Ces deux mots expriment l'étendue d'un fief censier ou direct.

offert à l'abbé, et qu'en cas de refus, il fallait recourir aux moyens violens pour soutenir l'intérêt public dont Roncelin s'était joué. Mais l'abbé refusa, préférant l'honneur d'être vicomte de Marseille, au plaisir de recevoir le payement d'un immeuble qui ne lui avait rien coûté. Il recourut au moyen si souvent prostitué dans ces siècles malheureux, sollicitant d'Honorius III des excommunications. Les évêques de Riez, d'Antibes, chargés de les lancer, se transportèrent à Marseille pour installer les moines de S^t-Victor dans leur portion de seigneurie. C'était le fief de S^t-Marcel. Sur la tour du Tholoné, palais vicomtal de Roncelin, les députés du pape firent élever une bannière aux armes de S^t-Victor, et de là, se rendirent à S^t-Marcel, dont les habitans, après avoir fermé le château, s'étaient retirés. L'installation des moines fut faite sans obstacle.

Les Marseillais qui avaient, jusque là, fait bonne contenance, acceptèrent enfin un accomodement qui alors pouvait être considéré comme fort louable, mais qu'aujourd'hui, avec les idées nouvelles, on ne peut s'empêcher de qualifier de ridicule. Ils se contentèrent de prendre à ferme pour six ans la portion de feu seigneur Roncelin et le fief de S^t-Marcel, moyennant le prix annuel de 5000 sols royaux couronnés, et ils s'obligèrent à restituer le tout aux moines vicomtes, après les six ans. C'était avoir fait beaucoup trop de bruit pour un pareil résultat,

et devenir serviteur après avoir aspiré à l'honneur de commander en maître. Toutefois, ce fut ainsi que ce trouble fut apaisé.

On a dû remarquer que Marseille se brouillait et se racommodait très facilement avec la cour de Rome. Nous l'avons vue plusieurs fois sous le poids des anathèmes et toujours relevée peu de temps après. Il n'y avait pas long-temps que le pape Honorius III l'avait excommuniée, voici Grégoire IX qui confirme, en 1230, les privilèges que Jean de Bérithe, en Syrie, accordait à cette ville pour faire le commerce dans ses terres. Exempte de tous droits, pouvant avoir des juges particuliers, libre d'entrer et de sortir, Marseille fut à Bérithe et dans toutes ses dépendances, comme elle avait été dans le reste de la Syrie et de la Palestine.

Comme Gênes, Venise, Arles et Avignon, Marseille avait mis à la tête de ses affaires un *podestat*. Ce magistrat, dont la charge répondait à celle de préteur à Rome, et avait pour objet l'administration de la justice et la surveillance de la police, n'exerçait ses fonctions que pendant une année; on les lui prorogeait, lorsque l'on était content de ses services. Milanais d'origine, celui qui gouvernait alors, était d'un caractère entreprenant et audacieux; Carnevalé était son nom. Il brouilla Gênes avec Marseille, par un trait dont les historiens, Ruffi lui-même, nous laissent ignorer la cause.

Selon ce dernier, le roi de Tunis, Cid-Bulaloë,

avait chargé sur un vaisseau génois une somme d'argent très considérable. Soit que Carnevalé voulût venger un affront que les navigateurs de sa république auraient reçu sur les côtes d'Afrique, soit que Marseille, mécontente alors de Gênes, eût voulu lui faire éprouver son ressentiment, soit enfin, qu'on n'eût point d'autre motif qu'une coupable avidité, Carnevalé fit enlever le vaisseau génois, emprisonner le capitaine, et s'empara des sequins du roi de Tunis. Si ce podestat voulait punir Gênes, il ne devait pas toucher l'argent de Tunis ; si, au contraire, il voulait exercer une vengeance contre le monarque Africain, il devait respecter le vaisseau génois et son commandant. Mais Carnevalé ne considéra rien, et s'empara de tout.

Instruits de cet acte d'hostilité qui était une véritable déclaration de guerre, les Génois crurent d'abord que Carnevalé avait agi sans l'aveu de son gouvernement; en conséquence, ils envoyèrent des députés réclamer la prise qui venait d'être faite ; mais ce gouvernement resta inflexible, et alors les Génois firent courir sur les vaisseaux de Provence ; de son côté, le roi de Tunis réclamait son argent et menaçait de représailles. Pour l'apaiser, on envoie un vaisseau lui porter des excuses, et ce vaisseau est capturé par les Génois: dans l'intervalle, Carnevalé arrivé au terme de sa podestarie, s'embarque sur un navire de Marseille et cingle vers Milan, sa patrie ; avertis de son départ, les Génois courent sus, s'emparent

de son vaisseau, le chargent lui-même de fers, et le conduisent à Gênes, où ils exigent de lui toutes les satisfactions qu'il devait. Carnevalé gémissait depuis long-temps en prison, lorsque les Milanais et les Marseillais obtinrent enfin sa liberté.

En 1223, la république dont je parle avait acquis quelques terres nouvelles dont l'investiture lui avait été donnée par le comte de Provence, qui avait reçu d'elle les lods et ventes dûs en pareil cas. Ce fut le podestat qui fut investi au nom de la ville. Le comte de Provence était sans doute bien pauvre, ou bien peu ambitieux; car, en bonne politique, au lieu de recevoir lods et ventes, il aurait du retraire [1] à l'exemple de ses prédécesseurs, en sa qualité de suzerain qui lui donnait ce droit; toutefois, l'investiture, cet acte souverain qui avait eu lieu d'ailleurs dans beaucoup d'autres circonstances, nous prouve que le véritable état politique de Marseille n'était point le républicain. Une république n'a point de supérieur, et Marseille en avait un dans le comte de Provence, seigneur suzerain. Ainsi, elle n'était point république dans le sens que ce mot présente et dans lequel beaucoup d'écrivains on voulu à tort nous le donner. Naguère, soumise aux vicomtes, elle était successivement devenue propriétaire de leurs droits, mais elle n'avait pas cessé d'avoir un roi, le comte

1. Cette expression de l'ancienne jurisprudence signifie retirer (*retrahere*, retraire) un héritage vendu. On ne peut retraire aujourd'hui que par le réméré ou pacte de rachat.

de Provence, dont elle relevait. Ainsi un simple village, en achetant jadis les droits de son seigneur, en acquérant tous les droits utiles, ne cessait point de relever du roi.

Les événemens qui vont suivre prouveront mieux encore la thèse que je soutiens ici accidentellement.

Hugues des Baux, depuis la vente de sa portion vicomtale, ne cessait d'éprouver des regrets, parce qu'il croyait avoir été lésé. D'un autre côté, il ne pouvait pardonner à ses acquéreurs, les Marseillais, leur indépendance presque absolue, vis-à-vis le comte de Provence, indépendance dont il ne jouissait pas lui-même; car, n'étant que simple seigneur, il relevait d'un autre dans l'étendue de sa portion vicomtale. Il voulut donc revenir sur son aliénation, mais les Marseillais, qui goûtaient du plaisir à se soustraire successivement à tous leurs maîtres, répondirent, les armes à la main, à une rescision que Raymond des Baux soutenait avec les armes.

Ce seigneur avait tiré ou pouvait tirer de grands secours des 79 fiefs qui étaient au service de sa famille ; cependant, s'il faut en croire Ruffi, il fut obligé de céder aux efforts des Marseillais auxquels il abandonna définitivement sa portion vicomtale, leur promettant même de les défendre envers et contre tous. Une partie des terres nouvelles que Marseille acquit, dans cette occasion, tomba dans les mains des moines de St-Victor, qui les transmirent plus tard aux chanoines, leurs successeurs.

On sera peut-être étonné d'entendre parler de guerre d'une ville à l'autre, d'un seigneur contre un autre seigneur, sans que le prince, alors régnant en Provence, intervînt; à cet égard, il convient de rappeler qu'à cette époque les communautés d'habitans devaient et entretenaient, pour leur défense respective, des troupes qu'elles fesaient marcher à leur gré et suivant leurs besoins; que le comte souverain ne se mêlait de leurs querelles qu'alors qu'on venait l'inquiéter dans ses domaines, et qu'il laissait tranquillement ses sujets guerroyer entr'eux, pourvu que leurs petites armées ne marchassent que pour soutenir les droits respectifs de leurs villes.

Dans les circonstances dont je parle, le siège épiscopal de Marseille était occupé par Robert ou Benoit d'Alignano, de famille Espagnole, mais né provençal. Il était excessivement jaloux de ses droits dont souvent il abusa, de manière à révolter les esprits des Marseillais : les choses furent au point qu'il comprit enfin qu'il ne pouvait plus se soutenir par lui-même, et qu'il avait besoin d'un appui ; il forma le projet de se faire assister par le comte de Provence, et même, s'il le fallait, de lui livrer la possession de la ville. Instruits de ses desseins, les Marseillais voulurent les prévenir ; en conséquence, ils résolurent de demander l'alliance de quelqne voisin puissant qui, par ambition ou amitié, fût intéressé à les défendre. Ils s'adressèrent, en 1236, au comte de Toulouse qu'ils avaient si bien servi dans les guerres des Albigeois,

et qu'ils avaient même reçu dans leur ville comme dans un asile qui devait être respecté. Pour l'attacher davantage à leurs intérêts, ils lui firent donation, en 1237, de la ville inférieure et de tous les droits qu'ils possédaient, soit dans son enclos, soit dans le reste de la Provence. Cette libéralité avait de grands dangers : elle pouvait décider à un parti violent le comte de Provence déjà ébranlé par les sollicitations de l'évêque ; ils mirent donc à cette donation tant de conditions onéreuses, qu'il eût été difficile au comte de Toulouse d'en abuser. La plus essentielle de ces conditions, c'est que la donation ne fut que viagère et personnelle, preuve incontestable qu'elle n'était dictée que par la politique; aussi toutes les craintes, toutes les prévisions se réalisèrent.

Le Comte de Provence, Raymond Bérenger IV, irrité que les Marseillais se fussent donné à un autre maître que lui, publia ses manifestes, mit une armée sur pied et se disposa à marcher contre les Marseillais en 1238.

Le courroux du comte de Provence était-il raisonnable ? Sans doute les apparences étaient contre les Marseillais; mais, en réalité, ils étaient dans leur droit, puisqu'ils n'avaient donné au comte de Toulouse que pour un temps limité, et sous des conditions fort dures ; d'ailleurs, ils n'avaient donné que ce qu'ils avaient acquis à prix d'argent ; ils n'avaient donné que comme ils jouissaient eux mêmes, c'est-à-dire comme vicomtes, et sous la su-

zeraineté du comte de Provence. Mais ce souverain ne fut point arrêté par toutes ces considérations ; on avait voulu restreindre sa puissance, il voulut la relever ; il s'approcha de Marseille.

Alors commença cette guerre où les Provençaux firent des prodiges de valeur dignes du temps de César. Les Provençales elles-mêmes s'étaient faites des héros, car, s'il faut en croire les anciens écrivains, les avantages que les Marseillais remportèrent furent dûs principalement à 400 femmes vêtues en amazones. La manière dont C. Nostradamus raconte cette anecdote héroïque me paraît digne d'intérêt. « Raymond des Baux, dit-il, Rossolin de » Fox et Raymond Gauffrid, principaux chefs et » conducteurs de cette guerre, firent choix et trie » d'environ 400 femmes tant donzelles ou filles » que mariées, des plus belles, plus robustes, et » plus courageuses de la cité, qu'ils firent armer » de bourguignotes et brigandines, avec leurs robes » accoutumées, portant chacune son arbalète sur » le col à la soldade. Si firent marcher en ce mar- » tial équipage ces Marseillaises amazones et » belles chevalières, par dessus les tours et murail- » les de la ville, empanachées et merveilleusement » lestes à voir. Berenguier, qui vit passer ces baux » et blonds soldats par les crénaux, pensa inconti- » nent que c'étaient les triaires et chevaliers réservés » dont peu devant il avait été menacé ; de manière » qu'il fut fort attentif à les regarder et considérer,

» avec un merveilleux plaisir qui le mena, d'une » considération à l'autre, à penser en soi-même, » quelle animosité qu'il eût dans son âme, que la » gloire des sujets est celle du bon prince, et leur » ruine l'entente seule du tyran, s'assurant telle- » ment en la hautesse de son courage, et de ses » armes, qu'il pourrait facilement vaincre et sub- » juguer à fin : néanmoins il s'émerveilla grande- » ment d'une si leste et gaillarde troupe, et pensa » qu'ayant pris la cité par force et par assaut, ainsi » qu'il espérait, mal aisément pourrait user de » cruauté envers de si beaux et nobles sujets, étant » en son esprit diversement agité et combattu; mais » tournant le revers de cette médaille, il disait » aussi que de leur octroyer tout ce qu'ils deman- » daient, cela ne pouvait être trouvé ni bon ni con- » venable, et ne les mettre sous le joug c'était les » rendre toujours plus rogues, hautains et imma- » niables. De sorte qu'après avoir communiqué » ces combats et ces répugnances aux capitaines » de son camp, il ne fut trouvé ni à propos ni décent, » de leur octroyer voirement tout, ni pareillement » leur refuser tout. »

Cependant le comte de Toulouse ne pouvait laisser sans défense ceux qui s'étaient livrés à lui. Il vint à leur secours jusque près d'Arles, où l'armée du comte de Provence l'arrêta et le tint en échec pendant près de deux ans. Ce temps donna aux Marseillais celui de se pourvoir de soldats, d'armes,

de munitions et de provisions de bouche, et la guerre continua ; enfin, les forces des deux partis étant épuisées, de part et d'autre on désira la paix, qui fut conclue et signée. Les principaux articles du traité justifient ce que j'ai déjà dit, que Marseille n'était point république. En effet, elle reconnut qu'elle était véritablement dans les terres du comte souverain ; qu'elle relevait de lui ; qu'elle lui payerait à l'avenir les droits et devoirs accoutumés ; qu'elle lui remettrait la juridiction de la cité ; qu'elle serait tenue, surtout, de lui fournir cavalcades comme les vicomtes y avaient été obligés; enfin, que sa monnaie serait fabriquée au coin du comte de Provence. Celui-ci, de son côté, s'engagea à n'user à l'avenir « d'aucune rigueur ni sévérité, mais de toute douceur, clémence, franchise et oubli des choses faites et passées. »

Cette paix fut accueillie de part et d'autre avec joie. Les Marseillais offrirent à Bérenger un banquet splendide où l'on fit paraître les belles amazones avec leur plus beaux atours, « ayant des vêtemens blancs de toile d'argent et les têtes couronnées, portant en leurs mains des corbeilles pleines de fleurs et d'odeurs, à la guise de celles que les anciens soulaient appeler Osmophores [1] ». Bérenger, ravi de les voir, s'écria, dans toute la naïveté de l'idiome provençal qui, depuis lors, a éprouvé bien peu de changement: *Si Diou mi sauve la vida, veicy de bellas gendarmas.*

1. Hosmophoros, porte-odeur.

L'acte de soumission dont il vient d'être parlé n'avait point de rapport à l'acquisition et aux privilèges du vicomté. Raymond Bérenger ratifia tout, et ce traité, comme tous les autres, fut une des causes de la pratique qui mit si long-temps Marseille hors de l'administration générale des états. A cet égard, il importe de ne point ignorer que les différences administratives qui eurent lieu, autrefois, dans les divers pays de la Provence, avaient toutes des principes différens. Ici, ce fut la reconnaissance ; ailleurs, l'amour de la nouveauté qui portaient les Provençaux plutôt du côté des empereurs et rois que vers leurs comtes : pour plusieurs pays, ce fut leur réunion au comté de Provence ; pour Marseille, ce fut l'achat d'une seigneurie qui relevait cependant du comte souverain. Peu à peu la Provence entière reconnut le roi de France pour son souverain légitime, et depuis lors, elle n'a cessé d'être considérée comme le pays classique de la fidélité. Avant sa désertion, la vallée de Barcelonnette était annexée à l'administration du pays ; lorsqu'elle est revenue à la France en 1714, le cours naturel des intérêts politiques la ramenait à son ancienne administration.

Quoiqu'il en soit, on ne peut s'empêcher d'être étonné qu'en 1146, 1250, 1535 et 1714, époques célèbres où l'administration générale du pays fut fixée, les syndics généraux, les états, les procureurs généraux du comté n'aient fait aucune représentation

soit à Raymond Bérenger, soit à Charles 1er, soit à François 1er, soit enfin à Louis XIV, pour demander une réunion qui tenait à la constitution générale de la Provence.

Pour ce qui regarde Marseille, nous savons que jusqu'à Jules Cesar, elle vécut séparée du reste de l'ancienne Provence, mais cette séparation tenait à une différence de religion, d'origine, de législation, de domination et d'intérêts. Depuis Jules César jusqu'aux enfans de Théodose, elle eut le même sort que le reste de la Provence. Depuis les enfans de Théodose jusqu'à Charlemagne, elle vécut unie ou désunie, suivant les mouvemens qu'éprouvait la Provence. Boson, roi d'Arles, l'enveloppa absolument dans son royaume, dans le sindicat général du pays. Les descendants des rois d'Arles eurent en apanage Marseille et diverses annexes qui formèrent son vicomté; mais jamais cette ville ne releva d'un autre souverain que de celui de la Provence. Toutes les terres du vicomté, hors quelques petites habitations, rentrèrent dans l'administration générale du pays. Quel motif d'ailleurs aurait pu en tenir Marseille éloignée? je n'en trouve dans son histoire aucun qui soit solide.

Mais reprenons ses annales particulières.

Dès l'année 1239, une nouvelle croisade avait amené dans son port les plus grands seigneurs de la France. Dans ce nombre d'hommes exaltés par leur zèle, et qui auraient pu faire un autre usage

de leurs talens militaires, on distinguait : un Thibaut, comte de Champagne, surnommé le *faiseur de chansons*, et devenu roi de Navarre depuis 1234 ; il portait en Terre-Sainte un amour dédaigné par celle qui en était l'objet ; un Robert ou Benoît d'Alignano, cet évêque orgueilleux qui avait causé les guerres entre les Marseillais et Raymond Bérenger, comte de Provence. Il allait faire au delà des mers des actes d'humilité qu'il refusait de faire dans son diocèse ; un Amaulric de Montfort, fils de ce trop célèbre Simon de Montfort, qui, dans la guerre contre les Albigeois, déshonora le courage et les talents qu'il avait développés dans son voyage d'outre-mer, et dans les divers combats qu'il avait soutenus en Europe contre les Anglais et les Allemands.

On distinguait encore parmi les seigneurs-croisés les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Nevers et plusieurs autres. L'embarquement de ces guerriers et des soldats qui les suivaient se fit à Marseille, le podestat leur ayant écrit que plusieurs habitans étaient disposés à les suivre, promesse qui ne se réalisa point. Marseille avait alors la guerre à soutenir contre le comte de Provence ; elle comprit que des soldats lui seraient plus utiles que des pélérins.

Quelques années après, en 1248, selon Joinville Choisy et Filleau, l'on vit un grand roi quitter ses états où il édifiait par ses vertus, où il rétablis-

sait l'ordre par des lois sages, pour se livrer tout entier aux préjugés de son siècle, et aller, dans la Terre-Sainte chercher des dangers inutiles et un genre de gloire qui ne lui était point nécessaire pour tenir le premier rang parmi les grands hommes, les souverains illustres, les législateurs éclairés et les magistrats intègres. Louis IX, que la piété la plus profonde, les vertus les plus solides, plus encore que ses voyages d'outre-mer, ont fait placer au rang des saints, se rendit à Marseille avec ses frères. Marguerite de Provence, son épouse, fille de Raymond Bérenger IV, voulut s'associer à son sort, moins, il est vrai, par dévotion que par l'amour qu'elle avait pour son époux ; dans un âge où les femmes sont encore livrées aux plaisirs et à la mollesse, elle allait braver des dangers sans nombre, dans des climats empestés.

Ce pélérinage guerrier était la conséquence d'un vœu que Louis IX avait fait en 1244, à la suite d'une maladie. Il enleva ce grand prince à la France, et fit des champs de la Syrie le tombeau des guerriers les plus célèbres et de la plus haute noblesse du royaume. Cette expédition de Louis IX fut malheureuse. Il y mourut de la peste en 1270, à l'âge de 56 ans.

Avant de passer sous la domination directe des comtes de Provence, Marseille fit encore un traité pour la prospérité de son commerce avec la Sardaigne.

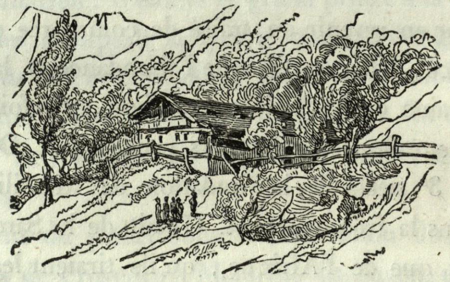
Cette île, située entre l'Italie et l'Afrique, a pour

capitale Cagliari. Je ne dirai point si son nom est d'origine Grecque ou Phénicienne, cela me paraît fort indifférent ; ce qui ne l'est pas, c'est de savoir que les Phéniciens possédèrent cette île dans le principe ; que les Carthaginois l'eurent après eux ; que les Grecs y dominèrent ensuite. Les Carthaginois y rentrèrent et furent chassés par les Romains. L'air qu'on y respire est si malsain que ceux-ci en firent un lieu de déportation pour ceux que l'on voulait y faire périr, sans employer le fer ou le poison. Les Sarrasins s'en rendirent les maîtres dans le 7e siècle. Les Pisans et les Génois les en chassèrent en 1015. Jacques II, roi d'Aragon, s'en empara en 1330. L'Espagne la posséda jusqu'en 1708. A cette époque, les Anglais qui, selon l'expression toujours si vraie d'un ancien historien, se *glissent partout*, la surprirent et s'en rendirent les maîtres ; enfin, par le traité de Londres, le duc de Savoie céda la Sicile, dont il était roi à l'empereur, et celui-ci lui donna la Sardaigne en échange.

Pour en revenir au traité de commerce que j'ai annoncé, il faut savoir que l'abondance et la bonté des grains de la Sardaigne avaient autrefois attiré dans cette île les navigateurs provençaux. Dès le 2e ou le 3e siècle de la fondation de Massilie, ses habitans la fréquentèrent. C'était de la Sardaigne, autant que de l'Afrique, qu'ils tiraient les grains nécessaires pour nourrir la Provence, que l'on sait n'en produire qu'autant qui lui en faut pour environ

huit mois de l'année, et qui, alors, devait en produire beaucoup moins, à cause de la grande quantité de bois qui couvrait les campagnes.

Les pestes, les variations politiques, les droit excessifs auxquels le commerce était soumis en Sardaigne, en avaient éloigné les Marseillais, dont les opérations se fesaient dans d'autres contrées; mais, en 1250, Guillaume, comte de Cabrère et gouverneur de l'île, voulut les attirer de nouveau. Le commerce ne prospère que dans le sein de la paix; les privilèges, les encouragemens, les franchises, sont les caresses qu'il demande. Le comte de Cabrère promit tout cela aux Marseillais, avec permission d'avoir un consul pour juger ceux de leur nation qui fréquenteraient les ports de l'île, ou qui habiteraient le Fundigue qu'il leur donna. 2,000 marcs d'or payables par celle des deux parties qui contreviendrait à l'accord, furent la condition attachée à ce traité.



III

Charles I[er] veut réduire les trois villes principales. — Arles et Avignon se soumettent. — Troubles dans Marseille. — Boniface de Castellane. —Conduite des Magistrats.—Soumission de Marseille. —Particularités du traité.—Alphonse dit l'Astronome. —Garcias. —Autre traité.— Ce qu'il révèle.—Don Sanche détrône son père. —Charles atteint sa majorité. Il veut *tout* Marseille. — Demandes injustes.— Réponse courageuse des Marseillais, qui se soumettent encore.— Réflexion. — Opinion des historiens sur la conduite de Charles envers Boniface de Castellane etc.— Cession de la partie épiscopale. — La ville-l'évêque et la ville-prévot. Les juges de Charles. — Leurs prévarications irritent le peuple.— Ce que fait Charles dans cette conjoncture.— Etrange destinée de Marseille. — L'ambition de Charles augmente.— Frédéric II. — Conrad.— Mainfroi usurpateur. — Conradin. — Le pape Urbain IV appelle Charles. — Conquête du royaume de Naples. — Abus de la victoire.— Vêpres Siciliennes.

RELIGIEUX observateur de la foi des traités, Raymond Bérenger IV ne viola jamais ceux qu'il avait passés avec les villes d'Arles [1] et de Marseille. Mais son successeur,

1. Malgré les précautions que l'archevêque et les citoyens avaient prises, le vicaire de l'empire avait établi sa résidence dans Arles.

Charles Ier, frère de Louis IX, fut moins juste, parce qu'il était plus ambitieux; l'histoire le représente avec un caractère audacieux, plus farouche que brave.

A peine maître du comté de Provence, qu'il n'avait obtenu en 1245 que par les droits de Béatrix, [1] son épouse, fille de Bérenger IV, Charles, Ier comte de Provence de la maison d'Anjou, manifesta par le déploiement de toutes ses forces la volonté d'assujettir les trois villes principales qui se gouvernaient

Le comte Raymond Bérenger IV venait fréquemment en cette ville: il comblait les Arlésiens de caresses. On n'attribuait ses visites qu'à des motifs d'intérêt. En effet, à force d'intrigues, il obtint le gouvernement de la ville et la juridiction de son district, ainsi que l'usufruit des revenus. Il promit expressément de prendre la ville et ses habitans sous sa protection. Ce traité fut conclu le 25 juillet 1239. Le podestat, vicaire impérial, fut chassé de la ville, et dès lors, la podestarie et le consulat furent sans force. On nomma des syndics, Pierre d'Arlatan fut le premier. Vainement l'empereur Frédéric II mit Bérenger au ban de l'empire, en l'appelant proditeur et ennemi public, Bérenger gouverna la ville d'Arles jusqu'à sa mort, arrivée en 1245. (Voyez Lalauzière, Anibert.)

1. Bérenger IV avait eu quatre filles: Margueritte, qui devint reine de France par son mariage avec saint Louis; Eléonore, qui épousa Henri III, roi d'Angleterre; Sancie, épouse de Richard, duc de Cornouaille, frère de Henri III, et *Béatrix*. Il laissa aux premières un supplément de dot de 100 mars d'argent; à la troisième une légitime de 5000 marcs, et à Béatrix tous ses états, c'est-à-dire, les comté de Provence et de Forcalquier, lesquels états devaient passer après elle à ses enfans mâles et à ceux de Sancie, si Béatrix n'en avait pas; si l'une ou l'autre n'avait pas de fils, sa fille aînée devait hériter; enfin, si l'une et l'autre mouraient sans enfans, Jacques, roi d'Aragon, son cousin, était appelé à succéder, (C Nostradamus, Ruffi, et Villeneuve.) La descendance masculine de Charles d'Anjou rendit inutiles toutes ses prévisions testamentaires, et ainsi fut établie la troisième race des comtes de Provence.

elles mêmes; ces villes étaient Avignon, qui n'avait point encore passé sous la domination des papes; Arles qui, depuis la mort du dernier Comte, [1] s'était reconstituée en république et avait confié de nouveau son gouvernement à douze consuls, et enfin Marseille, que son commerce et sa population rendaient toujours plus florissante.

Les circonstances avaient décidé Charles à porter ses premiers coups sur la ville d'Arles. Déja l'archevêque, par un acte public, avait consenti à ce que le comte se mît en possession de la juridiction et de tous les droits et revenus de la communauté, soit dans la ville, soit dans le district, pour en jouir à perpétuité et les transmettre à ses héritiers; il avait promis à Charles de l'aider de tout son pouvoir; Charles, de son côté, s'était engagé, dès qu'il se serait emparé de la ville, à protéger la personne de l'archevêque et à défendre les biens et les droits de son église; les Arlésiens comprirent bientôt que la soumission était un devoir; ils avaient résisté aux intrigues des agens secrets du comte, ils avaient résisté aux menaces; mais les hostilités commencèrent avec vigueur; la ville était déchirée par les dissentions des partisans du comte et des défenseurs de la liberté; une soldatesque effrénée ravageait les compagnes; le siège allait

1. Bérenger mourut à Aix le 19 août 1245; ses restes furent déposés à St.-Sauveur, plus tard à St.-Jean. Son tombeau, détruit pendant la révolution de 1793, fut rétabli, sous la restauration, par M. de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône.

commencer ; enfin, comme le dit Anibert, [1] autant par besoin que par prudence, on pensa à capituler [2]; Avignon en avait fait autant; Marseille seule résistait encore. En vain le comte lui envoie des ambassadeurs ; on refuse de les recevoir; on ne veut point les entendre ; des troupes vaillantes sont mises sur pied ; on se prépare à la guerre. Charles fesait aussi ses préparatifs, mais il fut obligé de les suspendre, pour aller, sur les ordres de son frère Louis IX, prendre le commandement de l'armée, que ce roi envoyait au secours de Marguerite, comtesse de Flandre.

En vertu des traités, Marseille n'avait pas cessé d'être soumise à quelques droits envers les comtes de Provence. Ces droits donnèrent lieu, pendant l'absence de Charles, à des troubles intérieurs. Des factieux, sous la conduite du seigneur Boniface de Castellane, refusèrent de les payer et commirent des excès inouis aux environs de la ville ; se portèrent en armes à Toulon et à Bouc, où, comme à Marseille, ils arborèrent la bannière des Castellane. Quiconque était le partisan de Charles, était ennemi de Boniface et en subissait toutes les conséquences.

Pour apaiser le désordre, Charles dédaigna la voie des armes ; il se contenta de dénoncer les coupables à ses magistrats d'Aix, espérant que les peines portées

1. Voyez sur cette matière cet auteur T. III, p. 205 et suivantes.

2. Ce traité de capitulation dont Anibert rapporte la substance (chap. 14. tom. 3) fut fait à Tarascon le 30 avril 1251, en présence de quelques prélats, et de plusieurs seigneurs tant français que provençaux.

contre les plus mutins, feraient rentrer les autres dans le devoir, mais les magistrats politiques de Marseille firent eux-mêmes acte de rébellion, en refusant main-forte à l'exécution des jugemens. L'offense était grave; cependant Charles crut devoir encore préférer la justice ordinaire aux moyens violens.

Cette conduite de la part d'un prince qui avait la force en main et dont on bravait ouvertement la souveraineté, était-elle dictée par un sentiment généreux, je veux dire, l'horreur qu'inspire aux grandes ames l'effusion du sang humain? Charles, moins sage, mais plus politique, voulait-il seulement couvrir son ambition du voile de la justice? ce point me paraît difficile à décider; car si, d'un côté, les Marseillais étaient moins coupables qu'ils ne le parurent à cette époque, Charles avait réellement dans le caractère plus de violence qu'il ne voulut en montrer. Quoiqu'il en soit, sur la seconde dénonciation, les magistrats de la ville d'Aix déclarèrent que la seigneurie, la juridiction et tous les domaines de Marseille étaient tombés en *commise*. [1]

Dans cette conjoncture difficile, les Marseillais ne cherchèrent qu'à éviter les suites désastreuses d'une guerre imminente. Leur conseil politique décida qu'il fallait se soummettre à Charles et reconnaître sa souveraineté. Ainsi, et sans effusion de sang, se termina cette querelle qui avait été sur le point de devenir

1. Un fief tombé en *commise* était celui qu'un seigneur avait droit de réunir, faute de devoirs rendus par le vassal.

funeste aux deux partis. Un accord solennel fut signé. C'est le plus remarquable [1] des traités intervenus entre Marseille et les comtes de Provence. Il nous fait connaître quelques faits intéressans, sous le rapport du droit public à cette époque.

On y voit que Charles n'ayant pas encore vingt-cinq ans, et Béatrix de Provence, dix-huit, l'engagement de ratifier et de faire ratifier par son épouse, lorsque l'un et l'autre auraient atteint l'âge nécessaire, fut contracté par le prince. Cette circonstance fait penser que les souverains ne se regardaient majeurs qu'à l'âge de vingt-cinq ans, et que la majorité des femmes, surtout dans les familles princières, était fixée à dix-huit ans. Elle nous apprend, en outre, que l'accession de leur conseil ne suffisait point à ces souverains dans les actes politiques, et que Charles, quelque fût son désir de traiter avec les Marseillais, était obligé de subordonner sa volonté au consentement de Béatrix, son épouse, qui avait eu la Provence pour dot.

La dernière clause présente une singularité remarquable : elle porte que les parties contractantes obtiendront du pape la confirmation du traité, et que Charles seul obtiendra la même confirmation du roi de France. Ainsi, pour la validité de cet acte, il fallut que deux souverains étrangers y appliquas-

1. Ce traité renferme des détails très longs, très fastidieux ; c'est ce qui est cause que je ne le rapporte point ici. On peut le lire dans Ruffi.

sent leur sceau. Il serait difficile d'établir pourquoi cette mesure fut jugée nécessaire. Nous verrons bientôt comment Charles la rendit illusoire, lorsqu'il eut atteint sa majorité.

Cette époque fut précédée par quelques événemens qu'il importe de rappeler.

Alphonse, roi de Castille et de Léon, surnommé le *Sage* et l'*Astronome*, avait succédé en 1252, à Ferdinand III, son père. Alphonse, plus habile astronome que bon politique, se vit bientôt dans la nécessité de faire tête tout à la fois aux Maures et aux rois de Navarre et d'Aragon, qui menaçaient ses états. Sur toutes les côtes de la Méditerranée, Marseille, plus qu'aucune autre ville, pouvait lui fournir des secours en hommes et en argent. Alphonse lui députa Garcias, l'un des plus grands publicistes de ce siècle, [1] pour lui demander son alliance. Dans le traité qui eut lieu, Marseille eut soin, en veillant à ses propres intérêts, de ménager ceux du comte de Provence. Entr'autres articles, il fut stipulé que les Marseillais seraient *amis des amis* et *ennemis des ennemis* du roi de Castille; qu'ils seraient tenus de le secourir envers et contre tous, excepté contre le comte Charles, Béatrix son épouse, et leurs successeurs, ne voulant enfreindre en aucune manière l'accord fait avec eux. Alphonse,

1. Garcias (Nicolas) jurisconsulte du XIII siècle, natif de Séville, laissa des commentaires sur les décrétales.—Il faut le distinguer de Nicolas Garcias, autre jurisconsulte espagnol du XVII siècle, dont on a un traité des *Bénéfices* estimé.

de son côté, contractait l'engagement d'assister les Marseillais, en tout temps, au recouvrement des privilèges, franchises et libertés dont ils avaient joui autrefois dans plusieurs villes du Levant, et surtout dans celle d'Acre. On peut inférer de là, qu'à cette époque Marseille était non seulement troublée dans ses possessions de la Syrie, mais encore qu'elle avait des prétentions à faire valoir tôt ou tard. Mieux que tout autre prince, Alphonse pouvait la favoriser, mais il fallait pour cela attendre l'issue des guerres dans lesquelles Marseille s'était engagée comme auxiliaire; toutefois, Alphonse ayant été fait empereur la même année, choisit, quelque temps après, don Sanche, son fils, pour son héritier; ce prince dénaturé le détrôna; Alphonse en mourut de chagrin dans l'année 1284.

Cependant Charles avait atteint sa majorité; inutilement l'on avait espéré qu'il ne passerait point les bornes qu'il s'était prescrites dans la convention intervenue entre lui et Marseille; inutilement cette ville s'était flattée de pouvoir à jamais jouir des avantages qui lui avaient été assurés; toutes les espérances furent trompées, en 1268, par l'ambition de Charles. Ce prince croyant, selon les expressions de Bouche, ne posséder rien dans Marseille parce qu'il n'y possédait pas *tout*, s'occupa des moyens qui pouvaient le conduire à ses fins et détruire les accords faits cinq ans auparavant. Il comprit que seul il ne pourrait jamais soumettre une ville puissante dont

les habitans, pleins de bravoure, se reposaient sur la foi des traités ; il attendit que son frère Louis IX fût retourné de la Terre-Sainte , espérant que ce prince seconderait ses projets. Mais Louis IX , soit qu'il ne voulût point épuiser les troupes avec lesquelles il rentrait en Europe , soit qu'il désapprouvât l'ambition de son frère , lui refusa tout secours. Le second motif, plus vraisemblable que le premier , est aussi plus digne de Louis IX.

Réduit à ses propres forces , Charles était dans l'impuissance d'accomplir ses desseins : il devint *renard* , dit un chroniqueur provençal , ne pouvant se faire *lion*. Il prétendit que les Marseillais avaient violé le traité qu'il voulait violer lui-même; il publia des manifestes dans lesquels il cherchait à établir ou plutôt à simuler des griefs ; il soutenait que les Marseillais avaient diverti à leur profit les sommes qui lui étaient dues ; qu'ils avaient enlevé des ports de Toulon et de Bouc des vaisseaux chargés de blé; qu'ils avaient maltraité , blessé les marins fidèles qui avaient voulu s'opposer à ces violences ; il ajoutait que des excès aussi condamnables l'avaient justement irrité, et qu'avant d'en venir à une guerre ouverte , il publiait les graves motifs de son mécontentement , afin d'engager les Marseillais à lui donner satisfaction.

Des sujets soumis et fidèles doivent toujours respecter leur souverain , mais ils ne doivent pas craindre de lui dire la vérité. C'est ce que firent les

Marseillais dans cette circonstance. Ils donnèrent respectueusement à Charles un démenti formel, soutenant qu'il était dans l'erreur, qu'on l'avait trompé, et que tout ce qu'avançait sa seigneurie était faux; qu'au surplus, ils se défendraient s'ils étaient attaqués.

Cette réponse courageuse annonçait la volonté bien déterminée de repouser la force par la force ; mais l'effet ne répondit point aux paroles, car, peu de temps après, les Marseillais donnèrent à Charles toutes les satisfactions qu'il voulut exiger. Ainsi, les descendans de ceux qui avaient résisté aux Liguriens et aux Saliens ; de ceux qui avaient servi de modèles à la Celtique-Gauloise; de ceux qu'Alexandre avait honorés, que les Romains avaient appelés leurs frères ; de ceux dont la défaite avait été pour César un sujet d'orgueil ; qui avaient soutenu l'empire romain dans sa décadence ; livré des combats aux Maures, détruit une seigneurie aussi humiliante qu'incommode ; les descendans des héros de la Provence tremblèrent aux seules menaces d'un prince qui ne pouvait armer 6000 hommes, et qui avait contre lui le droit des nations et les lois qu'il s'était imposées lui-même. Telle fut, à vrai dire, la puissance à laquelle se soumit Marseille l'opulente, naguère si belliqueuse. De nouveaux accords furent faits, ils annulèrent les premiers. Ils furent signés à Aix sur le pré du palais de Charles, qui, dès lors, se trouva seul maître de la ville inférieure. Nous verrons bientôt que son ambition n'était point satisfaite. Cepen-

dant Béatrix ratifia la convention , et Charles, plus généreux qu'on n'avait osé l'espérer, exempta les Marseillais, dans toute l'étendue des comtés de Provence et de Forcalquier, de tous péages et droits de passage sur les marchandises.

Nostradamus et Honoré Bouche prétendent que Boniface de Castellane, ce seigneur que nous avons vu à la tête des troubles qui eurent lieu pendant l'absence de Charles , fut décapité, et que ses biens furent confisqués. D'autres assurent que Charles lui pardonna et lui rendit même ses bonnes grâces. Cette opinion parait plus vraisemblable que la première; elle résulte de deux événemens principaux qui se passèrent à peu près à la même époque. Je veux parler, 1° de la publication de la décision portée par Laurens, pénitencier du pape, sur les contestations survenues entre les Marseillais et Barral des Baux; 2° de la convention qui eut lieu relativement à la ville supérieure, lorsque Charles voulut l'acquérir. On voit un Boniface de Castellane figurer au nombre des seigneurs présens à ces deux actes ; ils ont l'un et l'autre assez d'importance pour mériter d'être relatés. Le premier eut lieu à la fin de 1257, le second en 1262.

Hugues des Baux avait transmis ses droits à sa sœur, mère de Barral. Celui-ci avait succédé à sa mère et à Roncelin, son grand-oncle. En cette double qualité , il réclamait la sixième partie de la ville vicomtale et des sommes d'argent dues pour contraventions aux anciens pactes.

De leur côté, les Marseillais demandèrent 30,000 sols royaux couronnés, ou leur réintégration dans les lieux d'Aubagne et de Roquefort, donnés pour répondre de cette somme, et dans ceux du Castelet, de la Cadière et de Ceyreste. Ils réclamaient encore la restitution de tous les droits que Barral leur avait fait payer, quoiqu'ils en fussent exempts dans tous ses domaines.

Cette contestation ne serait aujourd'hui qu'un procès; elle était alors une affaire d'état qui pouvait donner lieu à une guerre cruelle, selon Ruffi ; mais Barral n'était pas en état, dit le même historien, de guerroyer bien cruellement, et Marseille, qui le pouvait, ne s'en souciait pas ; ce qui fut cause qu'elle se termina sans armée, sans guerre, au moyen d'un seul arbitre qui débouta Barral de ses prétentions à la sixième partie de la ville, et lui adjugea six cents livres en capital, et cinquante en pension annuelle et perpétuelle, outre les trois cents qui lui avaient été déjà accordés par sentence de l'évêque de Nîmes.

Ce fut à la publication de cette décision arbitrale qu'assista Boniface de Castellane ; il assista encore, ai-je dit, à la convention relative à la ville supérieure, dont Benoît d'Aligrano, alors évêque, était resté maître jusque là.

Charles, ambitieux, attachait un grand prix à devenir maître absolu, et paraissait disposé à faire les plus grands sacrifices pour avoir la ville supérieure. L'évêque, en habile courtisan, profita de ses dispo-

sitions. Il donna peu pour avoir beaucoup, Charles mettait, dans sa prétention, les airs d'un souverain qui supplie et dédaigne de commander; Benoît prit, dans la cession, ceux d'un pasteur qui désire la paix et prêche le désintéressement. Il céda, avec le consentement de son chapitre, toute la juridiction, les droits, les directes, les censives qu'il avait sur la ville supérieure, et obtint de Charles les lieux de Chateauvieux, Roquebrussane, Néoules, Signe, Merindol, Mallemort, Valbonette, S^t-Cannat, Pugaurel, Marignanettes, Aouronoves, Méoune, Aurons et le Bausset.

Il est facile de juger combien cette transaction fut avantageuse à l'évêque ;[1] en effet, la ville supérieure dont il s'agit n'avait pas une grande valeur : elle était longue, étroite, sans population ; on n'a commencé d'y batir qu'en 1550. Elle commençait à l'endroit de la colline appelée Roquebarbe ; s'étendait, du côté du nord, sous l'enceinte des moulins à vent ; enfermait l'église majeure ou la Major avec ses environs, et aboutissait à l'esplanade qui est devant S^t-Laurent. Elle était divisée en deux parties : la première était appelée ville des tours, ou de l'évêque ; l'autre, ville du prévôt et du chapitre. La ville de l'évêque aboutissait, d'un côté, à la porte d'Aix, et de l'autre, au couvent des religieux Observantins; la ville du prévôt commençait à ce dernier

1. Ce que l'évêque donna rendait 400 livres, ce qu'il reçut en rendait 500.

terme, et se prolongeait jusques au devant de l'église S[t]-Laurent. Chacun de ces districts appellés villes, avait son conseil politique particulier. Celui de la ville l'évêque était composé de quarante cinq personnes qui élisaient des recteurs nommés consuls. Celui de la ville prévôt n'avait que vingt cinq membres. Ces deux corps politiques s'assemblaient séparément lorsqu'il ne s'agissait que de l'intérêt de leur partie ; ils se réunissaient et délibéraient ensemble lorsqu'il était question de celui de toute la ville supérieure. Chaque démembrement avait son juge ; un chanoine, nommé par le prévôt et son chapitre, remplissait ces fonctions dans la portion seigneuriale du prévôt; mais les jugemens étaient portés, en appel, devant le juge de l'évêque, juge majeur de toute l'enceinte de la ville supérieure.

Charles, devenu maître de Marseille, car la partie prévotale qu'il ne songea à pas acquérir [1] n'avait qu'une valeur négative, y envoya des officiers qui rendirent la justice , comme leur souverain avait respecté

1. La juridiction du prévôt ne fut acquise qu'en 1343, par la reine Jeanne, qui en donna 2600 florins. Elle réunit toutes les parties de la ville vicomtale ou inférieure à celles de la ville supérieure. Cette réunion fut nécessitée par les querelles toujours renaissantes que la ville inférieure fesait à l'autre , sur la jouissance de divers droits, et notamment celui de pêcher dans la mer voisine de Marseille. Le roi Robert avait cru faire cesser les contestations en permettant aux habitans de la ville supérieure de pêcher les jours de fêtes ; mais ces contestations se renouvelaient fréquemment et la ville supérieure se dépeuplait. Jeanne réunit la partie haute à la partie basse , et ne fit plus qu'un seul corps , ayant les mêmes drois et les mêmes devoirs.

les traités, je veux dire en abusant du pouvoir. Leurs prévarications incessantes irritèrent le peuple; il allait se soulever ; on pactisa , et Marseille perdit le fief de S[t]-Marcel pour avoir voulu se plaindre qu'on ne lui rendait pas justice , ou, ce qui est absolument semblable, qu'on la lui rendait iniquement. Il paraît, d'après le texte des accords qui eurent lieu, que les plaintes des Marseillais furent loin d'être respectueuses ; il y est dit qu'ils prirent les armes , construisirent des fortins, des redoutes , et que Charles, pour les soumettre , fut obligé de faire marcher des troupes nombreuses.

Quelle était donc la destinée de ce peuple illustre dans les Fastes de la Provence et du monde entier ? Placée au plus haut période de la gloire , renommée dans la Celtique , en Italie , en Afrique , en Asie , Marseille est respectée de tous les grands potentats qui ne songent point à sa conquête ; déchue de son ancienne splendeur, réduite au rang des villes ordinaires, privée de ses privilèges , elle excite l'ambition du souverain d'une petite contrée , et ce souverain met sa gloire à l'assujettir , comme si l'obscurité dans laquelle il voulait la plonger eût été un triomphe nécessaire à son règne.

Mais voici d'autres événemens bien dignes d'être conservés par l'histoire et dont Charles I[er], comte de Provence, fut encore le héros.

Charles , je l'ai déjà dit , était ambitieux, et l'on sait que l'ambition n'est pas capable de satiété ;

qu'elle s'augmente par la jouissance, et qu'elle ne s'éteint jamais ; on a dit,[1] même avec beaucoup de sens, que l'ambition triomphe de l'amour de la vie.[2] Charles de France, comte d'Anjou et de Provence, justifie, en partie, toutes ces vérités.

Peu content d'avoir soumis Arles, Avignon et Marseille, Charles saisit avec ardeur la première occasion qui se présenta d'étendre sa puissance. Pour y parvenir, il devint usurpateur, avec la protection du pape, et assassin, avec des formalités judiciaires.

L'empereur Frédéric II,[3] qui avait passé une partie de la vie à recevoir et à braver les excommunications, avait laissé, en mourant, un fils légitime et un fils naturel. Le premier s'appelait Conrad, et le second Mainfroi. Conrad eut un fils nommé Conradin ; Mainfroi, après avoir, dit-on, fait empoisonner le père, se déclara tuteur du fils et s'empara ainsi du royaume de Naples et de Sicile. Les historiens ecclésiastiques, les ultramontains surtout, ont accusé Mainfroi de tyrannie, de vols, de brigandages et de tous les excès dont un homme et un souverain

1. Charron (Pierre), dans son *Traité de la sagesse*, imprimé à Bordeaux en 1601.

2. Cette pensée de Charron rappelle naturellement la réponse d'Agrippine, mère de Néron, lorsque consultant pour faire son fils empereur, elle apprit qu'il le serait aux dépens de sa vie. « Qu'il meure, dit-elle, pourvu qu'il soit empereur. » *Occidat modò imperet.* Rien ne caractérise plus énergiquement l'ambition.

3. Frédéric II, petit fils de Frédéric Ier et fils de l'empereur Henri IV, fut élu roi des Romains en 1196, empereur en 1220, à 19 ans; il ne fut paisible possesseur de l'empire qu'après la mort d'Othon, en 1218; son règne commença par la diète d'Egra en 1219.

ambitieux peuvent se rendre coupables; ils dépeignent comme impie, cruel, débauché, infidèle à sa parole, Frédéric II, son père, que d'autres historiens représentent comme courageux, savant et magnifique.

Les usurpateurs affectent ordinairement une politique opposée à celle des princes légitimes auxquels ils succèdent. Tel ne fut pas Mainfroi, qui était au moins le fils naturel de Frédéric, son prédécesseur. Comme ce roi, il témoigna la plus grande haine pour Rome, dont il devint aussi, comme ce roi, un objet de grande inimitié. Il pénétra dans les terres du pape, lui enleva plusieurs places, dévasta celles dont il ne put s'emparer. Voulait-il venger la mémoire de Frédéric, ou satisfaire seulement son ambition usurpataire? L'histoire se tait à cet égard; tout ce que l'on peut entrevoir, à travers les détails qu'elle fait, c'est que si Mainfroi ressemblait à son père par les vices qui lui ont été attribués, il en avait aussi les vertus, tandis que le comte de Provence, avec des vices non moins odieux, n'avait aucune des bonnes qualités de Frédéric et de Mainfroi.

Alexandre IV était mort en 1261, après s'être vainement opposé aux progrès de Mainfroi et avoir donné l'investiture du royaume de Sicile à Edmond, fils du roi d'Angleterre. Urbain IV, lui ayant succédé, voulut aussi soutenir Edmond contre Mainfroi. Dans cette vue, il publia une croisade qui fut sans succès.

Urbain était né sujet des rois de France, et il éprouvait pour sa patrie ce sentiment de prédilection

ou de nationalité qui est si naturel ; Edmond étant mort, il appela Charles, comte de Provence, comme français, issu d'un sang digne de commander aux hommes… Une couronne était offerte, et Béatrix voulait être reine comme ses sœurs. Charles, déjà aiguillonné par l'ambition, céda facilement aux instances de l'amour. Il partit d'Aix en 1265 et se rendit à Marseille, où il trouva trente galères, plusieurs vaisseaux et une milice bien disciplinée et aguerrie, avec laquelle il fit voile pour l'Italie, où l'attendait l'armée du pape, qui l'investit du royaume de Naples, dont il avait fait en peu de temps la conquête.

Les événemens qui se rattachent à cette expédition sont généralement connus. On sait que l'usurpateur Mainfroi fut vaincu par Charles et tué dans les plaines de Bénévent en 1266. On sait que sa femme, ses enfans, ses trésors furent livrés au vainqueur, qui, abusant de la victoire, fit périr en prison cette veuve et son fils Conradin, duc de Souabe et petit-fils de l'empereur Frédéric II. Ce jeune prince, venu avec Frédéric d'Autriche pour recouvrer l'héritage de ses aïeux, mais fait prisonnier en 1262, mourut sur le marché de Naples de la main du bourreau.[1]

1. La *Lauzière* dit que le jeune Conradin étant sur l'échafaud, jeta son gant dans la place pour marquer l'investiture qu'il donnait de ses royaumes à celui de ses parens qui voudrait poursuivre sa vengeance. Un chevalier allemand ramassa ce gant, qu'il porta à Pierre III, roi d'Aragon, mari de Constance, fille unique de l'usurpateur Mainfroi. Pierre se contenta de faire graver sur le tombeau de son beau-père ces quatre vers :

Ces exécutions firent détester Charles. Un gibelin, passionément attaché à la maison de Souabe, et brûlant de venger son sang répandu, trama un complot contre lui. C'était le fameux Jean de Procida, dont Charles avait confisqué les biens et, selon plusieurs historiens, séduit la femme. Les Siciliens se révoltèrent le jour de Pâques, en 1282, au son de la cloche des vêpres. Tous les Français et les Provençaux furent massacrés, au nombre de 8000 environ. Un seul fut épargné, ce fut le vertueux Guillaume des Porcelets, qui, depuis 15 ans, était en Sicile en qualité de vice-roi [1] de Puzole, Catalamaure et autres villes. Une exacte probité, des mœurs très pures, sa bienfaisance, l'avaient rendu cher aux Siciliens, dont quelques-uns quittèrent un instant le carnage pour aller le chercher et le conduire en lieu de sûreté. Telle est la force de la vertu; elle impose même aux hommes les plus féroces.

Charles mourut en 1285 avec la douleur d'avoir, par son ambition, sa violence et sa cruauté, poussé les Napolitains à cette vengeance extrême dont je viens de parler, et qui est connue dans l'histoire sous le nom de Vêpres Siciliennes.

Hic jaceo, Caroli, Mainfredus, Marte subactus.
Cœcaris heredi nonfois urbe loues.
Sumpatris ex odiis ausus confidere Petro,
Mars dedit huic mortem, mors mihi cuncta tulit.

1. Charles, devenu roi de Naples, avait nommé ce seigneur Arlésien vice-roi de Puzole et Catalamaure etc.

IV

Retour de Charles en Provence.—Louis IX retourne dans la Terre-Sainte et meurt. — Phillipe-le-Hardi. — Becudodar. — Il persécute les chrétiens. — Conduite de Clément IV.— Grégoire X. — L'année 1276 fatale aux papes. — Nicolas III ennemi de Charles. — Son ambition déçue et sa vengeance. — La nouvelle des vêpres siciliennes arrive à Charles. — Ce qu'il veut faire, ce que fait son fils le prince de Salerne. — Roger de Lauria. — Don Pedro. — Son défi. — Charles l'accepte. — Ce qui se passe à cette occasion. — Corunti défait par Roger de Lauria. — Le prince de Salerne prisonnier.— Mort de Charles et son épitaphe. — Résignation du prince de Salerne devenu Charles II. — Négociations. — Charles II est mis en liberté. — Ses ôtages. — Il vient en Provence. — Ce qu'il fait pour Arles, Tarascon et pour tout le comté. — Clément V. — Ce qui arrive à son couronnement. — Destruction des Templiers. — Conduite de Charles II contre ceux de Provence. — Sa mort.—Ses enfans parmi lesquels Robert, son successeur.

SOUILLÉ du sang de l'infortuné Conradin indignement assassiné, Charles était revenu en Provence, roi de Naples et vassal des papes, car il n'avait reçu la couronne que sous

la condition d'un vasselage perpétuel [1] et de la main d'un homme qui ne pouvait pas la donner. Sans doute les droits funestes de la guerre l'autorisaient à tenir de son épée le royaume de Naples, mais le possesseur de ce royaume ne devait avoir d'autres maîtres que Dieu, la justice et l'honneur. Si Béatrix put enfin voir son front superbe ceint du diadème des reines, ce ne fut qu'aux dépens de l'honneur de son époux et au mépris de la justice. Le trône de Naples fut élevé sur le sang, il ne se soutint que par le sang; trois siècles après, il ne pouvait encore se maintenir que par le sang.

Reprenons : l'ardente piété, le zèle chrétien de Louis IX n'avaient point été refroidis par les désastres d'une première expédition ; un second voyage d'outre-mer fut jugé utile à la religion, et le saint roi auquel devait se joindre celui de Naples ou de Sicile [2], vint s'embarquer à Aigues-Mortes en 1270. Charles arriva trop tard avec sa flotte provençale, et sa négligence fut cause en partie des malheurs

1. La plupart des historiens placent à cette époque l'hommage que les rois de Naples rendaient annuellement au saint siége.

2. Les motifs qui fesaient agir les rois de France et de Sicile étaient bien différens. Le premier espérait que sa présence pourrait déterminer le roi de Tunis qui lui avait promis de se faire chrétien. Le second n'avait point oublié que le monarque africain avait favorisé les partisans de Conradin et s'était affranchi, pendant les derniers troubles, d'un tribut qu'il payait à ses prédécesseurs. « Se venger et le forcer à remplir ses anciens engagemens était son véritable but. » (Histoire de Pr. Vil.)

qui assaillirent les troupes françaises. Sa douleur, aussi vive que sincère au moment de la mort de Louis, lui fit pardonner les torts qu'il se reprochait lui-même dans l'amertume de son cœur.

Philippe-le-Hardi avait été proclamé roi de France dans le camp où son père venait de rendre le dernier soupir, au milieu des lamentations universelles; les rois de Sicile et de Navarre, pour les terres qu'ils possédaient en France, et les seigneurs français avaient rendu leur hommage; la guerre s'était terminée par les grandes concessions faites par le roi de Tunis, [1] et tous les princes avaient repris le chemin de leurs états.

Becudodar régnait alors en Egypte avec le titre de Soudan; il s'était élevé au trône par la mort de Malech Elvahet, qu'il fit massacrer, sous le prétexte que ce Soudan ne voulait pas rompre une trève avec les chrétiens latins de la Palestine. Son avènement au pouvoir souverain fut le signal d'une guerre terrible qu'il fit aux pieux adorateurs du Christ, et surtout aux hospitaliers du Temple et de St-Jean. Il était

1. Il s'engagea à payer les frais de la guerre au roi de France et à ses barons; à laisser vivre en liberté les chrétiens établis dans ses états; à leur permettre d'y avoir des églises, où l'on pourrait prêcher librement l'évangile; à ne point s'opposer à ce que ceux de ses sujets qui le désireraient pussent embrasser le christianisme; à laisser trafiquer les marchands chrétiens; à délivrer tous les prisonniers de cette religion, à payer pendant 15 ans au roi de Naples et de Sicile le double du tribut qu'il payait à ses prédecesseurs; enfin à lui compter de suite cinq ans d'arrérages. De leur côté, les princes chrétiens lui rendirent les prisonniers faits pendant cette expédition. (Histoire de Pr. Vil)

déjà maître des importantes forteresses d'Assur, de Sephet, du château de Beaufort; La trahison lui livra la ville d'Antioche, dont dix-sept mille habitans furent passés au fil de l'épée, et cent mille conduits en esclavage; chaque jour signalait un triomphe, une victoire, la reddition d'une place. Désespérés, livrés à leurs propres forces, les malheureux Chrétiens se défendaient encore avec vigueur, mais leurs efforts étaient vains; le nombre les écrasait. Cependant le pape leur envoyait des bénédictions, des indulgences, des bulles, des brefs encourageans, où il exaltait son admiration. Des guerriers, des vaisseaux, des armes, des vivres eussent bien mieux servi ces infortunés; car ils avaient tout le reste, courage et religion. Clément IV [1] mourut sans avoir amélioré leur sort.

Thibaut, archidiâcre de Liége, son successeur sous le nom de Grégoire X, était dans la Palestine lorsqu'il apprit son élévation au trône pontifical. Il était instruit par lui-même des maux que souffraient les Chrétiens. Aussi, son premier soin, en arrivant en Italie, fut de leur envoyer des secours efficaces, bien différens de ceux de son prédécesseur. Il s'assura de douze galères armées: Pise, Gênes, Venise, en fournirent chacune trois. La Provence, je veux dire, Marseille, fournit les trois autres, qui furent appro-

1. C'était ce pape qui, au lit de mort, disait à sa famille, du nom de *Fiesque*: « J'aimerais mieux que vous me vissiez cardinal en santé que pape mourant. »

visionnées de blé dont cette ville fit généreusement présent aux chrétiens qu'elle secourait de ses armes.

Le trône de St-Pierre vit quatre papes se succéder rapidement, dans l'espace de l'année 1276, époque de la mort de Grégoire X, qui l'occupait depuis le 1er septembre 1271. Il eut pour successeur Innocent V, qui mourut peu de jours après son election et fut remplacé par Adrien V. Celui-ci étant mort après quelques mois de possession, le sceptre pontifical échut à Jean XXI, qui mourut lui-même vers la fin de la même année. Nicolas III [1] fut son successeur en 1277 ; il régna jusque vers le milieu de l'année 1280. [2] Ce dernier pape se montra l'ennemi de Charles, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile, et depuis peu roi des Albaniens [3] et de Jérusalem. [4] Humilié du refus que ce monarque crut devoir opposer à ses vues trop ambitieuses, puisqu'elles avaient pour objet d'unir l'un de ses neveux à une fille du prince de Salerne, héritier présomptif de la

1. *Jean Gaëtan des Ursins.*

2. Il mourut le 22 août, d'une attaque d'apoplexie, dans sa maison de plaisance située dans le diocèse de Viterbe.

3. Les trois ordres de ce royaume lui déférèrent la couronne après la guerre contre le roi de Tunis ; ses succès, son courage, son alliance avec le roi de France, et sans doute aussi les intrigues ne contribuèrent pas peu à cette détermination. (Vill.)

4. En 1277, Charles acheta le titre de roi de Jérusalem de Marie, fille de Raymond Rupia, prince d'Autriche et de Mélisande de Lusignan, reine de Chypre et de Jérusalem, veuve de Frédéric, fils naturel de l'empereur Frédéric II, moyennant une pension viagère de 400 liv. tournois. (Nostradamus.— La Lauzière. — Vill.)

couronne de Sicile, Nicolas avait juré de se venger. Il en vint à bout, d'abord à l'ocsasion des difficultés qui surgirent entre Rodolphe d'Ausbourg, tige de la maison d'Autriche, élu empereur en 1273, et Charles, qui conservait la qualité de vicaire de l'empire. Le pape le força à se démettre de cette dignité, de celle de sénateur de Rome et à recevoir du nouvel empereur l'investiture des comtés de Provence et de Forcalquier. [1] Mais c'était peu pour ce pape vindicatif d'avoir à son tour humilié le roi puissant que la fortune avait jusque là comblé de ses plus grandes faveurs, il voulut encore le perdre. Malheureusement le caractère impétueux, et souvent farouche [2] de Charles lui en fournit les moyens. C'est alors, que parut Jean de Procida, qui avait lui-même tant de motifs de vengeance contre le roi de Sicile ; nous savons que ce gentilhomme, secondé

1. Le droit des empereurs sur ces comtés ne pouvait être revendiqué par Rodolphe, puisque les princes de la maison de Souabe n'en jouissaient point comme empereurs, mais comme rois d'Arles, et que ces princes eux-mêmes n'avaient pas des droits très bien fondés à ce titre. Il avait été transmis par Rodolphe III à Conrad le salique, et la maison de ce dernier, éteinte depuis l'an 1125, en la personne de Henri V. Lothaire, duc de saxe, élu empereur après ce prince, soutint que le royaume d'Arles avait été uni à l'empire ; Rodolphe d'Ausbourg s'étayait probablement de la même allégation.

2. Muratori, auteur italien, traite Charles de tyran et même de loup : « *Con verga di ferro governava il rè Carlo di Sicilia e di paglia più volte i miseri Siciliani ricorsero ai papi per rimediare presentato loro che la santa siede avea creduto dare un pastore ai popoli e loro avea dato un tiranno e un lupo.* » Annali d'Italia. Anno 1282.

par le pape, ligué lui-même secrètement avec Michel, qui était paléologue, usurpateur du trône de Constentinople, que Charles avait conçu le projet de renverser, parvint à soulever les Napolitains, et se vengea par les Vêpres siciliennes.

Charles était à Oviette auprès de Martin IV, élu pape, en remplacement de Nicolas III, lorsqu'il apprit l'épouvantable catastrophe dont les Français et les Provençaux venaient d'être les victimes, et à la suite de laquelle Don Pedro, roi d'Aragon, héritier de Conradin, avait repris le trône de Naples et de Sicile. En vain Charles voulut faire le siège de Messine; la résistance désespérée des habitans avait laissé à la flotte du roi d'Aragon, commandée par le meilleur marin de ce temps, Roger de Lauria, qu'accompagnait Jean de Procida, le temps d'arirver. Charles fut obligé de se retirer. Mais le Prince de Salerne, son fils, se présenta bientôt du côté de la mer avec trois galères marseillaises et six cents Provençaux, tandis que Pierre, duc d'Alençon, frère du roi Philippe, s'avançait par terre à la tête d'une armée française. Don Pedro crut voir ses affaires perdues, et, à défaut de courage, il eut recours à la ruse, ou, si l'on veut, à la politique. Il fit proposer à Charles de terminer leur différend par un duel particulier, où les deux princes seraient à la tête de cent chevaliers [1] seulement. Le comte de Provence

1. En tête des cent chevaliers de Charles, marchait Philippe-le-Hardi, roi de France, son neveu. On comptait parmi eux soixante-deux

dont la bravoure n'était point équivoque, s'empressa d'accepter ce défi, malgré les représentations des seigneurs dévoués à sa personne, et celles du pape lui-même qui chercha vainement à lui faire comprendre que ce combat était impolitique et contraire à ses intérêts et à ceux de l'église. L'esprit chevaleresque du prince ne vit que la honte de reculer, et, le premier, il se rendit à Bordeaux, où le duel devait avoir lieu à un jour fixé. En vain, depuis le soleil levant jusqu'au soleil couché, il attendit son rival. L'Aragonais, moins délicat sur le point d'honneur, et dont le but était de se fortifier et de laisser calmer l'ardeur des Provençaux et des Français, ne craignit pas de se couvrir de honte ; il ne se trouva point au rendez-vous. La Lauzière, annaliste d'Arles qui est si souvent en opposition avec les autres historiens, prétend que Don Pedro, « s'étant déguisé, n'arriva que fort tard en poste accompagné simplement de deux chevaliers, et qu'il se contenta de se présenter devant Jean de la Graille, grand sénéchal de Bordeaux, et de déposer entre ses mains son casque et son épée pour témoignage de sa bravoure, ou plutôt de sa lâcheté, et disparut comme un éclair. »

Charles, comptant sur la vaillance et la fidélité de ses troupes provençales pour relever sa puissance,

Provençaux dont treize Arlésiens, savoir : Raymond et Bertrand des Baux ; Guillaume et Raymond des Porcelets ; Jean d'Aube de Roquemartine ; Guillaume d'Eyguières ; Jean et Guillaume de Barras ; Guillaume de l'Estang ; Jacques et Rostang de Gantelmy; Boniface et Huges de Pena.

se hâta de venir à Marseille, d'où il fit partir vingt-neuf galères commandées par Cornuti; elles portaient des secours au château de Malte assiégé par les Siciliens ; mais là encore la fortune abandonna Charles: Cornuti fut défait par Roger de Lauria, qui peu après, en 1284, fit prisonnier le prince de Salerne, et le livra au roi d'Aragon, son maître. Ainsi, le fils de l'assassin de Conradin, roi légitime de la Sicile, se trouvait à la merci de l'héritier de ce jeune et malheureux prince. Il devait s'attendre à des traitemens rigoureux et même à une mort cruelle qui aurait vengé celle du descendant de Frédéric II. Le roi d'Aragon, moins vaillant sans doute que Charles I^er^, se montra plus généreux : il ménagea son fils, et lui offrit la liberté moyennant une rançon et des ôtages ; quarante gentilshommes, parmi lesquels ses trois enfans, vingt Marseillais et huit Arlésiens se présentèrent généreusement pour remplir ce triste et noble devoir.

Cependant le comte de Provence, après deux jours de combat, était entré dans le port de Gaëte avec 55 galères et 3 gros vaisseaux. De là il était allé punir les Napolitains [1] disposés à se révolter. Il avait épuisé les forces qui lui restaient à faire le siège de Régio, qu'il fut obligé de quitter. Tant de désastres, de chagrins avaient altéré sa santé; la mort le surprit à Foggia, dans la Capitanate, le 7 janvier 1285,

1. Il avait voulu d'abord incendier la ville, mais, touché par les prières du légat, il se contenta de faire pendre 150 habitans.

à l'âge de 66 ans. Le chroniqueur Nostradamus a traduit d'une façon fort originale l'épitaphe latine [1] gravée sur son tombeau :

Charles premier du nom, roy de Parthenopée,
Très excellent honneur de la gauloise espée,
Et du haut sang de France en cette urne gîst clos,
O mondaines faveurs ! un sort tout plein d'envie
Ravit d'un coup soudain sa couronne et sa vie
Ne pouvant lui ravir sa gloire ny son lot.

Le prince de Salerne supportait sa captivité avec la magnanimité d'un brave, et la résignation d'un chrétien. [2] Don Pedro avait suivi de près le roi de de Sicile dans la tombe ; Alphonse, Don Jacques et ses deux fils, avaient hérité de ses états. Le premier avait eu la Catalogne et l'Aragon. Le second, la Sicile ; de son côté, le prince de Salerne

1. *Cõditur hac parnâ karolus rexprimus in vrnâ,*
Parthenopes, galli sanguinis altus honor
Cui sceptrũ et vitam abstulit invidia, quãdo
Illius famans perdere non potuit.

2. Il avait été d'abord enfermé dans la citadelle de Matagriffo. Les Siciliens voulaient sa mort ; les syndics l'avaient condamné, et la reine Constance, qui gouvernait en l'absence du roi, fut obligée, pour céder aux importunités, de lui faire connaître l'arrêt fatal un jour de vendredi saint. Le jeune héros fit cette réponse : Je suis très content de souffrir cette fâcheuse mort en patience, me ressouvenant que notre Seigneur Jésus-Christ voulut souffrir encore ce même jour mort et passion. Cette noble et pieuse réponse toucha la reine qui était elle-même d'une grande piété. Changeant aussitot de résolution: « allez dire au prince, dit-elle, que si, pour le respect de ce jour, il souffre si volontiers la mort pour celuy-la même qui pardonna à ses ennemis, je lui veux pardonner aussy.» (Nostradamus.) Ce fut alors que le prince de Salerne fut envoyé auprès du roi d'Aragon en Catalogne et fut ainsi sonstrait aux vengeances populaires.

avait aussi hérité des états de son père, sous le nom de Charles II. Il était donc aussi roi de Sicile. Cette circonstance paraissait devoir prolonger indéfiniment sa captivité. Mais la piété filiale veillait sur lui. Ses trois fils mirent le pape et le roi d'Angleterre, Edouard Ier, dans leurs intérêts. Ces deux souverains se rendirent en personne à Chaafran, dans les Pyrénées, où les négociations commencées dans le Bearn, à Oleron, et interrompues par quelques actes d'hostilité, avaient été reprises. Une trève de trois ans fut enfin conclue, les principales conditions du traité furent, d'après Nostradamus:

Que Charles II paierait 3000 marcs d'argent pour sa rançon;

Qu'il renoncerait à la possession de la Sicile et en obtiendrait du pape l'investiture en faveur de Don Jacques;

Qu'il obtiendrait du comte de Valois [1] une renonciation aux droits qu'il prétendait avoir sur le royaume d'Orange et sur le comté de Catalogne;

Que la trève serait changée en une paix solide, lorsque ces clauses seraient exécutées;

Enfin, que Charles viendrait reprendre ses fers, s'il ne ne parvenait pas, dans l'espace de trois ans, à remplir ses engagemens, et qu'à défaut d'exécution

1. Philippe-le-Hardi avait entrepris la conquête de l'Aragon et de la Catalogne, pour en investir Charles de Valois, son second fils. Le pape Martin IV en avait fait don à ce prince, en vertu du droit de suzeraineté que les papes prétendaient avoir sur ces proviences.

dc cette dernière stipulation , la Provence passerait pour toujours sous la domination du monarque aragonais. (Villeneuve.)

Charles fut mis en liberté sous la foi de cet accord. Ses ôtages, en place desquels le roi d'Angleterre avait eu la générosité de livrer provisoirement au roi d'Aragon trente-six de ses barons et quarante bourgeois de son royaume, arrivèrent successivement. Ce qui annonçait de la part de Charles la volonté bien arrêtée de tenir ses engagemens; toutefois, arrivé en Provence où les démonstrations de la plus vive allégresse l'avaient accueilli, il se hâta de recevoir de Nicolas IV l'investiture du royaume auquel il avait renoncé. Il est vrai que le pape, irrité qu'on eût disposé de la Sicile sans son consentement, avait délié Edouard et Charles de leur serment; il est vrai encore que celui-ci, soit qu'il ne crût point qu'une bulle du pape pût autoriser un parjure, soit qu'il gémît sur le sort de ses enfans et des autres ôtages, s'il n'était pas fidèle à ses sermens, se rendit aux Pyrénées, en 1289, pour livrer sa personne au roi d'Aragon. L'histoire ne dit point s'il avait prévenu ce monarque de sa détermination, mais elle ne laisse pas ignorer que Charles revint en Provence, sous prétexte qu'Alphonse n'avait envoyé personne pour le revevoir. Ainsi la politique opéra ce qu'une bulle de pape n'avait pu faire, un parjure manifeste. Il alluma la guerre entre les princes de l'Europe ; le soudan d'Égypte profita de leur division, en se

NATIONAL ART LIBRARY

Fastes de la Provence ancienne et moderne,
par Mr Fouque.



J.M. Veran del. et sculp.

Château de Tarascon.

rendant maître de Ptolémaïs, où les Provençaux fesaient un commerce considérable.

Sans perdre de vue ses ôtages, dont la délivrance était le principal objet de sa sollicitude et qu'il parvint à opérer en 1290, en déterminant son cousin Charles de Valois à renoncer à ses prétentions sur l'Aragon, Charles-le-Boiteux[1] ou le Tardif profita de son séjour en Provence pour régler quelques affaires générales et particulières. En considération des services signalés que les Arlésiens lui avaient rendus dans les différens combats contre le roi d'Aragon, il leur accorda toutes sortes de franchises sur les denrées et marchandises qui viendraient de la Provence et de ses autres états ; il établit dans leur ville un juge qui fut obligé de jurer par serment, d'observer tous les priviléges ; ceux de Tarascon, où il se plaisait beaucoup, furent conservés. Il fit jetter, sur les ruines d'un temple de Jupiter, au bord du Rhône, et en face de Beaucaire, les fondemens d'un superbe château, dont Charles-du-Maine acheva la construction en 1425, et qui existe encore.[2] Aix avait puissamment concouru au payement de sa rançon. Charles voulu aussi la favoriser ; plusieurs

1. Il fut ainsi surnommé parce qu'il était effectivement boiteux dès sa naissance. Les Français l'appelaient le Tardif, parce que ses malheurs lui avaient appris à réfléchir avant [illegible].

2. Ce château qui fait le sujet de l'une de [illegible], fut dans le xv[e] siècle la demeure des comtes de Provence, [illegible] aujourd'hui de [illegible].

Fastes de la Provence ancienne et moderne,
par Mr Bouche



Château de Tarascon.

rendant maître de Ptolémaïs, où les Provençaux fesaient un commerce considérable.

Sans perdre de vue ses ôtages, dont la délivrance était le principal objet de sa sollicitude et qu'il parvint à opérer en 1290, en déterminant son cousin Charles de Valois à renoncer à ses prétentions sur l'Aragon, Charles-le-Boiteux [1] ou le Tardif profita de son séjour en Provence pour régler quelques affaires générales et particulières. En considération des services signalés que les Arlésiens lui avaient rendus dans les différens combats contre le roi d'Aragon, il leur accorda toutes sortes de franchises sur les denrées et marchandises qui viendraient de la Provence et de ses autres états ; il établit dans leur ville un juge qui fut obligé de jurer par serment, d'observer tous les privilèges ; ceux de Tarascon, où il se plaisait beaucoup, furent conservés. Il fit jetter, sur les ruines d'un temple de Jupiter, au bord du Rhône, et en face de Beaucaire, les fondemens d'un superbe château, dont Charles-du-Maine acheva la construction en 1425, et qui existe encore. [2] Aix avait puissemment concouru au payement de sa rançon. Charles voulu aussi la favoriser ; plusieurs

1. Il fut ainsi surnommé parce qu'il était effectivement boiteux dès sa naissance. Les Français l'appelèrent le *tardif*, parce que ses malheurs lui avaient appris à réfléchir avant d'entreprendre.

2. Ce château qui fait le sujet de l'une de nos gravures, fut dans le XV[e] siècle la demeure des comtes de Provence. Il sert aujourd'hui de prison.

ordonnances témoignèrent sa gratitude [1]; le palais des comtes fut agrandi. Mais la Provence entière, qui avait tant souffert des dernières guerres, réclamait les soins de sa sollicitude paternelle ; il corrigea les abus, supprima les offices inutiles ; un sénéchal ne pouvant suffire, il en créa un second pour le comté de Forcalquier; il réunit à ses états tout le Piémont, dont plusieurs villes s'étaient déjà soumises à Charles Ier, le Montferrat [2], la baronie de Sault [3], et le comté d'Orange. Ce qu'il y a d'admirable, c'est que la soumission des grands seigneurs de ces divers comtés fut le résultat des vertus de Charles et non de ses armes. Charles était aimé de ses peuples, et il méritait cet honneur par sa justice et sa bienfaisance. Il était vraiment roi.

Les événemens que je viens de rappeler s'étaient passés de 1289 à 1304, époque de la mort de Benoît IX [4] dont le pontificat fut suivi d'un interrègne de quelques mois, après lequel parut Clément V, qui transporta le siège pontifical à Avignon.

1. Une de ces ordonnances fixa la quotité de la dîme des blés, raisins et fruits, pour Aix et son territoire ; une autre régla l'observation des fêtes, les droits et devoirs des juges séculiers, contre les blasphémateurs et les juifs. (Ruffi. Page 207.) (Aix ancien et moderne.)

2. Après quelques démêlés, le marquis de Salerne lui en fit cession.

4. Isnardin d'Entrevaux, de la maison d'Agoult, lui en fit volontairement l'hommage.

4. Depuis Nicolas III et Martin IV, les prédécesseurs de Benoît IX sur le trône romain, avaient été, en 1287, Honoré ou Honorius IV. — En 1292, Nicolas IV. — En 1294, Célestin V. — en 1303, Boniface VIII.

Clément v, appelé auparavant Bertrand de Gouth ou de Goth, était né à Villandreau, dans le diocèse de Bordeaux, dont il était archevêque, ce qui fit dire à un vieux cardinal, à l'occasion de la translation du saint siège en France, « l'église ne reviendra de long-temps en Italie, je connais les Gascons. » Le couronnement de ce pontife eut lieu à Lyon, dans l'église de St-Just, le 14 novembre de l'année 1305. Ce spectacle avait attiré une si grande affluance, qu'une vieille muraille, surchargée de spectateurs, s'écroula, blessa le monarque Philippe-le-Bel, écrasa le duc de Bretagne, renversa le peuple et fit tomber la tiare de la tête du nouveau pontife. Les Italiens, toujours superstitieux, regardèrent cet événement comme un présage funeste. Ils ne manquèrent pas d'attribuer les chagrins violents qui empoisonnèrent la vie de Clément v, et sa mort arrivée subitement le 20 avril 1314, à Roquemore, près d'Avignon, pendant qu'il se fesait transporter à Bordeaux pour respirer l'air natal, comme une juste punition de sa résidence à Avignon, et de sa conduite à l'égard des Templiers. En effet, ce fut peu de temps après son élection, que, d'accord avec Philippe-le-Bel, il prononça la suppression de cet ordre dans un conseil général [1] convoqué à Vienne en Dauphiné, le 11 octobre 1311. Les rigueurs atroces exercées auparavant

1. 300 Évêques, des abbés, des prieurs, des prêtres de tous les rangs et de tous les pays s'étaient rendus à cette assemblée, dont la présence du roi de France, de son frère Charles de Valois et de ses trois fils augmenta la splendeur.

contre les Templiers n'appartiennent point aux Fastes de la Provence, quoiqu'il soit constant que Charles II ne leur ait pas été favorable. Ce prince était à Marseille lorsque Philippe-le-Bel et Clément V lui communiquèrent leur prejet, qui n'avait pas encore été suivi d'exécution. Le pape avait intéressé la religion dans cette affaire célèbre, et pour Charles II c'était un motif d'obéissance aveugle: il envoya à tous les juges du comté un pli contenant ses ordres, et une lettre particulière qui enjoignait de n'ouvrir le message que le 24 janvier 1307 au matin. Ce jour-là, tous les templiers qui résidaient en Provence furent saisis, et leurs biens mis en sequestre; l'histoire de ce temps ne dit point que les personnes furent maltraitées, mais elle assure que leurs dépouilles servirent à enrichir d'autres ordres religieux, [1] chargés de prier perpétuellement pour ces chevaliers qui après avoir défendu la religion au péril de leur vie, de leur liberté, de leur repos, étaient tombés dans un relâchement extrême, et commettaient, au dire de quelques historiens, des crimes qui révoltaient la nature.

Charles II mourut à Casanova, près de Naples, en 1309, c'est-à-dire deux ans avant le concile de Vienne qui termina l'affaire étonnante des Templiers. Il fut sincèrement regretté des Provençaux et des Napoli-

1. Les biens des Templiers furent unis à ceux de l'ordre de saint Jean de Jérusalem. Cette union fut confirmée par lettres patentes du roi Robert en 1319.

tains, parce que pour les uns comme pour les autres, et même pour ses ennemis, il avait été bon, juste, affable, sachant pardonner à propos et récompenser avec noblesse. Il avait eu de Marie de Hongrie, son épouse, quatorze [1] enfans (9 fils et 5 filles), parmi lesquels Robert; le troisième des fils fut l'héritier de ses états, d'après son testament fait à Marseille en 1308.

1. Les enfans de Charles II étaient : Charles-Martel, roi de Hongrie; Saint Louis, religieux et ensuite évêque de Toulouse; Robert, roi de Naples et comte de Provence; Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople; Jean, mort en bas âge; Bérenger de Sicile; Tristan de Sicile; Jean de Duras, qui a fait la branche de ce nom; Pierre, comte de Gravine, qui fut le dernier fils de Charles II. Les cinq filles furent : Marguerite, épouse de Charles de France, comte de Valois; Blanche, épouse de Jacques, roi d'Aragon; Eléonore, épouse de Frédéric d'Aragon; Marie, épouse en premières nôces de Sanche d'Aragon, et en secondes, de Jurica, prince d'Aragon; enfin, Béatrix, la plus jeune, épousa Azan IV d'Est, marquis de Ferrare.



79

V

Surnoms et dignités de Robert. — La procession du bœuf. — Réflexions sur cette cérémonie. — Usages des anciens peuples touchant les taureaux. — Le branle St-Élme, autre fête provençale. — La course de l'étendard. — La fêté des fous. — Course de la Tarasque. — Je reviens à Robert. — Il est inquiété dans son royaume de Naples. — Le roi d'Aragon. — Conduite extraordinaire d'un viguier. — Conclave de Carpentras pour élire un successeur à Clément V. — Jean XXII. — Le Palais des papes à Avignon. — Les fratricelles ou le pain des Cordeliers. — L'évêque et l'inquisiteur de Marseille font périr par le feu quatre de ces prédicateurs. — Voyage et piété de Clémence, fille du roi de Hongrie et veuve de Louis-le-Hutin. — Son arrivée à Marseille. — Fêtes. — La bonne mère. — réflexions sur les nourrices.

ROBERT, Comte de Provence, fut surnommé le Bon et le Sage, parce qu'il était pieux, savant, versé dans l'astronomie, la théologie, la médecine et les beaux arts. Clément V le nomma sénateur de Rome, vicaire du saint empire, dignités qui excitèrent contre lui la jalousie de ses voisins; il l'investit du royaume de Naples dont

les papes se disaient seigneurs suzerains depuis Urbain IV, fondateur de la Fête-Dieu, en 1264....

Nous verrons plus tard les Fastes particuliers de Robert. En attendant, et puisque je viens de citer l'établissement de la Fête-Dieu, je dois parler de quelques fêtes provençales, dont deux sont relatives à cette auguste solennité de l'église chrétienne. La procession du bœuf, la course de l'étendard, le branle S^t^-Elme, à Marseille, la fête des fous à Arles, la procession de la Tarasque à Tarascon, sont des fêtes traditionnelles dignes d'une relation spéciale.

L'usage annuel [1] de promener par les rues de Marseille, le jour de la Fête-Dieu, au son des fanfares, un bœuf orné de fleurs, de banderolles et richement caparaçonné, remonte aux siècles les plus reculés de notre histoire. Les opinions desécrivains provençaux varient sur l'origine de cet usage. Les uns le regardent comme un reste des superstitions païennes, purifié par la religion du Christ; les autres pensent que ce bœuf représente le mystère auguste que la chrétienté solennise le jour de la Fête-Dieu. Ruffi a cherché à établir que cette cérémonie du bœuf doit son origine à la confrérie du *Corpus Domini* des PP. Prêcheurs, et que ce bœuf est l'image d'un repas, en effigie, que les confrères

1. Supprimée par la révolution de 91, cette fête s'est renouvelée avec le rétablissement de l'ordre. La révoluition de 1830 l'a conservée.

prenaient et offraient jadis aux pauvres de la ville... On conçoit que les confrères pouvaient se contenter publiquement d'un repas en effigie, mais les pauvres !!.. Sans doute les opinions des anciens sont généralement respectables, mais ils est permis d'y ajouter des réflexions explicatives, lorsqu'ils ne l'ont pas fait eux-mêmes ; voici les nôtres :

Nous voyons presque tous les anciens peuples immoler des taureaux, adorer des taureaux, établir des jeux, des fêtes en l'honneur des taureaux: Athènes, Rome, la Grèce, l'Egypte, la Phénicie, Carthage avaient leurs taureaux, leurs génisses, leur veaux sacrés ; elles célébraient leurs *tauries*, leurs jeux *tauriliens*, leurs courses, leurs sacrifices de taureaux, dont la chair était distribuée au peuple ; quelquefois les prêtres la gardaient pour eux-mêmes.

Dès le principe, la Provence connut tout cela. Dans les temples de Marseille étaient des effigies de taureaux ; sur ses autels on immolait des taureaux ; la monnaie, comme celle d'Athènes, portait l'image d'un taureau ; elle amusait le peuple par des courses de taureaux, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans plusieurs villes de la Provence et du Languedoc ; enfin, des taureaux suivaient les cérémonies religieuses ; et après eux, marchaient de jeunes garçons, de jeunes filles, chantant des hymnes en l'honneur de Diane, de Flore et de Cybèle; tous ces faits sont attestés par les auteurs païens.

D'un autre côté, les annales ecclésiastiques de

Baronius nous apprennent que le christianisme laissa subsister, en les purifiant par l'application, beaucoup d'usages du culte extérieur des idolâtres; ainsi, l'eau lustrale, le bâton pastoral, la mître, le manteau des pontifes, l'habit blanc des prêtres, leurs ceintures etc., furent empruntés au paganisme et tournèrent à l'usage de la religion chrétienne.

On peut donc penser que la Provence, en renonçant, sous l'empire de Rome, aux sacrifices de sang humain, les remplaça par des hécatombes que le christianisme aurait insensiblement fait disparaître. On peut penser encore que les premiers chrétiens qui portèrent à Marseille les lumières de la religion, durent songer, en abolissant les hécatombes, à ne point irriter un peuple superstitieux: établir la cérémonie du bœuf était le moyen le plus efficace. Le peuple satisfait d'avoir annuellement son bœuf, se sera peu à peu habitué à vivre dans l'observance d'une religion qui ne demande qu'un cœur pur; il aura de la même manière changé le motif et le but de cet usage; en plaçant le bœuf à la suite de la procession destinée à célébrer le plus saint des mystères, il en aura fait une représentation de ce mystère, et, plus tard, ce bœuf, livré à l'œuvre spécialement consacrée au corps de J.-C., aura servi de nourriture aux pauvres de la ville; en effet, le bœuf travaille pour l'homme, il est la victime de ses besoins, sa nourriture la plus substantielle; il est l'emblême de la force, et la foi catholique repré-

sente J.-C. comme pain, victime et salut ; aussi Tertulien le compare à un taureau. Un taureau est encore, d'après le *deutéronome*, le symbole du pain et du froment, et les païens immolaient un taureau à Cibèle, déesse de la terre, éternelle nourrice des humains....

Passons au branle S^t^-Elme et à la course de l'étendard. La première de ces réjouissances publiques était célébrée à Marseille par les plus beaux adolescens des deux sexes, le jour de la fête de S^t^-Lazare. Vêtus avec la plus grande magnificence, embellis par leur jeunesse et la joie la plus vive qui brillait dans tous leurs traits, ils fesaient ensemble, pêle-mêle, au son d'une musique guerrière, le tour de la ville. Les jeunes hommes représentaient les dieux, et les jeunes filles, les déesses de la fable.

Tout ce que l'on peut dire touchant l'origine de cette fête, dont l'époque et le but réels ne sont pas connus, c'est qu'elle était une imitation des danses baladoires, des brandons de l'amour, des festins de Flore, et que probablement Marseille l'avait établie par politique, pour attirer les étrangers dans son sein. Les abus licencieux dont elle était l'occasion la firent supprimer vers la fin du XV^e^ siècle.

La course de l'Étendard était un spectacle plus digne de son objet. Un gentilhomme, décoré du titre de capitaine de S^t^-Victor, s'armait de pied en cap, le jour de la fête de ce martyr de la foi, et se rendait, au milieu d'un brillant cortége, devant l'église S^t^-Jean, au bout du port, où il attendait les

moines de l'abbaye. Lorsque ceux-ci paraissaient, le capitaine de St-Victor mettait un genou à terre et recevait la bénédiction du prieur ; ensuite, il montait à cheval, tenant d'une main l'étendard sur lequel était représentée la figure de saint Victor, et galopait dans les divers quartiers de la ville, suivi de deux écuyers. Cette course terminée, les trois cavaliers venaient se réunir à une procession générale où l'on portait les reliques de saint Victor.... Cette fête fut encore célébrée en 1607, avec la pompe établie dans le XII^e siècle, mais en 1608, un valet de pied de l'hôtel de ville, portant un guidon, remplaça le gentilhomme à cheval ; dès lors, la course de l'étendard perdit de sa solennité et fut supprimée.

Un autre spectacle religieux, le plus extraordinaire, le plus incroyable de tous, c'est la fête des fous, qui se célébrait annuellemant dans les églises d'Arles, aux frais du chapitre métropolitain. Il faut croire qu'elle avait été imaginée par la piété, mais le but ne fut jamais atteint, il ne pouvait l'être. Jugez plutôt:

La fête des fous avait lieu ordinairement aux jours des grandes solennités de l'église et plus particulièrement à la Noël. Ces jours-là, toutes les puissances de l'enfer déchaînées, représentées par les passions humaines, se jetaient en désordre dans les temples du seigneur, dont les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, aux cris de la tourbe que l'église sans crainte recevait dans son sein, comme pour donner une nouvelle force à ces paroles du code chrétien: *et portæ*

inferi non prævalebunt adversùs eam. Alors, dans les temples même, commençait la cérémonie ou plutôt la folie. Elle consistait à insulter pieusement, si on peut le dire, les mystères de la religion. Un pape, un archevêque, un évêque des fous, élus en tumulte, officiaient pontificalement et donnaient leurs bénédictions pendant que les spectateurs se livraient à toutes sortes d'extravagances. Ici, c'étaient des prières mêlées d'imprécations ; là, des chants obscènes, des danses où l'on représentait les mystères de Vénus, et auxquels participaient mêlés, confondus, les laïques, les lévites et les femmes. Ailleurs, on buvait, on jouait aux cartes, aux dés, sur les autels, et au lieu d'encens, on brûlait de vieux cuirs; partout c'étaient les orgies, les bacchanales de l'enfer mondain..... On a peine à croire à toutes ces folies ; l'empereur Charles IV en fut tellement indigné, en 1364, lors de son couronnement comme roi d'Arles, qu'il en ordonna la suppression, et depuis, cette barbarie des vieux temps ne s'est plus renouvelée.

La fête de la Tarasque ne fut établie, à Tarascon, que vers le milieu du XV[e] siècles, par le roi René, à l'occasion d'un fameux tournoi qu'il donna dans cette ville et qui dura trois jours (2, 4 et 6 juin 1449), en présence de la reine et de la cour. Mais cette fête, comme celle du bœuf de Marseille, est relative à la Fête-Dieu; il convient d'en parler ici, d'autant mieux que le règne de René fournira d'autres narrations sur les jeux qu'il établit à Aix.

La suivante est due à la plume d'un jeune provençal. [1] Je la lui emprunte avec d'autant plus de plaisir qu'elle résume parfaitement tout ce que l'on peut dire de la Tarasque, et parce que j'éprouve quelque satisfaction en me souvenant que M. Cyprien Gautier fut mon élève à l'époque où j'enseignais au collége de Tasascon.

Les historiens, dit avec raison le jeune écrivain, ne sont point d'accord sur l'origine de la Tarasque. Les uns prétendent que le monstre a existé réellement au temps où Tarascon et Arles n'étaient que de tristes marais entourés de roseaux et dépourvus d'habitans. Pour eux la Tarasque était un dragon monstrueux qui dévorait les populations environnant son antre. On montre encore de nos jours le trou de la Tarasque, trou situé sur les fondemens du château [2] du roi René et que baignent les eaux du fleuve (le Rhône.)

D'autres, croyant à l'existence de la Tarasque, en font une simple allégorie : ils présument qu'il peut avoir existé jadis un monstre, et qu'aux premiers temps du christianisme, on ait saisi l'image de ce monstre, pour représenter le paganisme enchaîné par sainte Marthe, représentant de son côté le christianisme, qui, commençant à civiliser le monde, fesait disparaître la barbarie et la férocité des mœurs des payens au premier siècle de J.-C.

1. M. Cyprien Gautier de St.-Remy.

2. Ce château est le même dont j'ai parlé plus haut, et dont les fondemens furent jetés par Charles II sur les ruines d'un temple de Jupiter.

Toutefois, l'opinion la plus générale et la plus probable est celle de cette dernière allégorie. On croit au dragon, et ce qui a accrédité cette assertion c'est le nom de Tarasque, nom inconnu, qui ne peut avoir été que celui d'un monstre. [1]

Il est indubitable que le paganisme était figuré sous les traits de la Tarasque, puisque dans les processions du XV[e] siècle, une jeune fille de noblesse était déguisée en sainte Marthe et enchaînant la Tarasque avec un cordon, la promenait par les rues aux acclamations de la foule. Cet usage existe encore de nos jours. Chaque année, le jour de sainte Marthe, la Tarasque est promenée gravement, et en procession par la ville ; une jeune enfant, sous les traits de sainte Marthe, guide sa course et reçoit les bénédictions du peuple qui se presse sur son passage.

Le roi René, au milieu des plaisirs de sa cour,

1. C'est ce qui a fait dire à M. Thevenot, auteur des *Méridionales*, dans la pièce intitulée *Magdeleine*, cette strophe :

> *Lazare s'éteignit entre ses bras*, [1] *Lazare*,
> *Homme pieux et bon*, *pour qui la mort avare*
> *Avait déjà rouvert à la voix de Jésus*
> *Le tombeau d'où vivant nul mortel ne sort plus....*
> *Marthe suivit les bords du grand fleuve du Rhône*
> *Mit deux fleurons de plus à sa sainte couronne*
> *En proclamant la foi du Christ*, *et terrassant*
> *Un monstre horrible à voir*, *tout affamé de sang*,
> *La* TARASQUE.... *dragon à la gueule enflammée*,
> *Aux griffes de Vautour*, *défiant une armée*
> *Et que Marthe enchaîna de ses pieuses mains*
> *Comme pour accomplir les décrets surhumains.*

1. De Magdeleine.

cherclia un spectacle bizarre qui pût ranimer le goût et l'enthousiasme d'un public fatigué. Il institua la fête de la Tarasque, fit construire un dragon en bois que devaient faire courir les premiers chevaliers de sa cour. Ce genre de spectacle fit fureur. Toutes les chatelaines de Provence accouraient à Tarascon pour jouir d'une couse de la Tarasque; les chevaliers étaient brillamment parés de vestes blanches, de culottes rouges et de tocques noires; ils portaient la Tarasque et la promenaient en courant au milieu de la foule; les dames d'honneur, placées au balcon, jetaient des fleurs et des applaudissemens sous les pas du monstre, et des couronnes aux galans chevaliers qui, durant le repos de la Tarasque, divertissaient les spectateurs par les danses, les farandoles ou des combats simulés. Tout cela se passait au moyen âge, au siécle poétique où vivait Jeanne d'Arc, sous Charles VII, en 1449; mais sous leur apparente étrangeté, ces yeux cachaient un but politique. Le roi René les institua pour arrêter les combats sans cesse renouvelés que se donnaient entr'eux les habitans des lieux voisins de Tarascon. Eyragues, Château-Renard, S^r-Remy, Arles étaient, chaque jour férié, le rendez-vous des gladiateurs dont les rixes commençaient à coups de poing et se terminaient à coups de cailloux. Ces combats barbares étaient toujours sanglans. Le bon roi René voulut les prévenir. La populace, attirée par l'attrait de nouveaux spectacles, se porta aux jeux, aux belles parades de la cour de René, et oublia les rancunes au milieu des plaisirs.

Depuis, ces vieux usages renouvelés par nos frères se sont conservés : la Tarasque n'a pas changé de forme ; la figure en est la même que celle que nous présentent les vieux tableaux du XV^e^ siècle. L'enthousiasme n'a pas dégénéré non plus. Tarascon en a donné dernièrement la preuve par la joie délirante avec laquelle il a accueilli la représentation des jeux du moyen-âge. Les vieillards, les femmes , les enfans, les riches , les pauvres , tout s'est mêlé, confondu, pour fêter la Tarasque. Les haines se sont apaisées, la joie était unanime , la ville offrait l'aspect véritable d'une ville du XV^e^ siècle..... Tout cela est imaginable. !

Ici, je reprends l'histoire de Robert, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem , comte de Provence.

Dès les premiers pas qu'il fit sur les marches du trône, il se vit inquiété dans le royaume de Naples; il se hâta d'y courir , en 1313. Le roi d'Aragon ne se contentait pas de le harceler sur le continent , il fesait croiser de nombreux vaisseaux sur les mers de Provence; il infestait le commerce de Marseille et paraissait vouloir se rendre maître de cette ville. Dévoués à Robert , les Provençaux avaient pris les armes , armé des vaisseaux pour surveiller la flotte aragonaise et prévenir toute surprise. Les Marseillais, déterminés à réparer la tour de Malbert, et la chaîne, sommèrent le viguier [1] de leur fournir les sommes

[1] L'office de viguier , imité du royaume d'Aragon ou du comté de Barcelonne, avait été établi par les comtes dans plusieurs villes

indispensables. Cette demande était juste ; elle n'avait pas seulement pour objet de défendre le port et la ville de Marseille, mais la Provence entière qui était menacée ; cependant le viguier refusa d'y obtempérer. A la même époque, Marseille avait perdu les établissemens de Bougie ; elle gémissait sur le sort de plusieurs de ses commerçans, de ses navigateurs esclaves du souverain de cette contrée, auprès duquel la ville de Carcasonne, en Languedoc, était devenue puissante par son commerce. Dans l'espoir que les négociations de cette ville seraient utiles, le conseil d'administration de Marseille voulut y envoyer des députés. [1] Le viguier refusa encore, au nom du comte, la somme qui était nécessaire pour faire face aux frais du voyage. Justice fut demandée à Robert lui-même, qui était alors à Naples ; on lui députa Ricart le jeune, et Gasqui, hommes habiles dans la négociation. Ils obtinrent un ordre par lequel le viguier fut contraint de faire payer par le trésorier du comte tout ce que la ville de Marseille

de la Provence. Dans ce pays, ainsi qu'en Sardaigne, en Corse, dans le royaume de Valence, le viguier (lieutenant du comte, *vicarius*) remplissait les fonctions militaitres et celles de juge. Plusieurs furent connus sous le nom de gouverneur-viguier. Tel était celui de Marseille à l'époque dont je parle; il était le premier magistrat et gouvernait la ville en l'absence du comte.

1. Charles I[er] avait établi que lorsque l'intérêt d'une ville du comté exigerait des députations dans la province ou hors de la province, les frais seraient supportés par le comte. Cet acte avait été, jusques alors, exactement suivi par les viguiers qui en juraient l'observation, ainsi que de tous les statuts et priviléges, le jour de leur installation.

avait fourni pour sa défense, et pour la députation de Carcassonne.

Vers ce temps là, le pape Clément V, voulant résider dans une ville soumise à sa domination, avait transféré la chaire pontificale d'Avignon à Carpentras. Nous avons vu plus haut comment il était mort, le 20 avril 1314. Les cardinaux assemblés à Carpentras [1] dans le mois de juillet pour élire son successeur, n'avaient pu s'accorder. Les lenteurs du conclave irritèrent le peuple, qui s'émeuta, pilla les maisons des cardinaux italiens, et mit le feu au palais épiscopal ; l'incendie consuma une partie de la ville.

Le siège pontifical resta vacant pendant vingt-huit mois; enfin, dans le courant de l'année 1316, Philippe le Long, frère du roi de France Louis-le-Hutin, qui venait de mourir, se trouvait à Lyon, y convoqua les cardinaux et les renferma dans le monastère

1. Carpentras existait long-temps avant l'invasion romaine. C'était la capitale des Numiniens, peuple gaulois. Son nom romain, tiré de celui de Tibérius Névo, lieutenant de César, qui avait fondé une colonie, fut *forum Neronis*. La ville était considérable et décorée de nombreux monumens, mais, en 266, Chrocus, chef d'une horde venue de Poméranie, s'en empara et la livra au pillage ; plus tard les Vendales, les Lombards, les Sarrasins l'incendièrent et la devastèrent.... Carpentras, qui avait repris son premier nom, vit des jours plus heureux pendant le séjour des papes à Avignon. 50 ans après l'incendie dont j'ai parlé, le pape Innocent VI fit ceindre la ville de murs qui l'entourent encore, et qui, dans deux circonstances mémorables, en 1562 et en 1791, la préservèrent de nouvelles dévastations. Carpentras possède un arc triomphal antique et un aqueduc, dû à Clément V, qui y employa un temps et des sommes considérables. etc. etc.

des frères prêcheurs, leur signifiant qu'ils ne sortiraient qu'après l'élection d'un pape ; alors Jacques Dossat, fils d'un cordonnier de Cahors, ancien évêque de Fréjus, et cardinal-évêque de Porto, fut élu à l'unanimité, le 7 août, et couronné le 5 septembre, dans l'église St-Jean, sous le nom de Jean XXII. Il vint s'établir à Avignon, où il fit construire, à frais immenses, sur la pente méridionale du rocher des Dons, à coté de l'ancienne métropole, [1] le palais des papes, énorme masse, est-il dit dans la *France Pittoresque*, qui domine le rocher et la ville entière, attire d'abord les regards et étonne par sa majesté imposante, sa grande hauteur, son aspect sourcilleux; ce n'est point un palais, mais une vaste forteresse gothique, flanquée de hautes tours, sombre et menaçante.

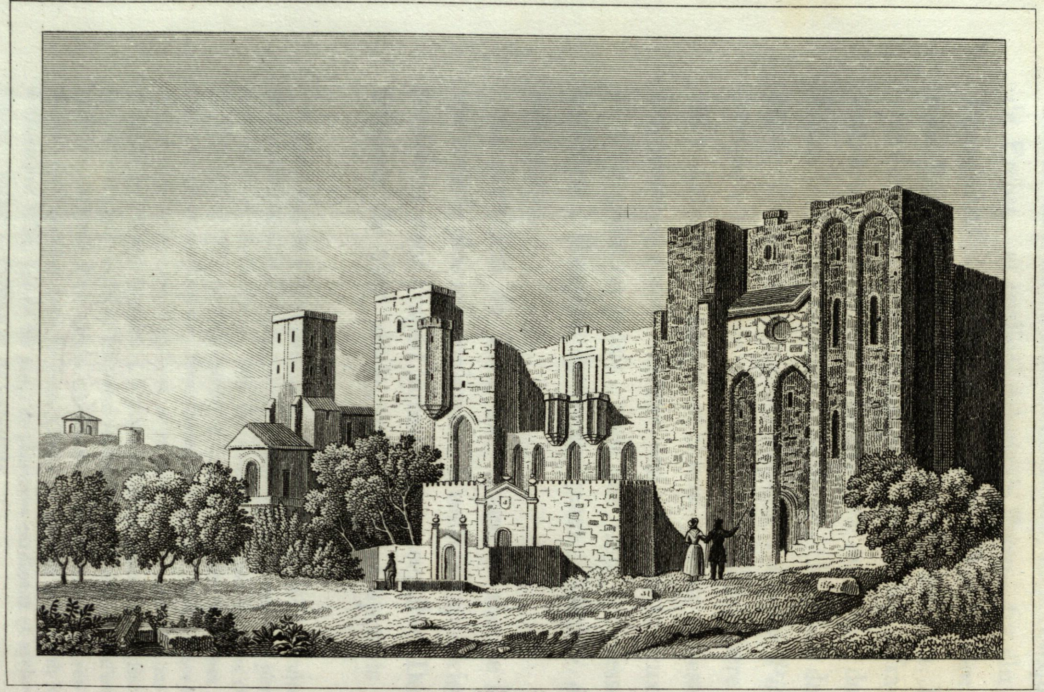
Le pontificat de Jean XXII donna au monde le spectacle le plus extraordinaire. Il nous fait apprécier les délires dont l'esprit humain est susceptible. Des religieux du XIIIe siècle, vagabonds et apostats,

1. Cette ancienne métropole fut fondée dans les premiers siècles du christianisme sur les débris d'un temple payen ; renversée plusieurs fois par les barbares, elle fut reconstruite par les dons de Charlemagne ; c'est probablement ce qui fit appeler le rocher, rocher des dons, et l'église, Notre-Dame-des-Dons.... Cet édifice a subi de nombreuses modifications, et est maintenant formé de constructions de diverses époques. Les papes officiaient dans cette église, qui, depuis peu, à été de nouveau rendue au culte chrétien. C'est l'église épiscopale. Entr'autres tombeaux et mausolées qu'elle renferme, on remarque ceux de Jean XXII ; (il mourut à Avignon le 4 décembre 1334, âgé de 90 ans,) de plusieurs cardinaux et archevêques, du brave Crillon et de sa famille.

Opp 92

NATIONAL ART LIBRARY

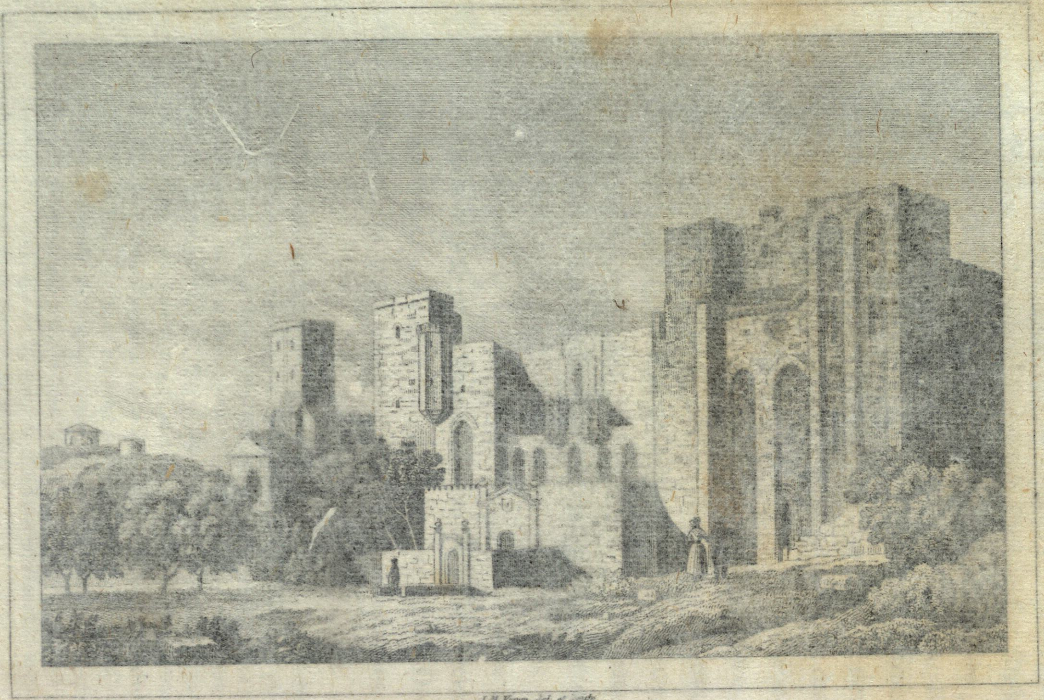
Fastes de la Provence ancienne et moderne,
Par M. Fouque.



J.M. Veran del et sculp.

Palais des Papes, à Avignon.

connus sous le nom de fratricelles, avaient prêché différentes erreurs dont les prosélites formaient une secte nombreuse et fanatique. Cette association d'insensés, dignes plutôt des petites maisons que des flammes où on les fit périr avec le plus grand sang-froid, donna naissance aux disputes des cordeliers. Parmi les questions soulevées, les plus graves, les plus importantes, ne sont que ridicules: elles avaient pour objet de savoir, 1° quelle devait être la forme du capuchon, 2° si la propriété des alimens des cordeliers appartenait à ces religieux ou à l'église romaine. C'est ce qui fut appelé le pain des cordeliers, inconcevable controverse, au sujet de laquelle les papes donnèrent quatre bulles, dont les contradictions compromirent leur infaillibilité ou leur sagesse. Nicolas III avait précédemment décidé, d'après saint Bonaventure et par la bulle qui commence par ces mots: *exiit qui seminat seminare semen suum*, que les cordeliers n'avaient que l'usage de fait de leurs alimens dont l'église avait la propriété. Par une autre bulle, Jean XXII décida le contraire. Alors la dispute s'engagea plus vivement; on prépara les plumes, armes ordinaires de ces sortes de combats, on noircit du papier sur ces graves questions qui enfantèrent de gros volumes. L'empereur Louis de Bavière, qui cherchait l'occasion de satisfaire la haine qu'il portait au pape, se servit à propos du pain des cordeliers. Il lui fut facile, dans une espèce de concile tenu à Rome, d'obtenir sa condamnation, en l'accusant



J.M. Veran del. et sculp.

Palais des Papes, à Avignon.

connus sous le nom de fratricelles, avaient prêché différentes erreurs dont les prosélites formaient une secte nombreuse et fanatique. Cette association d'insensés, dignes plutôt des petites maisons que des flammes où on les fit périr avec le plus grand sang-froid, donna naissance aux disputes des cordeliers. Parmi les questions soulevées, les plus graves, les plus importantes, ne sont que ridicules; elles avaient pour objet de savoir, 1° quelle devait être la forme du capuchon, 2° si la propriété des alimens des cordeliers appartenait à ces religieux ou à l'église romaine. C'est ce qui fut appelé le pain des cordeliers, inconcevable controverse, au sujet de laquelle les papes donnèrent quatre bulles, dont les contradictions compromirent leur infaillibilité ou leur sagesse. Nicolas III avait précédemment décidé, d'après saint Bonaventure et par la bulle qui commence par ces mots: *exiit qui seminat seminare semen suum*, que les cordeliers n'avaient que l'usage de fait de leurs alimens dont l'église avait la propriété. Par une autre bulle, Jean XXII décida le contraire. Alors la dispute s'engagea plus vivement; on prépara les plumes, armes ordinaires de ces sortes de combats, on noircit du papier sur ces graves questions qui enfantèrent de gros volumes. L'empereur Louis de Bavière, qui cherchait l'occasion de satisfaire la haine qu'il portait au pape, se servit à propos du pain des cordeliers. Il lui fut facile, dans une espèce de concile tenu à Rome, d'obtenir sa condamnation, en l'accusant

d'hérésie , et de faire élire pape à sa place Pierre de Corbière , l'un des fratricelles. Celui-ci renonça subitement à la pauvreté qu'il avait prêchée, vendit des bénéfices , acheta des chevaux, eut de nombreux domestiques et une table abondante et délicate.

Protégés par l'empereur et le pape , les sectaires sortirent de l'Italie , se dispersèrent dans la France pour y prêcher leurs utopies religieuses. Plusieurs se rendirent en Provence ; mais là , on n'entendit pas raison. Le siège épiscopal de Marseille était alors occupé par un Raymond IV, homme d'un caractère violent. Jean XXII l'avait joint à Michel Monachi , inquisiteur dans les comtés de Provence et de Forcalquier. L'un et l'autre pensèrent que le supplice du feu serait un argument sans replique. Ils firent procéder par les formes judiciaires contre quatre des prédicans hérétiques. La sentence eut le résultat voulu , et ces infortunés furent brûlés vifs dans le cimetière des Accoules en 1318. L'esprit de notre siècle se révolte avec raison contre ces barbaries commises de bonne foi. La modération n'eut-elle pas obtenu les mêmes résultats que des arrêts impitoyables ? Oublions-les, et passons à des fastes plus agréables.

Louis-le-Hutin était mort peu de temps après son sacre et deux ans avant l'exécution des quatre fratricelles. Clémence, son épouse, fille du roi de Hongrie, voyageait dans le royaume pour dissiper sa douleur. Pieuse et résignée, elle trouvait dans les

opp 99

NATIONAL ART LIBRARY



Huard del. J. M. Veran sculp.

Artisanne d'Arles, en 1837.

pratiques religieuses les distractions les plus douces, parce qu'elles sont les plus vraies. Les reliques de saint Louis, évêque de Toulouse, son oncle, qui fut canonisé le 16 avril 1317 par Jean XXII, étaient déjà l'objet de la vénération publique. Clémence, voulant aussi s'acquitter d'un pieux devoir, se rendit à Marseille au mois de décembre 1318, escortée par les populations provençales qui se pressaient sur ses pas, admirant cette jeune parente du comte de Provence, et si intéressante par sa tristesse et sa beauté. Nous autres Provençaux, nous avons le cœur aimant ; l'objet de notre affection est pour nous une idole à laquelle nous sacrifions tout, *fors l'honneur*. Ceux de Marseille, surtout, se distinguèrent dans tous les temps par la manifestation de leurs sentimens. L'entrée de Clémence, jeune princesse parente du comte de Provence, fut une fête publique. Par les ordres de l'administration, une milice bourgeoise à pied et à cheval, fut au devant de la princesse qui entra dans la ville, au milieu des fanfares, des joies populaires et de toutes les pompes dont le luxe d'alors était capable. Aussi Clémence prolongea son séjour, ne voulant avoir auprès de sa personne, que des provençaux et des provençales, la plupart épouses de citoyens notables. Leur enjouement et leur beauté[1] fixèrent son attention. Une seule la

1. A cette époque, le sang des provençales avait dû, sans doute, et on en conçoit les raisons, éprouver de notables altérations. Cependant alors comme depuis et aujourd'hui encore, on apercevait, à travers les formes parfaites et le visage des arlésiennes, des tarasconaises, des marseillaises, etc., les traits des anciennes

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par M.r Fouque.



Artisanne d'Arles, en 1837.

pratiques religieuses les distractions les plus douces, parce qu'elles sont les plus vraies. Les reliques de saint Louis, évêque de Toulouse, son oncle, qui fut canonisé le 16 avril 1319 par Jean XXII, étaient déjà l'objet de la venération publique. Clémence, voulant aussi s'acquitter d'un pieux devoir, se rendit à Marseille au mois de décembre 1318, escortée par les populations provençales qui se pressaient sur ses pas, admirant cette jeune parente du comte de Provence, et si intéressante par sa tristesse et sa beauté. Nous autres Provençaux, nous avons le cœur aimant; l'objet de notre affection est pour nous une idole à laquelle nous sacrifions tout, *fors l'honneur*. Ceux de Marseille, surtout, se distinguèrent dans tous les temps par la manifestation de leurs sentimens. L'arrivée de Clémence, jeune princesse parente du comte de Provence, fut une fête publique. Par les ordres de l'administration, une milice bourgeoise à pied et à cheval, fut au devant de la princesse qui entra dans la ville, au milieu des fanfares, des joies populaires et de toutes les pompes dont le luxe d'alors était capable. Aussi Clémence prolongea son séjour, ne voulant avoir auprès de sa personne, que des provençaux et des provençales, la plupart épouses de citoyens notables. Leur enjouement et leur beauté [1] fixèrent son attention. Une seule la

1. A cette époque, le sang des provençales avait dû, sans doute, et on en conçoit les raisons, éprouver de notables altérations. Cependant alors comme depuis et aujourd'hui encore, on apercevait, à travers les formes parfaites et le visage des arlésiennes, des tarasconaises, des marseillaises, etc., les traits des anciennes

frappa plus particulièrement. Parée de tous les attraits de la jeunesse et du bon goût de l'opulence, celle-ci était incessamment plongée dans la tristesse, et voyait avec indifférence tous les plaisirs qui l'entouraient. Clémence lui en demanda la cause : « Madame, lui dit la provençale, vous pleurez votre auguste époux ; moi, je pleure un fils que le ciel avait accordé à mes vœux ; il fesait le bonheur de ma vie, le lait d'une nourrice mercenaire me l'a enlevé. »

Ces paroles furent suivies d'un torrent de larmes que la bonne princesse honora des siennes. Elle se rappela plus vivement que jamais la mort de son époux et celle d'un fils qu'elle portait dans son sein lors de cette terrible séparation. La conformité du malheur attacha Clémence à la mère affligée, qui ne la quitta plus jusqu'au moment où la princesse s'éloigna de la Provence. Ah ! ce n'est pas le bonheur, c'est l'infortune qui fait les vrais amis.

Que de réflexions cette intéressante anecdote pourrait fournir contre ces mères imprudentes qui, dans la Provence plus qu'ailleurs, se voient privées de leurs enfans par le vice du lait dont elles le font

romaines, de ces anciennes grecques si célèbres dans l'Asie par leur beauté et qui forcèrent le général persan chargé d'exécuter les ordres rigoureux d'Harpagus, lieutenant de Cyrus, d'entrer dans Phocée avec un léger bandeau sur les yeux, pour n'être point exposé à se laisser éblouir ou attendrir. (*Mémoires de Gassendy.*) Aussi, lorsque l'on quitte la Provence, on est obligé de convenir, selon le mot d'Hector de Villars, qui l'appliquait à Marseille, que l'on vient de voir des hommes vraiment estimables et des femmes charmantes.

fournir contre ces mères imprudentes qui, en Provence plus qu'ailleurs, se voient privées de leurs enfans par le vice du lait dont elles les font nourrir; contre ces mères qui, élevées dans la molesse et le goût des plaisirs, se déclarent ouvertement les ennemies d'une contrainte qui les retiendrait dans leurs maisons, en les attachant à des devoirs rarement pénibles et toujours délicieux, même par les peines qu'ils exigent; contre ces mères, en un mot, qui, sous les prétextes imaginaires que fait naître une absurde coquetterie, n'osent point se déterminer à livrer leur sein à leurs enfans, et préfèrent les confier à des nourrices mercenaires! Mères, allaitez vos enfans! la santé, la beauté même sont à ce prix; l'amour maternel n'est que là, avec tous ses mystères, ses tendres agitations, ses plaisirs, ses épanchemens. Là, surtout, la nature réunit les traits de l'amabilité, aux imposans caractères du respect. Oh! oui, une mère qui nourrit son enfant, c'est la beauté qui caresse l'innocence; c'est la nature, c'est l'amour, qui contemplent leur ouvrage et lui sourient avec complaisance; c'est, enfin, la divinité elle-même qui, dans l'appareil le plus simple, descend sur la terre, et dit à l'innocente créature qui l'appelle par ses vagissemens: Je te nourrirai et tu m'aimeras......

VI

Robert assiégé dans Gênes par les Gibelins. — Il part pour Avignon. — Ce que fait le pape. — Philippe de Valois. — Robert visite le tombeau de son frère saint Louis canonisé. — Il revient à Aix. — Ses précautions contre le roi de Sicile qui s'était joint aux Gibelins.— Victoire.— Événemens heureux.— Mort de Charles, duc de Calabre.—Fin de Robert. — Pourquoi il fut surnommé le Salomon de son siècle.—Le vaisseau du roi d'Aragon et Jacques-Martin.—Elzéar de Villeneuve et le serment imposé aux juifs.— Réflexions sur le XIV^e siècle.— Robert et tous les souverains de l'Europe protégeaient Pétrarque. — Vers de M. Thévenot sur Vaucluse. — Réflexions de M^me Guérin sur le XIV^e siècle et sur la belle Laure.—Première entrevue de Laure et de Pétrarque.— Fragmens extraits d'une notice de M. V. Courtet de l'Isle.—Voyages de Pétrarque.—Son couronnement au Capitole.—Sa mort.—Celle de Laure et son épitaphe par François I^er. —Description de Vaucluse par Mirabeau.

En 1318 et depuis sept mois, Robert était assiégé dans Gênes par les Gibelins, [1] ces ennemis perpétuels des papes. Les Génois avaient sollicité son intervention, et Robert qui, jus-

1. Depuis long-temps quatre grandes familles étaient à la tête de deux partis connus sous les noms de Gibelins et de Guelphes, dans la république de Gênes ; les Doria, les Spinola étaient Gibelins ; les Grimaldi et les Fieschi étaient Guelphes.

ques là, avait confié le commandement de ses armées à des lieutenans, s'était mis à la tête de celle qui allait combattre pour Gênes. Les habitans signalèrent leur recconnaissance en lui donnant la seigneurie de leur ville pendant dix ans.

Les Gibelins éprouvèrent des pertes considérables, qui les mirent dans la nécessité de lever le siège. De son côté, Robert voulut profiter de ce moment de calme pour aller à Avignon se concerter avec le pape; instruits de son départ, les Gibelins reprirent le siège avec des forces plus considérables, dès le commencement de l'année 1319. Le pape se contentait de lancer contr'eux les foudres de l'église, et Robert, en partageant avec Philippe de Valois, frère du roi de France, le vicariat de l'empire, leur suscitait un nouvel ennemi qui ne se montra pas bien redoutable. Parti en effet sans attendre les troupes françaises et provençales qui devaient renforcer son armée, Philippe s'avança trop avant dans le pays et fut obligé de revenir sans avoir rien fait; mais sa retraite fut fatale à la division provençale, sous les ordres d'Hugues des Baux et de Simon Turriani; elle fut taillée en pièces par Mathieu Visconti, duc de Milan, qui tua Hugues des Baux de sa propre main.

La nouvelle de cet échec ne fut connue du comte de Provence que quelques mois après. Avant de se rendre à Avignon, il s'était arrêté à Marseille avec son épouse, et Jean, comte de Gravine, pour rendre au tombeau de saint Louis, leur frère, les mêmes

devoirs qui avaient attiré la princesse Clémence. Saint Louis venait d'être canonisé.

Après un séjour de quelques mois, pendant lesquels Robert put se convaincre par lui-même que tous les Provençaux étaient des amis dévoués dont la fidélité le soutenait sur son trône chancelant, il partit pour Avignon, où il resta peu, et revint à Marseille en 1320, avec la reine, avec Sanche d'Aragon, roi de Majorque, son beau-frère et Marie de Sicile sa femme, et reprit ensuite le chemin d'Aix. Là seulement, et à peine arrivé, il apprend que les Gibelins, plus acharnés que jamais, avaient recommencé le siège de Gênes; que leurs vaisseaux croisaient sur les mers de Provence et semblaient épier l'occasion de s'emparer de quelque place maritime. A cette nouvelle, des ordres sont expédiés pour les habitans des côtes; on fait partir des vaisseaux d'observation, on attend le tocsin pour voler aux armes.

Ces précautions étaient nécessaires : le roi de Sicile, Frédéric d'Aragon, s'était joint aux Gibelins contre Robert, et leurs forces navales combinées et composées de cinquante-cinq galères, menaçaient Marseille. Mais le ban et l'arrière-ban sont convoqués. Le pape livre dix galèrrs, la Provence vingt-cinq, Marseille fait de nouveaux sacrifices, Arles fournit des sommes d'argent pour rétablir les finances épuisées, et Robert, ayant réuni l'escadre de Provence à celle de Naples, parvient enfin, après plusieurs combats, où on le vit toujours intrépide,

à faire lever le siège qui durait depuis cinq ans. Cette victoire fut célébrée en Provence par de solennelles actions de graces et des processions; les Gênois prorogèrent pour six ans à leur libérateur le don de la seigneurie de leur ville.

Ce témoignage d'affection et de dévoûment, le mariage de son fils unique, Charles, duc de Calabre, qui venait d'épouser en secondes noces [1] Marie de Valois, fille de Charles et de Mahaud de Chatillon, la défaite des partisans de Louis de Bavière, qui avait supplanté en Allemagne Frédéric d'Autriche, leur expulsion de Rome et de la Campanie, confiée aux Provençaux sous les ordres de Bertrand des Baux et de Foulque de Pontévés, l'humiliation de l'empereur poursuivi par les huées et les menaces d'un peuple qui naguère lui prodiguait les marques de respect et les acclamations, enfin, la fuite et l'incarcération de l'anti-pape Nicolas [2], consolèrent le roi Robert des malheurs de son règne. Mais sa joie fut bientôt troublée et fit place à la douleur la plus vive.

1. Le 15 janvier 1323, le duc de Calabre avait épousé Catherine, fille d'Albert, premier duc d'Autriche, et d'Elisabeth de Tivol. Son second mariage fut arrêté le 23 octobre de la même année, par Elzéard de Sabran, qui l'avait élevé et que l'histoire place au nombre des hommes d'état distingués, et l'église, au nombre des saints; mais il ne fut réellement célébré qu'en 1324 en Provence. Ce mariage occasionna de grandes réjouissances à Arles en présence du roi Robert et de son épouse.

2. Les Pisans, chez lesquels il avait cherché un asile, le livrèrent à Jean XXII, pour acquérir ses bonnes graces. Il mourut quelque temps après dans une prison, en se repentant du schisme qu'il avait occasionné.

La mort lui enleva son fils, le duc de Calabre, à la fleur de l'âge (31 ans), le 11 novembre en 1328, à Florence. Depuis lors, Robert demeura insensible aux rêves de l'ambition. L'étude, qu'il avait toujours aimée, fut un soulagement à ses peines, mais son occupation favorite, dit Villeneuve qui fait aussi cette observation, fut toujours le bonheur de sa famille et celui de ses sujets. Il mourut à Naples le 19 juillet 1343, âgé de soixante quatre ans. Petits et grands [1] le regardaient comme un père ; tous pleurèrent sa mort. Jamais souverain n'avait mieux su que Robert obtenir l'amour universel de ses sujets ; mais jamais prince, aussi, n'avait montré tant de bonté dans le cœur et tant de sagesse ; on le surnommait le Salomon de son siècle, car, instruit à l'école des malheurs, Robert avait appris qu'entre les rois et les sujets, il n'y a d'autre différence que celle que le respect, la confiance et l'autorité placent parmi les hommes qui composent une même assemblée ; là, un seul est assis sur un siége élevé, les autres l'entourent sur des siéges plus bas et entr'eux de hauteur égale. Le siége seul fait la différence. Celui qui occupe le plus haut n'est qu'un homme à qui la douleur fait sentir son égalité avec ceux qui sont assis plus bas que lui; lorsque la mort le précipite du haut de son trône passager, la chûte est

1. Pendant son séjour en Provence, Robert avait reçu l'hommage des seigneurs de ce pays; celui du Dauphin de Vienne pour les diocèses de Gap et d'Embrun, et celui de Raymond des Baux, pour la principauté d'Orange.

plus douloureuse, plus bruyante, parce qu'il tombe de plus haut. Voila tout.

L'intervalle qui se trouve entre la mort du duc de Calabre et la royauté de la comtesse Jeanne, sa fille, offre peu de fastes remarquables. J'en profiterai pour raconter : 1° une anecdote curieuse, bien propre à nous faire connaître les mœurs et le langage du temps ; 2° le serment imposé aux Juifs de cette époque ; 3° enfin, quelques souvenirs sur le célèbre Pétrarque, qui brillait sous le règne du roi Robert.

Un vaisseau du roi d'Aragon, parti de l'Archipel, où des commerçans français l'avaient équipé, échoua sur les côtes de la Calabre et fut saisi avec sa riche cargaison, suivant un usage [1] contraire au droit des gens, par le commandant de la place voisine. Philippe-de-Valois réclama le vaisseau que Robert, averti par le commandant, lui refusa, en force de l'usage établi et parce que le vaisseau appartenait à son irréconciliable ennemi. Irrité de ce refus, Philippe permit aux navigateurs français de courir sur les vaisseaux de Robert, et, de son côté, fit saisir à Montpellier, ville libre qu'il avait depuis peu réunie à la couronne ainsi que le Roussillon, diverses marchandises du commerce de Marseille. Cette ville lui députa un de ses notables habitans du nom de Jacques Martin, avec une lettre respectueuse, pour

1. Cet usage ayant force de loi, adjugeait les vaisseaux naufragés au souverain sur les côtes duquel le naufrage avait été fait. (Voir Ruffi et Bouche.)

réclamer les marchandises confisquées. Le député trouva le roi au bois de Vincennes ; il fléchit le genou (Ruffi) et lui adressa ces paroles : « *Monsegnor, Monsegnor, lo viguier et conseil de Marseilla à la vostra santa et real majestat humiliment se recommandant,* » et lui remit la lettre. « Nous vous écouterons volontiers après le repos, répondit le roi. — *Nous vous ausirons volontiers, et si retournaré en la rélevexa.* » En effet, après sa méridienne, il assembla son conseil et fit appeler l'envoyé de Marseille, qui, de nouveau et suivant l'étiquette d'alors, mit un genou à terre. Il était depuis assez long-temps dans cette position à la fois pénible et humiliante lorsqu'enfin un seigneur, membre du conseil, dit au roi : « *Monsegnor, vous êtes bien tenus à cetas bonas gens de Marseille ; car, pour la St-Jacques*[1] *il vous fau volontiers bon serviça.* » Encouragé par ses paroles, Jacques Martin plaida chaleureusement la cause de ses concitoyens, et obtint de belles promesses qui ne furent suivies d'aucun effet ; car promettre et tenir sont deux choses différentes, surtout en politique.

A peu près vers ce temps-là (1334), Elzéard de Villeneuve rédigeait, contre la nation juive, le code de ces lois que la saine doctrine de l'église a successivement abrogées comme indignes de l'esprit d'un Dieu de bonté et de miséricorde, qui ne demande point la mort du pécheur, mais sa conversion. Quel

1. C'était un juron d'alors, comme qui dirait aujourd'hui : en vérité, par ma foi ! etc.

est le bon catholique de nos jours qui ne regardera pas comme absurde et inhumain le serment auquel était alors soumis le Juif lorsqu'il plaidait ou était obligé de porter en justice un témoignage contre un Chrétien ?

Jures-tu, demandait-on au Juif, par Dieu le père et Seigneur ? et le Juif répond : je jure.

Jures-tu par Dieu qui mérite d'être glorifié ? Je Jure.

Jures-tu par Dieu qui apparut à Moïse dans le buisson ardent ? Je jure.

Jures-tu par les dix noms de Dieu ? Je jure.

Jures-tu par cette loi que Dieu donna à Moïse, son serviteur ? Je jure.

Si tu es coupable et que tu parjures les noms de Dieu et sa loi, que Dieu t'envoie la fièvre continue, tierce, quarte ! qu'il envoie sur toi et sur tes yeux la détresse de l'ame ! Ainsi soit-il, répond le Juif.

Que tes ennemis mangent tous tes profits ! que Dieu envoie sur toi sa colère ! puisses-tu faiblir devant tes ennemis ! que tes ennemis aient sur toi tout pouvoir, et que tu fuies sans cesse sans être jamais poursuivi par personne ! Ainsi soit-il.

Si tu parjures les sacremens, que Dieu brise tes forces et tes facultés ! qu'il dévaste ta maison ! qu'il lâche contre toi des bêtes féroces ! et qu'il mette tes ennemis au-dessus de toi ! Ainsi soit-il.

Que Dieu suspende sur ta tête le glaive de la vengeance et te donne la peste ! qu'il enlève sa subs-

tance au pain dont tu te nourriras, pour que tu puisses toujours manger sans jamais être rassasié! Ainsi soit-il.

Si tu es parjure, puisses-tu dévorer la chair de tes enfans! Que Dieu puisse détruire ton cadavre et amener la mortalité la plus cruelle sur tes enfans! Ainsi soit-il.

Que Dieu place ton habitation dans un désert! qu'il renverse ton sanctuaire! qu'il te fasse disparaître de la terre et que tes ennemis s'emparent de ta maison! qu'ils corrompent ta femme! que Dieu te disperse sur la terre et que tout le monde te méprise! Ainsi soit-il.

Que le glaive de la mort te suive! que Dieu te pénètre d'un ennui rongeur et d'une crainte qui te fasse fuir au bruit de l'agitation des feuilles des arbres comme si un glaive te poursuivait! Ainsi soit-il.

Vis errant parmi les nations, meurs dans la terre de tes ennemis, et que la terre s'entrouvre pour t'engloutir et te dévore comme Dathan et Abiron! Ainsi soit-il.

Si tu es parjure, que Dieu rende ton cœur méchant, et que tous tes péchés, tous les péchés de tes parens, toutes les malédictions qui sont écrites dans les livres de Moïse et des prophètes pleuvent sur sa tête. Ainsi soit-il, ainsi soit-il, ainsi soit-il, que cela soit, que cela soit, que cela soit.

Tel était le XIV^{me} siècle, intolérant de bonne foi,

religieux et exclusif, il poussait sa persécution jusqu'aux dernières bornes de l'absurde et de la cruauté. Comment pouvait-il espérer que les Juifs se convertiraient au vrai Dieu que nous adorons!

Mais ce siècle de religion, superstitieux par ignorance, était aussi un siècle d'amour et de poésie. Poésie! amour! religion! le règne de l'ignorance allait donc finir, les esprits s'émancipaient! on pouvait prévoir le siècle de la renaissance. C'est donc avec raison qu'un jeune littérateur moderne,[1] d'un grand avenir, parlant des deux génies de cette époque, de Dante et Pétrarque, a dit: « Tandis qu'autour d'eux tout était encore ignorance et superstition, tandis que l'activité des peuples se consumait en guerres civiles, l'un et l'autre, poussés par ce besoin d'art et de science qui se révélait et se propageait dans la société par l'étude approfondie des auteurs anciens, par la critique de la théologie vulgaire, par les réformes et les innovations, Dante et Pétrarque furent les précurseurs de cette émancipation morale qui couronna le XV^e^ siècle.

Comme tous les souverains de l'Europe, le roi Robert comte de Provence, aimait et protégeait le célébre Pétrarque, l'amant sublime de la belle et chaste Laure, « avec lequel Robert, prenant un singulier et fréquent plaisir de deviser et discourir,

1. Mon ami intime, M. Victor Courtet de l'Isle (Vaucluse,) qui a publié récemment sur Pétrarque une notice dont il sera question ci-après.

dit Nostredamus, il voulait dire qu'il aimait mieux ses livres que sa propre couronne. Voire qu'il tenait plus chère et précieuse la doctrine par lui acquise en la lecture des bonnes lettres que les honneurs et richesses de son royaume. Aussi fut celui qui écrivait au sénat de Rome de fort honorables lettres en faveur de Pétrarque, après s'être entretenu durant trois jours avec lui en toutes sortes de sciences et professions libérales, lesquelles Robert excellait, avec un fort illustre témoignage de son haut savoir, lorsqu'il alla pour recevoir la couronne de laurier dont Paris et Rome se trouvèrent en concurrence, tant le nom et le savoir de Pétrarque avait gagné de crédit et de réputation de ce temps parmi les doctes. »

Jamais Poète, de son vivant, n'excita autant que Pétrarque l'admiration de ses contemporains; jamais aussi, par l'effet d'un indicible prestige, on aima autant, depuis le XIV[e] siècle jusqu'à nos jours, à connaître quel fut Pétrarque, quelle fut la femme incomparable [1] qui, pendant vingt ans, sut lui inspirer des chants purs, harmonieux, sublimes, et se maintenir dans la plus haute région du devoir. C'est à Vaucluse, à cette fontaine si belle par son site, ses eaux, son ciel, et surtout par la poésie de ses souvenirs, selon les expressions pittoresques de

1. Laure, fille d'Audibert de Noves, était unie à un jeune patricien d'Avignon, du nom d'Hugues de Sades; elle n'appartenait point à la maison des Baux, comme l'ont pensé quelques historiens, et en dernier lieu de Costing Lusignan, et, d'apres lui, Villeneuve.

Victor Courtet (de l'Isle), [1] qu'il faut aller demander les inspirations de l'enthousiasme et les faits positifs de l'histoire. C'est de là que Thévenot de la Creuse adressait à Victor Courtet, notre ami commun, ces vers purs et suaves comme l'amour de Pétrarque et de Laure.

. .

. .

C'était un des beaux soirs parfumés du Midi,
Après un jour brûlant, quand l'air est attiédi;
Quand les derniers rayons du soleil se reflètent,
Sur les monts escarpés, qui, pleins d'orgueil, revêtent
Leurs écharpes de feu, leurs turbans pailletés;
Oh! c'était un beau soir des plus brillans étés!
Mon regard contemplait une immense étendue
Jusqu'au Mont-Liberon dont la cîme est ardue,
Les côteaux d'oliviers semblaient de verts tapis,
Dorés à leurs contours par des champs sans épis,
Et devers l'Occident la plaine diaprée
Fascinait l'œil, rendait l'âme toute enivrée. . .
C'était un beau spectacle à voir, rêveur, assis
Sur la pelouse, au fond des vallons obscurcis,
Arrosés par la Sorgue au versant de Vaucluse;
C'était un de ces soirs de bonheur, où la muse
Visite intimément ses élus inspirés
Et leur donne des chants d'amour, inespérés!
La Sorgue bruissait, et ses blanches ondées
Nonchalantes passaient légèrement ridées,

1. Aidé du concours de toutes les traditions et des divers écrits laissés par les comtemporains de Pétrarque et les biographes modernes, Courtet n'a voulu présenter que des traits d'une rigoureuse exactitude. Aussi, je me suis empressé, pour une grande partie de ce qui a rapport à Pétrarque, de le suivre, de le copier. Il est permis d'emprunter d'un ami, et M. Courtet est le mien.

Le ciel à son couchant, fleuve d'or et d'azur,
Rayonnait flot par flot dans un flot aussi pur !

Là, d'un doux souvenir berçant ma rêverie
Je revoyais Pétrarque et sa Laure chérie ;
Sa Laure, noble femme, au cœur chaste et pieux
Dont les regards divins étaient levés au cieux ;
Sa Laure !... ange parmi les anges de la terre
Dont l'amour inspirait le docte solitaire...
O Pétrarque ! le monde a retenu ton nom ;
A chaque grande lyre, un mélodieux son
A retenti pour toi, pour toi, sensible et tendre
Dont l'accord si magique ici s'est fait entendre
O Pétrarque ! à mon tour j'aimais à répéter
Les sons où ton cœur vient tout entier se refléter !....

Oui, ton amour si pur fut une douce chose ;
Comme un souffle ternit une feuille de rose,
De même en y pensant on craint de le ternir
C'est un amour de ciel qu'on ne peut définir ;
Si l'on n'a pas aimé comme toi quelque Laure ;
Non, cet amour n'est pas un brûlant météore
Un orage, un torrent, un effréné désir,
Ambition des sens qu'on veut toujours saisir !
Oh ! pour bien le comprendre, il faut être poète,
Poète au fond de l'âme, avoir dans la retraite
Gardé long-temps, long-temps une image en son cœur,
Que nul n'a pu flétrir d'un sourire moqueur ;
Avoir caché le mot d'un énigme dans l'ombre,
Avoir pleuré souvent, et souvent, le front sombre
Avoir rêvé mourir pour retrouver aux cieux
Celle qu'un monde vain éloignait de nos yeux;
Puis, aux pieds des autels avoir fait sa prière,
En essuyant un pleur tombé de la paupière ;
Mêlant aux noms de Dieu, de Jésus et des saints
Un harmonieux nom qu'un jour les séraphins

Chanteront dans sa gloire et sa majesté pure,
Un nom que dans nos nuits l'ange-gardien murmure,

O Victor ! n'est-ce pas que ce sublime amour
Aussi frais qu'une fleur au matin d'un beau jour
Fait vivre dans le ciel ? reste gravé dans l'âme ?
Si d'un terrestre amour s'éteint bientôt la flamme,
Celle-là brûle encor jusque dans le cercueil
Quand nos amis en pleurs couvrent leur front de deuil.
. .
. .

C'est aussi à Vaucluse qu'une femme érudite[1] écrivait naguère, pour célébrer la mémoire de Laure, cette belle page qui, elle seule, vaut une histoire :
» Si le XIV^me^ siècle ne fut pas, dans l'histoire des peuples, une époque brillante et solennelle, ce siècle ne fut pas non plus une époque dépourvue d'éclat et de vertu. L'esprit humain dégagé en partie des entraves d'une longue captivité et des liens d'une enfance faible et débile, se releva de cet affaissement moral et préluda avec virilité aux premières idées d'indépendance et d'affranchissement. Les beaux-arts sortirent de leur engourdissement ; la poésie s'inspira au foyer de l'amour et de l'enthousiasme ; de grandes et nobles passions jaillirent du cœur de l'homme. La société plus avancée, plus éclairée

1. Madame Guérin, qui a communiqué à l'auteur des *Méridionales*, la description que je copie moi-même avec d'autant plus d'opportunité qu'elle est en quelque sorte la récapitulation d'une partie des *Fastes*, depuis le XII^e^ siècle jusqu'à Robert et Pétrarque.

surtout en Provence, par les chants des Trouvères et par le contact de la cour pontificale, se débarrassa de ce qu'elle avait hérité de rude et de grossier des siècles précédens. La chevalerie et les cours d'amour florissaient ; tout respirait l'adolescence et ses fraîches couleurs. Semblable à la chrysalide qui s'élance libre et brillante, l'humanité s'épanouissait et s'animait aux premiers rayons du génie; les grandes découvertes apparaissaient à l'horizon, un nouveau monde allait bientôt jaillir de la pensée de Colomb ; et tandis que l'Amérique déployera au loin de ses rivages aux regards du célèbre navigateur, un monde puissant et créateur, le monde de la pensée surgira de la vieille Europe.

Tout annonçait, dès la fin du XII^e siècle, cette grande révolution ; un caractère d'indépendance et d'examen se manifestait partout dans les esprits, et pour un observateur habile et attentif, il eut été facile de prévoir les resultats immenses qui allaient en être la suite ; de même que le célèbre Cuvier refaisait avec le fragment fossile l'organisation d'un animal antédéluvien, de même, pour l'observateur judicieux, un événement le met sur la voie des événemens subséquens. Tout s'enchaîne et s'étreint dans l'histoire des hommes et de l'humanité.

Ce siècle qui réveilla l'esprit humain de sa longue léthargie, ne pouvait être aussi que le réveil de l'amour et de la poésie; je dis de l'amour, parce qu'il est vrai de dire que pour aimer, du moins pour aimer avec son âme, il faut plus qu'on ne le croit

communément, de noblesse, d'élévation et d'enthousiasme; l'amour devint, au XIV[e] siècle, un sentiment fort et profond, mêlé de piété et de foi, d'idées théologiques, exaltées et bizarres, et c'est de cette étrange combinaison que naît dans le Dante le charme inexprimable de Françoise de Rimini. Alors, aimer c'était prier, aimer c'était vivre. Timide, noble et silencieux, l'amour fut chaste et naïf. Les femmes y mêlèrent leur grace et leur dévouement; les hommes, leur force et leur héroïsme.

Ce fut sous cette double influenee des idées religieuses et chevaleresque que Pétrarque ressentit les effets de son amour pour Laure; et pour le poète ce fut un concert de l'âme, de l'esprit et du cœur. C'est moins sa beauté qui le touche, qu'il chante et qu'il admire, que son âme qui se reflète sur ses traits purs et gracieux : c'est cette décence qui la colore d'un éclat si divin, qui brille, qui resplendit en elle! que lui importe sa beauté! n'est-il pas plus heureux mille fois par sa vertu? n'est-ce point à cette vertu sévère qu'il devra sa gloire et ses plus fortes émotions! Laure n'est pas pour lui une femme; son amour pour elle est si pur et si chaste, qu'il croirait le profaner, le flétrir d'un désir! sa présence le purifie et l'élève aux joies du ciel, elle verse dans son cœur ce bonheur ineffable et doux, s'emblable à cette suave et délicieuse harmonie qui annonçait au fils d'Ulysse la présence de la divinité. C'est cette puissance invisible et cachée, cette extase

sans fin, dont il chante en si beaux vers les transports et les ravissemens; et qui ne croirait l'entendre aux bords de cette Sorgue aux eaux si limpides ce chantre harmonieux ? qui n'a pas été surpris de vertiges à l'aspect de ce lieu, de cette solitude, de ces ombrages chéris, où Laure venait se rafraîchir de la chaleur d'un jour étouffant ? qui n'a pas erré avec ravissement au milieu de ces rochers où la fraîche et bruyante cascade a déposé la mousse des siècles écoulés ? qui n'a pas cru, dans un moment de tendre rêverie et de trompeuse illusion, entendre au bruit de ces eaux murmurantes les plaintes du poète et les soupirs de Laure ? quels sentimens doux et profonds ! quelles émotions naissent en foule dans ces lieux ? oh ! puissance de l'amour et du génie, qu'il faut que vous soyez réels sur nos âmes pour inspirer de tels ravissemens !

Mais aussi, combien ne fût-elle pas adorable cette Laure si tendrement aimée, si constamment chérie ! l'amour et la gloire du poète ceint du triple laurier du Capitole, ne la rendirent ni plus vaine ni plus fière. Supérieure aux vanités du monde qui entraînent, séduisent et corrompent tant de cœurs, son amour tendre, timide, concentré, resta caché pour le poète comme pour la postérité. Tout entière à ses devoirs, elle aurait cru se perdre dans le temps et dans l'éternité, si un aveu lui était échappé. Car telle était l'opinion des femmes de ce temps-là, qu'elles se croyaient trop haut placées pour ne pas rougir

de partager ou d'approuver une passion quelconque; aussi, lorsqu'elle sentait son cœur oppressé et serré de contrainte, elle se prosternait, elle priait, laissant exhaler dans la ferveur de sa prière tout cet amour qui la brûlait.

Telle fut, grande et simple, la vertu de cette femme dont l'amour pur, idéal, fort et courageux, lutta avec lui-même et la gloire, et qui rappelle si bien ce type de l'amour chrétien dont l'illustre auteur des *Martyrs* nous a donné une si belle analyse dans sa divine *Atala*.

Comme femme, comme amante, comme épouse et comme mère, Laure a mérité la gloire et notre admiration.... De toutes les femmes elle est peut-être celle qui devrait être la plus imitée et la plus enviée.

Mais oublions, s'il est possible, ce portrait de l'enthousiasme où l'âme d'une femme vertueuse et sensible se montre dans toute sa beauté, pour parler de Laure et de son amour, si difficile à comprendre par les femmes ordinaires, et rappelons, avec le sérieux et le positif de l'histoire, quelques souvenirs personnels touchant l'illustre Florentin.[1]

1. Francesco Petrarca nacquit à Arezzo, petite ville de Toscane, où sa famille s'était momentanément réfugiée. Son père, remplissant un rôle important dans les luttes politiques des blancs et des noirs, qui se rattachaient en Toscane aux partis des Guelfes et des Gibelins, fut enveloppé dans les proscriptions, dont, à cette époque, ce dernier parti fut victime. Sa disgrace fut suivie de la confiscation de ses biens et de l'exil. Forcé d'abandonner l'Italie, et comptant sur l'appui de la cour pontificale d'Avignon, le pére de Pétrarque alla s'établir dans le comtat Venaissin, (notice sur Pétrarque, par Victor Courtet).

Le solitaire de Vaucluse devint l'amant de Laure, un jour de vendredi saint, qu'il la vit pour la première fois en assistant aux cérémonies religieuses, célébrées dans le monastère de S^{te}.-Claire d'Avignon. Écoutons-le lui-même.

Era' l giorno ch' al sol si scoleraro
Per la pietà del suo Fattore i rai,
Quand' i fui preso, non me ne guardai,
Che i be' vostr' occhi, donna, mi lagaro,
Tempo non mi parea da far riparo
Contra colpi d'amor : però n' andai
Secur, senza sospetto : onde i miei guai
Nel commune dolor, s'incomminciaro.

Trovommi amor del tutto disarmato,
Ed apperta la via per gli occhi al core
Che di lacrime son fatto uscio e varco.

Però, al mio parer, non li fu onore
Ferir me di saetta in quello stato
E a voi, armata, non mostrar per l'arco.

Traduction : C'est le jour où, pour l'amour du Dieu expirant sur la croix, le soleil se couvrit d'un voile, que je fus atteint à mon insu d'une première blessure ; c'est ce jour, Laure, que vos beaux yeux m'enchaînèrent pour la vie. Pouvais-je en ce moment redouter les traits de l'amour ? Pouvais-je ne pas rester sans inquiétude et sans crainte ? Hélas ! cette fatale sécurité fut la première causes de douleurs que je commençai, ce jour même, à mêler à la douleur commune. Amour me trouva sans armes. La voie qui conduit des yeux d'une femme au cœur d'un malheureux, il la vit ouverte et facile, et il ne craignit pas d'en faire pour moi une source de larmes. Il me semble pourtant que ce ne lui fut pas un grand honneur d'abuser ainsi de ma faiblesse, en me perçant de ses traits, car moi, j'étais sans armes, et vous, Laure, qui étiez si bien armée, il ne vous montra pas même l'arc.

Des écrivains ont prétendu, dit Courtet, que la passion de Pétrarque était purement fictive. Il faut, à mon avis, singulièrement méconnaître le cœur du poète pour admettre une telle opinion. L'inspiration ne se commande pas, et si la poésie, comme on le disait jadis, est un don du ciel, c'est que l'imagination ne seconde que le délire et une passion réelle. Pétrarque, moins sincère dans son amour, eût été moins poète. Comment croire d'ailleurs qu'il feignît des sentimens auxquels tout prouve qu'il voulut résister ? Il répétait souvent ce vers d'Ovide :

Odero si potero, sinon invitus amabo.

C'est pour fuir en quelque sorte sa passion, c'est pour se soustraire à son unique pensée, qu'il entreprit de voyager. Après un court séjour à Vaucluse, il se rendit en Italie en 1336, il parcourut l'Espagne, aborda aux îles Britanniques, et visita la Hollande, la France, l'Allemagne ; il traversa les mers pour chercher, disait-il, la liberté. En vain l'amour de sa patrie avait-il un grand empire sur son cœur, en vain avait-il connu le monde, ses plaisirs et ses enivremens, l'image de Laure, la tyrannie de ses pensées, son propre génie poétique ne tardèrent pas à le ramener à Vaucluse. Tout entier à ses préoccupations d'amour et de poésie, Pétraqure poursuivit sa carrière lyrique : déjà il avait obtenu d'honorables suffrages, et c'est dans sa solitude qu'il composa ses sonnets immortels qu'accueillirent avec enthousiasme l'Italie et la France ; bientôt il reçut

le plus glorieux témoignage du sentiment qu'il inspirait. Au mois d'août 1340, deux courriers arrivèrent presqu'au même instant à Vaucluse : le premier apportait à Pétrarque une lettre du sénat de Rome [1] qui l'invitait de la manière la plus pressante à venir recevoir au Capitole la couronne de laurier qui, depuis quatorze siècles, n'avait été décernée à aucun poète. Le second venait lui remettre des lettres du grand chancelier de l'université de Paris, qui lui offrait en France le même honneur........ Pétrarque se décida immédiatement pour le couronnement du Capitole, et d'abord se dirigea sur Naples en 1341.

Arrivé dans cette capitale, il se soumit volontaiment à un examen public sur les plus hautes questions de science, de théologie et d'histoire. C'était en présence de la cour. Robert, roi de Naples, connu par sa profonde érudition, [2] fut tellement frappé de l'étendue de ses connaissances et de la hardiesse de ses inspirations, qu'après l'avoir déclaré digne de la couronne poétique, il se dépouilla lui-même, par un mouvement d'enthousiasme, de son manteau royal, et l'en revêtit aux applaudissemens de l'assemblée.

Pétrarque se rendit en poste à Rome, où l'attendait la plus brillante solennité. Avant la céré-

1. Voir l'extrait de C. Nostradamus, cité ci-dessus.

2. C'est sans doute ce qui a fait dire à Nostradamus que Robert aimait mieux les livres de Pétrarque que sa propre couronne.

monie du couronnement, une messe à laquelle assistèrent toutes les notabilités romaines, fut célébrée en son honneur ; il fut revêtu des habits consacrés pour la fête dont tous les historiens du temps font une magnifique description. Sa chaussure était un brodequin violet qui s'attachait avec un ruban bleu. Le violet représentait l'amour, et le bleu la jalousie qui en est inséparable. Tout son costume se composait ainsi d'emblêmes poétiques. Une longue robe de soie verte peignait la fraîcheur de ses idées; une autre de satin blanc, semblable à celle que les empereurs portaient dans leurs triomphes, rappelait la pureté de ses vertus, et une lyre ajoutée à tous ces ornemens montrait en lui le poète. Une jeune fille échevelée marchait pieds nus derrière lui et soutenait sa robe traînante ; elle portait d'une main un flambeau et représentait ainsi la folie, souvent plus clairvoyante que l'austère raison.

Monté sur un char entouré d'un drap d'or, sur lequel étaient représentées toutes les divinités poétiques, il fut conduit au Capitole au milieu des acclamations de la foule. Les femmes couraient sur son passage; le nom de Laure était dans toutes les bouches, et jamais gloire de femme n'avait été plus enviée....

Arrivé au Capitole, Pétrarque prononce un discours et demande lui-même sa couronne. Un membre du sénat déclare, au nom de la population romaine, que la récompense décernée à Pétrarque n'est que

le prix de ses vertus et n'honore point encore assez son génie. On ceint ensuite son front de laurier, de myrthe et de lierre, parce que c'est ainsi que Bacchus couronna le premier poète. Pétrarque remonte enfin sur son char et se fait conduire à l'église St-Pierre, où il dépose sa triple couronne. C'est ainsi qu'autrefois, en rendant grace aux dieux, les triomphateurs se dépouillaient sur leurs autels des insignes de la victoire.

Après tous ces honneurs, Pétrarque ne croit pas devoir prolonger son séjour à Rome. Sa popularité est immense, le monde entier retentit de son nom. Il veut en ce moment se présenter à Laure.... Pourquoi le solitaire de Vaucluse avait-il en vain soupiré après ces regards si doux et si tendres qui furent accordés au triomphateur du Capitole?

Le reste de la vie de Pétrarque fut consacré à des travaux diplomatiques, à d'importantes missions près des cours souveraines de l'Europe. Il accepta successivement diverses charges cléricales, et se retira enfin dans la province de Padoue. C'est à Arca, dont le site présente le plus d'analogie avec celui de Vaucluse, qu'il voulut passer ses dernières années. Il y mourut à l'âge de 70 ans, en 1374.

Laure avait été, en 1348, victime du fléau qui décimait alors les populations... Le lieu de sa sépulture, qui avait été ignoré pendant plus de 200 ans, fut découvert à Avignon dans l'église des Cordeliers. François Ier ordonna qu'un mausolée fût

élevé à la place du simple momument qui recélait ses cendres. Mais cet ordre étant resté sans effet, il fit graver sur le marbre ces mots :

VICTRIX CASTA FIDES.

Et composa lui-même l'épitaphe suivante, qu'il renferma dans le tombeau :

En petit lieu, compris vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée ;
Plume, labeur, la langue et le savoir
Furent vaincus par l'aimant de l'aimée.
O gentille âme, estant tant estimée,
Qui te pourra louer, qu'en se taisant ?
Car la parole est toujours réprimée
Quand le sujet surpasse le disant.

Pour terminer ce sujet intéressant, j'offre ici à mes lecteurs la description de la fontaine de Vaucluse, faite par un illustre provençal, par Mirabeau, dans une lettre récemment découverte par l'auteur de la notice sur Pétrarque, dont il s'engage au besoin à prouver l'authenticité.

Mirabeau était menacé d'expier dans les chances d'un duel une des mille folies de son orageuse jeunesse. Son adversaire, M. de G...., riche et puissant gentilhomme d'Aix, lui avait donné rendez-vous à l'Isle, jolie petite ville située, pour ainsi dire, sur l'avenue de Vaucluse. Mirabeau mit un tel empressement à répondre à cet appel, qu'il se trouva à l'Isle trois jours avant l'arrivée de M. de G....; [1] pendant

1. Voici de nouveaux détails sur cette étrange aventure : M. de Gallifei, que trahit ici l'initiale, était convenu avec Mirabeau que

Opp 122

NATIONAL ART LIBRARY

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par M^r Fouque.



J.M. Véran del. et sculp

Fontaine de Vaucluse.

[illegible] ville. Il s'y [illegible] en quelque sorte que [illegible] correspondances amoureuses dans lesquelles [illegible] sur Pétrarque et Laure, et fit de [illegible] de Vaucluse la description [illegible].

Vaucluse [illegible] d'Avignon et de l'Isle, [illegible] de la première ville, à une lieue de [illegible] que la nature s'est plu à [illegible] la plus touchante et de ses [illegible]. L'art [illegible] n'y saurait atteindre ; on y sent tout ce qu'on y voit, plutôt qu'on ne l'observe.

On arrive à Vaucluse par un vallon solitaire, renfermé dans une [illegible] enceinte de montagnes. On fait quelques pas sur les bords d'une rivière limpide que l'on appelle la Sorgue, et qui, à sa source même, est large et profonde. Sur l'un des bords se trouve un petit village, placé aux pieds d'un rocher qui soutient les débris d'un petit château que la tradition populaire fait passer pour la demeure de Pétrarque ; et comme le peuple est beaucoup plus près de la nature que les beaux-esprits et

[illegible] avait lieu sur la route de Vaucluse. Mirabeau, arrivé de bonne heure au lieu du rendez-vous, s'était déguisé en femme pour échapper aux poursuites dont il était l'objet. A l'Isle, il quitta un déguisement qui devait, comme on le pense, convenir assez peu au caractère de sa figure. Il était impatient de l'attente que lui faisait subir M. de Gallifei. Cependant, se mettant en route pour Vaucluse, les deux adversaires s'aperçoivent aussitôt de loin ; ils étaient encore sur le cours des Platanes, à l'Isle ; une double détonnation se fait entendre. Mais comme elle fut sans résultat, Mirabeau continua son chemin du côté de Vaucluse, et M. de Gallifei du côté d'Avignon.

Fastes de la Provence ancienne et moderne
Par Mr Fouque.



J. B. Veren del. et sculp

Fontaine de Vaucluse.

cet intervalle, il ne s'occupa en quelque sorte que de ses correspondances amoureuses dans lesquelles il inséra des vers sur Pétrarque et Laure, et fit de la fontaine de Vaucluse la description suivante :

Vaucluse située au levant d'Avignon et de l'Isle, à cinq lieues de la première ville, à une lieue de la seconde, est un séjour que la nature s'est plu à embellir de la simplicité la plus touchante et de ses traits les plus fiers. L'art descriptif n'y saurait atteindre; on y sent tout ce qu'on y voit, plûtot qu'on ne l'observe.

On arrive à Vaucluse par un vallon solitaire, enfermé dans une étroite enceinte de montagnes. On fait quelques pas sur les bords d'une rivière limpide que l'on appelle la Sorgue, et qui, à sa source même, est large et profonde. Sur l'un des bords se trouve un petit village, placé aux pieds d'un rocher qui soutient les débris d'un petit chtâeau que la tradition populaire fait passer pour la demeure de Pétrarque ; et comme le peuple est beaucoup plus près de la nature que les beaux-esprits et

leur rencontre aurait lieu sur la route de Vaucluse. Mirabeau, arrivé de bonne heure au lieu du rendez-vous, s'était déguisé en femme pour échapper aux poursuites dont il était l'objet. A l'Isle, il quitta ce déguisement qui devait, comme on le pense, convenir assez peu au caractère de sa figure. Il était impatient de l'attente que lui faisait subir M. de Gallifei. Cependant, se mettant en route pour Vaucluse, les deux adversaires s'aperçoivent aussitôt de loin; ils étaient encore sur le cours des Platanes, à l'Isle; une double détonnation se fait entendre. Mais comme elle fut sans résultat, Mirabeau continua son chemin du côté de Vaucluse, et M. de Gallifei du côté d'Avignon.

n'entend rien au platonisme, il ajoute que le château de Laure etait dans les montagnes voisines et que les deux amans s'entendaient par signaux.[1]

Un sentier pierreux, frayé entre les rochers, conduit, en tournant, au fond du vallon. Des deux côtés, un nombre infini de sources souterraines fournissent des gerbes d'eau, qui, à très peu de distance, ont tellement grossi la rivière qu'on y a construit un pont. Tel est l'abord de Vaucluse.

Figurez-vous que ce vallon singulier est fermé par une enceinte de rochers en demi-cercle, d'une hauteur prodigieuse. Sous cette mâsse énorme et perpendiculaire règne un demi-jour effrayant. Une double grotte de plus de cent pieds de largeur et de profondeur est formée par les cavités que l'eau tour à tour creuse et abandonne. Les ténèbres de l'immensité inspirent une horreur religieuse. Vers le milieu de l'antre, la nature a creusé un bassin ovale dont le grand diamètre est de 18 toises, et dont on n'a jamais pu sonder la profondeur. Là s'élève paisiblement la source intarissable de la rivière. La limpidité de l'eau laisse entrevoir des sinuosités où se perd l'œil et l'imagination. Cet abîme

1. Ce qui est positif, c'est que Pétrarque avait décidé son père à acheter un jardin dans la vallée qu'arrose la rivière (la Sorgue) à sa source, et que Laure avait à Cabrières, village situé dans les environs de Vaucluse, une maison de campagne, où son amant la voyait à de rares intervalles. Elle demeurait le plus souvent à Avignon. (V. Courtet.)

sans fond, recouvert de voûtes concentriques, élevées par la main majestueuse de la nature, ce portail colossal, forment un des plus nobles spectacles que les pays de montagnes aient jamais offert. Un amas considérable de rochers forme un mole projeté en avant, à plusieurs toises de distance de la source; l'eau passe de là par des conduits souterrains dans le lit où la Sorgue commence son cours, tandis que du pied des rochers latéraux, et de distance en distance, s'élancent une multitude de fontaines qui tombent à gros bouillons dans la rivière déja navigable.

Vers l'équinoxe de printemps et quelquefois après des pluies abondantes, la source s'élève au-dessus de cette chaussée pittoresque qui la sépare de la Sorgue. C'est de ce point qu'il faut, quand les eaux le permettent, considérer l'abîme qu'on aperçoit à plus de cent pieds de profondeur. L'entrée qui le récèle a 60 pieds d'élévation. La fontaine dans ses crues s'élève au-dessus de ce premier arc, où se trouve un figuier qui indique sa plus grande hauteur. Torrent redoutable, c'est de ce point qu'on la voit rouler ses flots de cascade en cascade et couvrir d'écume la digue magnifique formée par les rochers chargés de mousse, qu'elle traverse en bouillonnant.

Aussitot, devenue rivière limpide, elle continue son paisible cours sur les cailloux et sur le sable entre deux bords fleuris, puis elle se partage en plusieurs canaux, arrose les prairies de Vaucluse, de l'Isle, et la superbe plaine du Comtat.

126

VII

Prétentions du roi de Hongrie. — Jeanne et Marie, Louis et André. — Projet de mariage. — Caractères de Jeanne et d'André. — La Catanaise et le moine Robert. — Enlèvemeut de Marie. — Négociation d'Élisabeth de Pologne auprès de Jeanne. — André étranglé. Jeanne ordonna-t-elle ce meurtre ? procès instruit, châtimens. — Le roi de Hongrie poursuit la vengeance de l'assassinat de son frère. — Jeanne en Provence. — Sa prison. — Louis de Tarente devenu l'époux de Jeanne. — Jeanne délivrée — Son serment. — Elle vient à Avignon. — Vente du comtat Venaissin. — Est-elle valable ? — Peste. — Jeanne rappelée à Naples. — Trahison des Gênois. — Conduite atroce des seigneurs des Baux contre Marie, duchesse de Duras. — Leur châtiment. — Évènemens divers. — Ce qu'était la charge de grand-sénéchal. — Barrilis et d'Agoult. — Le sénéchal napolitain et le sénéchal de Provence. Celui-ci l'emporte. — Son serment. — Explications relatives à cette cérémonie. — Le roi Jean en Provence.

La mort du duc de Calabre, fils unique de Robert, avait excité l'ambition du roi de Hongrie, Charles Nomber ou Carobert. Il prétendait avoir des droits au royaume de Naples par Charles Martel, son père, fils aîné de Charles II,

et frère de Robert. Cependant le duc de Calabre avait laissé deux filles, Jeanne et Marie. Robert voulut que Jeaune fût héritière de tous ses états, et lui substitua Marie en cas de décès. A son invitation, les villes prêtèrent hommage à leur jeune souveraine, qui n'avait alors que sept ans; Robert mit ensuite tous ses soins à lui faire donner une éducation digne des hautes destinées qui l'attendaient. Le roi de Hongrie, dont les prétentions faisaient craindre pour l'avenir de Jeanne et de Marie, avait deux fils, Louis et André. Le roi de Naples proposa un double mariage à son cousin, qui accepta la main de Jeanne pour André, le second de ses fils. Ce jeune prince avait alors six ou sept ans, et Jeanne neuf. Leurs fiançailles furent célébrées à Naples, en présence de Nombert. qui partit après la cérémonie et laissa son fils à Naples pour y être élevé avec sa jeune fiancée. On pensait que ces deux enfans, habitués à se voir, à partager les mêmes jeux, les mêmes études, éprouveraient tôt ou tard l'un pour l'autre le plus doux sentiment. Funeste illusion! que de malheurs elle causa! guerres, crimes, désastres; telle est toute l'histoire de Jeanne...

Vive, enjouée, élevée dans une cour galante où les mœurs n'étaient pas aussi sévères qu'à la cour de Hongrie, Jeanne y avait respiré le goût des plaisirs, l'aversion des affaires. Aussi, sa haine contre son époux ne tarda pas à se manifester; car, son époux était sérieux, taciturne, mélancolique, de mœurs

pures, rigide observateur de toutes les lois d'une exacte probité. Jeune, ardente et voluptueuse, Jeanne ne put s'accommoder d'un mari qui n'avait que des vertus. A toutes ces antipathies, sources éternelles des malheurs de l'hymen, ajoutez la perfidie de conseillers qui entouraient les deux époux, et vous comprendrez comment furent ouverts devant eux les précipices dans lesquels ils allèrent se perdre.

Philippia la Catanaise [1] était alors la favorite de la reine Jeanne et de la princesse Marie. La Catanaise ! qui, de femme de pêcheur et de blanchisseuse, s'était élevée successivement, à force d'intrigues, jusqu'à devenir la femme du grand-sénéchal, grand-maître de la maison royale, et la confidente des reines qu'elle servait. Combien elle dut seconder et seconda en effet les goûts, les penchans et les vices de Jeanne! Combien, surtout, elle dût contribuer à sa haine contre son époux et contre les Hongrois, qui voulaient malgré Jeanne, élever André sur le trône, tandis que les Provençaux et les Napolitains ne voulaient voir en lui que l'époux de leur reine ! La Catanaise était l'ame du parti de la reine ; un cordelier du nom de Robert, moine ambitieux, fesait agir celui des Hongrois. Ses intrigues avaient pour but le mariage de la princesse Marie avec Louis, frère d'André. Ce mariage aurait fortifié les droits que le roi de Hongrie prétendait avoir à la couronne de Naples,

1. Philippia ou Philippine fut surnommée la Catanaise, parce quelle était née à Catane.

mais il ne put s'effectuer: Charles de Duras, le plus hardi des princes napolitains, secondé par son frère Louis de Tarente, enleva la princesse et l'épousa publiquement, quoique sa cousine germaine, ayant obtenu préalablement, par le crédit du cardinal Talleyrand-Périgord, son oncle maternel, les dispenses qui lui étaient nécessaires....

Louis, qui, sur ces entrefaites, était monté sur le trône de Hongrie, voulut d'abord laver dans le sang de son rival l'injure qu'il s'imaginait avoir reçue, lui qui jusques là avait fait peu d'attention à la princesse Marie. Elisabeth de Pologne le détourna de ses projets de vengeance et vint elle-même à Naples pour tenter de ramener Jeanne à ses devoirs envers son mari. Ses efforts ne furent pas sans effet; Jeanne consentit à faire couronner André, si le pape y donnait son adhésion.

La chaire pontificale était occupée par Clément VI [1]; ce pape annula tout ce qui avait été fait sans sa participation, prétendant que la régence de Naples lui appartenait en sa qualité de suzerain, pendant la minorité de la reine; cependant il donna le titre

1. A Jean XXII, avait succédé, le 20 du mois de décembre 1334, Jacques Fournier, fils de Guillaume, meunier de Laverdun, au comté de Foix; on l'appelait le cardinal *Blanc*, parce qu'il portait l'habit de l'ordre de Citeaux, dont il avait été religieux. Devenu pape, il prit le nom de Benoît XII. Il mourut le 25 avril 1342; le 7 mai suivant Pierre de Roger, de l'ordre des Bénédictins, archevêque de Rouen, fils de Guillaume, seigneur de Canillhac en Limousin, fut élu pape sous le nom de Clément VI. Son couronnement eut lieu le 19 du même mois à Avignon.

de roi au prince André et lui promit de le faire couronner. Ce fut un signal de mort; l'époux de Jeanne fut étranglé à Aversa pendant la nuit et jeté par une fenêtre dans un jardin du palais ; quelques historiens prétendent qu'il fut seulement attaché aux grilles de cette fenêtre, où il resta exposé pendant plusieurs jours ; son corps fut enfin transporté à Naples et inhumé dans une chapelle souterraine de l'église St-Janvier; sur son tombeau fut gravée l'épitaphe suivante :

ANDREÆ NEAP. REGI. JOANNÆ UXORIS,
DOLO ET LAQUEO NECATO.

Jeanne avait peut-être, par sa conduite, autorisé ces paroles; mais il est certain qu'elle ne fut qu'indirectement ou involotairement la cause de l'assassinat de son époux. Tous les monumens de cette époque nous l'attestent. D'ailleurs, si Jeanne avait de grands vices, elle avait aussi de grandes qualités qui mettaient un intervalle immense entre elle et une action aussi horrible. Elle était bonne, douce, compatissante ; le sang humain lui fesait horreur. La nature l'avait formée la plus belle, la plus aimable femme de son siècle, et un cœur atroce repose rarement sous les traits des graces, de la jeunesse et de la beauté ; mais de toutes les raisons qui peuvent justifier Jeanne, une seule, selon moi, est sans réplique : Jeanne était enceinte lorsque le prince fut étranglé, et sa grossesse était connue. L'assassinat avait eu lieu

le 18 septembre de l'année 1345, et Jeanne, trois mois après, le 24 décembre, mit au monde un enfant[1] qui fut nommé Charles du nom de son ayeul. En présence de ces faits matériels, il est impossible d'admettre que Jeanne conseilla le meurtre de son époux, quand même l'enfant posthume n'aurait pas été le fruit des œuvres de celui-ci. C'est une vérité qui se comprend mieux qu'elle ne s'explique. Toutefois, le crime atroce qui avait ravi la couronne et la vie au prince André de Hongrie criait vengeance. Bertrand des Baux, grand justicier du royaume de Naples, eut mission d'instruire secrètement le procès contre ceux qui étaient soupçonnés coupables. Chargé d'abord par le pape de cette grande procédure, Bertrand de Deuce, archevêque d'Embrun et cardinal, n'avait pu s'en acquitter. Les résultats de l'enquête furent terribles contre plusieurs des coupables. Ils furent ténaillés, déchiquetés et jetés dans un bûcher ardent.[2] Tel fut aussi le sort de la Catanaise et celui de Sancie, comtesse de Marcon, sa fille. Les tortures ne leur arrachèrent aucun aveu contre la reine, qui, quoique malgré elle, les avait enfin

1. Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, chancelier du royaume de Naples, tint le nouveau né sur les fonts baptismaux, au nom du pape.

2. Raymond de Cabane, mis à la torture, s'avoua coupable et nomma pour complices Robert de Cabane, grand sénéchal; Gaston de Diniziac, maréchal du royaume; Jean et Rostang de Léonesso; Philippia ou Philippine la Catanaise; Sancie, sa fille, comtesse de Marcon, et Nicolas de Milazzano

livrées avec les autres coupables, dont la plupart étaient jusque là restés attachés à sa personne.

Ces terribles châtimens n'avaient point suffi à la juste vengeance du roi de Hongrie. Il était entré dans le royaume de Naples à la tête d'une armée qui partageait sa fureur. Jeanne, effrayée, songea à se retirer en Provence, après avoir vainement tenté d'apaiser la colère du frère d'André par une lettre respectueuse, à laquelle le prince avait répondu de manière à ne lui laisser aucun espoir. « Jeanne, lui avait-il écrit, [1] le déréglement de votre conduite, l'ambition de régner seule, votre négligence à punir les coupables, un mariage précipité, [2] vos excuses même, tout prouve que vous êtes coupable de la mort de votre époux. »

Partie de Naples le 15 janvier 1348, sur des galères provençales qui l'amenèrent à Nice, Jeanne refusa les clefsde ce tte ville, disant aux notables qui les lui offraient : je n'ai besoin que de vos cœurs..... Rien n'est plus singulier, remarque avec raison un historien moderne, que de voir des sujets mettre leur souveraine en prison par excès d'attachement et d'amour; c'est pourtant ce qui arriva à Jeanne ; à son arrivée en Provence, on l'enferma à Château-Arnoux ou Armand, entre Aix et Sisteron, où elle resta gardée

1. Papon, Histoire de Provence, Tome 3, page 169.

2. Onze mois après la mort tragique d'André, Jeanne avait accordé sa main à Louis de Tarente, qui possédait son cœur. Cet hymen semble vérifier les soupçons qui s'étaient répandus sur l'infidélité de Jeanne.

à vue pendant plusieurs mois ; les Provençaux voulaient empêcher qu'elle échangeât le comté avec d'autres états de Philippe de Valois, qui désirait cet échange; ils voulaient aussi la mettre à l'abri des vengeances secrètes du roi de Hongrie. Les craintes des Provençaux dévoués à leur comtesse n'étaient pas sans fondement. L'implacable vengeur de l'assassinat d'André venait de faire décapiter Charles de Duras et jeter son corps par la même fenêtre d'où celui du malheureux André avait été précipité.

Cependant le nouvel époux que Jeanne s'était donné, Louis, [1] prince de Tarente, avait couru sur ses traces pour la défendre dans la lutte qui s'était engagée. D'Aigues-Mortes, où il était débarqué, il se rendit à Beaucaire, et de là à Villeneuve Lez-Avignon, d'où il pouvait facilement s'occuper de la délivrance de la reine, son épouse, par l'entremise du pape. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès. Clément VI donna 20,000 florins à Philippe de Valois et obtint sa rénonciation à l'échange projeté ; dès lors la reine fut libre, mais les principaux barons de Provence, les magistrats, les syndics d'Aix lui firent jurer, 1° que désormais elle ne nommerait que des personnes du pays aux emplois civils et militaires; 2° qu'elle n'aliénerait jamais le comté de Provence, y compris les terres adjacentes. [2] Jeanne,

1. Ce prince, fils de Philippe de Sicile, quatrième fils du roi Charles II, était le cousin de la reine Jeanne, devenue son épouse.

2. Les terres adjacentes étaient des pays enclavés dans la Provence,

assise sur un trône élevé sur la place du palais à Marseille, où le peuple, par les ordres du viguier, s'était assemblé, prêta sur les saints évangiles ce serment solennel, et reçut ensuite celui des barons et des notables. Le peuple prêta le sien en levant la main.

Jeanne se rendit ensuite à Avignon, auprès du pape dont l'appui lui était si nécessaire. Son époux, Louis de Tarente, s'y rendit de Villeneuve. Clément VI les accueillit avec bonté, mais il fit tourner les circonstances à son avantage, en achetant de Jeanne, pour le prix de 80,000 florins [2] (800,000 francs) la ville d'Avignon et le comtat Venaissin. Cette vente eut lieu le 19 juin 1348, trois mois après l'arrivée de Jeanne à Avignon, et fut ratifiée par le prince de Tarente, dont le mariage avait obtenu l'approbation du pape. Mais était-elle valable? le prix était infiniment au-dessous de la valeur réelle; les causes étaient démenties par les faits. Le droit public du royaume, celui des nations, la minorité de Jeanne, le serment solennel qu'elle venait de prêter, le

qui avaient conservé des relations de vasselage avec les empereurs d'Allemagne. Ces pays se réfusèrent pendant long-temps à reconnaître les comtes de Provence pour leurs souverains, et leur union à la Provence ne se fit qu'à certaines conditions et successivement. (*Statistique des Bouches-du-Rhône*, T. II, page 340). Marseille était également terre adjacente, puisqu'elle ne fut réunie au comté de Provence que sous Charles d'Anjou (*Villeneuve*, T. 1er, page 134.)

2. Plusieurs historiens ont prétendu que cette somme ne fut point payée. *Papon*, rapporte, T. III, page 182, une pièce qui établit le contraire.

testament du roi Robert, qui lui avait prohibé l'aliénation, en tout ou en partie, du comté de Provence; tout s'opposait à cette vente, et la ratification de l'époux de Jeanne ne pouvait lui donner la moindre validité ; aussi, les lois civiles, basées sur les anciens principes, en ont souvent prononcé la nullité et conservé aux rois de France Avignon et ses dépendances comme une portion de leur couronne.

Un des plus terribles fléaux, la peste, ravageait, cette même année, la France, l'Italie et surtout la Provence. On y massacra les juifs, qu'on disait les auteurs du mal, et leurs maisons furent pillées en dédommagement des intérêts usuraires qu'ils avaient exigés. Le roi de Hongrie avait quitté Naples, où le fléau décimait aussi les populations. Profitant de son absence, les amis de Jeanne lui proposèrent de retourner à Naples, où s'opérait une révolution en sa faveur. Jeanne y accourt après avoir, sur la place du palais à Marseille, assise sur un trône impovisé, renouvelé tous ses sermens en présence du peuple et des principaux barons. Elle était accompagnée du prince de Tarente, et Nicolas Acciacoli, son dévoué serviteur, l'avait précédée à Naples, où son adresse avait achevé de disposer les esprits en sa faveur. Une joie délirante l'accueillit à son arrivée; mais son triomphe fut mêlé de grandes inquiétudes. Il fallut encore combattre ; il y eut encore du sang versé, car les Gênois, irrités de ce que la reine avait refusé de restituer Vintimille à leur république,

s'étaient réunis aux Hongrois, qui avaient conservé quelques places ; ainsi, le roi de Hongrie put encore entrer dans Naples. Sur ses entrefaites, l'ambitieux Raymond des Baux, grand amiral, qui aspirait en secret à la souveraineté de Provence, se rendit à Naples, où se trouvait la princesse Marie, duchesse de Duras, et l'obligea, par la violence, à épouser Robert, l'un de ses fils, et même, le croira-t-on ? à se mettre à sa vue dans l'impossibilité de rompre un hymen que la crainte de la mort avait pu seule faire contracter, atrocité inouie qui fut bientôt suivie d'une punition terrible. Les seigneurs des Baux, emmenant leur victime, s'étaient arrêtés devant le port de Gaëte. Le prince de Tarente y accourt, reproche au père sa perfidie, le tue de sa propre main, et fait conduire, enchaîné, Robert, son fils, au château d'Euf, dans le même appartement où il avait consommé son hymen sous les yeux de son père. Troisans après, 1355, l'infortunée Marie, qui n'avait pu se consoler de l'affront qu'elle avait reçu, (car cet affront était de ceux qu'une femme ne pardonne jamais) vint elle-même, accompagnée de plusieurs seigneurs, visiter Raymond des Baux ; avait-elle l'intention de lui faire avouer ses violences en présence de témoins et obtenir ainsi une sorte de réparation d'honneur ? l'histoire ne le dit pas, mais elle apprend que la vue de Robert ayant soulevé dans son ame un sentiment d'irrésistible fureur et d'atroce vengeance, elle le fit assassiner sous ses yeux et jetter son corps dans la mer.

Cependant le royaume de Naples avait été pacifié par l'entremise de Clément VI ; l'innocence de Jeanne avait été proclamée par la cour Pontificale ; le jeune Charles, fils d'André, était mort, et son oncle, qui n'avait fait la guerre, comme il le dit lui-même, que pour venger la mort de son frère, et non pour vendre son sang à prix d'argent,[1] avait refusé les 300,000 mille florins (trois millions de francs) d'indemnité, qui lui furent offerts, témoignant ainsi quelle serait sa franchise dans l'exécution du traité. Enfin, les Gênois étaient rentrés dans le dévoir; le comte de Lende, Guillaume de Lascaris, ayant profité des troubles pour se livrer aux plus grandes dévastations et à des excès de barbarie sur les côtes de Provence, avait été vaincu par Raymond d'Agoult, sénéchal, et Gui de Flotte, son lieutenant à Nice. Il semblait donc que la Provence allait jouir d'un repos qu'elle ne connaissait pas depuis long-temps. Le contraire arriva : la guerre extérieure fut suivie de la guerre civile, de la guerre de cité à cité. Jeanne, l'imprudente Jeanne, qui oubliait si facilement dans la prospérité ce qu'elle avait elle-même établi dans l'adversité, donna le signal de cette guerre par une nouvelle infraction à ses sermens.

On se souvient qu'elle avait juré de ne jamais nommer aux emplois publics de Provence aucun

(1). Dell' Historia della città e regno di Napoli, di Antonio Summonte, T. II, page 438.

étranger. Ce serment, fait à sa sortie du château Arnoux, avait été suivi de plusieurs autres, soit à Marseille, soit à Arles, où elle se trouvait en 1352. [1] Malgré la solennité de ses promesses, elle pourvut de la charge de grand-sénéchal le napolitain Barrilis, en remplacement de Raymond d'Agoult.... J'ai fait pressentir les résultats de cette nomination. Avant de les faire connaître, il est à propos d'expliquer ce qu'était la charge de grand-sénéchal.

Soit que la charge de grand-sénéchal eût été introduite par les Francs lorqu'ils entrèrent dans les Gaules, soit qu'elle ne présentât qu'une imitation de celle des anciens préteurs romains, il n'en est pas moins constant qu'elle était la première de l'état.

Le grand-sénéchal, dans l'origine, était à la fois le chef de la justice et le gouverneur militaire de la province ; à l'égal d'un vice-roi, il exerçait tous les pouvoirs; ceux de la politique et de la législation se trouvaient dans ses mains comme ceux de la justice et des armes. [1]

(1) La reine Jeanne, se trouvant à Arles en 1352, le 10 octobre, déclara les Arlésiens exempts de toutes charges, impositions, gabelles, etc. Elle fit serment que la ville ne serait jamais aliénée du domaine de la Provence; qu'elle ne pourrait être vendue, engagée ni donnée à aucun seigneur particulier, et elle permit aux Arlésiens de défendre leurs priviléges par la force des armes, si les comtes, ses successeurs, voulaient démembrer la ville du domaine.

(2). *Essais historiques sur le parlement de Provence.* Paris 1826, par Cabasse.

C'est ainsi qu'il avait le droit de réformer les sentences des tribunaux, de destituer les juges, de faire des réglemens sur l'ordre judiciaire, de remettre les amendes, de rendre lui-même la justice, d'accorder des lettres de grace, de lever des troupes, de disposer de leurs forces, de convoquer les états, d'aliéner les biens du domaine, de faire, en un mot, tout ce qui était dans les attributs de la souveraineté. Ce pouvoir colossal ne pouvait pas subsister intact..... La reine Jeanne porta les premiers coups avec succès: elle lui arracha l'autorité qu'il exerçait sur les biens du domaine, la faculté de destituer les juges supérieurs, et le droit d'accorder grace pour la peine capitale. Ces premières atteintes heureusement effectuées sur le pouvoir du grand sénéchal durent inspirer le désir d'aller plus loin encore, et, sous la seconde maison d'Anjou, on le vit dépouillé du gouvernement militaire, et renfermé dans les fonctions du chef de la justice. C'est alors qu'il fut placé à la tête d'une cour royale ou conseil éminent, qui, jusqu'à cette époque, avait été présidé par le comte lui-même ou, en son absence, par le bailli. C'est ce conseil qui fut plus tard remplacé par le parlement.

Toutefois, vers le milieu du 14e siècle, aucune atteinte n'avait encore été portée à la puissance du grand sénéchal. Un étranger, promu à cette magistrature souveraine, humiliait la Provence et ses hauts seigneurs ; il s'offrait terrible et dangereux pour tous. Ce grand sénéchal était le napolitain Barrilis, nommé

par Jeanne en remplacement de d'Agoult; il fut repoussé par toutes les villes, à l'exception de Marseille, où Barrilis parvint à se faire reconnaître. De là, guerre entre Marseille et le reste de la Provence, c'est-à-dire, entre le parti Barrilis et le parti d'Agoult. Les états s'assemblèrent à Aix, et de part et d'autre, on envoya des députés à la reine et au pape pour avoir leur avis sur les privilèges de la Provence et la querelle qui divisait les habitans. Clément XI n'avait point attendu qu'on lui demandât sa médiation. Roger, comte de Beaufort, son sergent d'armes, vint en son nom parler paix, religion, obéissance; on ne l'écouta ni à Aix, ni à Marseille, qui fesait réparer ses murs, ses portes, ses faubourgs et se disposait à soutenir, les armes à la main, le choix de la reine. Le pape fit partir un nouvel émissaire : ce fut l'évêque de Cavaillon, Philippe de Cabassole, qui termina heureusement la négociation. Les Marseillais comprirent qu'ils avaient commis une faute en politique, faute excusable sans doute, puisqu'elle avait sa source dans leur respect trop absolu pour les ordres de leur souveraine. La paix fut conclue en faveur des priviléges de la Provence; le napolitain fut révoqué, et le Provençal d'Agoult confirmé dans la charge de grand-sénéchal. Il fut généralement reconnu en cette qualité, après avoir juré sur l'évangile l'observation des franchises et privilèges.

Ce serment que les peuples exigent de leurs sou-

verains et de ceux qui sont munis de leurs pouvoirs dans les offices civils et militaires, n'est point un frivole cérémonial. Lorsque la violence n'y a aucune part, il n'y en a pas de plus respectable et de plus ancien. Lorsque les Celtes élevaient l'un d'entr'eux à la dignité de chef de tribu ou de canton, ils lui disaient : Nous valons autant et nous pouvons plus que toi ; nous te choisissons pour nous commander, à condition que tu observeras nos lois. Le nouveau monarque jurait, et ce serment était sacré. L'histoire des Gaulois ne fournit aucun exemple de violation. Dans l'ambiguité de la loi, le souverain pouvait l'interprêter, mais loin de lui en faire un crime, on l'en aimait davantage, parce qu'il interprêtait toujours dans le sens le plus favorable à tous.....

C'est dans cet usage antique et révéré que la Provence prit le texte de la même obligation qu'elle imposait à ses maîtres, obligation sainte qui, dans la bouche d'un bon prince, n'est que la promesse d'aimer, de défendre ses sujets, de respecter leurs propriétés, leurs franchises etc. On a vu, de règne en règne, les rois de France prêter ce serment en faveur de la province dont j'écris l'histoire et qui en avait fait une loi fondamentale. Ce serment était prêté ou en Provence même, ou dans les mains des députés qu'elle envoyait au monarque à son avènement au trône. A défaut de serment, le roi donnait des lettres patentes confirmatives. C'était peut-être mieux qu'un serment prêté en présence de la nation entière, d'après cette maxime : *scripta manent*.

Ces reflexions me mènent tout naturellement au voyage que le roi Jean, successeur de Philippe de Valois, fit en Provence en 1355. Je dis naturellement, car ce prince se fesait une gloire de garder inviolablement la foi jurée. Personne n'ignore la belle réponse qu'il fit à ceux qui le sollicitaient de rompre le traîté de Bretigni, signé pendant sa captivité en Angleterre : « Si la bonne foi et la vérité, dit-il, étaient bannies de la terre, on devrait les trouver dans les cœurs et dans la bouche des rois. » Ce monarque était sur le trône depuis cinq ans, lorsque, sans forme de procès, il fit trancher la tête au comte d'Eu, convaincu d'avoir des intelligences avee les Anglais. Ce châtiment, que nos mœurs judiciaires modernes repoussent même en politique, mais que la politique d'alors rendait presque excusable, lui aliéna bien des cœurs. C'est ce qui le détermina à voyager. Il vint en Provence, où il fut reçu avec tout l'éclat qui était déployé à l'arrivée du souverain du pays. Les consuls des villes, suivis des principaux habitans, à cheval, allaient à sa rencontre avec les bannières; le prince était placé sous un dais, harangué, et conduit ensuite avec pompe au palais qui lui était destiné. Les intentions bien connues de la reine Jeanne, qui était fort liée avec la cour de France, ne contribuèrent pas peu à cet appareil de fête.

VIII

Politique de la Provence dans la guerres des Génois avec le roi d'Aragon. — L'archi-prêtre et les Gascons. Furent-ils appelés par les Baux ? — Révolte de cette famille. —Villes fidèles.—Générosité de Marseille.— Sa résolution.— L'avocat Siméonis.— Le comte d'Avelin et le prêtre de Salon. — Guerres, villes prises et reprises. — Antoine des Baux, troisième prêtre-soldat. — Sa harangue. — Situation de la Provence. — Le grand-sénéchal voit enfin le danger. — Ravages dans les terres papales. — Aix saccagé.— Nouvelles encourageantes.— Succès de l'armée royaliste. — Excuses ou prétextes du comte d'Avelin. — Gesvaldo.— Mort du chef des Baux. —Tranquillité. —Marseille répare facilement ses pertes, mais les autres villes ? — Prétentions des privilégiés. — Le peuple citoyen.— Quel était alors ce titre. — Arles établit un péage sur le Rhône. — Opposition violente des Marseillais. — Suites funestes ou représailles. — Conduite plus sage de Marseille à l'égard d'Aix. — Arbitrage sur une rève d'Aix. — Le pape Urbain V et Louis d'Anjou.—Sièges.—Le sénéchal vaincu. —Aix menacé.—Urbain V arbitre.—Sa décision.—Explication de la conduite de Louis d'Anjou. — Voyages de l'empereur Charles IV en Provence. — Il avait été couronné roi d'Arles. — Fêtes à Villeneuve par Louis d'Anjou. — Cession du royaume d'Arles, due en partie à un dîner somptueux.—Ainsi Boleslas Ier affranchit la Pologne de la souveraineté des empereurs.

LES Génois étaient alors (1356) en guerre avec le roi d'Aragon; vainement des secours furent demandés aux Provençaux;

ceux-ci voulurent rester neutres, et la reine approuva leur résolution. Assise elle-même sur un trône chancelant, elle avait le plus grand intérêt à ménager l'amitié de la cour de France, pour le cas où elle serait réduite tôt ou tard au comté de Provence. C'est ce qui explique la brillante réception qu'elle fit faire au roi Jean, lors du voyage de ce prince dans ce pays. Du reste, les Provençaux avoient besoin de toutes leurs forces, pour repousser une armée de brigands, qui s'avançaient de leur côté, semant partout la dévastation et la mort.

Ces brigands, restes indisciplinés de l'armée française vaincue à la journée de Poitiers, étaient conduits par Arnoul de Servoles, seigneur de Castelnau, périgourdin ou gascon, surnommé l'archi-prêtre. Venus au nombre de trois mille du côté du Languedoc et de la Gascogne, d'où ils avaient pris le nom de Gascons, ils parcouraient les provinces, le fer et la flamme à la main, poignardaient les femmes victimes de leurs fureurs brutales, incendiaient les villes, les vaisseaux et les granges, exterminaient les troupeaux, détruisaient les récoltes, égorgeaient tous ceux qui tombaient sous leur puissance, sans égard pour l'enfance, sans égard pour la vieillesse; tel est, en abrégé, le tableau des brigandages exercés par les troupes qui marchaient sur la Provence. A leur approche d'Avignon, le pape [1] et les cardinaux adoptèrent un

1. Le pape Clément VI, dont le luxe, l'amour pour les plaisirs et le népotisme avaient terni le pontificat, était mort le 8 décembre 1385

parti qui décélait en même temps et leur effroi et leur prudence; l'archi-prêtre « fut révéremmment reçu, dit Froissard ; il dîna plusieurs fois devers eux. On lui pardonna tous ses péchés et au départir on lui donna quarante mille écus. » Ainsi fêté, honoré, il quitta la ville papale, bien résolu à faire une seconde visite. Les Gascons y retournèrent, en effet, conduits par un antre chef qui, comme l'archi-prêtre, exigea des cardinaux une forte rançon, et occit le long du Rhône maint prud-homme et viola mainte demoiselle. [2]

Les historiens ont prétendu que ces brigands avaient été attirés en Provence par la maison des Baux qui voulait tourmenter la reine Jeanne. Si ce fait n'est pas exactement vrai, il est du moins très probable. Raymond des Baux, comte d'Avelin, n'avait-il pas à venger la mort de son père, poignardé par le prince de Tarente, époux de Jeanne ? n'avait-il pas à venger son frère Robert, mis à mort sous les yeux et par les ordres de Marie, duchesse de Duras, sœur de Jeanne ? les Baux, enfin, n'avaient-ils pas montré des vues usurpatrices ? Eh ! de quoi n'est pas capable celui qui vise à l'usurpation, alors surtout qu'il a d'immenses richesses et beaucoup de puissance ? Quoiqu'il en soit, il est bien avéré que

à Avignon où il fut inhumé avec beaucoup de pompe dans l'église N.-D.-des-Dons. Le cardinal Etienne d'Albert, né à Brissac, lui succéda le 18 du mois, sous le nom d'Innocent VI.

1. Froissard

la famille des Baux leva l'étendard de la révolte dans le temps que l'archi-prêtre mettait tout à feu et à sang sur le littoral du Rhône et dans l'intérieur des terres du comté, depuis Avignon jusqu'à la mer. Le comte d'Avelin entraîna plusieurs places et quelques seigneurs dans la révolte ; mais, disent les historiens, Arles, Nice, Toulon, Grasse, Tarascon, Fréjus, les maisons de Castellane, d'Agoult, de Glandevès, de Blacas, de Flotte, de Villeneuve, de Sabran, de Pontevès, rivalisèrent pour la défense du pays. Marseille ne se conduisit pas avec moins de courage. Elle eut même la générosité, malgré l'imminence du danger, de laisser dans la ville d'Aix les arbalétriers qu'elle avait dans cette ville et qu'elle était dans l'intention de rappeler. Cette conduite loyale eut sa récompense. Les seigneurs de Trets, de Cuers et de Pourrières promirent de la seconder de tous leurs efforts dans la résolution qu'elle avait prise, d'imiter la cour pontificale et d'éviter, comme elle, les plus grands malheurs, en faisant à l'archi-prêtre et à ses compagnies les sacrifices commandés par la circonstance.

La narration de tous ces événemens n'est pas sans intérêt : la peur énervait les ames et se disposait à mendier le secours de l'étranger [1] ; mais, tout-à-coup, l'on voit sortir un

1. Il fut tenu un conseil de la noblessse et des communautés dans le couvent des frères-mineurs d'Aix. On y délibéra d'appeler les Bretons au secours de la ville. (*Aix ancien et moderne*, p. 35.)

guerrier des rangs de ceux où l'on trouve toujours le courage civil et politique : Jean Siméonis, illustre avocat, quitte la robe pour l'épée, se met à la tête d'un corps d'armée de 1600 hommes, et, héros improvisé par sa valeureuse détermination, il marche contre les brigands. A cette nouvelle, le comte d'Avelin qui, s'il n'avait pas appelé l'archiprêtre, se servait de ses forces pour l'accomplissement de ses projets d'usurpation, fut saisi d'effroi ; il craignait, non sans motifs, qu'à l'armée royaliste de Siméonis vinssent se joindre les troupes de Marseille et celles de toutes les villes dévouées à la reine. Sans perdre le temps en délibérations sur le parti qu'il doit prendre, il lève de nouvelles troupes à Aubagne, à St-Marcel et dans toutes ses terres. Un prêtre de Salon, placé à leur tête, court avec elles ravager les environs de Marseille. Les habitans d'Aubagne virent bientôt la faute qu'ils avaient commise. Leur repentir obtint grâce et ils reconnurent Jeanne pour légitime souveraine, mais ils envoyèrent de nouveaux secours au comte d'Avelin. Le pardon n'était plus possible : l'armée royaliste se rendit maître d'Aubagne, la saccagea, et de là courut à St-Marcel et à Roquefort, qui furent bientôt réduits à se rendre à discrétion. Pour se venger, le comte d'Avelin voulut de nouveau ravager les environs de Marseille, mais il en fut repoussé par les troupes royalistes auxquelles s'était joint le comte d'Armagnac avec 2500 hommes.

Ce succès enhardit les vainqueurs ; Puyricards, Eguilles, fiefs dépendans du château des Baux, furent bientôt en leur pouvoir; le comte d'Armagnac vint ensuite faire le siége de cette place. Dès ce moment, la Provence entière fut un théâtre de guerres sanglantes. Les partisans du comte d'Avelin étaient-ils battus ? ils réparaient bientôt leur échec par une victoire, en prenant quelque ville, quelque château. Cependant leurs forces diminuaient ; le découragement s'emparait des soldats, et le comte d'Avelin désespérait lui-même de ses affaires, lorsque son frère, Antoine des Baux, quitte l'église qui l'avait reçu au nombre de ses lévites après lui avoir pardonné les erreurs d'une jeunesse orageuse, [1] ceint une épée, se couvre d'une cuirasse, et se met à la tête d'une troupe de brigands, pour fortifier le parti de sa famille.

C'était, on le voit, le troisième prêtre qui commandait les troupes opposées au parti de la reine Jeanne. Le sort de cette imprudente, mais intéressante princesse, était d'être dépouillée par des prêtres en Provence, tandis qu'en Italie, des prêtres étaient ses protecteurs. Ceux-ci ne prenaient

1. D'après un manuscrit d'Auni d'Augier, Antoine des Baux, élevé d'abord pour le service militaire, avait embrassé l'état ecclésiastique et l'avait quitté par amour pour une belle nonne qu'il compromit en pénétrant de nuit, déguisé en femme, dans son couvent. Découvert, il avait été suivi des huées publiques jusque chez lui. Par dépit ou par raison, il reprit la soutane, fut ordonné prêtre, et il venait d'obtenir un bénéfice, lorsqu'il se mit à la tête d'une troupe de brigands......

pas les armes; ils priaient, ordonnnaient des jeûnes, donnaient des conseils, distribuaient des indulgences ; ceux-là, sous l'habit des braves, vivaient en hommes dissolus, se livrant à toutes les orgies d'une débauche effrénée.

Tel était le prêtre Antoine des Baux, digne, sous bien des rapports, des brigands qu'il commandait. Avec eux il s'empara de Roquefort. La Cadière lui résista valeureusement. « Ah ! chers amis, que ne me suis-je fait Moïse avec mes deux bras en l'air, pendant que combattiez ! la victoire vous fut advenue par le bout de mes doigts. » Cette facétie d'un goût sacrilége fut la seule harangue que le défroqué adressa à ses troupes dans cette occasion.

Dans le reste de la Provence, les affaires de la reine ne se terminaient pas d'une manière plus décisive. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ses soldats conservaient leurs places, mais n'en acquéraient pas de nouvelles. Jeanne ne pouvait envoyer des secours d'aucun genre, et la France, son alliée, fermait les yeux sur son état ; l'Espagne désirait sa perte; le pape donnait des bulles d'excommunication qui irritaient les uns sans donner plus de force au parti des autres. La Provence, en un mot, n'avait que son courage et son dévouement à une reine qu'elle adorait, et Marseille, il faut le dire, était l'ame qui animait un corps délabré, déchiré de toutes parts.

A la nouvelle de la prise de Roquefort, le grand-sénéchal qui, jusque-là, était demeuré passif spectateur

des évènemens, sort enfin de sa coupable inertie et convoque les personnages les plus éminens et les plus sages, pour les consulter sur le parti qu'il fallait prendre. Tous furent d'avis qu'il fallait marcher sur Roquefort, assiéger les places occupées par les troupes du comte d'Avelin et poursuivre à outrance tous ceux qui pourraient nuire aux royalistes.

Les choses en étaient là lorsque l'on apprit que les rebelles, au nombre de 600, fesaient les plus grands ravages dans le Venaissin, malgré les anathèmes du pape Innocent VI, qui croyait foudroyer le parti de la reine dont les troupes des Baux avaient arboré les enseignes. Maître de l'église de S^t^-Maximin, où le peuple, encouragé par l'exemple des religieux, s'était valeureusement défendu; maître de tous les châteaux voisins, Antoine des Baux, le prêtre cuirassé, et l'archi-prêtre s'étaient avancés du côté d'Aix. La garnison de cette ville, les arbalétriers que Marseille y avait laissés ne purent résister à l'attaque. [1] Les forces baussenques, réunies à celles des brigands, formaient une armée de 5000 hommes. Tout fut mis à feu et à sang; après quoi, les rebelles se disposèrent à marcher sur Marseille, où régnait la plus grande terreur.

1. Les forces d'Aix s'étaient toutes réunies dans l'enceinte du vaste local qui servait encore de prison en 1786. C'était un bâtiment carré flanqué de deux hautes tours élevées par Sextius Calvinus, le vainqueur des Saliens, et défendu par de hautes murailles de construction romaine. Des restes de ces murailles s'apercevaient encore, en 1786, du côté du levant, du midi et du couchant. (Archives.)

Dans ces circonstances, une députation envoyée à Naples apporte les nouvelles les plus encourageantes. La donation de Saint-Marcel, faite précédemment à Marseille, est confirmée ; Jeanne, pour témoigner davantage sa reconnaissance, annonce sa prochaine arrivée, celle du roi de Naples, son époux, auquel, sans préjudice des conventions intervenues avec les comtes, les Provençaux fidèles prêteront serment, et qui se mettra à leur tête pour anéantir la révolte ; en attendant, les troupes royalistes sont autoriséss à démolir le château d'Aubagne, si le comte d'Avelin s'en emparait, et tous ceux dont le voisinage pourrait nuire. Ces nouvelles exaltent les esprits. Les milices des lieux de la Cadière, Signe, Ollioules, Toulon, Roquevaire, Puyloubier, Trets, Peynier, Cabriès, Auriol, s'organisent en corps d'armée. La ville d'Aix, théâtre des plus grandes désolations, peut elle-même fournir 150 hommes. On arrive au pas de course devant le château de Roquefort, qui se rend aussitôt; le château de Castellet ne fait aucune résistance, et celui d'Eguilles, commandé par Antoine des Baux, est obligé de capituler après quatre jours de siège, (en 1359). Dès ce moment, la victoire n'abandonna plus les drapeaux de la fidélité. Le comte d'Avelin vit s'évanouir ses projets d'usurpation, et pour colorer sa révolte d'un prétexte plausible aux yeux des Provençaux, il prétendit qu'il avait voulu soutenir les privilèges du pays, violés par la nomination d'un étranger à la place de grand-sénéchal.

Cet étranger était Mathieu de Gesvaldo, baron de Carceï ou Carcès, issu d'une illustre famille de Naples. Nommé sénéchal en 1357, en remplacement de Fouquet d'Agoult, il avait été remplacé en 1358 par Raymond d'Agoult, auquel il avait encore succédé en 1360. Quoique tardives, les récriminations politiques de Raymond des Baux, comte d'Avelin, furent accueillies par les Provençaux, idolâtres de leurs franchises. Gesvaldo convoqua les états dans la ville d'Apt; l'archevêque de Naples y assista, et Marseille, que nous verrons bientôt se brouiller avec le sénéchal Gesvaldo, déclara, dans cette occasion, qu'elle ne voulait reconnaître que lui, parce qu'il avait été nommé par la reine, et l'étranger fut confirmé dans ses hautes fonctions. Le comte d'Avelin mourut peu après, dans le courant de janvier 1361; cette mort, en dissipant les rebelles et les brigands, donna quelque repos à la Provence, que trois années de guerres civiles et de dévastations, avaient réduite aux abois.

Cependant les villes avaient contracté, soit envers les particuliers, soit envers l'universalité du pays, des dettes considérables. Il fallut établir de nouvelles impositions, et ces impositions étaient elles-mêmes difficiles à acquitter; car l'agriculture avait été délaissée, les terres étaient en friche; les hameaux détruits; ceux qui existaient encore étaient déserts ou occupés par la discorde, la cruauté et la misère; les villes maritimes étaient sans commerce. Il s'était

tout porté vers Marseille, d'où il refluait péniblement pour alimenter un vaste corps qui n'avait plus de force. Cette centralisation du commerce n'était pas le seul avantage des Marseillais; ils avaient encore leur navigation, leurs barrières, d'où ils tiraient des droits sur le comestible et les marchandises; ils avaient leur port, dont l'entrée, plus libre que celle de tous les autres ports de la Méditerranée, attira beaucoup d'étrangers et produisit alors l'effet que lui a vu produire l'édit de port-franc de 1669, édit qui lui a été tellement utile, qu'il a porté dans son sein la plus grande partie du commerce qu'Antibes, Toulon, Hyères, La Ciotat, etc., auraient pu faire. Aussi, à l'époque dont je parle, Marseille put facilement rétablir ses faubourgs, réparer les brèches de ses murailles, combler ses fossés, et voir en peu de temps renaître sa prospérité. Il n'en fut pas de même dans les autres villes, lorsqu'il fut question de payer les dettes par de nouveaux impôts. L'égoïsme vint encore aggraver les malheurs publics; de tous les côtés on entendit les plaintes des privilégiés, des exempts. Ici, l'ordre de St-Jean exhibait les titres de sa fondation et les concessions des empereurs; là, les corps religieux étalaient les bulles des papes; ailleurs, les chapitres invoquaient leur état, leurs fonctions et les exceptions dont ils avaient joui. Partout, les chevaliers, les nobles, faisaient valoir les dangers auxquels ils s'étaient exposés, et les dépenses qu'ils avaient faites pendant la guerre. Ainsi

s'évanouit la réalité des rèves provençales devant les prétendus priviléges des personnes. Le peuple seul se soumit aux charges publiques ; seul il voulut être et fut citoyen. C'était de la gloire , car alors le titre et les priviléges de citoyen étaient accordés moins facilement qu'aujourd'hui. Il fallait un séjour constant de dix années, la preuve d'une vie honnête, d'un acte de bienfaisance , de grandeur d'ame ou de courage ; mais , alors aussi , la patrie n'était pas un vain mot , et l'esprit de nationalité une chimère sur laquelle on faisait de beaux argumens pour n'en tirer aucune conséquence utile. Aux mots de patrie et de citoyen, toutes les ames s'élevaient ; à ces noms sacrés , on courait dans les conseils politiques , aux armes , aux combats , à la mort.

Outre les impositions extraordinaires , nécessitées par les circonstances , Arles, s'arrogeant la souveraineté du Rhône , avait établi que tous les navires qui monteraient ou descendraient , payeraient un droit déterminé. Un navire chargé de blé pour les habitans de Marseille voulut se soustraire à ce péage. On le saisit , et l'administration arlésienne répondit aux réclamations de Marseille qu'elle ne relâcherait sa capture que lorsque la rève établie aurait été payée. Jean de Laudun était alors viguier de la ville d'Arles , et Carazuli celui de Marseille ; l'un et l'autre prétendaient que leur cité soutenait un droit juste. De là, conflit qui devint sanglant. Une troupe de gens armés partit de Marseille , fit main-basse sur ceux qui

étaient préposés à la garde du navire, qu'il emmena avec plusieurs prisonniers, parmi lesquels trois personnes attachées au service du sénéchal. Gesvaldo ne put s'empêcher de témoigner son indignation en réclamant ses gens; ils lui furent rendus, mais les Marseillais, qui n'auraient dû attribuer qu'à leurs violences et au sang répandu par eux la colère du sénéchal, s'imaginèrent qu'il était d'accord avec les Arlésiens; qu'il prélevait une partie du péage du Rhône, et ceux qui naguères, en opposition avec le reste de la Provence, avaient décidé qu'ils obéiraient à l'étranger Gesvaldo, parce qu'il tenait ses pouvoirs de la reine, s'insurgèrent contre lui, refusèrent de recevoir de ses mains aucun officier de justice, et demandèrent à grands cris sa destitution; ils envoyèrent même des députés à Naples, mais tout ce qu'ils purent obtenir de Jeanne, qui ne cessait de se montrer leur amie, fut la confirmation de la franchise que les comtes leur avaient accordée dans toute la province. Cette confirmation fut inutile; les Arlésiens étaient exaspérés, et ils devaient l'être, eux qui, comme les Marseillais, n'avaient cessé d'être fidèles, quoique le comte d'Avelin eût cherché, par des bienfaits, [1] à les attirer dans sa révolte;

1. En 1360, les frères-mineurs d'Arles ayant été obligés d'abandonner le château de Trinquetaille à cause des guerres civiles, le comte d'Avelin leur donna celui de la Carbonnière, situé entre le théâtre et l'amphithéâtre, pour y établir leur couvent. La translation fut approuvée par une bulle du pape Innocent VI.

eux, enfin, qui n'avaient établi le péage du Rhône que pour en retirer une partie des sommes sacrifiées au service de la reine. Ils ne se contentèrent plus d'exiger la rève fluviale plus rigoureusement que jamais; ils saisissaient, toutes les fois que l'occasion s'en présentait, les marchandises qui venaient du port de Marseille, et Marseille en fit autant. Ces vengeances, ces représailles, espèces de guerres que les villes d'un même état se faisaient alors respectivement, en présence du souverain, qui ne voulait ni ne pouvait les empêcher, ruinèrent le commerce de la Provence, et les citoyens, qui n'y avaient pris aucune part, en ressentirent les funestes effets par la disette qui en fut la conséquence inévitable.

Les Marseillais durent éprouver beaucoup de repentir d'avoir, par leurs violences dans le Rhône, donné lieu à ces représailles, puisque, dans une occasion à peu près semblable, ils se conduisirent avec plus de sagesse et de ménagement à l'égard de la ville comtale. Aix, d'accord avec le grand-sénéchal Raymond d'Agoult, qui avait succédé à l'étranger Gesvaldo, et la cour royale, ou conseil éminent, avait aussi établi un péage à l'entrée de la ville. Les Marseillais, comptant sur la reconnaissance et la protection du pape Urbain V, [1] auquel naguère ils

1. Le 27 mai 1363, les cardinaux assemblés pour élire un successeur à Innocent VI, mort à Avignon le 12 septembre 1362, proclamèrent pape Guillaume de Grimaud, abbé de St-Victor. Le nouveau pontife fit son entrée à Avignon le 30 octobre 1363,

avaient fourni des troupes pour secourir les Florentins, qu'il protégeait contre les vicomtes de Milan, s'adressèrent à lui. Le pape, dans ce temps-là, était comme l'arbitre souverain des contestations des peuples, et surtont de celles qui surgissaient de cité à cité ; il décida, dans cette circonstance, que les Marseillais étaient en droit de ne point payer le péage d'Aix ; mais cette ville n'en exigea pas moins le droit établi, ce qui ne fit point courir aux armes. Marseille attendit que l'exercice annuel de Raymond d'Agoult eût expiré ; elle lui déclara alors, que s'il était confirmé dans les hautes fonctions de grand-sénéchal, elle ne le reconnaitrait point, à moins qu'il ne lui fît rendre justice. Raymond d'Agoult ne voulant point se brouiller avec Aix, ni s'attirer l'animosité de Marseille, s'en rapporta à des arbitres qui jugèrent en faveur de cette ville, et la cour royale le confirma dans sa haute magistrature, en 1369.

Depuis quelques années, les affaires d'Italie ne marchaient pas au gré de la cour pontificale. Le pape Urbain V, voulant par lui-même juger l'état des choses, y était allé en 1365. Bientôt il regretta le séjour d'Avignon, et il revint en 1367 dans cette ville, où des affaires bien plus graves que celles d'Italie réclamaient sa présence.

et le lendemain il fut couronné sous le nom d'Urbain V, par le cardinal Audoin-Aubert. Ce fut le pape Innocent VI qui fonda la chartreuse de Villeneuve. Avignon lui doit aussi les beaux remparts qui entourent encore cette ville.

Louis, duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc et lieutenant-général pour le roi de France, était entré en Provence dans l'intention de s'en emparer comme fesant partie de l'ancien royaume d'Arles dont il se disait propriétaire. Urbain V craignant pour son petit état d'Avignon, promit des indulgences aux Provençaux qui resteraient fidèles à la reine Jeanne, fulmina des bulles d'excommunication contre les envahisseurs. Cependant le duc d'Anjou, déjà maître du château de Tarascon et de tous les lieux voisins, marchait sur la ville d'Arles, qui s'était préparée à une vigoureuse défense. Le terrible Bertrand Duguesclin qui était venu le joindre, pendant le siège de Tarascon, avec une armée considérable, s'était lui-même chargé de faire le siège de la ville d'Arles; mais, après vingt jours de valeureux efforts que la vaillance des Arlésiens [1] rendit inutiles et pendant lesquels on ne cessa de voir flotter sur les remparts les enseignes de Jeanne et celles de la ville, il fut obligé d'abandonner le siège. Dans sa retraite il rencontre le grand-sénéchal qui, à la tête de 460 hommes, accourait au secours de la ville d'Arles, il le bat complètement, fait prisonniers quarante

1. Quant à la ville d'Arles, dit C. Nostradamus, l'ennemy voyant que du commencement il ne pouuoit rien advancer; que c'ettoit une trop forte et farouche beste, et bien difficile besoigne, tant pour son assiette que pour la grande noblesse qui de tout temps la maintenue, il la quitta et abandonna, bien honteux, confus et marry.

braves gentilshommes [1] et tourne ses armes du côté de la ville d'Aix.

Sur ses entrefaites, le pape, qui n'avait cessé d'agir par ses légats, soit à la cour de France, soit auprès de celle Naples, soit enfin auprès des administrations municipales de la Provence, avait obtenu d'être nommé l'arbitre de cette guerre imprévue, et dans laquelle il était intéressé. Il fut facile de prévoir quelle serait sa décision. Il ordonna d'abord qu'il y aurait trève [2] pendant un an; que le duc d'Anjou sortirait de la Provence sans nuire aux terres papales; que pendant la trève, on ne ferait aucune aliénation du domaine comtal; que les places prises seraient restituées, et que, pendant toute l'année, il travaillerait à motiver son avis définitif.

On est étonné de voir paraître en Provence un prince étranger, et s'en dire le seigneur et maître. A cet égard, et pour connaître les causes de ces événemens, il faut remonter un peu plus haut.

L'empereur Charles IV, fils de Jean, roi de Bohème

1. Parmi ces prisonniers se trouvaient Giraud de Simiane, Arnaud de Villeneuve, Arnaud de Glandevés et Guillaume de l'Étang; celui-ci, d'une ancienne famille d'Arles, promit pour sa délivrance de payer une somme considérable pour laquelle il donna son fils en ôtage. Jeanne lui témoigna sa reconnaissance pour un tel sacrifice en lui accordant les droits de péage qu'elle avait dans la ville d'Arles.

2. Cette trève fut conclue à Avignon par Raymond d'Agoult, au nom de la reine; et Amédée des Baux, Sénéchal de Beaucaire; Jean de St.-Saturnin, professeur en droit, et Bernard d'Hyères, au nom du duc d'Anjou.

était venu deux fois en Provence dans l'espace de dix ans, en 1354 et en 1364. La première fois il n'y fit pas un long séjour ; il avait hâte de se rendre à Rome, où il devait prendre la couronne impériale. Son second voyage eut un double but politique ; il voulait d'abord se rendre à Avignon pour conférer avec le pape sur les affaires, et ensuite se faire couronner roi d'Arles. Cette cérémonie [1] avait eu lieu, en effet, le 5 juin de l'année 1364, en présence des ducs de Bourbon et de Savoie, du grand sénéchal de Provence et de tous les seigneurs que cette fête, alors extraordinaire, et le désir de faire leur cour à l'empereur et roi, avaient attirés. Charles IV fit un séjour de deux mois au milieu de toutes les réjouissances que le luxe et le goût du temps purent imaginer. [2] Il ne quitta la ville d'Arles qu'après avoir confirmé tous les anciens privilèges de l'église métropolitaine et ceux de la commune; il prit ensuite la route du Languedoc, où Louis d'Anjou lui donna, dans Villeneuve-lez-Avignon, une fête magnifique et un repas somptueux.

Charles IV comprenait combien il lui serait difficile de conserver le titre qu'il venait de prendre. Il voulut donc paraître généreux, lorsqu'il n'était que

1. Ce fut le cardinal Lagarde, archevêque d'Arles, qui fit cette cérémonie

2. On fit aussi la fête des *fous* dans l'église métropolitaine. C'était ordinairement le chapitre qui fesait les frais de cette singulière fête. On sait que l'empereur en fut tellement scandalisé qu'il l'abolit.

prudent, et sous prétexte de réparer ce qu'il appelait l'injustice de Charles-le-Chauve, il fit cession à Charles V, représenté par Louis d'Anjou, son lieutenant-général en Languedoc, de tous ses droits sur le royaume d'Arles. Tel fut le titre qui avait amené ce dernier prince en Provence ; il fut comme le remercîment du festin splendide que l'empereur avait reçu... L'histoire signale d'autres événemens remarquables, qui eurent leur source dans une cause pareille. Boleslas Ier, roi de Pologne, ne parvint-il pas à affranchir ses états de la souveraineté des empereurs par les repas et les fêtes que sa politique fit donner à Othon III ? [2]

2. Pour satisfaire la juste curiosité des lecteurs, je crois devoir rappeler ici, d'après M. de Sacy et autres historiens, comment eut lieu cet affranchissement.

Les souverains de la Pologne n'étaient d'abord que des ducs, vassaux de l'empire. Boleslas, qui aspirait à se dégager de cette servitude, ne voulait pas néanmoins employer la voie des armes, voie toujours incertaine et aussi funeste aux vainqueurs qu'aux vaincus; il prit un autre moyen : il fit publier dans toute l'Allemagne les miracles de Voirechus, évêque de Prague. On accourut des bords de la mer Baltique, de l'Océan et de la Méditerranée. L'empereur Othon III, qui venait de visiter à Rome les tombeaux des saints apôtres, voulut aussi visiter celui du saint évêque. Il se rendit en Pologne, où Boleslas le reçut avec une magnificence dont la nation eut pu murmurer, si le succès de sa prodigalité ne l'eût justifiée.... Les fêtes se succédaient sans interruption. L'or, l'argent et les meubles précieux qui y brillaient étaient distribués le soir aux gens de l'empereur. Le lendemain, nouveaux apprêts, nouveaux présens; l'empereur en fut accablé. Sur la fin d'un repas, dans un de ces momens où les plus impénétrables politiques éprouvent des effusions de cœur, Othon mit sa couronne impériale sur la tête de Boleslas Ier, lui permit d'arborer les armes de l'empire, le nomma roi, et l'affranchit, l'an 1001, ainsi que ses successeurs, de tout devoir de servitude envers les empereurs.

IX

Sainte Brigitte. — Sainte Catherine de Sienne. — Balde de Ubaldis. — Jacques d'Aragon et Othon de Brunsvick, troisième et quatrième époux de Jeanne. — On lui dispute le Piémont. — Les Ladres de Florence. — Guerre avec Gênes. — Grégoire XI songe à retourner sur les bords du Rhône. — Il est empoisonné. — Urbain VI, son successeur. — Jeanne adopte Louis d'Anjou. — Mécontentement des Provençaux et des Napolitains. — Jalousie de Charles de Duras. — Il envahit le royaume de Naples. — Les Provençaux Fiels jusqu'à trépas. — Discours que Jeanne leur adresse. — Mort de cette reine. — Reproches mérités par Louis d'Anjou. — Les états convoqués à Apt. — Fidélité de toutes les villes de la Provence, Aix excepté. — Départ de Louis, mais Jeanne n'était plus.

SOUS Urbain V et ses prédécesseurs, la religion avait fait agir la politique pour engager les papes à rétablir à Rome la chaire évangélique; tous les efforts furent vains. Sous Grégoire XI, successeur d'Urbain, [1] la politi-

1. Le 19 décembre 1370, Urbain V mourut à Avignon. Son corps fut transporté à Marseille et inhumé dans l'église de Saint-Victor.

que fit agir la religion, le succès fut certain. Sainte Brigitte de Suède et sainte Catherine de Sienne firent ce que n'avaient pu faire les personnages les plus éminens, et les intérêts les plus réels.

Sainte Brigitte, princesse de Suède, mère de huit enfans, était veuve d'Ulfon, qui avait voulu mourir sous l'habit des moines de Cîteaux; elle avait fondé à Rome un ordre semblable à celui de Fontevrault, où les femmes donnent des lois aux hommes. On lui devait huit livres de révélations qui auraient été condamnées par le concile de Bâle, sans l'habileté du rapport fait par Turrecremata. Toutefois, ces révélations avaient donné la plus haute idée du mérite et de la piété de Brigitte.

Sainte Catherine de Sienne, religieuse dominicaine, s'était rendue auprès du pape, à Avignon, pour tâcher de le raccommoder avec les Florentins.

Jeunes, belles, éloquentes, mais surtout pieuses, Brigitte et Catherine obtinrent dans un moment ce que le corps diplomatique de l'Europe n'avait pu obtenir pendant près d'un siècle. Il est vrai que le jurisconsulte Pierre Balde de Ubaldis mêla ses efforts à ceux de Brigitte et de Catherine. Se flattant de réussir sans autres ressources que les siennes, il avait ouvert toutes les lois canoniques, civiles et de droit public, apprécié les causes du séjour des papes à

Le 30 du même mois, les cardinaux élurent pape Pierre de Roger de Canilhac, fils de Guillaume, comte de Beaufort, et de Marie de Chambort, neveu de Clément VI. Il fut sacré sous le nom de Grégoire XI, dans l'église des Dominicains à Avignon.

Avignon, les suites que ce séjour pouvait produire et avait produites, et, enfin, décidé gravement, en pédagogue bouffi de son mérite, [1] que le pape devait retourner à Rome. Grégoire XI y retourna en effet, mais la piété, les vertus et l'éloquence naturelle de Brigitte et de Catherine contribuèrent plus puissamment à cette détermination que toute la science lourde et méthodique de Balde de Ubaldis.

Dans l'intervalle des derniers événemens, Louis de Tarente était mort à Naples, et Jeanne, que deux unions malheureuses n'avaient point dégoûtée de l'hymen, s'était occupée de choisir un troisième époux qui consentirait à ne pas prendre le titre de roi de Naples. Jeanne voulait gouverner seule, et Jacques d'Aragon, qui n'etait que roi titulaire de Majorque, accepta ses conditions. Le mariage fut célébré le 13 décembre 1363. Vainement Jacques voulut ensuite recevoir de la reine le titre de roi de Naples et de Sicile ; Jeanne fut inflexible, et son époux l'abandonna pour aller combattre le roi d'Aragon, son ennemi, sous les étendards de Pierre-le-Cruel, roi de Castille. Fait prisonnier dans cette guerre, il recouvra la liberté par la médiation de la reine son epouse, qui donna pour

1. Balde de Ubaldis, de Pérouse, avait un extérieur peu favorable. La première fois qu'il parut en public, à Pavie, où il allait professer le droit, on s'écria : *Minuit presentia famam.* Balde, peu modeste, mais ingénieux, répondit : *Augebit cætera virtus*, et on oublia sa figure pour ne faire attention qu'à son talent.

lui 40,000 ducats [1] ; toujous remuant, inquiet et ambitieux, Jacques voulut alors reconquérir la Cerdagne et le Roussillon dont son père avait été dépouillé par le roi d'Aragon. Mais après quelques succès suivis de revers, il trouva la mort en 1375. Un an après, le 25 mars, Jeanne contractait un quatrième mariage avec Othon, fils de Henri, duc de Brunsvick, et d'Hélène de Brandebourg.

A la même époque, le comte de Savoie et le duc de Milan disputaient à Jeanne la possession du Piémont. Cette guerre se fit sentir en Provence, surtout dans les environs de Marseille, où les soldats du comte de Savoie jetèrent l'épouvante. Le lieu d'Allauch, qui relevait du chapitre de la Major, fut attaqué, mais le chapitre-seigneur, secondé par le conseil politique et le courage des cultivateurs, opposa la plus vigoureuse défense et repoussa l'ennemi.

De leur côté, les Florentins s'étaient révoltés contre le pape et avaient mis dans leur parti plusieurs villes de la Toscane et de la Romagne. Pour les soumettre, Grégoire XI avait eu recours aux armes ordinaires, aux anathèmes qui avaient encore une

1. A cette époque, les trésors de la reine étaient tellement épuisés qu'elle écrivit aux Arlésiens pour solliciter des secours, exposant qu'elle avait engagé tous ses joyaux pour soutenir la guerre. Guigue de Flotte, seigneur de Corbons, qui avait été viguier peu auparavant, agit de concert avec le grand-sénéchal de Provence et Louis de Forcalquier, viguier; une somme importante fut envoyée à la reine.

grande puissance sur les esprits. Etait-ce bien? était-ce mal? Il y a d'excellentes raisons pour l'affirmative et pour la négative. Les révoltés se soumirent, mais le plus grand nombre se réfugia en Provence. Quelque temps après, ils reprirent les armes, et les Provençaux, qui s'étaient d'abord contentés, pour ne pas déplaire au pape, de fermer leurs ports aux Ladres de Florence, comme les appelait Grégoire XI, se rendirent au vœu de ce pontife et leur firent la guerre sur terre et sur mer. On équipa une flotte, dont le commandement fut donné à Etienne de Brandis, qui, de prime abord, captura dans le port de Pise un vaisseau génois, chargé par les Florentins. Sur les plaintes du conseil politique de Gênes, celui de Marseille manda Brandis. Il prétendit qu'il n'avait agi de la sorte que par les ordres de Rome; qu'au surplus il était prêt à restituer le vaisseau, mais qu'il garderait la cargaison. Ainsi, Marseille se trouvait dans l'alternative ou de soutenir une guerre ou de s'exposer aux foudres de l'église. La guerre lui parut moins redoutable, et elle garda le vaisseau de Gênes, qui ne songea point à le revendiquer. Cependant le pape tonna, parce qu'il croyait que les marchandises de Florence allaient être restituées. L'archevêque d'Arles [1] et l'évêque

1. Pierre de Crozo, d'une ancienne maison du Limousin, camérier du pape et archevêque de Bourges; il avait remplacé Guillaume de Lagarde mort, en 1371, de chagrin d'avoir été accusé de trahison dans les derniers troubles.

de Maguelonne furent chargés de faire connaître ses intentions : les Gênois seuls furent satisfaits.

Il y avait à peine un an que Grégoire XI était retourné au Vatican , et déjà , non moins odieux à Rome qu'à Florence , il songeait à revenir sur les bords du Rhône. Si l'on en croit les historiens, les Romains ne lui donnèrent pas le temps de mettre ses projets à exécution; ils lui firent quitter la vie comme on prétend qu'Urbain V l'avait quittée..... par le poison. Il mourut le 27 mars 1378. L'église Sainte-Marie-Neuve reçut ses dépouilles. Le 9 avril suivant , Barthelémy Prignan , napolitain , archevêque de Barry , fut élu pape sous le nom d'Urbain VI , par le concours de seize cardinaux dont onze français , présens à Rome , et auxquels le peuple arracha , par la violence , cette élection italienne. Assemblé en tumulte autour du conclave , il ne cessa de crier : *romano lo voliamo* , nous le voulons romain. Quelques mois après , les cardinaux français se réunirent à Fondi , ville d'Italie, où ils annullèrent l'élection d'Urbain VI, et proclamèrent pape, sous le nom de Clément VII , Robert , fils d'André III , comte de Genève et de Mahaut de Boulogne. Ainsi commença le grand schisme d'Occident.

Urbain VI était soutenu par l'Allemagne, l'empereur, la Hongrie, l'Angleterre et l'Italie. Clément VII avait dans son parti la France , l'Espagne , l'Écosse, la Sicile , Rhodes , Chypre , et la reine Jeanne , qui se déclara ouvertement sa protectrice. De Naples, où

il s'était réfugié, Clément VII se rendit avec elle à Avignon; là, comprenant combien il lui importait, même après Jeanne, d'être soutenu par un souverain dévoué à ses intérêts, et de raffermir ainsi sur sa tête la thiare encore chancelante, il vint à bout de persuader la reine de Naples, qui n'avait pas d'enfans, qu'elle devait adopter Louis d'Anjou, dont nous avons déja parlé et qui gouvernait le Languedoc pour Charles V, roi de France. Cet acte politique devait aussi avoir pour résultat de rendre la France favorable à Jeanne. Louis d'Anjou fut donc déclaré par elle, selon son testament du 23 juin 1380, héritier présomptif de la couronne de Naples et du comté de Provence, donation que la reine testatrice confirma quelques jours après, par lettres patentes, qui, en cas de décès de Louis, lui substituaient son fils aîné, ou celui de ses enfans qui serait appelé à sa succession par ordre de naissance.

Cette adoption déplut aux Napolitains et aux Provençaux; les uns et les autres n'avaient point oublié les ravages que Louis avait naguères exercés dans leur pays. Charles de Duras y vit un outrage à ses intérêts et à sa personne, car, outre qu'il prétendait avoir des droits à la succession de Jeanne en sa qualité de proche parent de Louis, roi de Hongrie, de cousin de Jeanne elle-même, et d'époux de l'une de ses nièces, il avait aussi été adopté par la reine avant Louis d'Anjou, mais son ingratitude avait provoqué l'acte révocatoire et politique qui annihilait ses pré-

tentions. Cependant, plein de couroux, il se jetta d'abord dans le parti d'Urbain VI. Celui-ci ne se contenta pas, pour le favoriser, de lancer les foudres de l'église contre les Napolitains, afin de les forcer à repousser son compétiteur, il l'investit encore du royaume de Naples, et vendit les biens des églises, des monastères, les calices d'or et d'argent, les croix et même les images des saints pour fournir aux frais de la guerre qu'allait entreprendre le nouveau roi, ou plutôt l'usurpateur.

A la tête d'une armée forte de huit mille hommes, Charles de Duras se mit en campagne, entra dans le royaume de Naples dont il prit la capitale, assiégea la reine dans la forteresse de Châteauneuf, lui accorda une trève de cinq jours, au bout desquels Jeanne devait se rendre, si Othon de Brunsvick son époux n'était venu la délivrer; mais Othon, retranché dans Aversa avec les troupes qu'il avait pu rassembler, subissait la loi de Charles de Duras, qui dans une bataille l'avait fait prisonnier. Ainsi Jeanne, de son côté, gémissait dans les fers.

A cette nouvelle désastreuse, les Provençaux, auxquels la reine avait demandé de prompts secours, lui donnèrent les plus grandes preuves d'attachement et de fidélité. Les villes de Nice et de Marseille résolurent d'armer tous leurs vaisseaux pour aller la délivrer. Rambaud de Simiane fut choisi pour commander l'armée navale dont les troupes furent fournies, partie par la Provence, partie par Amé de Savoie.

Les ambassadeurs de ce prince avaient assisté aux séances du conseil politique de Marseille, auquel étaient venus se joindre les députés des états de Provence.

La flotte auxiliaire , composée de dix galères cingla vers Naples ; une horrible tempête lui fit courir les plus grands dangers, mais les vaisseaux, montés par des marins habitués à dompter les vents et les flots , arrivèrent enfin devant la ville de Naples. Les troupes provençales étaient déterminées à périr ou à enlever leur reine des mains de son oppresseur; hélas! les obstacles furent plus grands qu'on ne l'avait prévu. Naples était occupée par une forte garnison ; la forteresse du Châteauneuf était environnée des troupes de Charles de Duras, dont les Napolitains, effrayés par les anathèmes de l'église, avaient embrassé le parti ; le débarquement des Provençaux, peu nombreux d'ailleurs et plus propres la plus part aux combats de mer qu'à ceux de terre, eût douc été meurtrier, sans qu'il devînt plus facile d'enlever la reine.

Des fenêtres de sa prison , Jeanne voyait la flotte provençale. Ces mots *fiels jusqu'à trépas* écrits sur les pavillons frappèrent ses regards et lui annoncèrent que la Provence, et surtout la fidèle Marseille, étaient là sous ses yeux ; elle en fut émue jusqu'aux larmes, et pour manifester ses désirs, elle fit des signes qui ne furent pas compris. Dans son désespoir , elle supplia Charles de Duras de lui accorder la faveur

de pouvoir entretenir les chefs de la flotte ; Charles donna son consentement, et les officiers provençaux se présentèrent devant la reine, dans sa prison. Leur premier mouvement fut de se jetter à ses pieds. Leur émotion était si grande, qu'ils restèrent long-temps sans pouvoir communiquer leur dessein. Enfin, Jeanne, que la douleur rendait plus intéressante que jamais, les releva et leur dit avec cette bonté qu'exprimait si bien sa figure et qui fut toujours la règle de ses actions :

« Je dois à votre fidélité les momens de calme dont j'ai joui pendant mon règne, et s'il n'a pas été en votre pouvoir d'arrêter les malheurs qui m'ont assaillie, vous les avez du moins combattus autant qu'il était en vous. Je ne puis ni ne dois vous en demander davantage. Vous me donnez aujourd'hui de votre amour une preuve nouvelle qui augmente ma douleur et me fait sentir bien vivement combien un souverain est heureux de régner sur des sujets tels que vous. Mais, hélas ! je suis entourée de gardes, détenue dans une prison d'où la fuite est impossible. Vous serez donc obligés de repartir sans pouvoir exécuter le généreux dessein qui vous a conduits dans ces contrées. Mais tout espoir n'est pas perdu. J'attends Louis d'Anjou, mon fils adoptif et mon successeur, qui peut-être pourra briser mes fers ; pour vous, retournez dans votre patrie raconter à mes sujets mes douleurs et ma reconnaissance ; invitez-les à continuer de m'être fidèles,

dites-leur que si la Providence termine ma vie orageuse par une mort prompte, ou la prolonge dans la captivité, ils ne doivent reconnaître pour souverain légitime que Louis d'Anjou, quand même on leur présenterait des écrits signés par moi en faveur de Charles de Duras. »

Ce discours prononcé par une femme encore belle, élégante et malheureuse, par une reine adorée, privée de sa couronne, et de sa liberté, et menacée d'une mort ignominieuse, fut suivi d'un long silence qu'interrompirent d'abondantes larmes. Les officiers provençaux se jetèrent de nouveau aux pieds de leur souveraine et jurèrent de lui être *fiels jusqu'à trépas*..... Tel fut, dans tous les temps, le caractère national des vertueux enfans de la Provence. Loin d'attiédir leur amour, les grandes infortunes de leurs souverains augmentent leur dévouement, et ce dévouement n'a d'autres bornes que celles de la vie.

La flotte provençale, quitta les parages napolitains, et Jeanne, chargée de chaînes, fut transférée à Muro, dans la Basilicate, où l'attendaient les traitemens les plus barbares. En effet, Louis de Hongrie, apprenant les succès des armes de Charles de Duras, lui demanda la tête de Jeanne, et Charles, devenu inhumain, après avoir été usurpateur, fit périr cette reine de la même manière qu'elle avait été accusée d'avoir fait périr André, son premier époux, par la *strangulation*, ce qui est prouvé par l'épitaphe suivante

gravée sur son tombeau. Cette épitaphe réfute l'opinion des écrivains qui ont prétendu que Jeanne fut étouffée entre deux matelas de plumes :

INCLITA PARTHENOPES ! JACET HIC REGINA JOANNA
PRIMA , PRIUS FELIX , MOX MISERANDA NIMIS :
QUAM CAROLO GENITAM , MULCTAVIT CAROLUS ALTER
QUA MORTE ILLA VIRUM SUSTULIT ANTÈ SUUM.

MCCCLXXXII. XXII MARTII.

Telle fut la fin déplorable de cette reine célèbre qui ne cessa d'être aimée de ses sujets, dont elle avait pourtant fait le malheur par ses imprudences. Louis d'Anjou lui-même ne contribua pas peu à ce tragique dénoûment. Si, au lieu de perdre son temps auprès de Clément VII, à Avignon, en vaines cérémonies ; si, au lieu de se faire couronner et saluer roi des Deux-Siciles [1] ; au lieu du publier des manifestes, de faire le dénombrement des amis et des ennemis qu'il avait en Provence; de contempler inactivement son armée navale ; il fût parti pour Naples à la tête de cette armée, sa bienfaitrice était sauvée, et la Provence eut moins souffert ; mais, lent dans ses opérations, il laissa Charles Duras faire les plus grands progrès en Italie, dans le temps que le parti de cet usurpateur prenait chaque

1. Ce couronnement auquel participa Marie de Blois, épouse de Louis, fut fait le 30 mai 1382, dans l'église de Notre-Dame-des-Dons, par Clément VII, en présence de Léon III, roi d'Arménie, du cardinal Pierre de Crozo, archevêque d'Arles, et de Charles IV, roi de France, qui récita lui-même l'évangile à haute voix.

jour de nouvelles forces en Provence. Parmi les villes dévouées à la reine, Arles, Nice et Marseille avaient signalé leur fidélité par les plus grands sacrifices. Louis d'Anjou, avant de quitter Avignon, avait écrit à ces villes, que son dessein n'était pas de se rendre maître de Naples tant que Jeanne vivrait, mais de venger cette reine et de la replacer sur son trône. Cette lettre avait été lue publiquement, et des copies avaient été envoyées dans tous les lieux qui soutenaient le parti de la reine.

Les états de la nation provençale avaient été convoqués à Apt. Toutes les villes fidèles y envoyèrent leurs députés, chargés de soutenir les intérêts de Jeanne, et de reconnaître pour souverain celui qu'elle avait nommé son successeur. Marseille refusa d'abord de se faire représenter aux états, prétendant qu'elle formait un corps distinct et séparé de l'administration générale du pays. Elle comprit bientôt que ses prétentions à cet égard étaient impolitiques; d'ailleurs il s'agissait du sort de la reine Jeanne. Cette considération l'emporta, et Marseille eut aussi des députés aux états. Ainsi représentée, la Provence, à l'exception de la ville d'Aix, jura fidélité à la reine Jeanne et à Louis d'Anjou, qui devait lui succéder; tout invitait donc ce prince à partir pour l'Italie, pour délivrer la reine, d'autant mieux que les nouvelles arrivées de Naples étaient favorables; les partisans de Charles de Duras avaient été chassés ou passés au fil de l'épée par les troupes

qu'un seigneur napolitain, le fils du comte de Caserte, dévoué à Jeanne, avait mises sur pied. Mais, avant de partir, Louis voulut encore avoir l'avis des principales villes de la Provence sur les opérations de la guerre et sur l'intervention obtenue d'Amé VI, duc de Savoie, avec lequel il partit enfin d'Avignon, le 13 juin de l'année 1382, à la tête d'une armée de 30,000 hommes; mais alors Jeanne n'était plus, et les succès de Louis dans la Pouille, dans la Calabre, la prise d'Aquila, n'empêchèrent pas les désordres dont la Provence fut le théâtre.



X

Louis Ier et Charles de Duras, guerre civile. — Les Tuchins à Arles. — Supplice des traîtres. — Union d'Aix et Balthasar Spinolly. — Siège de St-Cannat. — Louis Ier fait des progrès en Italie. — Sa reconnaissance. — Translation à Marseille des corps de justice. — Mort de Louis. — Le parti Angevin. — Marie de Blois auprès du pape à Avignon. — Clément VII investit Louis II du royaume de Naples et de Sicile. — Marie de Blois reconnue régente par les états du pays. — Condition. — Charles de Duras poursuit ses projets en Provence. — Othon de Brunsvick réclame Châteauneuf-des-Martigues. — La reine et son fils se rendent à Arles où ils séjournent plusieurs mois. — Convention arlésienne signée et consentie par la régente. — Sir de Vinai et Pierre de Servières. — La reine-mère prend la route de Marseille par la Crau d'Arles. — La Provence entière reconnaît Louis II. — Raymond, vicomte de Turenne, fléau de la Provence. — Trève. — Témoignages de dévouement de la part des villes fidèles et surtout de Marseille. — Marie de Blois consulte cette dernière sur les alliances proposées à son fils. — Turenne continue ses brigandages. — Enguerrand de Aidin se rend à la reine. — Le château des Pennes enlevé aux révoltés. — Honorable privilège accordé à Marseille. — Des pirates à la solde de Turenne désolent les côtes de la Provence. Trève de deux ans. — Le pape en profite pour acheter sa tranquillité. — La Provence ne jouit point encore du repos. — La guerre recommence. La tête du rebelle Turenne mise à prix. — Sa colère et suites.

La nouvelle de la mort de Jeanne avait jetté la consternation dans les villes fidèles à cette reine et qui devaient l'être à Louis d'Anjou, que nous appellerons Louis Ier. La légitimité

de ce roi de Sicile, comte de Provence, ne résultait pas seulement de son adoption et du choix de la reine, mais encore du choix libre des états du pays. Pour la Provence, il n'y avait donc pas d'autre souverain, d'autre comte légitime. Cependant Charles de Duras avait de nombreux partisans. Plusieurs villes, entr'autres et surtout celle d'Aix, avaient arboré son drapeau; ce fut le tocsin d'une guerre civile qui fut particulièrement funeste à la ville d'Arles. Des soldats indisciplinés, attachés au parti de Duras et restes de ces bandits dont nous avons déja parlé sous le nom de Gascons et qui s'appelaient aussi Tuchins, on ne sait pourquoi, se jetèrent dans cette ville, par la porte Agnel, sous la conduite de Ferragut et y commirent toutes les horreurs d'une soldatesque féroce. Deux cents personnes, parmi lesquelles le viguier,[1] un commandeur de St-Jean, le prieur des bénédictins, un religieux de St-Antoine, furent impitoyablement massacrées dans la nuit du 24 au 25 juillet 1384... Le lendemain, dès la pointe du jour, ces brigands, chargés de butin, sortirent de la ville et se rendirent au château de Roque-Martine, où ils tuèrent le seigneur d'Aube. La politique et la justice arlésienne ne pouvaient laisser impunis ces attentats. Une information rigoureuse fut faite pour connaître les traîtres qui avaient favorisé l'entrée des Tuchins.

1. Ce viguier était Emmanuel de Pujet. Il fut assassiné dans la maison de Gilles Carreire, aubergiste près la place St.-Esprit. Son corps fut pendu aux fenêtres de la maison livrée au pillage.

Vingt huit citoyens [1] furent reconnus coupables ; leur supplice épouvanta la trahison et fit régner la tranquillité dans Arles , en même temps que la guerre civile étendait ailleurs ses ravages.

Tous les brandons de cette discorde partaient de la ville d'Aix, dont les notables, qui avaient embrassé le parti de Duras, dominaient la population intimidée , et fesaient des efforts incessans pour corrompre les Provençaux fidèles à Louis Ier. Berre et Istres furent maintenues dans le devoir par le prince d'Orange, qui était leur seigneur. L'abbé de St-Victor de Marseille , seigneur d'Auriol et de Roquevaire, fut moins heureux. A ses exhortations il fut répondu qu'on ne reconnaissait que Charles de Duras pour légitime souverain. Déja on se préparait à une résistance ouverte, lorsque les troupes marseillaises, ayant attaqué les châteaux, forcèrent les révoltés à se soumettre. Elles obtinrent le même succès dans le village de Mimet, que l'union d'Aix [2] avait gagné à Duras. Ces petits avantages n'empêchaient pas le parti de ce roi de Naples dont les intérêts en Provence étaient confiés à un chef habile, (c'était Balthasar Spinola ou Spinolly) de devenir chaque jour plus redoutable. La confédération ou union d'Aix comprenait les villes d'Aix, de Nice, de Toulon, de Tarascon, de

1. Cinq chevaliers ou nobles, vingt-deux bourgeois ou artisans, un prêtre, furent décapités sur la place des Portefaix ou pendus dans différens quartiers de la ville.

2. La ligue formée à cette époque par la ville d'Aix , fut appelée *l'union d'Aix*.

Draguignan, de Fréjus, de Grimaud, d'Hyères, de Barcelonnette, du Pujet, de St-Etienne, de Lorgues, de Saint-Paul-de-Vence, de Signe, les comtés de Vintimille, la vallée de Lantosque, et plusieurs autres lieux. Arles, Marseille, Apt, Pertuis, et plusieurs autres places restèrent fidèles à leurs sermens et firent leurs efforts pour soutenir les droits de la maison d'Anjou. Villeneuve, qui fait cette remarque, ajoute, d'après Papon 258, « qu'avant de se décider pour Charles de Duras, les villes avaient consulté des théologiens et des jurisconsultes, qui décidèrent que la reine Jeanne n'avait pu disposer d'une succession à laquelle Charles de Duras était appelé par les lois et les dernières volontés de ses prédécesseurs, et comme la haine la plus ardente s'arrêtait alors devant le principe conservateur de la légitimité, cette décision valut probablement bien des partisans à Charles de Duras. » Ainsi les villes fidèles à Louis Ier, comme les autres, croyaient soutenir la cause de la légitimité. Mais lesquelles étaient dans la bonne voie ? évidemment celles qui soutenaient le fils adoptif. Toutes aussi finirent par le reconnaître.

Les cités qui avaient réuni leurs forces à celles de Marseille demandèrent des troupes à Marie de Blois, fille de Charles de Blois et de Jeanne de Bretagne, devenue comtesse de Provence par son mariage avec Louis Ier. Cette princesse en demanda elle-même au roi de France, Charles VI, qui vint à son secours. St-Cannat fut assiégé et tomba au

pouvoir du parti angevin, qui était sous les ordres d'Enguerrand de Aidin; on marcha ensuite sur la ville d'Aix, où Spinolly avait transporté la majeure partie de son armée. Aix soutint d'abord vigoureusement le siège, et céda enfin aux efforts des troupes angevines. Ce fut dans ces circonstances que les fortifications de la ville furent détruites.

Louis I^er^, excommunié par le pape de Rome comme Duras l'avait été par celui d'Avignon, continuait à faire des progrès en Italie; d'un autre côté, les nouvelles qu'il recevait de la Provence lui étaient favorables; il savait que ses sujets fidèles se portaient partout. Il en témoigna sa reconnaissance dans deux lettres expédiées en Provence dans les premiers mois de l'année 1384; il y appelait Marseille sa très fidèle ville, brillante en prérogative d'honneur et en pureté de foi par-dessus toutes les autres villes qui lui étaient soumises. Il qualifiait les syndics de très nobles et puissans hommes, et leur demandait des nouvelles de ses bons sujets, fermes en l'observation de leur foi. Il déclarait les autres, c'est-à-dire, les partisans de l'union d'Aix, criminels de lèse-majesté. Il fit plus encore: par lettres patentes qui suivirent ces lettres, il ordonna que la cour du sénéchal, la chambre des comptes, les juges des premières et secondes appellations, les présidens de la chambre rigoureuse et tous les corps de justice, seraient transférés à Marseille. Sur ces entrefaites, la peste vint attaquer son armée, et ce bon prince en mourut,

sans avoir pu venger sa mère; Charles de Duras, dont cette mort relevait l'espoir abattu, fit porter le deuil à ses soldats pour marquer toute l'estime qu'il avait de son loyal compétiteur ; mais cette douleur n'était qu'apparente. Celle de la Provence fidèle fut plus sincère. Le corps de Louis I^er^, père de ses soldats, fut transporté en France et déposé dans l'église de S^t^-Maurice à Angers.

Vive Louis le nouveau roi ! mort au traître Charles ! tels furent les cris que le parti Angevin d'Italie, commandé par le duc de Venouse, Thomas de St.-Séverin, fit entendre à la nouvelle de la mort de Louis I^er^. Ces cris furent répétés par la Provence, quoique le parti de Charles de la Paix [1] y fut devenu très puissant. Marie de Blois, que le comte, roi de Naples et de Sicile, avait nommée régente de ses états et tutrice de Louis II, jeune enfant [2] qui ne connaissait point encore ses malheurs et les vertus de sa mère, quitta la cour de France pour se rendre avec son fils auprès de Clément VII, à Avignon. Ce pape reçut la reine-mère en plein consistoire, le 20 mai 1385, et donna l'investiture du royaume de Naples et de Sicile à

1. Charles, duc de Duras, était aussi appelé *de la Paix*.

2. Ce prince était né le 13 octobre 1377; il n'avait donc, lors du décès de son père, arrivé le 21 septembre 1384, que sept ans et quelques jours. « Vous seriez enchantés (écrivait à ses concitoyens un provençal) de la contenance, de la bonne mine et des réparties de notre jeune roi. C'est bien le plus joli enfant que oncques on ait jamais vu. » Papon, t. 2, p. 250.

Louis II, qui fit le serment ou l'hommage, avec promesse de le renouveler lorsqu'il aurait atteint sa dix-huitième année.

Marie de Blois avait fait le voyage de Paris à Avignon, accompagnée des syndics que lui avaient députés les principales villes, à l'exception de celles d'Aix et de Tarascon, qui suivaient le parti de Duras. Ces députés avaient annoncé par des lettres à leurs concitoyens l'arrivée de la reine-mère et de Louis II, dont la présence devait opérer dans les esprits une révolution favorable à la maison d'Anjou. Ces prévisions étaient justes. La reine et son fils furent accueillis par des acclamations universelles. Les états assemblés à Apt, à l'invitation de Clément VII, et par les soins des principaux seigneurs [1] de la Provence, décidèrent unanimement que la Provence reconnaîtrait Marie de Blois, en sa qualité de régente et tutrice de Louis II, à condition, néanmoins, qu'elle ne ferait jamais ni paix ni alliance avec la maison de Duras, meurtrier de Jeanne et détenteur du royaume de Naples. Il fut décidé aussi, pour rétablir la concorde, que la régente serait suppliée de révoquer, au nom de Louis II, l'ordonnance qui avait transféré à Marseille les cours souveraines de justice.

1. Parmi ces seigneurs, chefs du parti Angevin, en Provence, on remarquait François des Baux, Reforciat de Castellane, Barras de Barras, Fouquet d'Agoult, Guy de Flotte, seigneur de Corbons, et Louis de Forcalquier, seigneur de Ceyreste; ces deux derniers furent viguiers d'Arles.

Cependant Charles de Duras, et Spinolly, qu'il opposait, en sa qualité de grand-sénéchal, à Pierre d'Aligné [1], d'une illustre maison d'Anjou, ne négligeaient rien des moyens qui pouvaient, en Provence, leur assurer les mêmes avantages qu'à Naples ; leurs succès sur terre n'étant pas décisifs, ils donnèrent ordre aux armateurs italiens de courir sur nos vaissaux, ce qui nécessita, dans les ports de mer, de nouvelles impositions, dont le produit devait servir à équiper des galères. Dans ces circonstances qui prolongeaient la discorde, Othon de Brunsvick, à qui Jeanne, son épouse, avait laissé, en mourant, des richesses bien inférieures à sa naissance et au rang royal qu'il avait occupé, réclamait, les armes à la main, Chateauneuf-des-Martigues, comme lui ayant été donné par la reine Jeanne ; « vous l'aurez, lui répondit-on, si le roi Louis l'ordonne, et si vous payez tous les frais que sa prise contre les ennemis a coûté. Cependant on aura soin de vous, parce que vous avez été le mari de la bonne reine. » Cette réponse ferme et bienveillante fit cesser les prétentions d'Othon de Brunsvick, qui mourut quelques années après en 1393, à Foggia.

L'union d'Aix entretenait toujours la discorde. Marie de Blois comprit qu'il fallait quitter Avignon

1. Il avait succédé, en 1385, à Fouquet d'Agoult, seigneur de Sault, dans la dignité de grand-sénéchal, il eut pour successeur un autre Fouquet d'Agoult, marquis de Corfou, vicomte de Raillane.

et se montrer en Provence avec son fils. Les dangers ne l'effrayaient point ; elle remplissait tout à la fois les devoirs de reine et de mère. Cependant elle pensa qu'une trève était indispensable, et cette trève fut conclue [1], pour vingt mois, le 18 octobre 1385. La reine et son fils prirent la route d'Arles, au milieu des plus vives acclamations. Leur séjour dans cette ville se prolongea jusqu'au commencement de l'année 1386. Ils y reçurent l'hommage de plusieurs seigneurs et le serment de fidélité des habitans, mais ce ne fut pas sans conditions, dit Villeneuve, d'accord avec La Lauzière et les anciens historiens ; Marie, comme régente de Louis, signa préalablement une convention en vingt-cinq articles, par lesquels elle s'engageait de nouveau à ne faire jamais ni paix ni alliance avec Charles de Duras. Les autres articles étaient relatifs aux officiers de justice, à l'ordre public et au gouvernement de la ville.

Cette convention fut passée par le ministère de Guillaume Letort et Antonelle Henrici, secrétaires de la cour, et de Hugues d'Aurons, notaire public de la ville d'Arles. Voici le préambule :

Au nom de Dieu. *Amen*. L'an 1385, et le 10e jour du mois de décembre, régnant très illustre prince Louis II, par la grace de Dieu, roi de Jéru-

1. Elzéard d'Oraison, Charles d'Aube de Roquemartine, et Guigonet de Jarente, plénipotentiaires de la reine et de son fils, d'une part, et Balthasard Spinolly au nom de Charles de Duras, d'autre part, signèrennt cette trève à Aix.

salem et de Sicile, duc de la Pouille et d'Anjou, comte de Provence et Forcalquier, du Maine, Piémont et Roussillon, avec consentement, vouloir, autorité et congé de dame Marie, reine et comtesse, sa mère, tutrice et gouvernante, ici assistans tous deux ensemble, assis en leur siége royal dressé dans la maison de l'archevêque d'Arles, d'une part; et nobles et discrets personnages, Jean de Rostang, gentilhomme, M[e] Amalric, docteur en droit, Pierre d'Isnard gentilhomme, et Jacques Durbane, bourgeois, consuls et en leur qualité consulaire, au nom de la communauté d'Arles; de plus Jean de Porteaurouse, bourgeois, capitaine de la sus dite ville, Pons de Cays, licencié ez lois; Jean Raynaud, bourgeois; Guillaume de Renaud; Bérenguier de Monachi, gentilhomme; et Pierre de Lapenne, bourgeois d'Arles, députés au fait de la guerre pour aviser et ordonner les affaires de la même communauté, d'autre part. Tous les dits consuls, capitaines et députés à la guerre, ensemble, se tenant debout, ayant charge spéciale de faire les choses cy dessous écrites, ainsi qu'il appert par instrument public, reçu par Bermond Amieli, notaire public du 7 du présent mois de décembre etc......

Les délibérations des états et l'arrivée de Louis II à Avignon n'avaient point entièrement suspendu les hostilités, ce qui avait forcé Marie de Blois, peu avant la trève, de faire marcher ses troupes en Provence; elles étaient commandées par Sir de Vinai.

Ce général, secondé par Pierre de Servieres, chef des milices de Marseille, qui avaient amené un canon ou bombarde [1], s'empara de Lançon, de Colongue [2], et fit le siége d'Aix. Les habitans, toujours dévoués, de gré ou de force, à Duras, le repoussèrent avec une grande perte d'hommes. Ce fut dans ces conjonctures, que Marie s'était rendue à Arles. Aussi, en quittant cette ville, elle se garda bien, malgré la suspension d'armes, de passer par Tarascon et Aix ; elle prit directement, par la Crau d'Arles et Salon, la route de Marseille, qui sollicitait vivement sa présence, depuis surtout qu'on avait la certitude que Jeanne était réellement morte et que, d'après la décision du Pape, Louis II était bien le légitime souverain de la Provence. Les Marseillais prodiguèrent à cet enfant-roi et à son auguste mère les témoignages de leur amour et de leur fidélité, et Marie de Blois confirma l'ordonnance par laquelle Louis I^er^ avait transféré les corps de justice à Marseille.

Cependant la trève obtenait chaque jour d'heureux effets ; les partisans de la maison d'Anjou agirent

1. Cette machine terrible n'était alors connue que depuis peu de temps, mais il n'était point extraordinaire que les Marseillais dont le commere et les relations étaient si étendues, eussent pu s'en procurer dès lors. Ce qui nous paraît plus difficile à croire c'est l'assertion de Papon, (tome III, page 262) qui prétend que dès l'an 1357, la ville d'Apt possédait 20 canons. Le roi le plus puissant n'en avait probablement pas autant à cette époque.

2. Aujourd'hui Simiane ; entre Gardanne et le village de Minet, dont il a été question.

avec tant de prudence, que toutes les villes rebelles rentrèrent peu à peu dans le devoir. Spinolly, ne pouvant plus se soutenir, fut obligé de se retirer, et la Provence entière reconnut Louis II. Ainsi se termina cette guerre.

La paix qui la suivit ne fut pas de longue durée. Elle amena une guerre nouvelle, qui, si elle eut des causes différentes, eut des effets non moins douloureux. Il ne s'agissait plus de légitimité ou d'usurpation, mais de savoir si un seigneur particulier serait plus ou moins puissant. Ce seigneur était Raymond, vicomte de Turenne. Charles de Duras, ne pouvant agir par lui-même, avait voulu opposer ce nouvel ennemi à Louis II.

La maison de Turenne était originaire du Limousin. Guillaume Roger I^er^, seigneur de Rosière, eut plusieurs enfans, entr'autres Pierre Roger et Guillaume Roger II, comte de Beaufort. Le premier fut élevé à la papauté en 1342, sous le nom de Clément VI; le second suivit son frère en Provence, où il épousa sucessivement trois femmes, Marie de Chambon, Guerine de Canillac et Catherine d'Adhémar, de laquelle il eut six fils: les deux premiers furent Pierre Roger, qui fut élu pape, en 1370, sous le nom de Grégoire II, et Guillaume Roger III, père du vicomte de Turenne, si connu par sa haine contre les princes de la maison d'Anjou. Cette haine s'explique par son caractère fier, sanguinaire, entreprenant, mais surtout parce que Louis I^er^ et son

successeur avaient repris les terres [1] du domaine comtal, que Robert et Jeanne, pour plaire aux papes Clément VI et Grégoire II, avaient aliénées en faveur de cette famille.

Telle fut la cause de la guerre suscitée par Raymond, vicomte de Turenne. Elle devint le prétexte des atrocités inouies qui le firent surnommer le fléau de la Provence. Il le fut, en effet, pendant plus de dix ans, depuis 1388 jusqu'à 1399.

Négocier, parut d'abord à Marie de Blois le parti le plus sage; sa douceur, sa bonté, les circonstances lui en fesaient une loi; mais il fallut renoncer à ce parti. Raymond de Turenne avait levé l'étendard de la révolte en homme décidé à vaincre ou à périr, et son armée se composait d'une foule de gens sans aveu, de véritables brigands, qui ne se montraient pas moins redoutables qu'autrefois les Huns et les Sarrasins, ne connaissant, comme ces hordes barbares, que le pillage, l'incendie et la mort. Marie fut donc obligée de lever une armée qui eut bientôt arrêté les progrès et les ravages du farouche vicomte.

Une trève de quelques mois suivit les hostilités, qui furent bientôt reprises avec acharnement. Mais Marie, réduite à la nécessité de faire marcher des troupes, manquait d'argent pour les solder; elle implora le secours de ses bons Provençaux, de ses villes fidèles, qui toutes lui donnèrent des preuves

1. Ces terres étaient : le comté de Beaufort, le comté Venaissin et St.-Remy.

non équivoques de leur dévouement. Les Marseillais lui firent don de mille livres, somme alors très importante, et s'engagèrent à solder cent arbalétriers. Marie de Blois ne fut pas insensible à tant de générosité ; elle en témoigna la plus vive reconnaissance bientôt après, à l'occasion du mariage de son fils.

Trois différentes alliances étaient proposées à cette reine pour Louis II, alliances également dignes d'un roi de Naples, comte de Provence. Il s'agissait de la fille du duc de Milan, de celle du comte des Vertus, et de celle du roi d'Aragon. Marie ne se décida en faveur de la dernière, (Yolande, la plus belle personne de son temps) qu'après avoir consulté la Provence et Marseille en particulier. Cette ville, toujours zélée pour la maison d'Anjou, vit, dans une alliance avec le roi d'Aragon, un ennemi puissant devenir l'ami du jeune comte souverain.

Cependant ce projet de mariage n'avait point arrêté le cours des expéditions militaires et des brigandages de Turenne. Ce rebelle avait enlevé Châteauneuf-des-Martigues ; l'armée royale le reprit et courut ensuite à Meyrargues, qui était aussi tombé au pouvoir des ennemis. Éléonore, mère de Turenne, s'y était réfugiée, et, de là, dirigeait une guerre de partisans, guerre désastreuse, dans les lieux qui lui étaient opposés.

Enguerrand de Aidin soutenait le parti de la révolte, et l'arracher à ce parti eut été pour la mère régente un coup décisif ; mais Enguerrand

exigeait une somme considérable, et Marie était sans argent. Quelques Marseillais lui fournirent de nouveau mille livres à titre de prêt, pour lequel ils obtinrent un intérêt très haut et les gabelles du sel pour caution. C'était une affaire d'avides spéculateurs, où la loyauté de la ville en corps ne fut point compromise ; elle ne le fut pas non plus, quelque temps après, en 1388, à l'occasion de l'impôt levé par les états de la nation provençale, impôt auquel la ville de Marseille refusa de concourir, malgré l'invitation de la reine-mère. Dans cette circonstance, Marseille représenta que ses galères étaient déjà au service de Louis II ; qu'elle avait déjà fourni des sommes considérables, et que d'ailleurs la soumettre à l'imposition générale du pays, ce serait violer les traités du pays et nuire aux intérêts du comte de Provence. Ces raisons étaient puissantes ; Marie de Blois n'insista plus et n'en eut pas de repentir, car les Marseillais, toujours magnifiques, lui envoyèrent, l'année suivante, à leur frais, 500 soldats, qui, après vingt jours d'une vigoureuse résistance, enlevèrent, l'épée à la main, le Château des Pennes, occupé par les révoltés. Ce château fut réuni avec toutes ses dépendances au domaine du comte ; mais la régente, pour indemniser les Marseillais, qui dans cette affaire avaient dépensé vingt-cinq mille florins, leur rendit ce fief, à charge seulement de lui en faire hommage. Les Marseillais, à leur tour, rendirent volontairement ce même fief à la reine, à condition qu'ils

ne seraient point soumis au péage; qu'ils pourraient y couper du bois, mener paître leurs troupeaux et y faire des fours à chaux; à condition encore que si, dans la suite, les comtes de Provence ou tout autre seigneur, y élevaient un château, il leur serait permis de le démolir. On conçoit facilement que Marie de Blois n'eut pas de peine à consentir; elle fut plus loin encore; la rémission volontaire du lieu des Pennes lui était si agréable; le dévouement de Marseille était, par là, prouvé de nouveau si manifestement, qu'elle lui accorda, selon Ruffi, l'honorable privilège de déclarer la guerre aux ennemis de l'état, sans attendre le consentement du comte lorsqu'il serait absent. Jamais souverain n'a montré autant de confiance. Celle de Marie de Blois dépeint la haute idée que cette reine avait du génie politique et du courage des Marseillais.

En 1390, Raymond de Turenne avait repris avec plus de chaleur qu'auparavant l'exécution de ses projets; des pirates armés à ses frais infestaient les mers et désolaient nos côtes. Les villes maritimes fournirent des sommes considérables. Bientôt de nombreuses galères tinrent les pirates en respect. Mais la Provence n'en fut pas plus tranquille, la famine et la peste[1] vinrent successivement ajouter

1. Les lois sanitaires, si sagement établies depuis, n'étaient point encore en vigueur, et les relations commerciales de Marseille avec l'Orient, rendaient la peste presque aussi fréquente en Provence qu'elle l'est maintenant dans l'Égypte et en Turquie.

leurs ravages à ceux de la guerre. Tous les fléaux accablèrent à la fois notre malheureuse patrie. Enfin une trève de deux ans fut conclue, et les deux partis prirent le repos dont ils avaient un si grand besoin.

Pendant la trève, le pape, dont Raymond de Turenne n'avait pas moins désolé les états que ceux du comte de Provence, entra en négociations avec lui, fit des concessions, lui compta 30,000 florins et acheta ainsi sa tranquillité. « Cette conduite, dit avec raison Villeneuve, était peu loyale, puisque non seulement il abandonnait les Provençaux à la fureur de leur ennemi, mais encore il lui fournissait des moyens pour les accabler. Les états et Marie le lui firent représenter ; mais il fut sourd à leurs plaintes, et se contenta d'être médiateur. Ses députés et ceux de la reine se rendirent à S^t-Remi ; ceux de Raymond de Turenne y vinrent de leur côté, et la paix fut conclue ; mais comme l'exécution de plusieurs des conditions dépendaient du roi de France, la trève qui devait expirer à la Noël (1393), fut prorogée pour attendre la ratification du monarque.

Le temps où la Provence devait jouir du repos n'était pas encore venu ; le roi de France ne voulut point consentir au traité de S^t-Remi et la guerre recommença avec uue nouvelle fureur. [1] Les états levèrent un impôt de 70,000 florins, qui fut réparti sur tous les Provençaux sans distinction de rang.

1. Le vicomte continua ses brigandages avec plus de rage ; il s'empara de Brégançon, de Colmars, d'Antibes et d'autres places.

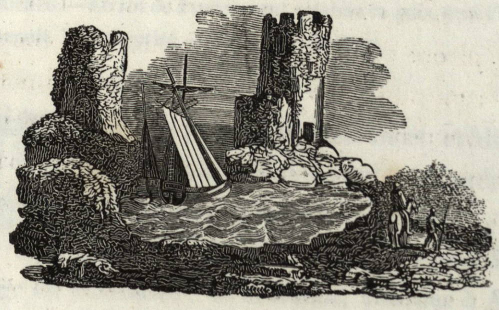
Les cardinaux même qui avaient des propriétés en Provence y furent soumis avec l'autorisation du pape, et cet impôt énorme, eu égard au temps et à la misère du peuple, fut continué les années suivantes. Il était destiné à la solde des gens d'armes. Les états ordonnèrent en outre la levée des milices des vigueries, qui furent partagées en quatre corps sous les ordres de Fouque de Pontevès, seigneur de Cotignac : ceux du comté de Forcalquier furent sous les ordres d'Antoine de Villeneuve; Guillaume de Glandevès commanda celles des pays qui confinaient les états du comte de Savoie. Celles de la partie de Provence qui longe le Rhône eurent d'Agout à leur tête.

La reine, de son côté, fit déclarer le vicomte de Turenne criminel de lèse-majesté, et mit sa tête à prix. [1] Quelque coupable que fût le rebelle, cet acte de rigueur enflamma sa colère et le désir de la vengeance le poussa à de nouveaux excès. Arles, Tarascon et les pays environnans furent surtout en proie à son atroce fureur. Heureux s'il s'était contenté du pillage, qui était la seule paye de ses troupes, mais des monceaux de cendres et des torrens de sang marquaient la trace de ses pas. Rien n'était épargné; la ville d'Arles avait cent hommes d'armes à sa solde,

1. Cette mesure rigoureuse et nécessaire fut prise en mars 1395, à Tarascon, où se trouvait Marie de Blois. Cette reine ordonna la confiscation de tous ses biens et promit 10,000 livres à celui qui lui apporterait sa tête.

mais ce faible corps était insuffisant pour la défendre contres les nombreux satellites de Raymond. Elle crut, sur l'avis de son viguier, [1] mettre un terme à ses maux en se soumettant par un traité à lui donner chaque mois quinze saumées de froment et cinquante écus d'or. La reine consentit à cet arrangement, dicté par la nécessité, mais il paraît que cette paix ne fut pas de longue durée, puisque quelque temps après les villes d'Arles, de Marseille et de Tarascon réunirent leurs troupes à celles des vigueries, et que le seigneur de Trans, Hélion de Villeneuve, nommé maréchal de cette armée, la divisa en plusieurs corps, qui, simultanément, furent mettre le siège devant les châteaux des Baux, de Roquemartine et de Vitrolles.

1. Guigues de Flotte, chevalier, seigneur de Corbons, était alors viguier d'Arles. Il ne fut remplacé dans cette haute dignité qu'en 1397, par Réforciat d'Agoult.



XI

Martin, roi d'Aragon, en Provence.—Les rebelles continuent leurs ravages. — Charles VI envoit Boussicaud à son secours. — Turenne se sauve sur les bords du Rhône ; sa mort et fin de la guerre.—La Provence respire.—Mariage de Louis II avec la belle Yolande.—Il est célébré à Arles.—Toutes les villes envoyent des présens aux jeunes époux.—Pierre de Lune.—Ses commencemens. — Comment il est proclamé pape sous le nom de Bénoît XIII.— Ce qu'il fit alors. — Schisme.— Comment le pape de Rome, Innocent VII, gouvernait. — Il est obligé de quitter Rome.— Le pape d'Avignon au monastère de St.-Victor. — Comment il s'y conduit.—Il voyage en Italie, et revient à Marseille toujours armé des foudres de l'église. — Louis II lui retire et lui rend son obédience.— Le roi de France veut rétablir la paix dans l'église. — Benoît XIII méprisé.— Il part. — Sa mort.

JEAN, roi d'Aragon, était mort, et Martin, son frère, lui avait succédé, au préjudice de ses filles, Jeanne et Yolande, qu'il avait eues de Yolande de Lorraine. Martin fit un voyage en Provence, et descendit jusques à Arles, par Avignon où il s'était rendu, après avoir d'abord visité Marseille.

Son arrivée ne changea point la face des affaires. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les rebelles continuaient leurs ravages, et la Provence s'épuisait en vains efforts pour les expulser. Enfin elle recourut au roi de France.

Charles VI, qui avait une armée prête à partir pour la Terre-Sainte, donna l'ordre au maréchal de Boussicaud, général de cette armée, d'aller pacifier la Provence, en chasser les brigands commandés par Raymond de Turenne, et ramener à l'obéissance les lieux qui s'étaient révoltés... Boussicaud arrive, promet à Marie de Blois de ne prendre ni repos ni trève qu'il n'ait soumis ou exterminé les rebelles ; bientôt les effets ont répondu aux promesses ; Raymond de Turenne qui, d'abord, n'avait pu résister aux représentations de Boussicaud, dont il était beau-père, [1] et avait conclu un traité à Marseille, le 7 juillet 1399, viole ce traité, et parcourt de nouveau la Provence, le fer et la flamme à la main ; mais il est poursuivi, harcelé, vaincu, obligé de se réfugier vers les bords du Rhône. Là, le frère de Louis II, Charles de Tarente, qui, même avant l'arrivée de Boussicaud, était parti d'Aix pour Tarascon, accompagné du grand sénéchal de Marle, et à la tête d'une nombreuse cavalerie, surprend le rebelle, disperse les troupes qui lui restaient, et le force lui-même,

1. Le 13 décembre 1393, Jean le Meingre de Boussicaud avait épousé Antoinette, fille de Raymond de Turenne et de Marie d'Auvergne, son épouse.

pour se sauver, à se jeter dans un bateau sur le Rhône. La frayeur ou la précipitation de Turenne fut telle dans ce moment, qu'il tomba dans le fleuve, où il périt. [1]

Telle fut, en 1399, la fin de cette guerre désastreuse qui durait depuis plus de dix ans, et avait fait de la Provence le théâtre de toutes les calamités. Marie de Blois qui, pour attacher Boussicaud à ses intérêts, lui avait fait donation de plusieurs terres, lui témoigna sa reconnaissance par la cession du château des Pennes.

Enfin les Provençaux commencèrent à respirer, et virent encore des jours heureux. Le 1er décembre de l'année suivante, la jeune et belle Yolande d'Aragon vint à Arles, accompagnée de Jacques de Prado, son oncle, grand seigneur espagnol, de Raymond d'Agoult, seigneur de Sault, et de Jean Mayronius, ambassadeur du roi Louis II. Le mariage, célébré avec une pompe extraordinaire par le cardinal Nicolas de Brancas, fut l'occasion de grandes réjouissances publiques. Les Marseillais avaient eu par leurs conseils trop de part à cette alliance, qui fesait la joie des Provençaux et du prince, pour que celui-ci ne les invitât point. Leurs députés lui offrirent un service en vermeil qu'ils renouvellèrent lorsque, quelques années après (1403), Louis et Yolande vinrent

1. Quelques jours après son corps fut trouvé et porté à Avignon, où il fut enseveli, à l'église St-Martial, dans le tombeau des papes de la maison de Beaufort de Canillac.

visiter Marseille. Les villes d'Aix , d'Avignon , de Tarascon avaient aussi envoyé aux jeunes époux des présents magnifiques.

Depuis 1394, Pierre de Lune, aragonais d'origine, occupait le trône pontifical d'Avignon, sous le nom de Benoît XIII. Il s'était d'abord adonné à la jurisprudence canonique et civile, mais irrité de ce que des juges ignorans, iniques ou prévenus, avaient cassé un testament dont il soutenait la validité, il quitta le barreau pour les armes, reprit ensuite l'étude du droit, qu'il enseigna, non sans succès, dans l'université de Montpellier ; mais les lois du code et du digeste qui l'avaient enrichi d'une science profonde, ne le conduisaient pas à la fortune qu'il convoitait. L'église lui parut plus propre à remplir ses vues, et il embrassa le parti de l'église. Devenu archidiâcre de Saragosse, puis prévôt de Valence, il obtint la confiance de Grégoire XI et de Clément VII.

Les déclamations continuelles contre le schisme qui divisait l'Occident, les vœux qu'il formait pour la réunion des fidèles sous un même chef, le firent élire pape après la mort de Clément VII. Alors il oublia qu'avant son élection il avait promis de se démettre pour terminer le schisme, et ne songea plus qu'à se maintenir dans le poste éminent où ses intrigues l'avaient élevé. En vain, les princes chrétiens, les cardinaux, les évêques le sollicitèrent de donner sa démission ; Pierre de Lune fut inflexible, et le désordre augmenta au point que l'on disait

de lui, selon Gerson, qu'il n'y avait qu'une éclipse de lune qui pût donner la paix à l'église.

Charles VI, roi de France, voulant le contraindre par la force à céder la thiare, le fit enfermer et assiéger par Boussicaud dans Avignon ; mais Benoît XIII trouva le moyen [1] de s'échapper ; il se retira d'abord à Châteaurenard jusqu'au mois de mai de l'année 1403; plus tard se voyant abandonné des princes chrétiens, il chercha un refuge à Marseille, d'où il pouvait à la fois veiller aux grands intérêts qu'il laissait à Avignon, et à ceux qui s'agitaient en Italie. Toutefois, il ne songeait point à se démettre. Déclaré schismatique aux conciles de Pise et de Constance, et comme tel, déposé de la papauté, anathématisé par les pères de ces deux conciles, il les anathématisa à son tour.

De son côté, le pape de Rome, Innocent VII, gouvernait les affaires avec une extrême négligence; ou plutôt il régnait, tandis que son neveu gouvernait. Les Romains demandaient à grands cris leurs anciens

1. Benoît XIII ne pouvait pas facilement quitter Avignon, où il était gardé à vue. La ruse, mais une ruse atroce vint à son secours : on prétend qu'ayant invité à un grand festin, dans la salle de son palais, les seigneurs les plus puissants du comtat, il sortit précipitamment au milieu du festin et quitta la ville. Jusque là c'était bonne guerre, mais on ajoute, et le fait paraît certain, que ses affidés le voyant sorti mirent le feu à une fusée qui communiquait à une barrique de poudre préparée sous la salle. Cette salle sauta et tous les convives périrent. Benoît, retiré à Oppède, y fut assiégé par les Avignonais. Ce fut alors qu'il vint à Marseille dans l'intention de s'y embarquer pour la Catalogne.

droits ; ils demandaient la cessation du scandale occasionné par le schisme. Innocent VII les renvoya à son neveu, qui en fit poignarder onze et en jeter autant par les fenêtres, prétendant que c'était là le seul moyen d'imposer silence aux schismatiques et d'appaiser les séditions. Ce violent népotisme courrouça les Romains, qui, déjà poussés à la révolte par les menaces secrètes de Benoît XIII, forcèrent Innocent VII à quitter Rome. Ces événemens semblaient assurer le triomphe de l'ambitieux et schismatique aragonais. Retiré dans le monastère de St-Victor avec un collége de cardinaux, il publiait des bulles, donnait des indulgences, des brefs, et lançait les foudres de l'église sur toute la terre. Séduits comme les princes chrétiens qu'il avait trompés par de feintes promesses et ses protestations contre le schisme, les bons Marseillais l'honoraient comme le vrai pape, le suivaient aux processions et demandaient ses saintes prières en faveur de leur ville. Lui, par contraire, voulut abuser de cette dévotion : en conséquence, il permit à ses officiers d'exercer la justice sur ceux de sa suite, sans consulter les lois du pays qui lui avait donné asile. Mais le viguier, homme d'un caractère ferme, s'y oppose ; alors Benoît s'humilie et s'adresse au grand sénéchal [1]

1. Le grand sénéchal était alors (1405) Pierre d'Acigné, d'une illustre famille de Bretagne. Il avait succédé en 1404 à Jean de Tusseyo, qui lui-même avait remplacé George de Marle, confirmé dans cette haute magistrature depuis 1386 jusqu'en 1404.

qui lui accorde la permission qu'il désirait. « Très révérend et saint-père, lui dit le viguier en lui remettant le bref, nous suivons dans cettuy pays les lois romaines et non celles des papes. »

Benoît partit ensuite pour l'Italie, où il erra pendant quelque temps, toujours armé de foudres, et revint à Marseille après avoir écrit à tous les princes de l'Europe qu'Innocent VII seul s'opposait à la paix. Ces lettres firent de nouveau concevoir à la chrétienté l'espérance de voir s'éteindre le schisme qui la divisait.

Louis II, qui avait dès le principe retiré son obédience à Benoît XIII, la lui rendit pour plaire à Charles VI, roi de France. Ce monarque désirait vivement rétablir la paix avec l'église, et y mettait tous ses soins. Des ambassadeurs furent envoyés à Benoît, toujours retiré au monastère de St-Victor, pour le supplier de déposer la thiare. Mais Benoît ou Jean de Lune se contenta de renouveler ses promesses; on lui demandait une bulle qui apprît sa démission à la chrétienté, il donnait des repas; on réitérait la demande, il donnait des bénédictions; on exigeait des effets, il répondait que ses paroles étaient assez claires. Un jour il s'embarqua suivi de ses cardinaux; on crut que décidément il partait; il n'alla qu'au Château-d'If se livrer au plaisir de la pêche et revint encore.

Cette conduite découragea les ambassadeurs, qui partirent, laissant auprès de l'anti-pape quelques

seigneurs de leur suite pour le maintenir dans les bonnes intentions qu'il ne cessait de manifester. Mais son *vedremo* fatigua le *volemo* de ceux qui étaient restés auprès de lui ; ils se retirèrent aussi sans avoir rien obtenu.

Tant d'opiniâtreté de la part de Benoît XIII, souleva l'indignation des Marseillais, qui, à toutes les époques, furent si vraiment religieux ; ils s'aperçurent enfin que ce prétendu pape se jouait de l'église ; ils n'allèrent plus à sa messe, ne lui demandèrent plus ses prières et ses bénédictions. Les gardes d'honneur que la ville lui fournissait s'endormaient à sa porte, ou se plongeaient dans l'ivresse. Cette indifférence était significative. Benoît n'était plus qu'un hôte incommode ; il le comprit et se décida à partir, non sans toutefois avoir jeté l'effroi en Provence, par l'armée navale que lui avaient fournie les souverains qui le soutenaient. Il mourut à Paniscola, ville du royaume de Valence, après avoir tenu à Perpignan une assemblée qu'il appela concile, et fait les plus grands efforts contre Alexandre V, successeur de Grégoire XII. [1]

1. A Innocent VII, mort à Rome le 6 novembre 1406, avait succédé le cardinal Ange Corario, Vénitien, cordelier, sous le nom de Grégoire XII ; mais celui-ci et Benoît XIII ayant été déposés le 5 juin 1409 par le concile de Pise, le cardinal Pierre de Candie, surnommé Philarge, fut élu pape sous le nom d'Alexandre V.

XII

Ladislas et sa devise. — Louis II va le combattre en Italie. — Ses succès. — Il revient en Provence. — Ses lenteurs utiles à Ladislas. — Échec de Louis sur mer. — La Provence lui fournit une armée considérable. — Il repart pour l'italie. — Combat et victoire. — Louis n'en profite pas. — La couronne de Naples lui échappe comme celle d'Aragon.—Mort de Louis II. — Ses enfans. — Louis III lui succède.—institutions de Louis II.—Le parlement qu'il avait établi à Aix est remplacé par le conseil éminent. — Ce qu'était ce conseil.—Ce qu'il devint.—Jeannelle ou Jeanne II succède à Ladislas. — Elle adopte Alphonse d'Aragon. — Combat entre Alphonse et Louis III. — Celui-ci va solliciter les secours du pape. —Dans l'intervalle, Jeannelle l'adopte à son tour. — Faits rétrospectifs. — Peste et famine. — Mesures prises par Yolande. — Les Provençaux reprennent la mer, capturent des vaisseaux d'Alphonse. — Lutte de compétence pour le jugement des prisonniers.—Alphonse médite des projets de vengeance. — Il s'empare de Marseille, détails, ravages, vertu des Marseillaises, bravoure des moines, enlèvement des reliques de saint Louis. — Les Mascarats, leurs excès incroyables. — Mesures d'ordre. — Ambassades pour réclamer les dépouilles mortelles de saint Louis. — Nouvelles mesures d'ordre.—Ambassades vaines.—Hostilités. — Le roi d'Aragon vient de nouveau attaquer Marseille. — Il échoue. —Ravages.— Mort de Louis III et de Jeanne II.

Les affaires de Naples avaient changé de face en faveur du comte de Provence. Ladislas, [1] le puissant Ladislas, dont les armes et

1. Il était fils du roi de Naples, Charles de Duras, qui ayant voulu profiter de la trève conclue avec Marie de Blois, pour s'em-

les drapeaux portaient : *at Cœsar aut nihil*, devise qui montrait suffisamment que le but de son ambition était d'asservir l'Italie, et de placer la couronne impériale sur sa tête; Ladislas, disons-nous, avait excité contre lui les seigneurs napolitains. L'Italie entière redoutait sa tyrannie, et l'occasion était trop belle pour que Louis II ne cherchât pas à en profiter. Jusques là sa jeunesse, la situation de la Provence ne lui avaient pas permis d'agir toujours par lui-même. Montjoie, neveu du pape d'Avignon, avait été son lieutenant-général, Montjoie, dont les airs hautains n'avaient pas peu contribué à éloigner du parti de Louis Thomas de St-Victor, Othon de Brunsvick, dernier époux de la reine Jeanne, et plusieurs autres grands seigneurs. Cependant les états italiens offraient à Louis leur alliance. Le pape Alexandre V, en l'investissant, en 1410, du royaume de Naples, l'avait nommé grand-gonfalonier de l'église ; une flotte équipée aux frais de la Provence était prête au port de Marseille. Louis II monta sur mer, comme dit Nostradamus, en fort belle et illustre compagnie, on y distinguait Tanneguy-Duchatel.

Réunis à ses alliés, le comte de Provence marcha de triomphe en triomphe ; en peu de temps son

parer de la couronne de Hongrie, fut attiré dans un piège par Elisabeth de Bosnie, et poignardé sous ses yeux et par ses ordres. Élisabeth était sœur de Marie, qui, jeune encore, avait succédé sur le trône de Hongrie à son père Louis Ier dit le Grand, mort en 1482. Charles de Duras avait aussi laissé une fille du nom de Jeanne, que nous verrons succéder à Ladislas, son frère.

armée se trouva sous les murs de Rome, dont la partie commandée par Paul des Ursins se rendit sans coup férir. Tanneguy Duchatel fut chargé de continuer le siège du reste de la ville, et Louis revint en Provence lever de nouvelles troupes; malheureusement il mit trop de lenteur dans cette opération, quoiqu'il fût puissamment secondé par la noblesse, que le grand sénéchal avait convoquée à Toulon. Neuf mois s'écoulèrent avant qu'il pût reprendre la route d'Italie. Dans l'intervalle, les Napolitains et les Génois avaient équipé une flotte de 15 galères, qui croisaient les mers et attendaient le comte de Provence. La rencontre eut lieu en effet. Louis, qui n'avait que sept galères, en perdit six. La septième, qu'il montait, se sauva comme par miracle sur les côtes d'Italie, d'où il put retourner en Provence. Des troupes fraîches, une flotte plus considérable, des sommes importantes furent bientôt à sa disposition. Il partit encore et arriva heureusement à Bologne, où se trouvait le pape Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, et, comme celui-ci, attaché au parti de Louis; il lui en donna une preuve éclatante, en faisant avec lui son entrée à Rome.

Louis se vit bientôt à la tête de 12,000 hommes de cavalerie et d'une infanterie nombreuse. Mais Ladislas n'avait pas perdu son temps; il s'avançait contre Louis avec des forces plus considérables. Bientôt les deux armées se rencontrèrent à Céparano, sur les confins des états de l'Église; le combat fut

sanglant et fatal à Ladislas qui fut entièrement défait et se sauva à pied à Roccaseca.

Si Louis avait su profiter de sa victoire, c'en était fait de la maison de Duras ; mais ses lenteurs qui lui avaient déjà été si funestes, le perdirent, en donnant à Ladislas le temps de renouveler son armée. Abandonné, trahi par les Italiens, dénué de ressources, Louis fut encore obligé de retourner en Provence.

Depuis lors, déçu de toutes ses espérances, il ne s'occupa plus de ses propres affaires. Avec plus d'activité, il aurait pu mettre sur sa tête non seulement la couronne de Naples, mais encore celle d'Aragon, à laquelle Yolande, son épouse, avait des droits comme fille de Jean Ier, frère de Martin, mort sans postérité. Mais ses continuelles guerres en Italie, l'épuisement de ses finances, la lassitude de ses troupes, et l'éloignement que les Aragonais montraient pour lui, parce qu'ils craignaient de le suivre dans ses expéditions toujours renouvelées, le privèrent de la couronne d'Aragon. Elle échut à Frédéric, fils de Jean Ier, roi de Castille, quoique de deux degrés plus éloigné qu'Yolande. Dès ce moment Louis II perdit de vue Naples, Ladislas, les droits de son épouse, et se dévoua à la maison d'Orléans, qu'il fut défendre contre les Anglais avec des troupes provençales. A peine parti, il se souvint qu'il avait laissé des dettes à Rome ; il écrivit de Lyon dans les termes les plus flatteurs aux Marseillais, et ceux-ci payèrent ses dettes, qui s'élevaient à 1000 livres.

En 1417, Louis s'était rendu de Paris dans l'Anjou pour défendre cette province contre les Anglais. La mort le surprit le 29 août, à Angers, où il fut inhumé dans l'église de St-Maurice. Il avait régné trente-trois ans et en avait quarante. Yolande lui avait donné plusieurs enfans : Louis III, son successeur, Réné d'Anjou, Charles du Maine, et Marie, épouse de Charles de France.

Pendant les dernières années de son règne, Louis II, qui n'était pas, pour son temps, dépourvu de lumières, institua l'université d'Aix, et introduisit dans l'administration de la justice des réformes utiles.

Jusques alors, les jugemens des causes tant civiles que criminelles étaient confiés à des juges uniques, ou seulement assistés d'officiers, qui probablement n'avaient que voix consultative. Louis fit le premier pas vers un meilleur ordre de choses : par son ordonnance du 14 août 1415, il créa, dans la ville d'Aix, un tribunal nommé pour la première fois parlement; il fut composé du juge-mage, de six conseillers qualifiés présidens, d'un avocat, et d'un procureur fiscal. [1] La même ordonnance limitait la juridiction des maîtres rationaux aux seules affaires du domaine. [2]

1. Ces magistrats installés par le chevalier Jean de Louvet, seigneur d'Eygalières et président de la cour des comptes, furent : Jean de Sade; Jean de Génoard; Louis de Séguiran; Jourdans de Boissy et Jean de Renaud : Antoine de Svarès fut avocat et procureur du roi. (La Lauzière).

2. Papon, et, d'après lui, Villeneuve.

Le nouveau parlement n'eut pas une longue durée: Yolande, mère de Louis III, et régente, accueillant les prières des divers corps de la province, rétablit l'ancien tribunal, que l'on désignait alors exclusivement sous le nom de conseil éminent, ce qui fait qu'on n'assigne communément l'existence de cet établissement qu'en 1425, quoiqu'il remonte à une époque infiniment plus reculée. [1]

Ce conseil était composé de cinq membres : le grand-sénéchal, les juges-mages, le président et les deux maîtres rationaux de la chambre des comptes.

Il n'était pas destiné à être le conseil privé et permanent du prince, mais il paraît démontré qu'il était appelé à ses délibérations toutes les fois qu'elles avaient pour objet des questions de politique, de guerre ou de législation.

Il était, de plus, le juge souverain des contestations des particuliers ; sa juridiction était universelle, et s'étendait indistinctement sur les affaires civiles et criminelles ; seulement, dans des cas extrêmement rares et prévus, le recours au prince était autorisé contre les jugemens.

Il est très remarquable que les litiges qui, devant les juridictions subalternes, étaient hérissés de formes, et soumis par là même à des longueurs et à des dépenses infinies, étaient instruits devant ce tribunal souverain avec une simplicité incomparable.

1. Prosper Cabasse : *Essais historiques* sur le parlement de Provence

Toutes les questions étaient jugées sommairement, et les juges, loin d'être assujettis à ces formes exigeantes qui imposent des opinions dont l'équité a trop souvent à gémir, ne reconnaissaient d'autre règle que leur raison, ni d'autre guide que leur conscience.

Ce conseil éminent survécut à la réunion de la Provence à la France ; mais il perdit naturellement, dans cette circonstance, l'une de ses plus brillantes attributions; car, éloigné désormais du souverain, il cessa de prendre part aux délibérations qui intéressaient l'état.

Toutefois les rois de France, recevant des plaintes fréquentes sur ce tribunal, et en particulier sur les nombreuses juridictions intermédiaires qui rendaient les procès interminables, résolurent de donner une meilleure organisation à l'administration de la justice en Provence ; et, en attendant qu'il fût possible de réaliser en détail cette amélioration, Louis XII en posa la première base et institua le parlement d'Aix. [1]

Mais n'anticipons pas et reprenons nos Fastes où nous les avions laissés.

Ladislas avait précédé Louis dans la tombe ; il était mort sans postérité à Naples, le 6 août 1414, et depuis cette époque, Jeannelle ou Jeanne II, sa sœur, veuve de Guillaume, duc d'Autriche, se disait reine de Jérusalem, de Naples, de Sicile, de Hongrie, comtesse de Provence, de Forcalquier et de

1. Cabasse.

Piémont, et paraissait disposée à disputer tous ces états les armes à la main, au successeur de Louis II. Mais l'autorité de Jeannelle n'était point respectée; sa vie licencieuse l'exposait au mépris des Napolitains, et le pape, Martin V, à qui l'Église dut l'extinction du schisme qui l'avait si long-temps divisée, la déclara déchue de la royauté de Naples et de Sicile, dont il investit Louis III. Alors Jeannelle recourut à Alphonse d'Aragon, qu'elle adopta.

Être roi sans tenir le sceptre ne pouvait suffire au comte de Provence qui, jeune encore, se fesait déjà remarquer par toutes les qualités qui font les grands hommes. Il était bon, juste et vaillant. Dès l'année 1419, cinq galions et neuf galéasses sont armés par ses ordres dans le port de Gênes; La Provence lui fournit des soldats, des armes et des matelots pour l'expédition qui se préparait. Alphonse d'Aragon avait aussi des forces considérables; il venait de remporter des victoires sur mer et prendre plusieurs places dans l'île de Corse; aussi, la flotte qu'il envoya dans les parages de Naples obtint de grands avantages sur celle de Louis III. Ce prince voyant l'impossibilité de résister à Alphonse, courut à Rome demander au pape des secours. Pendant son absence, le hasard fit pour lui peut-être plus que n'aurait pu faire une grande armée. La mésintelligence éclata entre Jeannelle et Alphonse qui voulut *trop faire le roi,* dit une chronique; mais Jeannelle, qui ne voulait pas cesser d'être reine, révoqua son

adoption, appela Louis III et le mit à la place d'Alphonse par traîté du 2 juin 1423, passé au château de Capouan, dans le royaume de Naples, et ratifié le 1er septembre dans Aversa, où Louis s'était empressé d'aller trouver Jeannelle ; les caprices de cette princesse, et l'ambition de Louis III furent bien funestes à la Provence. La peste de 1416 y avait exercé de grands ravages, puisque les deux tiers des habitans avaient été emportés par ce fléau dévastateur. Les campagnes étaient désertes, sans culture ; bientôt la famine avait remplacé la peste. De toutes parts, c'étaient des cris de détresse. Marseille elle-même manquait d'habitans; elle voulut se repeupler et faire vivre, en attendant, le peu de population que les guerres précédentes et la peste y avaient laissée. La petite quantité de blé qui arrivait dans son port était la proie des usuriers et des accapareurs, que la misère publique ne touchait point et que la famine enrichissait. Le conseil politique avait obtenu d'Yolande, mère de Louis III et régente de ses états, la permission de retenir tout le blé qui arriverait ; de le distribuer lui-même et de fermer ou d'ouvrir à volonté, selon les circonstances, le commerce des grains. Cette faveur si utile à l'universalité des habitans, fut suivie d'une autre qui n'eut pas des résultats moins heureux : le blé qui entrait dans le port fut déclaré exempt de tous droits.

Cependant le courage des Provençaux s'était ranimé. Ils avaient armé des galères, présenté le

combat à Alphonse, et capturé plusieurs de ses vaisseaux. Les équipages prisonniers furent jugés à Aix, où la reine Yolande les avait fait conduire, malgré les réclamations de Marseille, qui prétendait que la connaissance de cette matière appartenait au juge du port.

Pendant cette contestation, que la volonté de la reine termina en déclarant que les Aragonais seraient cette fois jugés à Aix, sans nuire pour l'avenir aux privilèges dont jouissaient les tribunaux de Marseille, Alphonse d'Aragon méditait des projets de vengeance contre Louis III; il savait que ce prince avait épuisé la Provence, en y faisant de nouvelles lévées d'hommes, d'armes et d'argent ; il savait que Marseille était sans défense et il lui parut facile de s'en rendre maître. Il ne se trompait pas : sa flotte, dispersée deux fois par la tempête, s'était enfin réunie aux îles d'Hyères, et avait si bien caché sa marche que les Marseillais n'en furent point instruits. Impétueux dans ses désirs, intrépide et comptant sur le courage de ses soldats auxquels il avait promis le pillage, Alphonse veut surprendre la ville, fait approuver son projet par son armée et part.

Arrivé au Château-d'If, il tient de nouveau conseil pour déterminer la manière dont il ferait l'attaque. On se décida pour le port. L'entrée en était étroite, défendue par des tours élevées, et les Marseillais comptant là-dessus en négligaient la garde. Alphonse ose tout espérer et se présente avec ses vaisseaux.

Cependant, mieux avisés, les Marseillais avaient fermé l'entrée du port avec une galère coulée à fond. Les Aragonais s'en approchent, reconnaissent l'impossibilité de lever cet obstacle imprévu, et tournent leurs attaques vers la tour, du côté où se trouve aujourd'hui le fort St-Jean ; là, ils rencontrent des braves qui rendent inutiles tous leurs efforts. Alphonse commande qu'on mette le feu à la porte ; il est obéi, mais une averse survient à l'instant, le feu est éteint. On allait crier au miracle. Alphonse réitère l'ordre du feu, et le feu est encore éteint par la pluie. L'ordre est répété par Alphonse et exécuté pour la troisième fois par des soldats superstitieux auxquels le chef avait promis de discontinuer l'attaque si le succès ne répondait pas à son attente ; cette fois, le feu étendit ses flammes dévorantes, car la pluie avait cessé. Les Marseillais capitulèrent et promirent à Alphonse de livrer la citadelle s'il prenait la ville. Alphonse y consentit, et changeant tout-à-coup son attaque, il fait enlever la chaîne du port. Pendant ce travail, les troupes qui défendaient la tour opposée, fesaient tomber sur les Aragonais une grêle de pierres, de traits, et de torches enflammées. Les Marseillais et tous les Provençaux accourus à leur secours s'opposèrent vainement aux efforts des Aragonais ; le port fut envahi. Le lendemain les soldats d'Alphonse pénètrent dans la ville ; des fenêtres et des toits le peuple leur jette des pierres, des charbons ardens, des barres de fer rougies aux feu. Vains efforts ! rien

ne put arrêter l'ennemi, qui mit le feu partout où il put pénétrer. L'incendie étendait ses ravages avec d'autant plus de rapidité que les bâtimens n'étaient encore couverts que de bois. Quatre mille maisons furent la proie des flammes, au millieu desquelles expiraient les habitans.

Nous ne raconterons point toutes les horreurs de cette fatale journée ; mais il est un trait que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'il honore la vertu des Marseillaises. On vit ces femmes, pour sauver leur honneur, offrir leurs bijoux, leur argent, tout ce qu'elles possédaient de précieux ; inflexibles d'abord, les soldats se soumirent enfin aux ordres d'Alphonse, qui, touché par tant de vertu, défendit sous peine de la vie d'insulter les Marseillaises.

Un édifice vaste, riche et bien fortifié, restait encore debout. C'était le monastère de S^t^-Victor. Alphonse voulut aussi s'en rendre maître. L'ordre de l'attaque est donné, le siége commence, mais les moines de cette abbaye, armés jusques aux dents, capuce bas et tunique retroussée, se défendent en héros et avec tant de vigueur qu'ils obligèrent les assiégeans à quitter la place.

Cette défaite, à laquelle Alphonse était loin de s'attendre, fit tourner ses idées du côté de la religion. Il chercha avec le plus grand soin les reliques de saint Louis, son parent, pour lequel il avait la plus grande vénération. Un aragonais, pour en faire son profit, avait caché ces reliques, ainsi que la

chape et le calice du saint. Instruit de ce sacrilège, Alphonse fait enlever le dépôt sacré et pendre le recéleur à l'un des mâts de son vaisseau ; il part ensuite, satisfait d'emporter avec lui les reliques du saint et une partie des archives de la ville.

On conçoit, de la part d'une soldatesque effrénée, à qui le pillage était promis, tous les excès auxquels nous venons de la voir se livrer dans Marseille ; mais ce qu'on a peine à croire, et ce que, fidèle historien, nous devons rappeler, c'est qu'à cette époque désastreuse, Marseille trouva ses ennemis les plus acharnés dans ses habitans même et dans ceux de son territoire. Le visage barbouillé de noir, ce qui les fit surnommer les *mascarats*, ils n'attentèrent pas à l'honneur des femmes, mais ils enlevèrent tous ce que les Aragonnais avaient laissé et mutilèrent tout ce qu'ils avaient épargné ; aussi, jamais la situation de la première ville de la Provence n'avait été plus déplorable. Jules César, les peuples du Nord et du Midi, les vicomtes, les comtes d'Avelin et de Turenne ne l'avaient pas traitée aussi impitoyablement. Louis III vint à son secours. Par ses ordres, les émigrés furent obligés de rentrer dans leurs foyers, sous peine de confiscation de leurs biens ; l'adjudication des créances du corps de la ville fut interdite, l'intérêt des sommes dues fut suspendu pour trois ans ; le bois venant par le Rhône et destiné à la reconstruction des maisons incendiées fut déclaré exempt de tous droits ; les

juifs qui, par la fuite, avaient cru se soustraire aux payemens de leurs dettes, eurent ordre de retourner; en un mot, injonction fut faite à tous ceux qui étaient détenteurs d'objets mobiliers, de les restituer. Cette dernière partie de l'ordonnance était juste et sage, mais elle ne produisit que des délations ou des soupçons vexatoires.

La perte des reliques de saint Louis était regardée par les Marseillais comme le plus grand des malheurs; la population décimée, le commerce anéanti, les édifices incendiés, les arts ruinés et désertés, l'agriculture abandonnée, tous ces ravages matériels n'étaient que des maux accidentels faciles à réparer et qui les affligeaient beaucoup moins que l'enlèvement du corps-saint, auguste et sacré palladium de leur ville. Déjà une ambassade composée d'un cordelier, d'un gentilhomme et d'un notaire, avait été députée au pape, qui soutenait Louis III, pour lui demander: 1° qu'il ordonnât aux moines de S^t-Victor de faire aux pauvres les distributions et les aumônes auxquelles ils étaient soumis et que les suites de la guerre les avait mis dans la nécessité de supprimer; 2° qu'il établît une université dans Marseille, afin d'y attirer les étrangers; 3° enfin et surtout, d'exiger d'Alphonse d'Aragon la restitution des dépouilles de saint Louis. Martin V avait promis de faire tout ce qu'on lui demandait, mais il n'avait point agi selon ses promesses, ou du moins, ses démarches jusques là étaient infructueuses. Une nouvelle ambassade fut

envoyée, non au pape, mais au roi d'Aragon lui-même. Deux frères cordeliers en furent les chefs et les orateurs. Les passe-ports et les lettres qui leur étaient nécessaires pour le succès de leur mission leur furent donnés par Tanneguy Duchatel, gentilhomme breton, général en chef des armées provençales, l'un des plus grands capitaines de son siècle, la terreur des Anglais, le vainqueur de Ladislas et le meurtrier de Jean-sans-peur, duc de Bourgogne. [1]

L'éloquence des cordeliers-ambassadeurs fut sans effet; le cardinal de Foix lui-même, légat du saint-siége, qui s'intéressait à eux, fut pareillement refusé. Tant de rigueur exaspéra les Marseillais. Ils firent des courses sur les côtes de Catalogne et enlevèrent un vaisseau d'Alphonse. Ce succès les enhardit; ils armèrent quatre forts vaisseaux qui firent de si grands ravages, qu'Alphonse résolut de les attaquer une seconde fois avec les Catalans. Plein de cette idée qui flattait sa vengeance et son ambition, il équipe une flotte considérable et se met en mer. Il fit débarquer ses troupes à l'embouchure du Rhône, dans la Camargue, où d'abord elles enlevèrent des troupeaux, mirent le feu aux maisons, aux cabanes et ravagèrent les récoltes. Alphonse continue ensuite

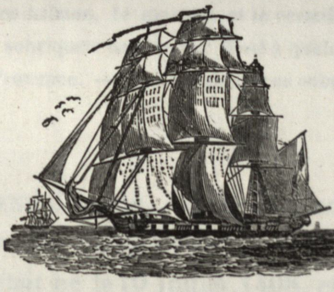
1. Ce fut le 2 septembre 1419 que ce meurtre eut lieu, sur le pont de Montreau, où le Dauphin avait attiré le duc de Bourgogne; Tanneguy Duchatel le tua d'un coup de hâche sur la tête dans le moment même où le prince abordait le dauphin.

sa route vers Marseille, dont il veut de nouveau envahir le port. Mais cette fois les Marseillais, prévenus de ses desseins, s'étaient mis à l'abri d'une attaque. Jean de Forbin, chargé de munir la place de toute l'artillerie nécessaire, avait fait venir d'Aix, d'Arles, de Beaucaire. de Tarascon, les bouches à feu dont l'usage terrible commençait à être connu en Provence. La chaîne du port était bien gardée, bien défendue ; les efforts des Catalans furent inutiles ; ils se retirèrent, couverts de honte, avec une grande perte d'hommes, et furent débarquer aux environs, qu'ils ravagèrent encore, mais d'où ils furent enfin repoussés par les Provençaux qui, de tous côtés, étaient accourus au secours de Marseille.

Un mois après son arrivée, Alphonse signait une trève de quatre ans : « Elle eut lieu, dit Ruffi, après plusieurs conférences qui furent faites entre l'illustre et fameux chevalier Taneguy Duchatel et honorables hommes Messieurs et religieux, ainsi les qualifie la charte, et frère Galabert de Montforieu, Clavaire, de l'ordre de Montesia, maison de S^t-George, panetier du roi d'Aragon, et Marc Jean de la tresorerie de ce prince, citoyen de Barcelonne. » Ce traité fut conclu d'après l'avis du conseil du roi, et signé sur la colline du Pharo qui domine l'entrée du port.

Depuis qu'il avait été adopté par Jeanne II ou Jeannelle, Louis III n'avait pas cessé de résider en Calabre, que cette reine lui avait donnée en apanage

avec le titre de roi. Jeannelle le tenait éloigné de sa personne, pour qu'il ne fût pas le témoin de sa vie dépravée. Il mourut dans cette espèce d'exil, le 24 novembre 1434, n'ayant encore que 28 ans. Le souvenir de ses vertus et de sa bonté, dit un historien, attacha pour toujours les Calabrais à la maison d'Anjou. Qnelques mois après, le 2 fevrier 1435, Jeannelle descendit aussi au tombeau, après avoir fait un testament qui appelait à sa succession Réné d'Anjou, duc de Bar, de Lorraine et comte de Provence. Charles, frère aîné de Louis III, qui n'avait point laissé d'enfans de Marguerite, fille d'Amédée VIII, duc de Savoie, son épouse, eut le Maine, et toutes les terres d'Yolande d'Aragon.



XIII

René d'Anjou. — Sa prison. — Son avénement au trône. — Comment il est mis en liberté. — Allégresse générale. — René en Toscane et à Florence. — Jean de Cossa. — René en Provence, à Poitiers. — Son mariage. — Les Catalans et la peste. — Voyages de Louis XI en Provence. — Manifestations religieuses. — Translation des reliques des Saintes-Maries. — Louis XI protège Marseille. — Prétentions exorbitantes de cette ville. — René fournit des secours aux Florentins. — Ce qui advint. — Procès entre Aix et Marseille. — René arme une flotte. — Les Provençaux le suivent partout. — Comment René vivait en Provence. — Ses cheminèes. — L'intérieur de sa maison. — Quelle était la nature des exemptions et privilèges qu'il accordait. — Pierre de Flotte. — Le premier des Arlatan, le monstre et le vermillon. — Observations sur les sobriquets donnés par René à quelques principales familles de Provence. — Quels étaient ces sobriquets.

RENÉ d'Anjou, duc de Bar, comte de Provence, fils de Louis II et frère de Louis III, était né le 10 juillet 1408, et avait épousé Isabeau ou Isabelle, troisième fille de Charles, duc de Lorraine. Après la mort de celui-ci, il voulut prendre possession de la Lorraine, qui lui fut disputée par Antoine, comte de Vandemont, frère de

Charles de Lorraine et oncle d'Isabelle. Battu à la bataille de Bulneville en 1431, il fut fait prisonnier avec Jean, duc de Calabre, son fils, par le duc de Bourgogne. Depuis cette époque, il était prisonnier à Dijon, lorsque, par testament de Jeannelle ou Jeanne II, il se trouva tout-à-coup roi de Naples et de Sicile. Il se croyait totalement oublié, et, philosophe, bon peintre, ingénieux poète et habile musicien pour son siècle, il charmait ses ennuis en traçant sur les murs de sa prison des oublies, des vers et des perdrix.

Les Napolitains, déterminés à le reconnaître, malgré la vive opposition du pape Eugène IV, qui voulait leur donner un roi de sa main, lui envoyèrent des ambassadeurs en Provence, où ils s'imaginaient qu'il était encore. Isabelle de Lorraine, qui déjà avait pris possession du comté de Provence, reçut elle-même les ambassadeurs, et après avoir pourvu aux affaires les plus importantes, confirmé par lettres patentes les privilèges et conventions des villes, elle se rendit à Naples où, encore, au nom de son époux, elle prit possession de ce royaume.

L'année d'après, 1437, René fut mis en liberté avec son fils, après avoir cedé au duc de Bourgogne quelques places dans la Flandre ; Mais les états de Provence lui offrirent 100,000 florins d'or pour l'aider à recouvrer ce que son ennemi lui avait détenu. Le duc de Calabre en reçut 25,000 pour compléter sa rançon, *per los remontar*, dit un vieux

chroniqueur. La joie des Provençaux était si vive que les plus grands sacrifices ne leur coûtaient, pour ainsi dire, rien, car René d'Anjou était aimé. Les villes ne se contentèrent pas de lui envoyer des députés pour le complimenter et l'assurer de leur fidélité et de leur obéissance, elles célébrèrent encore cet événement par des fêtes inusitées et des processions générales, où l'on portait les reliques les plus vénérées.

Cette allégresse spontanée, universelle, dut bien amplement dédommager cet excellent prince de tous les ennuis de sa prison ; il eût bien désiré ne jamais quitter ce bon peuple de Provence ; mais des intérêts d'une haute gravité l'appelaient en Italie, où, depuis trois ans, la reine Isabelle, son épouse, fesait la guerre, pour repousser les Aragonais. René d'Anjou partit pour Naples en 1438.

Nous ne le suivrons pas au milieu de ses succès, de ses revers et des trahisons [1] qui, en le perdant, firent triompher Alphonse d'Aragon son ennemi, en 1442. De chateau-neuf, où il avait été obligé de se retirer et d'où il parvint à se sauver sur une galère génoise, René se rendit en Toscane, eut à Florence une entrevue avec le pape Eugène IV, qui voulut alors, mais trop tard, lui donner l'investiture

1. Les Aragonais furent introduits dans Naples par un maçon gagné par l'appat d'une grande récompense, et qui leur montra l'entrée d'un souterrain qui, 900 ans avant, avait servi à Bélisaire contre les Ostrogots.

du royaume de Naples ; cette vaine cérémonie le consola bien moins de ses malheurs que la sincère amitié de Thomas Frégoze, doge de Gênes, et celle des seigneurs napolitains qui ne voulurent point le quitter et le suivirent jusqu'en Provence. Parmi eux on distingue Jean de Cossa, qui fut élevé à la dignité de grand sénéchal, et mourut vingt-quatre ans après, le 3 octobre 1476, à Tarascon, où l'on voit encore son tombeau dans l'église souterraine de Ste-Marthe.

René ne fit pas, à cette époque, un long séjour en Provence, où régnait une paix profonde ; il s'occupait à parcourir les villes, et à chercher tous les moyens de rendre son peuple heureux. Il se rendit ensuite à Poitiers, auprès de Charles VII, et son habileté ne contribua pas peu au rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre. Henri III, roi de cette nation, lui donna une grande preuve de son attachement et de sa reconnaissance, car c'est à cette époque qu'eut lieu son mariage avec Marguerite, sa fille.

Pendant l'absence de René, et vers la fin de l'année 1443, de grandes calamités vinrent assiéger les Provençaux. Les Catalans avaient fait une descente en Camargue, où ils se livraient à toutes sortes d'horreurs; le vent d'ouest, *lou mistraou*, si terrible dans nos contrées, avait détruit toutes les récoltes, et, pour comble de malheur, la peste désolait nos villes, nos villages et nos campagnes. Le bon René

en fut instruit, et les secours ne se firent pas attendre. Par ses ordres et pendant une année entière, il fut interdit aux collecteurs d'exiger aucune espèce d'impôt.

Vers ce temps-là, Louis XI, qui n'était encore que dauphin, se rendit en Provence, sous prétexte de remplir un vœu de Marie d'Anjou, sa mère, en l'honneur de saint Louis de Toulouse ; mais il est probable qu'il avait entrepris ce voyage dans des vues politiques. Son caractère bien connu, mélange extraordinaire de fourberie et de dévotion, donne du moins le droit de le penser. Toutefois il est certain que, pendant son séjour en Provence, il ne se livra qu'à des actes de la plus haute sainteté : on le vit, récitant de ferventes prières dans tous les lieux vénérés des Provençaux, visiter tour-à-tour la Sainte-Baume, le tombeau de saint Louis à Marseille, celui de sainte Marthe à Tarascon, et l'église des religieux dominicains à St-Maximin ; on le vit s'occuper avec un soin extrême des reliques des Saintes-Maries (Jacobé et Salomé). [1] Ces reliques se trouvaient dans un souterrain de Notre-Dame-de-la-mer, en Camargue, où elles avaient été cachées lors des ravages des Sarrasins et des Vandales. Avec l'autorisation du pape, le dauphin Louis en fit faire la translation par Pierre de Foix, cardinal, légat du saint-père et archevêque d'Arles. Plus de quatre

1. Voyez ce qui a été dit de ces saintes femmes, au commencement du tome 1 de ces Fastes.

mille personnes, tous les seigneurs des environs assistèrent à cette grande solennité; quelques auteurs ont aussi prétendu que le roi René et son épouse s'y trouvaient; le fait ne nous paraît pas bien prouvé; on sait seulement que René fit un voyage en Provence après le départ de Louis XI. Quoiqu'il en soit, les reliques des saintes Maries placées dans un coffre à trois clefs, furent hissées, au moyen de poulies, au-dessus du maître-autel de l'église, où l'on établit une chapelle haute, et, depuis lors, ce lieu saint n'a pas cessé d'être en grande vénération chez les Provençaux et les habitans des contrées voisines.

Les villes et les campagnes de la Provence avaient été plongées dans une extrême détresse par les dernières guerres. René donna des preuves en tous lieux de l'excellence de son cœur. Il s'occupait peu de Marseille, qui pourtant avait beaucoup souffert de la première descente d'Alphonse d'Aragon; il savait que cette ville avait des exemptions et des franchises dans toute la Provence, dans les deux Siciles, dans le comté de Vintimille, à Pise, à Gênes; mais tous ces privilèges ne conservaient aux Marseillais que leur argent, et c'était l'argent d'autrui seul qui pouvait les rétablir. Ils eurent recours à la protection de Louis XI, pendant le séjour qu'il fit en Provence. Ce prince obtint de René, que Marseille pourrait établir des impositions réelles sur les biens-fonds de son terroir et les marchandises qui y entreraient, et des impositions personnelles sur

les étrangers et sur les citoyens. Le taux, les moyens et le terme des ces impositions furent laissés à l'arbitraire de la ville. René et les membres de l'administration marseillaise n'étaient pas bons politiques. Les étrangers n'abordent pas, les habitans ne se multiplient pas dans une ville où on les impose.

La faveur que Marseille venait d'obtenir de l'excessive bonté du comte souverrain éveilla sa cupidité, et sa cupidité la rendit injuste. Elle prétendit, contrairement à son vrai privilége, qu'elle avait le droit de faire paître librement dans toutes les campagnes de la Provence, les troupeaux destinés à son approvisionnement, ou qui appartenaient à ses citoyens. Ses marchandises étaient franches de tous droits, et elle prétendait que ceux qui les revendaient devaient aussi en être francs. On voit que de l'injustice à l'absurde il n'y a qu'un pas. Le syndicat de la ville d'Aix, indigné de ces prétentions, prit fait et cause pour les propriétaires des biens-fonds et pour les communautés d'habitans; il s'opposa vigoureusement à l'exécution d'immunités aussi monstrueuses. L'affaire fut portée devant le tribunal des maîtres-rationaux.

Là, le syndicat d'Aix démontra que le privilége de Marseille était circonscrit dans l'étendue de son terroir ; que, ne contribuant point aux charges du pays, elle ne devait point jouir des faveurs accordées à ceux qui y contribuaient ; que la liberté de pâturage n'ayant lieu d'une communauté à l'autre qu'en

vertu d'un titre exprès, Marseille qui n'en avait aucun avec les communautés du pays, ne pouvait prétendre à la liberté d'agir d'une manière aussi illimitée, comme si tous les champs de la Provence eussent été les champs de son territoire. Ces raisons étaient péremptoires. Qui croira pourtant que les maîtres-rationaux jugèrent en faveur de Marseille? aussi, les propriétaires ruraux se firent justice eux-mêmes. Par un accord unanime, ils jurèrent d'égorger les troupeaux marseillais, et tinrent parole; mille procès pouvaient surgir de cette boucherie; pas un seul n'eut lieu; car, mieux avisés, les Marseillais renoncèrent à un privilége auquel le jugement des maîtres-rationaux avait donné une extension aussi déraisonnable; [1] ce qui prouve que, dans tous les temps, il y a eu des plaideurs favorisés et des juges ignorans.

Ressaisir la couronne de Naples était l'objet de toute l'ambition de René; dans cette vue, il ne fit aucune difficulté de secourir les Florentins contre Alphonse d'Aragon et les Vénitiens conjurés contre eux. Ce bon prince s'imaginait que si les Florentins avaient l'avantage, ils se réuniraient à lui et l'aideraient à rester dans ses états d'Italie. Vain espoir! la fortune des armes lui fut encore contraire.

1. Le vrai privilége de Marseille était de faire paître ses troupeaux, non dans toutes les campagnes de la Provence, mais à sept lieues dans les environs. Elle tenait ce privilége de Raymond Bérenger le vieux, et elle en jouissait depuis le 19 mai de l'an 1200.

Braves comme leur chef, ses guerriers firent des prodiges de valeur ; mais bientôt accablés par le nombre, ils furent dispersés comme les Florentins, et Alphonse garda tous ses avantages. Confus, désespéré, René revint en Provence, où, dès son arrivée, il mit tous ses soins à terminer une grande contestation qui régnait depuis trois années entre la ville d'Aix et celle de Marseille, et prenait encore sa source dans cette immense légende de priviléges accordés, supprimés, rétablis, dont les comtes souverains étaient prodigues envers les grandes villes de la Provence.

Les habitans d'Aix, malgré la vive opposition de ceux de Marseille, soutenaient qu'ils étaient exempts dans cette ville des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises par mer ; en vain le duc de Calabre, de concert avec le grand sénéchal, avait mis tout en usage pour empêcher que les parties se ruinassent en procès; car il est deux espèces de querelles qui ruinent la société : les procès où l'on plaide les armes à la main, et les guerres que l'on se fait avec des procès. Aix et Marseille ne pouvant ou ne voulant point employer la première voie, avaient eu recours inutilement à la seconde; enfin, le duc de Calabre renvoya les parties à René, qui jugea militairement, mais justement, et condamna la ville d'Aix en 1451.

René songeait toujours à conquérir le royaume de Naples, et les Provençaux, qui l'aimaient comme

un père, contribuèrent volontairement de leurs deniers à l'armement de la flotte qui fut équipée en 1458. Secondé par la milice provençale, Jean, duc de Calabre, obtint de beaux succès à cette époque et revint sain et sauf en Provence. Plus tard, en 1462, si René fut appelé par les Aragonais pour régner sur eux, il le dut aux négociations des Provençaux; ce fut encore avec des Provençaux que le duc de Calabre, en 1468, alla dans l'Aragon, prit des places, remporta des victoires, et ce fut, enfin, dans les bras des officiers de Provence qu'il mourut à Barcelonne en 1470. La douleur que les villes témoignèrent en apprenant cette mort, fut égale à la joie bien vive qu'elles avaient manifestée à l'occasion des succès de René dans l'Aragon, succès d'ailleurs inutiles, puisqu'ils n'assurèrent pas à ce prince le triomphe qu'il ambitionnait. Depuis lors, la vie du bon René fut obscure; il ne s'occupa plus qu'à faire le bonheur de ses sujets de Provence, en vivant au milieu d'eux comme un simple particulier. A Aix comme à Marseille, à Arles comme à Tarascon, ville qu'il habitait alternativement,[1] il aimait à se chauffer au soleil, aux endroits qui ont conservé depuis les noms de *cheminées du roi René*, et à deviser de choses simples avec les plus modestes artisans, qu'il comblait de ses bienfaits. Qu'on cesse donc d'être étonné que le nom de René soit encore si populaire

1. Il aimait beaucoup d'habiter le château qu'il embellit et fortifia dans le goût du temps.

parmi nous! René était aimé, il méritait de l'être, c'est, en deux mots, l'histoire de ce prince, l'une des gloires de notre Provence. Peintres, sculpteurs, poètes, historiens, se sont occupés de sa vie, ont retracé ses faits et actes, tous empreints de l'excellence de son caractère et des vertus de son cœur. Voyez comme le naïf Nostradamus représentait sa maison. « Elle était le temple de Dieu, l'œil de prudence, la balance de justice, le siège de magnanimité, la règle de tempérance, l'exemple d'honnêteté, la splendeur de miséricorde, la fontaine de grâces, la source de libéralité, le chœur des muses, l'école des orateurs, le concours des poètes, l'académie des philosophes, le sacraire des théologiens, le sénat des sages, l'assemblée des nobles, les fomentations des beaux esprits, le loyer des hommes doctes, la table des pauvres, l'espérance des bons, le refuge des innocens, la défense des misérables, la commune lumière et la retraite générale de tous. » Aussi tous les Provençaux le chérissaient comme un père, l'adoraient comme un dieu.

René fit beaucoup de nobles dont les descendans honorent la Provence moderne, et accorda aux anciens nobles beaucoup d'exemptions, contraires sans doute aux maximes du pays, mais où l'on remarque toujours l'intention de récompenser des services rendus ou une action d'éclat, et d'exciter par ce moyen à l'émulation des grandes choses. C'est ainsi que, par lettres patentes et spéciales du 10 septembre

1478, et en considération, dit le chroniqueur Nostradamus, du mérite et des services honorables que lui avaient rendus Louis Duranti, seigneur du Castelet de Sanche, maître rational de la grand-cour, et Pierre de Flotte, écuyer de Roquevaire, son gendre, le roi René voulut que Pierre pût avoir, tenir et et posséder de là en avant des biens ruraux jusques à la moutance d'un demi-feu franc de toutes charges, tailles, impositions et subsides pour lui et ses successeurs à jamais. [1] C'est ainsi encore que le chef de la famille d'Arlatan obtint du roi René la confirmation d'un privilége dont cette famille jouissait de temps immémorial, et qu'elle avait acquis par une action héroïque. On raconte, en effet, qu'un monstre marin, aux formes hideuses, fesait des ravages extraordinaires, dans le terroir de la Crau d'Arles, où il dévorait hommes, femmes et enfans, et détruisait l'arbrisseau qui porte le vermillon. Les campagnes étaient désertes, les récoltes séchaient sur plante, la terreur était partout. Armé de pied en cap, lance et sabre à la main, le premier des Arlatan sort de la ville d'Arles, *après s'être confessé et avoir communié ;* [2] il se jette à la poursuite du monstre, l'attaque sur un tas de vermillon, et lui enfonce la lame dans la gueule ; le monstre expire

1. C'est de ce Pierre de Flotte que sont descendus les Flotte d'Aix qui, de père en fils, dit encore Nostradamus, ont été sénateurs au souverain parlement.

2. La Lauzière.

après avoir perdu tout son sang, et son vainqueur lui tranche la tête à coups de sabre. Pour éterniser la mémoire de ce beau fait, la ville d'Arles donna au premier des Arlatan le titre de libérateur de la patrie, avec privilége pour lui et ses successeurs à perpétuité de tirer un tribut du vermillon. Ce fut ce privilége suranné que le roi avait confirmé en 1470. Le vermillon ne pouvait être ramassé avant la permission faite à son de trompe, et sans qu'on payât au privilégié un denier couronnat par livre.[1] Si tous les priviléges contre lesquels le XVII^e^ siècle s'est élevé avec tant de force et de succès, avaient eu une origine semblable, il faut croire, pour être juste, qu'ils subsisteraient encore.

Mais, pour exciter à la vraie noblesse, au courage, et à la vertu, René n'employait pas seulement les exemptions et priviléges propres à donner de l'émulation ; la perspicacité de son esprit servait encore sa politique digne d'un philosophe. Bon, caustique railleur et toujours vrai, il qualifiait ses nobles par des épithètes caractérisques des familles ; si la qualification était flatteuse, on s'étudiait à s'en rendre digne ; si elle exprimait un vice, on se corrigeait en s'efforçant de devenir meilleur. Aussi, remarque-t-on que les familles ainsi louées ont perpétué l'éloge qui s'est, pour ainsi dire, identifié avec elles, même de nos jours, tandis que les familles, alors hautement blâmées, ne pourraient plus aujourd'hui être

1. Environ 12 sols par quintal.

qualifiées avec autant de sévérité que le fesait le bon roi. On pourra en juger par les sobriquets suivants qui furent trouvés sur la couverture d'un livre de René, relié en cuir rouge et par lesquels ce prince distinguait quelques familles des plus illustres de la Provence :

Hospitalité et bonté des d'Agoult.	Déloyauté des Beaufort.
Libéralité des Villeneuve.	Gravité des Arcussia.
Dissolution des Castellane.	Sottise des Grasse.
Sagesse des Rambaud de Simiane.	Vaillance des Blaccas.
Fallace et malice des Barras.	Opinion des Sade.
Simplicité des Sabran.	Prud'hommie des Cabassole.
Fidélité des Bouliers.	Bonté des Castillon.
Constance des Vintimille.	Subtibilité des Jarente.
Témérité et fierté des Glandevès.	Ingéniosité d'Oraison.
Prudence des Pontevès.	Finesse des Grimauds.
Inconstance des Baux.	Grandeur des Porcellets.
Envie des Candolle.	Vanterie des Boniface.
Union de Forcalquier.	Légèreté des Lubières.
Tricherie des Aperioculos. (Dubreuil.)	Vivacité d'esprit des Forbin.

En suivant les phases séculaires au milieu desquelles ces diverses familles ont vécu depuis lors, on peut se convaincre de la vérité des observations de René, et de la profondeur de son jugement, car il en est de ces familles et de toutes les autres, comme des nations du globe. Chacune a son caractère particulier, qui se perpétue d'âge en âge, sauf les modifications en bien ou en mal.

XIV

Connaissances de René. — Ses ouvrages. — Ce qu'on a dit et ce qu'il faut penser de sa Fête-Dieu. — Nomination du prince, ou lieutenant du prince d'amour. — De l'abbé de ville, du roi de la Bazoche.—Des grands officiers de ce roi.—Exercices bazochiens, essais. —Le grand et le petit *juéc deis diables.*— *Lou juéc doou cat.* — La *reino Sabo.* — *Bello estello.*— Observations. — *Leis tirassouns.*— *Chivaoux frux.*— *Rascassetos.*— *Sant Christoou* et la *mouart.*—La *passado.*—La scène change, allez au cours voir *lou Gué.*— La renommée ouvre la marche. — Duc d'Urbin. — Les dieux de la fable à cheval.— Le char des grands dieux. — Les parques. — La procession.— Airs annotés de la composition de René. — Les *mais*.....—Mort du roi René.— Ses enfans.

LES biographes de René exaltent tous son amour pour les arts, les sciences et les lettres, qu'il cultivait avec succès. Ils le représentent comme poète, peintre, [1] musicien, versé dans les mathématiques, l'astronomie, et même

1. Son goût pour la peinture était tel qu'on est allé jusqu'à dire qu'il peignait une perdrix, lorsqu'il apprit la défaite de son fils, le duc de Calabre, vaincu par Scanderberg, roi d'Albanie, en 1462, et que, sans s'émouvoir, il avait continué son ouvrage.

l'astrologie ; ils nous citent avec admiration plusieurs de ses ouvrages en vers et en prose , qui existent encore dans nos bibliothèques , tels que: *L'abusé en cour.— Mortifications des vains plaisirs. — La doulce Marie. —Les Amours du Berger et de la Bergère.—Un traité desTournois*, etc., — ses vers latins et italiens, fabliaux, ballades, rondeaux et même ses comédies ou mystères; tous, enfin, nous parlent des cérémonies de la **Fête-Dieu**, instituée à Aix par René, cérémonies qu'ils appellent mélange absurde de fêtes théâtrales et religieuses, sans nous donner l'énigme ni le mot. Il est vrai qu'en **1590** , tems malheureux de la ligue , les archives des comtes de Provence et celles de l'hôtel de ville d'Aix ayant été incendiées ou détruites par l'invasion d'Amédée, duc de Savoie , nous n'avons aucun document qui détermine d'une manière bien positive l'idée qui présida à l'institution de cette fête; il est vrai encore que les mystères les plus sacrés de notre auguste religion se trouvent , dans cette cérémonie , mêlés à une sorte de galanterie romanesque et profane, et à de plates représentations de quelques points d'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, assemblage bizarre qui a long-temps paru inexplicable. Malgré tout cela, il faut convenir que le roi René, l'homme le plus éclairé de son siècle, avait certainement un but politique; c'est ce qui a été prouvé par M. de Haitze [1]

1. Pierre-Joseph de Haitze composa , en 1708 , un opuscule de 55 pages in 16, intitulé : *Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu*, qu'il dédia à la postérité pour la gloire de la ville d'Aix etc.

opp 240

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par Mr Fouque.



Statue du Roi René à Aix sculptée par David.

l'astrologie ; ils nous citent avec admiration plusieurs de ses ouvrages en vers et en prose, qui existent encore dans nos bibliothèques, tels que: *L'abusé en cour.* — *Mortifications des vains plaisirs.* — *La doulce Marie.* — *Les Amours du Berger et de la Bergère.* — *Un traité des Tournois*, etc., — ses vers latins et italiens, fabliaux, ballades, rondeaux et même ses comédies ou mystères; tous, enfin, nous parlent des cérémonies de la **Fête-Dieu**, instituée à Aix par René, cérémonies qu'ils appellent mélange absurde de fêtes théâtrales et religieuses, sans nous donner l'énigme ni le mot. Il est vrai qu'en 1590, tems malheureux de la ligue, les archives des comtes de Provence et celles de l'hôtel de ville d'Aix ayant été incendiées ou détruites par l'invasion d'Amédée, duc de Savoie, nous n'avons aucun document qui détermine d'une manière bien positive l'idée qui présida à l'institution de cette fête; il est vrai encore que les mystères les plus sacrés de notre auguste religion se trouvent, dans cette cérémonie, mêlés à une sorte de galanterie romanesque et profane, et à de plates représentations de quelques points d'histoire de l'ancien et du nouveau Testament, assemblage bizarre qui a long-temps paru inexplicable. Malgré tout cela, il faut convenir que le roi René, l'homme le plus éclairé de son siècle, avait certainement un but politique; c'est ce qui a été prouvé par M. de Haitze [1]

1. Pierre-Joseph de Haitze composa, en 1708, un opuscule de 55 pages in 16, intitulé : *Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu*, qu'il dédia à la postérité pour la gloire de la ville d'Aix etc.

opp 240

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par Mr. Fouque.



J. M. Véran del. et sculp.

Statue du Roi René, à Aix, sculptée par David.

NATIONAL ART LIBRARY

dans un opuscule publié à Aix en 1708, et plus tard, indirectement, par M. de Ste-Palaye, [1] dans ses mémoires sur l'ancienne chevalerie. Les rapports qui existent entre les usages de cette ancienne chevalerie, des tournois, fêtes chevaleresques, et ceux qui se pratiquent, à Aix, dans les cérémonies instituées par le bon roi, sont frappans. On pourra en juger par la description sommaire que nous allons offrir à nos lecteurs. [2]

Dès l'origine, la fête commençait le lundi de la Pentecôte, par la nomination d'*un prince d'amour*, d'*un lieutenant du prince d'amour*, *de l'abbé de la jeunesse* ou *de la ville*, et *du roi de la Bazoche*. [3] Ces personnages, les premiers de la fête, jouaient, ce jour là, le rôle des grands chevaliers qui assistaient aux tournois. Ils allaient, suivant l'usage religieux pratiqué avant le tournoi, entendre la messe à la Métropole, en grande cérémonie, suivis du parlement, des consuls, de leurs officiers et de leurs cours. On sait que les tournois étaient de

1. Mémoire sur l'ancienne chevalerie, considérée comme établissement politique et militaire, par M. de la Curne de Ste-Palaye, de l'académie française, de celle des inscriptions et belles lettres et des académies de Nancy et de la Crusca. Ces mémoires, en 2 volumes, furent imprimés à Paris en 1759.

2. Un petit volume, avec planches, publié par M. G. à Aix, en 1777, touchant les cérémonies de la Fête-Dieu, nous a beaucoup servi pour cette description.

3. La nomination du prince d'amour, et de son lieutenant, se fesait à l'hôtel de ville, tantôt par acclamation, tantôt par scrutin. Celle de l'abbé, Clerc-Marié ou chevalier, se fesait toujours au scrutin. La nomination du roi de la Bazoche et de ses officiers, avait lieu dans la grand-chambre, par deux commissaires du parlement, des syndics des procureurs et des notaires.

grandes et solennelles assemblées, publiées long-temps à l'avance, où se rendaient les rois, les reines, les princes et princesses, etc., pour être témoins de la valeur, de l'adresse et de la galanterie dont les chevaliers accourus de toutes parts fesaient profession, soit dans les combats à outrance, soit dans les combats de courtoisie ou à plaisance. Il est donc facile de deviner que le roi René, qui avait une grande passion pour les combats à la lance seul à seul, pour les tournois, faibles images de la guerre, et généralement pour tous les exercices militaires, en usage dans le XV^e siècle, voulut laisser à la postérité les traces de son amour pour l'ancienne chevalerie, et une représentation de ces exercices qu'il regardait comme politiques, et qu'il a joints, suivant l'esprit de son siècle et pour en assurer la durée, aux plus grandes cérémonies religieuses.

Le dimanche de la Trinité, le roi de la Bazoche sur son trône, nomme, par la voix de son capitaine des gardes, ses principaux officiers, qui sont : le connétable, l'amiral, le grand-maître et un chevalier d'honneur ; l'abbé de la ville nomme aussi ses officiers ; ensuite, on se rend à la messe, où le roi, en cordon bleu et plaque de l'ordre du Saint-Esprit, fait l'offrande. Le reste de la journée se passe en festins somptueux, en exercices bazochiens [1]

1. Ils avaient pour objet la nomination de trois bâtonniers chevaliers du prince ou de son lieutenant. Celui qui se distinguait le plus dans les exercices du drapeau et du bâton, était proclamé premier bâtonnier, ainsi de suite des deux autres.

et en essais ou *esproves*. C'est le prélude du grand *tournoyement*. Ce jour là, on essaye également les jeux, car, selon le proverbe, *lou djour de la Trinita, leis diables s'assadjoun* (s'essayent.) Ainsi, dans l'ancienne chevalerie, la veille des joutes et tournois, on fesait les essais :

> Amour trouva premiers haulx instruments,
> Chansons, dances, festes, esbatemens,
> Joutes, essaiz, behours et tournoyemens. [1]

La veille de la Fête-Dieu, on renouvelait les essais, qui sont, comme on disait autrefois, les entremets ou intermèdes des tournois. Les jeux qui s'annonçaient avec le plus de fracas sont ceux des diables; car, être diable est un honneur brigué dans les familles des basses classes, de père en fils. [2] Il y a le grand et le petit jeu ; dans le premier, on voit le roi Hérode entouré d'une douzaine de diables, armés de fourches longues et légères, avec lesquelles ils le tourmentent et le harcèlent; Hérode, désespéré, se débat avec son sceptre, saute de côté et d'autre, pour éviter les atteintes, et y parvient. Dans *lou pichoun juéc deïs diables* ou *l'ametto*, un jeune enfant, jambes et bras nus, corset blanc, représente la

1. *Behourls*, bâton. *Tournoyement*, tournoi. Il est à remarquer que les bâtonniers, officiers de l'abbé, font tourner avec une extrême rapidité leurs bâtons, et se tournent et se retournent eux-mêmes avec la plus grande vivacité.

2. On raconte qu'un jeune homme aspirait à être diable, ce qui était en litige, et qu'il gagna les suffrages par ce trait d'éloquence : *Mon père a été diable, mon grand père a été diable, pourquoi ne le serai-je pas ?*

petite ame (l'*ametto*) ; il tient une croix qu'un ange vient aussi protéger , pour sauver l'ame. Les diables avec leurs gourdins frappent l'ange et l'enfant. Au troisième coup , le jeu est fini , l'ame est sauvée et l'ange fait des sauts pour montrer sa satisfaction.

Vient ensuite *lou juéc doou cat* , le jeu du chat , qui n'est autre chose que celui du veau d'or. On sait que lorsque Moïse fut sur le mont Sinaï , les Juifs adorèrent un veau d'or et des animaux vivans. Dans le jeu du chat , ainsi appelé par le peuple , plus occupé des cris de cet animal , que du reste du jeu , Moïse ayant à côté de lui le grand-prêtre , montre à cinq ou six juifs qui représentent leur nation , les tables de la loi. L'un des Juifs porte le veau d'or sur un bâton qu'il élève le plus haut possible ; un autre fait sauter en l'air un chat enveloppé dans un linge ; le chat fait des miaulemens horribles. Le peuple rit , les juifs passent et repassent en courant , et tournant , devant Moïse et le grand-prêtre , font avec la main des signes de colère et poussent ensemble ce cri guttural et méprisant : *ouhoou ! ouhoou !* qui termine *lou juéc doou cat.*

Paraît alors la *rëino Sabo*, la reine de Saba, magnifiquement costumée. Suivie de trois dames d'atours, remarquables par leur parure , et d'un danseur ayant aux jarretières de petits grelots et à la main droite une épée, qu'il tient levée et au bout de laquelle on voit un petit château doré, surmonté de cinq

girouettes en clinquant, la *Reïno* va voir Salomon; elle met ses deux mains sur les hanches, s'agite avec noblesse et dignité, sans bouger de place, en suivant l'air composé, [1] dit-on, par le roi René; le porteur du château danse devant la reine qui le salue de la tête et du corps; après le troisième salut, les dames d'atours prennent la place du danseur, et dansent elles-mêmes fort gravement et en cadence, toujours suivant le même air.

Le jeu de la reine de Saba est immédiatement suivi de celui de la *Bello-Estello*, Belle-Étoile, qui représente les rois mages guidés par l'étoile et se rendant à Bethléem. Chacun des rois a un page. L'étoile est portée au bout d'une pique, peinte blanc et or. Lorsque le jeu commence, les mages suivent les mouvemens de l'étoile qu'ils ont en face, et que le porteur fait aller rapidement à droite et à gauche pendant trois fois; ils s'arrêtent lorsqu'elle s'arrête; alors le premier page, se dandinant, salue l'étoile, se retourne, fait un *réguigneou*, se retourne encore et salue le roi son maître, qui se retourne à son tour et reçoit le même salut du second page, ainsi de suite jusqu'au troisième roi, qui finit le jeu en donnant la bénédiction.

Narrateur fidèle, je ne cacherai point, et j'en ai quelque peine, que le *réguigneou* était un mouvement lascif, déshonnête, qui fesait rire le peuple, rougir

1. Cet air et ceux de la marche du prince d'amour, de chevaux frux, de la *passado*, et du guet, sont annotés ci-après.

les dames, et valait quelques pièces de monnaie de plus au page qui le fesait le mieux. « Mais que la simplicité de ces temps ne rebute pas, dit l'auteur de l'*Abrégé Chronique de l'Histoire de France*, (Hénaut); non, ce n'était point profanation de la religion. Tout était spectacle pour un peuple grossier, qui était attiré dans les églises où les cérémonies même du service divin étaient mêlées de ces sortes de spectacles. On ne célébrait pas seulement ces fêtes, on les représentait. Le jour des rois, trois prêtres habillés en rois et conduits par une figure d'étoile qui paraissait au haut de l'église, allaient à une crèche où ils offraient leur don, etc. » « De là, dit Fontenelle, le peuple courait au théâtre où il retrouvait les mêmes sujets. C'était encore lui remettre les choses de la religion sous les yeux; la foi était fortifiée par l'habitude contractée avec ces objets, et en entendre parler, c'était les avoir vus. »

Ne serions-nous pas réduits aujourd'hui à regretter ces temps de simplicité, où l'on ne raisonnait pas, où l'on se scandalisait moins, mais où l'on croyait ?..

Après l'*Estello* paraissaient *leis Tirassouns,* enfans qui se traînent par terre. Ce jeu figure le massacre des innocens. On y voit le roi Hérode ordonner de les faire mourir. Les enfans jettent de grands cris d'effroi; au coup de fusil que fait tirer Hérode, ils tombent, se roulent sur le pavé, souvent dans les ruisseaux, rient aux éclats et tendent la main aux spectateurs, qui leur donnent de la petite monnaie.

La scène change, voici *leis apotros*, les apôtres. Judas ouvre la marche, tenant en main la bourse de 30 deniers. Après lui l'on remarque saint Paul à sa grande épée nue ; viennent ensuite les apôtres et les évangélistes ornés de rubans et distingués par leurs attributs ; [1] enfin Jesus-Christ paraît ; il est courbé sous le poids de la croix, et porte une longue robe retenue autour du corps par une ceinture de corde.... Le jeu commence. Judas, que menace saint Paul avec son épée, passe rapidement devant les apôtres, montre à J.-C. sa bourse, fait deux ou trois fois le tour de sa personne, lui donne le baiser et repasse à travers les apôtres et les évangélistes, qui le frappent à coups redoublés. Ce qui étonne le plus dans cet entremet, c'est d'y voir saint Siméon en mitre et en chappe donner sa bénédiction, et porter de sa main gauche un panier avec des œufs. Excusons cet anachronisme en faveur de l'intention du bon René, qui ne prétendit pas, sans doute, donner une représentation fidèlement historique du mystère de la passion, mais instruire le peuple en l'amusant, même par les contrastes les plus étranges.

Leis chivaoux frux, Chevaux frisques ou fringans

1. J'ai jugé inutile de donner la description de tous les costumes des grands personnages de la fête, de ceux des entremets et de ceux dont il me reste à parler. Il suffit d'être un peu versé dans l'histoire de l'ancienne chevalerie, de l'ancien et du nouveau Testament, et de la mythologie pour qu'on puisse, sans se tromper, se figurer quels étaient ces costumes ; le luxe qu'on y déployait autrefois était si ruineux, que les consuls ont été obligés successivement d'y apporter de grandes modifications.

arrivent , c'est le plus agréable des intermèdes. Centaures improvisés, dix ou douze jeunes gens, coiffés autrefois de héaumes ou casques, et depuis, de chapeaux gris avec cocarde et beau plumet, ayant des épaulettes en or et des scapulaires de Notre-Dame-de-mont-Carmel, la tête, le cou et les bras ornés de rubans de diverses couleurs, s'avancent avec fierté. Ils sont chacun sur un cheval, ou plutôt dans un cheval de carton peint, suspendu à leurs côtés par deux rubans en sautoir sur leurs épaules ; des franges d'or et de soie pendent jusqu'à terre pour cacher les pieds des cavaliers qui portent à la main droite un petit bâton orné de rubans, tandis que de la gauche ils font mouvoir à leur gré cette figure de cheval. Ils forment ensuite une danse variée sur l'air consacré aux *chivaoux frux*. On a pensé que cette danse était une imitation, un souvenir de celles des anciens chevaliers créés dans une même promotion et qui

. Vertueux
Et pour amour, pleins de chevalerie
Loyaulx, secrez, *frisques* et gracieux,

se réunissaient pour caracoler en cadence et mêler ainsi leurs danses à celles du peuple, qui les environnait. Telle fut, dit-on, l'origine des fêtes ou ballets à cheval, qui se dansaient encore à la cour, du temps de Brantôme et de Bassompierre.

Les chevaux-frux sont suivis des *Rascassetos*. [1]

1. M. G... dans l'explication qu'il a donnée en 1777, des cérémonies de la Fête-Dieu, croit que l'étymologie du mot *rascassetos* doit

Ce jeu, par lequel le roi René a voulu rappeler l'histoire des lépreux de l'Évangile, intéresse fort peu les spectateurs à cause du dégoût qu'inspirent les *Rascassetos*. Ils sont au nombre de quatre, vêtus d'une peau galeuse, la tête rasée ou paraissant telle. Armés de ciseaux, d'un peigne et d'une brosse, trois d'entr'eux poursuivent le quatrième coiffé d'une perruque hideuse de saleté et de rogne. Celui-ci se débarrasse comme il peut de leurs poursuites, et le jeu finit un instant pour se renouveler ailleurs un moment après.

Jeunes enfans, petites filles, appelez vos mamans, jettez-vous dans leurs bras, retenez vos cris de frayeur, voici *sant Christoou*, saint Christophe. C'est l'avant-dernier des entremets, et après lui s'avance la *Mouart*, squelette noir et hideux, balayant avec sa faux terrible tout ce qui se trouve sur son passage. *sant Christoou* est une figure colossale de dix à douze pieds d'élévation, faite avec des morceaux de bois et des cercles fort légers, recouverts d'une aube blanche; les bras sont étendus en croix; sur le droit est attachée une figure de Jésus, et le tout est surmonté d'une énorme tête à barbe vénérable et grande auréole. Un homme est caché sous ce colosse,

être attribuée aux *Rasats* et aux *Carcistes*; cette opinion paraît peu fondée; il est plus naturel d'admettre que *Rascassetos* vient du mot *rasque*, par lequel les Provençaux désignent la gale, la rogne. Ainsi appelons-nous encore *rascasse*, mot du reste devenu français, un poisson du genre scorpène, dont les apparences sont toutes rogneuses ou *rascasses*. C'est pourtant le poisson le plus estimé par les gourmets pour le fameux *bouille-baisse* provençal.

et tout son jeu consiste à faire faire des saluts par saint Chistophe. Les hommes font des plaisanteries, les enfans ont peur, le mamans rient et jettent des sous dans l'escarcelle du quêteur.

Quelle fut l'idée du bon roi, en introduisant cet *entremet* dans sa fête? voulut-il rappeler ce géant armé en sarrasin de Grenade, qu'on vit figurer dans les entremets de Philippe-le-Bon, en 1453, ou bien imiter les Grecs, qui avaient de ces figures énormes à l'entrée des temples? chacun peut résoudre ces questions.

La *Mouart*, disions-nous, vient après *sant Christoou* et termine d'une manière fort triste les entremets, comme pour nous avertir que la vie n'est qu'un passage, et que tout appartient au règne de la mort. On comprend que René a voulu donner une personnification à cette pensée si juste de l'écriture sainte : vanité des vanités tout n'est que vanité, *vanitas vanitatum et omnia vanitas.*

Tels sont les jeux dont on fait les essais la veille de la Fête-Dieu. Mais ces amusemens qui, par leur variété et leurs contrastes, étonnent également ou attristent, ont lieu pendant le jour. La nuit a aussi sa fête ; c'est d'abord, vers le couchant du soleil, *la passado* de la Bazoche, et de l'Abbadie,[1] et à dix heures du soir *lou gué* (le guet).

La *passado* caractérise parfaitement le pas d'armes

1. On appelle ainsi ce qui concerne l'abbé de la ville dans le cérémonies de la Fête-Dieu.

des anciens chevaliers. Le pas ou le pas d'armes, selon M. de Ste-Palaye, se disait des combats simulés qui représentaient tout ce qui se fesait à la guerre, lorsqu'on défendait ou qu'on attaquait un pont, un défilé, un passage de rivière, ou tout autre passage qu'il était important de garder ou de forcer. Quoiqu'il en soit, dès l'entrée de la nuit, les bâtonniers de la Bazoche, ayant en tête le capitaine des gardes vêtu lui-même en bâtonnier, et suivi des syndics, des procureurs et d'un huissier, se rendent devant la porte de l'église St-Sauveur, où se trouvent déjà les bâtonniers de l'Abbadie. Après qu'on s'est assuré que les costumes et les couleurs des uns ou des autres n'ont aucune ressemblance, les officiers de la Bazoche se rangent à trente pas de la porte de l'église, et reçoivent le salut des six abbadiens, qui dès lors commencent leur passade et la continuent, en parcourant les rues que doit suivre, le lendemain, la procession. Les tambours et les fifres jouent la marche de l'Abbadie, et les bâtonniers font un exercice réglé sur l'air des tambours, en présentant leurs armes et fesant rouler leurs bâtons de droite à gauche, comme s'ils allaient forcer un poste. Les bazochiens qui les suivent à cent pas de distance environ, font leurs exercices particuliers, qu'ils répètent, chaque fois que les dames les demandent, et figurent alors un *combat de courtoisie*.

Mais la nuit s'avance; étrangers qui remplissez

les rues de la ville d'Aix, accourez sur le cours, si remarquable autrefois par ses quatre rangs d'ormes, renouvelés en 1831, et toujours grandiose par ses fontaines, son étendue,[1] les magnifiques hôtels qui le bordent, et la statue [2] colossale et paterne du roi René qui semble présider à toutes les fêtes de son institution; nobles habitantes de ce cours, sémillantes grisettes à l'œil vif et agaçant, belles provençales de toutes les classes, quittez un instant vos boudoirs, vos quadrilles, vos salons ou vos chambrettes; ouvrez vos balcons, vos croisées, préparez vos échaffaudages, voici *lou gué*; dix heures sonnent. C'est l'heure où les Grecs et les Romains commençaient autrefois leurs fêtes nocturnes, qui annonçaient une triste fin d'année; et vous, hélas! vous venez de voir la *mouart* (la mort) qui moissonnait tout ce qui se trouvait devant elle; mais ces fêtes nocturnes annonçaient aussi un jour de renouvellement, un jour heureux, où l'on devait

1. La longueur du cours d'Aix est de 436 mètres, et sa largeur de 42; il avait été planté en 1650, en vertu d'un arrêt du parlement de 1649. Les fontaines sont au nombre de trois, la première donne de l'eau froide par plusieurs tuyaux; la seconde, de l'eau chaude et minérale; la troisième est ornée de la statue de René d'Anjou. (Aix ancien et moderne).

2. Cette statue fut inaugurée en 1823, en présence de Madame, duchesse d'Angoulême, alors dauphine. On avait préparé un Kiosque pour cette auguste princesse devant laquelle on fit passer tous les jeux ou entremets de la Fête-Dieu qui, cette année, fut célébrée dans toute sa pompe. Celle qui a tant pleuré, celle qui a encore le cœur plein de tant de larmes, ne put s'empêcher de montrer un instant de gaieté, hélas! bien fugitive.

se livrer à la joie et aux plaisirs ; et c'est demain la grande fête d'Aix, la fête de René, fête religieuse, héroïque, chevaleresque. Ainsi, gentilles dames, montez sur vos échaffauds comme celles qui assistaient aux tournois ou pas d'armes tenus à Milan en 1507, où les *dames à plains échaffauts étaient aussi tant gorgiages* (parées) *que c'estait une droite fayerie* (féerie). Comme elles vous aurez vos princes d'amour, vos servans d'amour, auxquels l'on pourra dire :

« Servans d'amour, regardez doulcement
« Aux eschaffauts anges de paradis, (beautés angéliques.)
« Lors jousterez fort et joyeusement
« Et vous serez honorez et chéris.

Quelle est cette déesse à cheval sonnant de la trompette qui ouvre la marche du guet ? elle porte longue robe retroussée, et des ailes aux épaules et sur la tête ; c'est la messagère de Jupiter, la Renommée qui annonce les bonnes et mauvaises nouvelles. Fifres et tambours la suivent jouant l'air du guet, et son cortège se compose d'un porteur de drapeau et de nombreux chevaliers en corsets et culottes rouges, ayant bonnet à croissant et pique à la main.

Voyez-vous ces deux ridicules personnages, l'un homme, l'autre femme, avec manteau, robes et rubans jaunes, montés sur des ânes, suivis encore de chevaliers du guet, et de fifres et de tambours ? ils font là triste figure ; les spectateurs leur rient au nez. Vous ne devinez pas ? c'est, avec la duchesse.

ce malencontreux duc d'Urbin, que le pape Pie II envoya, en 1461, en qualité de général de ses troupes, contre le duc de Calabre, fils du roi René, pour secourir Ferdinand, fils naturel du roi d'Aragon auquel il avait succédé. Ce pauvre duc, malgré la bravoure des soldats du pape, fut complètement battu en arrivant, par le comte Piscinin, attaché au parti de René. Pour éterniser le mépris qu'inspira dès lors le duc d'Urbin, René fit paraître son simulacre sur un âne, dans l'institution de sa fête, mais, contre les habitudes de toute sa vie, il se montra chevalier peu galant, en associant la duchesse à cette scène burlesque. Aussi, et comme par pitié, on lui donne un grand éventail dont elle se sert pour cacher la rougeur qui lui monte au front, en songeant à la déconvenue de son mari.

Les deux ânes et leur suite ont filé; une attention silencieuse remplace le gros rire, pour se changer bientôt elle-même en gaieté folâtre. On voit paraître successivement les grands et petits dieux de l'Olympe, tous à cheval, avec les attributs qui les distinguent et précédés ou suivis des entremets de la fête; c'est d'abord Momus, le dieu de la satyre; puis Mercure et la Nuit que suivent *leis rascassetos* et *lou juéc doou gat*. Viennent ensuite Pluton et Proserpine, harcelés par *lou pichoun et lou grand juéc deis diables*. Suivent encore, toujours à cheval, Neptune et Amphitrite qu'accompagne une foule de faunes et de driades, dansant au son des tambourins, fifres,

et timpanons ; après eux, paraissent Pan avec ses cornes, la nymphe Sirinx avec son roseau, Bacchus dans un petit char, assis sur une tonne, tenant une coupe d'une main et un tyrse de l'autre, Mars et Minerve, Apollon et Diane, et derrière eux le jeu de la *reino Sabo* et des tambourins ; après lesquels on voit Saturne et Cybèle à cheval, *leis grands et leis pichouns dansaïres*, et enfin un char immense, étincelant d'or et d'argent ; au fond est un trône élevé sur lequel siègent, avec une dignité comique, Jupiter, Junon, Vénus, Cupidon, les Ris, les Jeux et les Plaisirs. La marche est fermée par les trois Parques à cheval ; Clothon tient la quenouille, Lachésis fait tourner le fuseau, et Atropos est armée de ciseaux pour couper le fil. Une musique brillante termine le guet, et lorsque cette belle et longue parade mythologique, bouffonne, chevaleresque, a défilé devant les spectateurs ébahis, l'air frais du matin annonce que l'aurore du grand jour de la Fête-Dieu va paraître.

Telles sont les fêtes profanes, mêlées à Aix, suivant l'ordre de notre narration, à la solennité religieuse, fondée en 1264, par le pape Urbain IV. Je ne décrirai point la procession proprement dite. Sous le rapport religieux, elle se fait à Aix comme dans toutes les grandes villes de la chretienté. Je dirai seulement qu'autrefois cette procession sortant à onze heures du matin, n'était finie qu'à sept heures du soir, et cependant le guet, cette autre procession

d'un autre genre, n'y assistait point; mais on y voyait, après les innombrables bannières de tous les corps de métiers; après toutes les œuvres pies, les hôpitaux, les administrations charitables, les révérends pères de dix couvens, on y voyait, disons-nous, tous les jeux ou intermèdes dont on vient de lire la description, l'abbadie, la bazoche, le prince ou lieutenant du prince d'amour, avec leurs suites nombreuses et brillantes. Les notaires, le corps de l'université, le massier, le recteur suivi des quatres facultés, les procureurs au parlement, les procureurs au siége, les prieurs de la confrérie du *Corpus Domini,* le massier du chapitre, le clergé de la Métropole en chappe, précédaient le très Saint-Sacrement, que suivaient, dans un silence religieux et méditatif, le parlement en robes rouges, les trésoriers, la sénéchaussée et maréchaussée. On comprend qu'aujourd'hui, sauf les différences qui existent dans les noms des corps constitués, la procession de la Fête-Dieu d'Aix est absolument semblable à celles des temps passés, lorsqu'on y mêle les institutions de René. Ce qui amuse le plus les *dilettanti*, c'est, à côté des symphonies guerrières de nos corps de musique moderne, et les chants majestueux de l'église, l'air comique et grave que le roi René composa pour quelques-uns des jeux. On verra sans doute avec plaisir cette musique annotée ici.

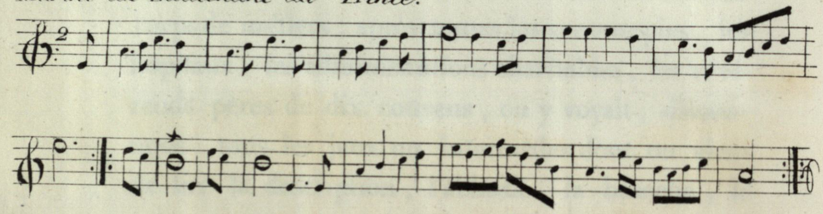
opp 256

AIRS

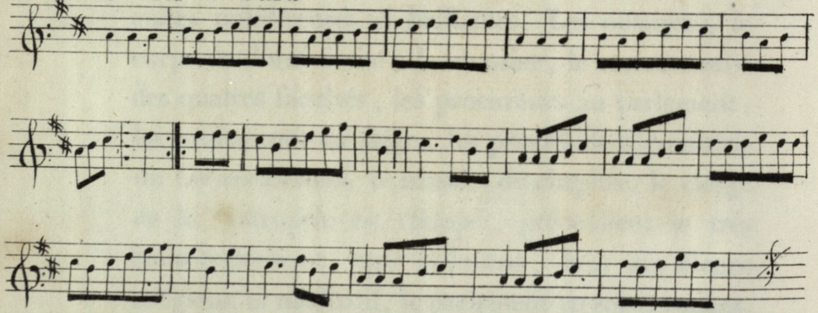
de la Composition du Roi René.

Pour les Jeux de la procession de la Fête-Dieu d'Aix.

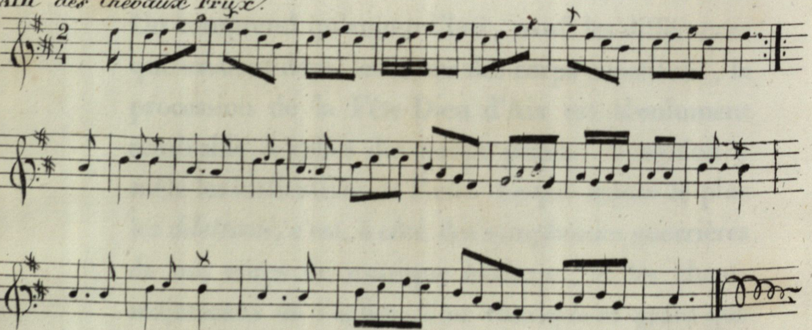
Marche du Lieutenant du Prince.



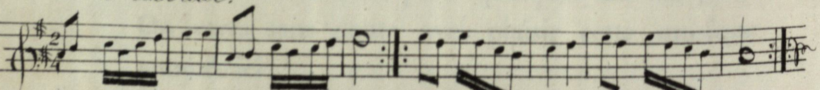
AIR de la Reine de Saba.



AIR des Chevaux Frux.



AIR de la Passade.



AIR du Gué.



Un usage, relatif encore à l'ancienne chevalerie, et que le roi René voulut perpétuer, c'est la plantation des Mais. Elle a lieu le samedi après la fête, au son des fifres et des tambourins, devant les hôtels des premières autorités, et surtout chez le roi de la Bazoche, preuve bien évidente que ce roi est toujours considéré comme le haut chevalier. En effet, après les tournois, l'usage voulait qu'on plaçât des beaumes ou casques au faîte des maisons des hauts chevaliers, pour y annoncer l'hospitalité à ceux qui cherchaient aventures. Perceforest, auteur d'un roman fort ancien, parle souvent de ces beaumes placés aux faîtes des châteaux, comme étant les signaux de l'hospitalité offerte aux chevaliers errans et quérant aventures; « adoncques, dit ce romancier, estait une coutume en la Grand-Bretaigne, et fut tant que charité régna illecque, tous gentilshommes et nobles dames fesaient mettre au plus hault de leur hostel une beaulme en signe que tous gentilshommes et gentilles femmes trespassant les chemins, entrassent hardyement en leur hostel comme au leur propre, car leurs biens estaient davantage à tous nobles hommes et femmes trespassant le royaulme. »

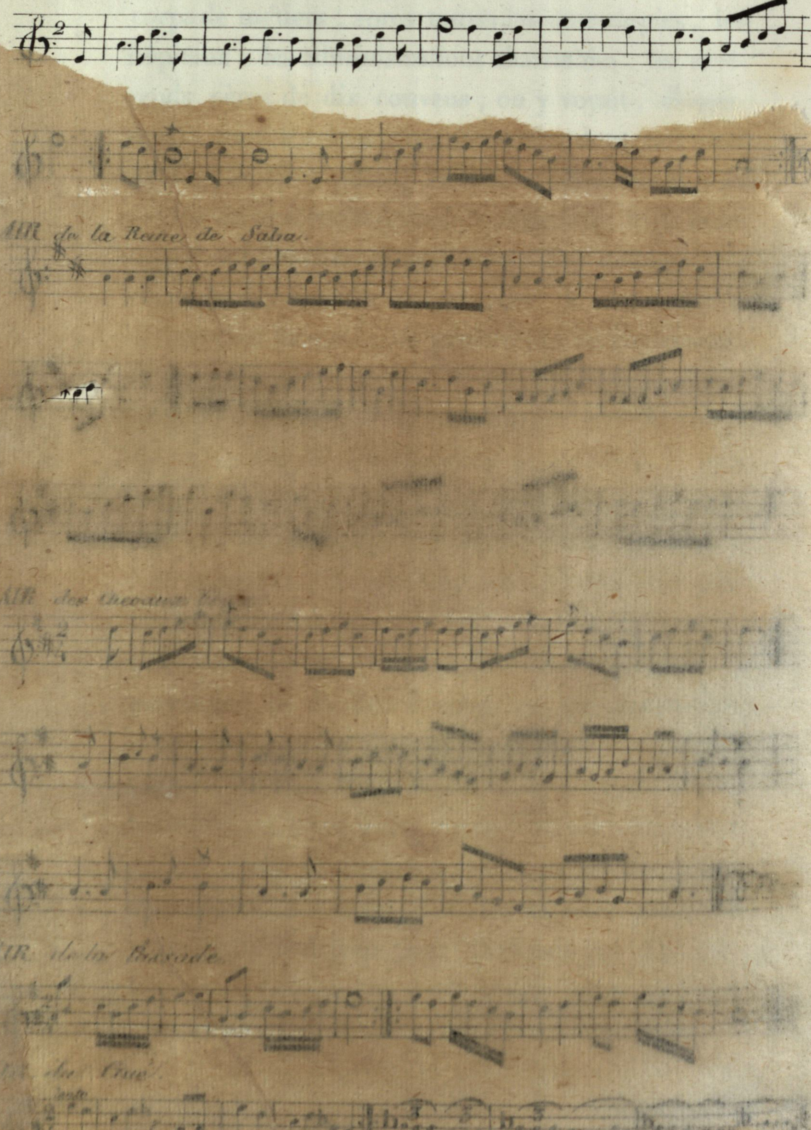
L'usage des Mais s'est perpétué en Provence et en Dauphiné, mais on ne les plante plus que devant les maisons des jeunes gens qui ont long-temps fait la cour à gentille demoiselle, et alors que celle-ci donne son cœur et sa main à un amant inattendu.

AIRS

de la Composition du Roi René.

Pour les Jeux de la procession de la Fête-Dieu d'Aix.

Marche du Lieutenant du Prince.



Un usage, relatif encore à l'ancienne chevalerie, et que le roi René voulut perpétuer, c'est la plantation des Mais. Elle a lieu le samedi après la fête, au son des fifres et des tambourins, devant les hôtels des premières autorités, et surtout chez le roi de la Bazoche, preuve bien évidente que ce roi est toujours considéré comme le haut chevalier. En effet, après les tournois, l'usage voulait qu'on plaçât des heaumes ou casques au faîte des maisons des hauts chevaliers, pour y annoncer l'hospitalité à ceux qui cherchaient aventures. Perceforest, auteur d'un roman fort ancien, parle souvent de ces heaumes placés aux faîtes des châteaux, comme étant les signaux de l'hospitalité offerte aux chevaliers errans et quérant aventures; « adoncques, dit ce romancier, estait une coutume en la Grand-Bretaigne, et fut tant que charité régna illecque; tous gentilshommes et nobles dames fesaient mettre au plus hault de leur hostel une heaulme en signe que tous gentilshommes et gentilles femmes trespassant les chemins, entrassent hardyement en leur hostel comme au leur propre, car leurs biens estaient davantage à tous nobles hommes et femmes trespassant le royaulme. »

L'usage des Mais s'est perpétué en Provence et en Dauphiné, mais on ne les plante plus que devant les maisons des jeunes gens qui ont long-temps fait la cour à gentille demoiselle, et alors que celle-ci donne son cœur et sa main à un amant inattendu.

A cette occasion et si les prétendans désappointés sont d'un heureux caractère, il y a des sérénades et des festins fort gais ; mais quelquefois il en résulte des rixes qui ont des suites fâcheuses.

René put jouir pendant plusieurs années des joies extraordinaires, causées par son institution bizarre. Il voyait avec bonheur l'affluence des étrangers qui accouraient de cinquante lieues à la ronde, pour voir la Fête-Dieu d'Aix, et séjournaient dans cette ville, procurant par là de grands avantages à tous les corps de métiers. Cette affluence est encore aujourd'hui la même, lorsque la fête est célébrée ; mais les variations politiques, et les malheurs des temps sont cause qu'elle ne se renouvelle qu'à de longs intervalles, et c'est un malheur plus grand qu'on ne pense..

Le 10 juillet de l'année 1480, la mort ravit le bon roi à ses sujets. Il avait alors 73 ans. La douleur de voir son peuple en proie à la peste qui depuis quelques années désolait la Provence, les peines qu'il prit pour adoucir la misère publique, avaient hâté ses derniers momens. (Villeneuve). Ses funérailles furent faites avec la plus grande pompe, et son corps, d'après ses intentions, fut transporté à Angers, où on le plaça dans l'église de St-Maurice, à côté de celui d'Isabeau ou Isabelle de Lorraine, sa première femme.

René avait eu de ce premier mariage cinq fils, qui moururent avant lui, et quatre filles, savoir : Yo-

lande, mariée à Ferri de Lorraine ; Marguerite, à Henri VI, roi d'Angleterre ; Anne et Élisabeth, mortes en bas âge. Il laissa trois enfans naturels reconnus, un fils et deux filles, savoir : Jean, marquis de Pont à Mousson, seigneur de St-Cannat, qui épousa Marie de Glandevès ; Blanche, qui se maria avec Bertrand de Beauvau, et Magdeleine, épouse de Louis de Bellanave en Bourbonnais. Mais le 22 juillet 1474, (six ans avant sa mort) René avait fait son testament à Marseille et déclaré héritier de ses états, son neveu, Charles d'Anjou, comte du Maine, qui prit le nom de Charles III.



XV

Caractère de Charles III. — Son arrivée en Provence. — Le pape lui refuse l'investiture du royaume de Naples. — Ferri de Vaudemont. — La Provence tranquille. — Prétentions de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Quel fut cet ordre. — Testament de Charles III. — Ses legs. — Sa mort. — Ses obsèques. — Épitaphe. — L'église St-Sauveur d'Aix. — Monumens et inscriptions. — Réflexions sur la réunion de la Provence à la monarchie française.

Si la candeur et la probité constituent le grand prince, Charles III peut revendiquer les titres les plus glorieux ; mais si, pour mériter ces titres, il faut, indépendamment d'un caractère vertueux et juste, être brave, politique, actif, intelligent, éclairé, Charles III fut un souverain très obscur, car la nature lui avait refusé toutes les qualités de l'esprit.

Dès que le testament de René fut connu, Charles se rendit à Marseille. Une galère le reçut à Arenc, et le porta dans la ville par l'entrée du port. Un

repas somptueux l'attendait dans la salle du conseil, où il fut servi par les douze principaux administrateurs qu'on nommait annuellement. Aix et les autres villes reconnurent sans peine le nouveau comte, qui s'empressa de confirmer leurs priviléges et prérogatives, et annonça l'intention de parcourir tout le comté pour fortifier les places, régulariser sur de nouvelles bases l'administration, et recevoir directement de la part de ses sujets leurs plaintes ou leurs observations sur les besoins du commerce et de l'agriculture. Tant de bonté fesait espérer un règne de paix et de bonheur, mais ce règne fut de courte durée, et ses commencemens ne furent pas sans inquiétude et pour le prince et pour les sujets.

Charles avait envoyé à Rome François de Luxembourg, pour demander au pape Sixte IV l'investiture des royaumes de Naples et de Sicile, dont Alphonse d'Aragon s'était emparé ; mais le pape, soit qu'il craignît les incursions des Aragonais sur les terres ecclésiastiques, soit, comme d'autres le prétendent, qu'il fût irrité contre la maison de Médicis et les Vénitiens que René avait aimés, soit enfin qu'il fût entré, à Florence, dans la conspiration de Pazzi, le pape, disons-nous, refusa l'investiture réclamée par Charles.

Ce désagrément fut bientôt suivi d'un autre. Déjà, peu de temps avant la mort de René, Ferri de Vaudemont, son petit fils, [1] s'était rendu en Pro-

1. Il était né d'Yolande d'Anjou, fille de René, et femme de Ferri de Lorraine.

vence pour solliciter ce comte de le nommer son héritier ; mais Louis XI, instruit de ses desseins et sachant que la Provence lui reviendrait si Charles III, incapable d'avoir des enfans, et d'une santé chancelante, succédait à René, lui avait tendu des embuches. Ferri s'en aperçut et se sauva à Venise sur une galère, décidé à faire jouer tous les ressorts de la politique et de la ruse. Le refus que venait d'éprouver Charles lui parut une occasion favorable. Secondé par Yolande, sa mère, non moins ambitieuse que lui, il agit secrètement auprès des villes de la Provence, et envoya même des troupes qui s'emparèrent de plusieurs lieux. Guilleaumes, Entrevaux, Grasse, Manosque, Draguignan avaient cédé à leurs efforts ; cependant les villes principales étaient restées fidèles à Charles III. Elles lui fournirent des hommes et de l'argent ; bientôt les troupes lorraines furent chassées et Ferri de Vaudemont prit la fuite.

La Provence était dans le calme ; elle jouissait d'une paix profonde, malgré les craintes qu'inspirait le duc de Lorraine, qui pouvait faire une nouvelle descente, et les impositions très fortes auxquelles les habitans étaient soumis, pour subvenir aux frais des dernières guerres et aux dépenses occasionnées par les réparations et les fortifications des villes. Mais on était heureux, et l'on payait sans murmurer ; aucune plainte ne se fit entendre dans une occasion qui, à d'autres époques, aurait soulevé les populaces.

Les chevaliers de S^t-Jean-de-Jerusalem prétendirent être exempts de toute imposition, en vertu des titres qui les déclaraient tels dans l'univers, ce qui s'étendait chez les Turcs et les Payens sur toute la terre, comme chez les Chrétiens en Europe, en Asie et en Afrique. Les prétentions de cet ordre si justement célèbre, mais ambitieux, allaient encore plus loin. Il disait: les papes, les rois, les empereurs ont pareillement exempté nos serviteurs, nos fermiers, nos censitaires, nos emphythéotes, nos vassaux. L'effet de ces exorbitantes prétentions était de rendre cinq ou six mille personnes exemptes des impositions dans une ville peuplée, par exemple, de vingt mille habitans, et de forcer son administration à rejeter sur les quatorze ou quinze mille restant, le poids de tous les subsides, de sorte qu'il y aurait eu, en quelque sorte, plus d'honneur et de profit à être serf, emphythéote ou laboureur dans les terres des chevaliers de S^t-Jean que d'être citoyen, père de famille, ou artisan libre.

La Provence aurait pu repousser comme monstrueuses ou tout au moins comme contraires aux maximes invariables et sacrées de sa législation économico-politique, les prétentions de S^t-Jean-de-Jérusalem. Elle aurait pu soutenir avec raison que les impositions établies par la province en corps ou par les communautés d'habitans furent toujours réelles; que personne n'en était exempt, et que le prince lui-même ne pouvait en exempter qui que

ce fût, à moins qu'il ne se chargeât vis-à-vis de la province ou de la communauté de la portion dont il aurait voulu exonérer une personne, car une exemption, quelle qu'elle soit, aggrave toujours le fardeau de ceux qui payent, ce qui n'est ni juste ni raisonnable.

D'ailleurs, quels étaient les titres invoqués? des pancartes, des bulles, des brefs expédiés par des souverains étrangers ; des concessions accordées sans qu'on eût entendu les parties intéressées ; des suppliques aux rois et comtes souverains de la Provence, où souvent le faux avait été dit, et le vrai avait été caché.

Toutefois, la Provence, qui fut toujours si éminemment religieuse, ne s'étonnait point que l'ordre des chevaliers de St-Jean fût favorisé par les puissances de la terre ; elle savait que, vêtus du long habit, le chef couvert d'un austère capuce, le menton ombragé d'une barbe épaisse, armés d'une large ceinture, tous les membres de cet ordre respectable et respecté fesaient vœu de combattre les ennemis du nom chrétien ; de braver dans les hôpitaux, au service des malades, des pestiférés, la mort qu'ils auraient bravée sur un champ de bataille; de jeûner et prier lorsqu'ils ne combattaient pas pour la cause de Dieu et de la religion.... Les principales villes de la Provence reçurent donc avec respect les bulles invoquées par les chevaliers de St-Jean et déclarèrent qu'ils jouiraient, dans leur sein, de l'exemption

qui leur était accordée. Il paraît que, dans d'autres contrées, la bulle particulière présentée en Provence, en 1481, n'eut pas le même succès, puisque, en 1523, l'ordre de Malte en obtint une confirmation du pape Clément VII, ci-devant chevalier de l'ordre. Cette dernière bulle, les lettres patentes de Louis II, de 1549, le diplôme de Frédéric II, en 1239, la charte de Richard, roi d'Angleterre, furent les titres que les chevaliers de S^t-Jean firent valoir, long-temps après, pour être encore exempts des impositions. Mais l'ordre était complètement dégénéré. Vêtu d'habits superbes, servi par de nombreux domestiques, nourri d'alimens délicats, et couché sur un duvet voluptueux, le chevalier mourait connu des riches et ignoré des pauvres. Aussi, d'autres mœurs, des lois nouvelles, la politique de l'Europe se sont opposées, dans ces divers siècles, à ce que les chevaliers de S^t-Jean équipassent des flottes, qu'ils fussent dans une continuelle croisière, fesant la guerre aux Musulmans sans distinction, entreprenant de rétablir le nom chrétien dans les champs de la Syrie et de la Palestine arrosés du sang de leurs devanciers ; on s'est opposé, enfin, à ce qu'ils fussent même serviteurs d'hôpitaux. Mais, pour être juste envers ce corps célèbre, souvenons-nous que c'est sur lui que l'Europe s'est long-temps reposée du soin de purger la Méditerranée des brigands qui infestaient et troublaient le commerce des nations ; que c'est sur ses membres particuliè-

rement que la religion et l'humanité durent compter, et qu'en effet ils secouraient, autant qu'il était en eux, les hôpitaux et les malades pour lesquels ils avaient reçu tant de biens, répandant leurs largesses sur l'homme souffrant dans toutes les parties du monde chrétien, rachetant de leurs deniers les infortunés qui gémissaient dans les fers de l'Africain. Ces souvenirs sont glorieux, et notre reconnaissance, oubliant l'ambition qui les perdit, bénira encore les chevaliers de S[t]-Jean-de-Jérusalem, à cause de leurs bienfaits, et de la religion qu'ils défendirent et propagèrent.

La santé de Charles III déclinait tous les jours, depuis surtout la mort de Jeanne de Lorraine, son épouse, qui le laissait sans enfans. Pressentant lui-même sa fin prochaine, et conseillé par le plus habile négociateur de ce temps, Palamède de Forbin, seigneur dévoué à la monarchie française, il fit son testament le 10 décembre 1481, dans sa maison royale [1] de Marseille, par le ministère du notaire Geoffroy Talamer, en présence d'Elzéard Garnier, prieur de S[t]-Maximin, de François Bernard, religieux dominicain, de Robin et Jean-Baptiste de Meyran, d'Arles, et de plusieurs autres témoins. Le roi de France, Louis XI, son cousin germain, fut, selon les prévisions, institué héritier de tous les états de

1. Cette maison existe encore; elle est située rue de la Prison, et se fait remarquer par sa façade gothique, en pierres taillées à facettes aiguës, ce qui la fait appeler par le peuple maison des diamans. Elle appartient en partie à M. Elzéard Garnier, l'un des petits neveux d'Elzéard Garnier, prieur de St-Maximin.

Charles. Ainsi la Provence, démembrée de la monarchie française en 879, fut de nouveau et à jamais réunie à cette auguste monarchie.

Par le même acte de ses dernières volontés, Charles fit plusieurs legs importans à tous les officiers de sa maison. Le soin de ses funérailles fut laissé à son cousin François de Luxembourg, qui devait y employer deux mille écus d'or, et auquel il légua le vicomté des Martigues avec les terres des Pennes et de Château-Neuf. Guillaume de Montmorency, son grand chambellan, eut six mille écus d'or; le couvent des religieux dominicains de St-Maximin, sa bibliothèque, à l'exception des livres de médecine qui furent légués à Pierre Morel, son médecin. Antoine et Michel de Grammont, Louis de Miolans, Boniface et Georges de Castellane, Jean de Glandevès, baron de Pourrières, Geoffroi Talamer de Lorgues, Jean de Benaud, gentilhomme de Tarascon, Gabriel de Montfaucon, Hector de Montbrun, Hervé de Karanrais, Gérard Guinot, ses écuyers, chambellans, maîtres d'hôtel, secrétaires, valets de chambre, reçurent tous des preuves de son affection et de sa munificence. Il voulut qu'à Louis XI succédât son fils Charles, dauphin, recommandant spécialement à son héritier universel de maintenir la Provence dans ses prérogatives et coutumes.

Charles expira le lendemain, 11 décembre. Son corps fut exposé pendant six jours sur un lit d'honneur, dans son palais de Marseille. Le septième

jour, après l'oraison funèbre que prononça Jacques de La Cepède, en présence de toute la ville en larmes, (car Charles n'avait pas été moins aimé que René) le convoi se fit avec une pompe inusitée. On y vit toutes les grandes administrations de la Provence, les consuls de Marseille,[1] une députation des villes.[2] Placé dans un coffre de plomb, sur un char magnifique, couvert de velours noir, le corps de Charles III fut transporté à Aix, et déposé, selon ses intentions testamentaires, dans la Métropole, où peu après on lui érigea un tombeau magnifique en marbre, qu'on a long-temps admiré dans le chœur de l'église. Il portait l'inscription suivante, en lettres d'or :

Lilia Francorum, cœlestia munera regum
Reliquias veteris Andegavæque domûs,
Occulit iste lapis, celataque marmora claudit,
Obruta sic fatis regia sceptra jacent.
Jerusalem et Siculos, et si per fata liceret,
Aragones poterat nostra tenere manus;
Sed fortuna diù nostros ne ferret honores,
Accelerat mortis tempora dura mihi;
Qui legis hoc tristi quo scriptum marmore carmen
Dic, tibi sit requies, Karole, paxque tibi.[3]

1. Les consuls de Marseille étaient cette année : Fouquet de Sénas, Charles Gasin et Gabriel Sylve.

2. Les députés de la ville d'Arles furent : René de Castillon, seigneur de Begues, Bermon, Bochon et Fouquet de la Tour, seigneur de Romoles.

3 Nostradamus a fait de ces distiques cette traduction libre, dans le goût de son tems :

Dessous ces marbres magnifiques
Gravés d'un art presque divin

Il paraît que ce tombeau a été détruit au commencement de nos troubles politiques. A cette époque, S[t]-Sauveur fut dévasté et converti en temple de la Raison, où les jours de décade on fesait des discours au peuple. Cependant on y conserve encore quelques restes de monumens précieux et d'inscriptions tumulaires, tels que le tombeau de S[t] Mitre placé sur l'autel dédié à ce saint; deux tombes, dont l'une est celle d'un dignitaire de S[t]-Jean-de-Jérusalem; l'autre, dont l'inscription est à peine lisible, paraît être celle d'un archevêque d'Aix. Parmi les inscriptions anciennes, deux sont fort curieuses; la première est celle de Bazile, archevêque d'Aix, dont l'existence est fixée sous le consulat d'Altérius, en l'année 494, c'est ce qui résulte de l'inscription

Dorment les dernières reliques
De l'estoc du sang Angevin
Et du lys d'or, présent insigne
Du ciel, au sang royal et digne :
Tels gissants par la mort touchez
Les sceptres à terre couchez,
Si les destins inexorables
M'eussent regardé favorables
D'un œil et d'un trait plus humain
Dessous mes armes et ma main
J'auroi veu ployer la Sicile
Aragon et la sainte ville
De Salem, mais le sort rebours
Hasta le terme de mes jours
Ennuieux de mes hauts faits d'armes;
O toi qui lis ces tristes carmes (*vers*)
De ce marbre, di ce propos :
Dors Charles en paix et repos.

dont il ne reste qu'un fragment qui suffit néanmoins pour éclaircir ce point de notre histoire :

. NOIAR
BASILIO EP IO
ANN. XXIII
VIII DI II T.
NOS OCTOB
. TERIO CONS.

L'autre inscription est celle d'Adjutor, qu'on avait soumis à une pénitence publique.

HIC IN PACE QUIESCIT ADIUTOR QUI POST
ACCEPTAM PŒNITENTIAM MIGRAVIT AD
DOMINUM ANN. LXV. MENSES VII. DIES XV.
DEPOSITUS S. D. IV KAL. IANUARIAS.
ANASTASIO V. C. CONSULE.

Lors des obsèques de Charles III, le portail de l'église était entièrement neuf, n'ayant été commencé qu'en 1476. « Il était orné de sculptures d'une grande délicatesse de travail et des statues de plusieurs personnages du temps, tels que saint Louis, évêque de Toulouse, Louis XI, et Charles III, comte de Provence. Les têtes avaient été sculptées avec soin sur des portails ressemblans. Ces figures et une partie des ornemens ont été détruits pendant les orages révolutionnaires et refaits depuis quelques années ; mais ce qu'on voit est loin de remplacer ,

pour le mérite, ce qui manque. On voit sur les portes extérieures de la grande nef des sculptures du quinzième siècle ; elles représentent les prophètes et les sybilles ; les portes sont curieuses par un grand nombre de détails précieusement travaillés. » (*Aix ancien et moderne.*)

L'auteur de cet opuscule intéressant nous fait l'histoire religieuse et monumentale de S^t-Sauveur, depuis sa fondation, qui remonte aux premiers siècles de l'église,[1] jusqu'à nos jours ; cependant il ne dit rien du tombeau de Charles III, d'où il faut conclure, et cette conséquence est forcée pour ceux qui ont visité la Métropole d'Aix dans toutes ses parties, que ce tombeau comme tant d'autres monumens des arts et de la sagesse des siècles, a été détruit par les adorateurs de la Raison, cette bienfaisante divinité de la révolution française.

Trois siècles environ devaient s'écouler avant que cette Raison parût sur les autels improvisés par la folie, et dictât aux passions furieuses ses lois désorganisatrices, lorsque, par le testament de Charles III,

1. Lorsque le christianisme fut introduit en Provence, les premiers chrétiens, à l'exemple de ceux de Constantinople, renversèrent les statues des faux dieux et transformèrent en églises les temples des divinités du paganisme. Il existait un temple sur le lieu même où est aujourd'hui la Métropole d'Aix. Le dieu, qui avait 24 pieds de hauteur, un zodiaque sculpté en relief et une inscription dédiée au soleil, trouvés dans les fouilles faites en différens temps, en attestant la vérité de ce que nous avançons, nous apprennent encore que le temple était dédié au soleil. etc. etc. (*Aix ancien et moderne*).

la Provence fut de nouveau incorporée à la monarchie française, non comme une partie à un tout, mais comme un tout à un autre tout. Aussi, les Provençaux accueillirent avec joie le testament de leur souverain, parce qu'ils voyaient l'arbre monarchique de la France étendre incessamment ses rameaux protecteurs et glorieux. Sans doute ils savaient que Louis XI, dont les préludes comme dauphin avaient inspiré tant de justes craintes, était un mélange incompréhensible de vices et de vertus, mais ils savaient encore qu'il n'était sévère, cruel même qu'envers les grands dont la haine l'inquiétait peu, car s'il disait : *qui nescit dissimulare nescit regnare*, il disait aussi : *oderint dùm metuant ;* qu'ils me détestent pourvu qu'ils me craignent, et qu'ils cessent de tourmenter mon peuple. Telle était la politique de Louis XI, et l'on sait la reconnaissance que lui doivent les classes les plus nombreuses.

Ici se terminent les Fastes de la Provence ancienne. Une ère nouvelle commence pour les Provençaux redevenus Français. Le monarque d'un grand empire va prendre le titre de *comte de Provence*, et ses successeurs au trône de France, par le droit de la légitimité, droit immémorial, droit sacré et conservateur de l'ordre et de la stabilité, droit que les usurpateurs eux-mêmes invoquent dans l'intérêt de leur race, après l'avoir méconnu pour la race régnante, s'honoreront aussi de porter ce titre. France et Provence ne feront plus qu'un

empire, mais la Provence restera la plus belle, comme la plus importante partie de cet empire. Ses Fastes historiques appartiennent donc désormais à la France entière, qui participera à nos gloires spéciales, de nous Provençaux, comme nous participerons aux siennes, car ses monarques seront nos comtes, nos chefs, nos souverains. Nous serons Français, mais nous resterons fiers d'avoir été, d'être encore, et de rester toujours Provençaux. Nous n'oublierons jamais que l'acte par lequel la Provence fut réunie à la couronne de France, imposait au souverain donataire, et à ses successeurs, l'obligation de maintenir nos priviléges, nos franchises, et même de les augmenter ; nous n'oublierons pas que Louis XI, pour valider la donation de Charles III, et obtenir la confiance de nos pères, fit assembler les états à Aix ; que là, en son nom, le maintien de nos priviléges fut solennellement juré, et qu'alors seulement les états de la province ratifièrent la donation. Si donc, dans le cours des siècles, la violence nous impose d'autres lois ; si un désordre incessant, des révolutions permanentes naissent de ces lois de la force, nous pourrons à bon droit nous écrier que la violence ne peut prescrire contre la justice, et que, si nos pères furent heureux par leurs statuts, nous devons reprendre leurs anciens erremens politiques, en nous conformant toutefois à cette maxime d'ordre public, proclamée et maintenue par l'esprit progressif de la raison humaine : égalité devant la loi.

XVI

Quel était Palamède de Forbin. —Sa grandeur excite l'envie. —Sa harangue aux états. — Résultats de cette harangue. — Fondation religieuse à Tarascon par Louis XI.— Hélis Sapor, et Louis Gats, anecdote. — Baudricourt en Provence. — Palamède confirmé.— Peste et lâcheté des consuls. — Louis XI consulte la Provence à l'occasion du mariage du dauphin. — Charles VIII succède à son père. — Palamède est révoqué. — Un mot sur ce provençal illustre. — Déloyauté du duc de Bourgogne. — Le duc de Lorraine menace encore la Provence. — Les états tenus à Aix. — Tableau de ces états. — Rapprochemens avec les états de Tours. — Belle conduite d'Anne de Beaujeu et du duc d'Orléans. — Observations sur ces mots : tiers-états, noblesse, clergé. — La monarchie révolutionnaire.

PALAMÈDE de Forbin, que Louis XI avait envoyé en Provence comme son lieutenant-général, et avec l'autorité la plus illimitée, gouvernait ce pays en véritable souverain. « Ce Palamède auquel semblait, dit C. Nostradamus, ne manquer que le seul nom de roi, fils de Jean, fils de

François de Forbin, qui, de son temps, reçut plusieurs lettres d'honneur des Vénitiens, était seigneur de Soliers, homme de savoir excellent; personnage au reste plein de crédit et d'autorité, et, pour le faire court, le plus excellent de son temps, tant en justice et prudence, qu'en gloire de faits chaleureux, dont il a été digne d'immortelles louanges, car par la souplesse et la dextérité de son entendement, il avait toujours entre les autres gentilshommes du pays, la conduite des affaires du royaume de Naples, où il s'était si vertueusement et tant héroïquement comporté, qu'il mérita d'être surnommé par un haut titre et marque d'honneur, le *Grand Palamède.* »

Cette éblouissante grandeur excita la jalousie des gentilshommes qui se tenaient, et étaient en effet, dit le même annaliste, aussi grands seigneurs que Palamède. Des accusations graves parvinrent au pied du trône. Palamède mandé en cour se justifia et revint en Provence avec les mêmes pouvoirs. Mais ceux qui le poursuivaient de leurs accusations calomnieuses et qui étaient précisément les nobles qu'il avait pourvus des plus hautes dignités, lui suscitèrent de nouveaux embarras, se déclarant contre Louis XI, en faveur du duc de Lorraine, qui prétendait droit à la Provence, et exerçant toutes sortes de tyrannies contre ceux qui étaient dans leur dépendance, jusques à *piller, dérober et rudement oppresser le pauvre peuple.* Instruit de ces exactions,

Palamède en informa le roi, comte de Provence, qui lui donna ordre de convoquer les trois états dans la ville d'Aix, et lui envoya, dans cet objet, des patentes de souveraine autorité.

Les états assemblés, Palamède leur adressa ce discours, où l'on voit la preuve que, dans tous les temps, la vraie noblesse consiste dans la vertu, la fidélité au roi, et la pratique des devoirs imposés à tous les citoyens :

« Je voudrais, très vénérable, illustre et fidèle assemblée, [1] avoir matière plus douce, et pouvoir entamer le commencement de mon discours que je franchirais en peu de mots par quelque occasion moins curieuse que celle que j'ai à vous ouvrir et déclarer; car ayant à parler contre des nobles et des gentilshommes qualifiés de cette province, je ne sais de vrai, comme en étant en mon particulier une pièce assez bonne, et la principale; maintenant par l'autorité que le roi, notre souverain prince, m'y a voulu donner, je le pourrais dextrement faire sans encourir la malveillance de plusieurs qui leur touchent de parentage, voir sans quelque mépris d'un tant illustre et respectable corps dont je suis membre, et d'autre part si je mentais que je ne me rende autant indigne de cette charge, que digne du courroux de Dieu, de l'indignation

1. J'ai cru devoir dans ce discours conserver la bonhommie parlementaire des vieux temps, dont le type se trouve dans le style de C. Nostradamus.

des hommes, et des reproches de mon roi : mais considérant que la noblesse séparée des vertueuses actions, de la règle du devoir et de la fidèle générosité des ancêtres qui l'ont par ce moyen acquise à leurs descendans, vient à se perdre, gâter et confondre pêle-mêle avec l'amas du peuple, si elle n'est soigneusement entretenue par la même vertu, et conservée dans des vaisseaux d'or, j'estime que les vertueux, fidèles et glorieux gentilshommes, comme ceux qui sont vraiment nobles et bien nés, seront bientôt de mon côté et approuveront facilement ce que j'ai maintenant à dire.

« Or, n'ignorez-vous pas que les sieurs de Serenon, de Montfort, de Vaulx, de Matheron, de Ragusse, de Benault et plusieurs autres de noble condition, qui suivent leur vent, ne sachent fort bien que leur roi Louis est leur droit et légitime seigneur, et que le testament de Charles, au moyen duquel la Provence lui est échue, ne soit assez parvenu à leurs oreilles, ayant été haut et clair publiquement notifié, nonobstant ces choses ils ne soient non seulement attachés au parti des princes Lorrains, prétendus de cette comté, ains droitement rebelles à leur roi, ouvertement les ennemis déclarés, perturbateurs du commerce, repos, voire impies désolateurs de la propre terre, en laquelle ils ont reçu la lumière du jour, être, naissance et nourriture : chose autant prodigieuse que mal convenable à gentilshommes nés de bon sang et de

bons pères, lesquels naissent tels par une grace non petite et un ordre bien excellent, pour être le bras droit du prince, le bouclier de la patrie, la défense des villes, le soutien de la justice, les petits rois du peuple, et les demi-dieux des affligés : et néanmoins démentant ingratement la prud'hommie et la vertu de leurs ancêtres, et ne semblant en rien à eux-mêmes, ils ont mis en tel désordre ce pauvre pays, que les dégâts, les ranҫonnemens, les ravages et les maux qu'ils ont commis et commettent encore journellement sans exception ni différence de condition ni de qualité, font pleurer les murs et les champs; les impositions qu'ils mettent sus, les deniers qu'ils arrachent, les insupportables déportemens qu'ils pratiquent, les inhumaines forceneries qu'ils exercent font dresser le poil d'horreur, et bégayer toute langue en les récitant ; de manière que s'étant rendus criminels de lèze majesté, de rébellion et de félonie, ils se sont par même raison rendus punissables et châtiables de divers supplices ; car les plaintes générales qui ont été faites à sa majesté et à nous qui avons l'honneur de la représenter en ce pays, vous ayant principalement amenés ici à cette fin, crient vengeance et veulent que chacun de vous mette la main à l'œuvre, pour apprendre tels téméraires et si mal conseillés à se bander contre leur prince, à vivre mieux et reconnaître leur devoir par toutes voies de force et d'hostilité, à tels cas requises et nécessaires: à ce

que comme félons, déserteurs, boutefeux et perturbateurs ils soient arrêtés, pris et saisis, forcés à restituer les dommages et les maux qu'ils ont faits aux plaignans et querélans ; si qu'on leur ôte les armes des mains pour leur ôter entièrement tout moyen de vengeance et d'injure ; finalement soient dépouillés à jamais de leurs offices, et privés de toute sorte d'honneurs, charges, dignités et commissions, avec punition rigoureusement exemplaire et mémorable à l'avenir. »

Cette harangue, pleine de sagesse et de fermeté, obtint tout le succès que Palamède était en droit d'attendre ; les états ratifièrent toutes les demandes du gouverneur ; les nobles, rebelles et félons, se démirent successivement de leurs charges, et rentrèrent dans l'obéissance ; l'on vit même François de Luxembourg qui avait reçu, en donation par le testament de Charles, son parent, le vicomté des Martigues, reconnaître l'universalité des droits de Louis XI sur le comté de Provence, et renoncer en sa faveur à ce legs.

Les troubles paraissaient apaisés ; mais les passions envieuses que Palamède, par sa toute-puissance, avait soulevées, tramaient de nouveaux complots contre sa personne. Cependant Louis profita de ces momens de calme pour faire acte de souveraineté en Provence ; il commença par se montrer prince religieux, en fondant à Tarascon, en honneur de S^te^ Marthe, dont les reliques étaient

pour lui un objet de grande vénération, un collége ecclésiastique avec haute, moyenne, basse juridiction, et tous les produits de la ville. Il écrivit ensuite aux maîtres rationaux de la ville d'Aix, de lui faire un état exact et détaillé de tous les droits et revenus du comté.

Palamède se disposait à partir avec cet état, lorsqu'il fut retenu momentanément par une circonstance qui tient à une aventure peu connue.

Dans un moment d'abandon que l'histoire couvre d'un voile respectueux, Helis Sapor, dame de Vitrolles et de la vallée d'Oise, s'était dépouillée de tous ses biens en faveur de Louis Gast, seigneur de Barges. Plus tard, elle fit déclarer cette donation fausse et châtier comme faussaires le notaire et les témoins. Cet acte déloyal avait courroucé le seigneur de Barges, qui, profitant des troubles occasionnés en Provence par les princes lorrains, y était accouru avec une forte troupe de gens armés qui lui étaient dévoués, et avait pu facilement enlever Helis Sapor de son château de Vitrolles, et la conduire garrotée dans celui de Barges (en Languedoc) qui devint sa prison. Là, à force de violences, Louis Gast obtint nouvel acte par lequel il était déclaré seigneur des terres et juridictions de la gentilfemme. Cependant Helis Sapor avait pu faire parvenir ses plaintes au gouverneur de Provence, qui, révolté de la conduite discourtoise du seigneur de Barges, écrivit des lettres pressantes à Louis XI. La châtelaine de

Vitrolles fut remise en liberté, et son ravisseur renonça forcément à ses prétentions.

Cependant Palamède avait fait son voyage, et il était de nouveau retourné en Provence avec les mêmes pouvoirs. La jalousie et la haine de ses ennemis en devinrent plus actives. De nouvelles plaintes furent portées contre son administration ; pour en finir, Louis XI envoya Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, prendre des informations. Baudricourt arriva en Provence dans le courant du mois de janvier 1483. Mais grand fut son étonnement lorsqu'il vit les populations entières exalter les vertus et la justice du gouverneur de Provence. Les Marseillais, qui s'intéressaient vivement à lui, lui témoignèrent surtout leur affection d'une manière éclatante. Les notables furent recevoir Baudricourt aux frontières de la Provence ; Candolle, assesseur, le harangua, et au nom de la ville lui fit un présent magnifique. [1] Faut-il ajouter que l'enquête eut pour résultat la confirmation de Palamède ?

Peu de temps après que Baudricourt eut quitté la Provence, la peste affligea de nouveau cette contrée et sévit plus particulièrement à Marseille,

1. Il se composait de deux grands bassins d'argent avec deux belles aiguières d'un travail parfait ; de douze riches tapis de Flandres ; douze flambeaux de cire blanche de Venise ; douze boîtes de dragées muscades ; douze petits pains de sucre fin de Madère ; douze sacs d'avoine ; deux tonneaux de vin blanc et deux de vin rouge clairet.

dont les consuls donnèrent l'exemple le plus odieux; la peur en fit des lâches, car ils prirent la fuite et livrèrent ainsi leur ville aux ravages du fléau et au pillage.... Ils oublièrent que, dans les temps de calamité, le premier magistrat d'une ville est l'homme auquel la patrie confie son salut; que sa fuite est une trahison, puisqu'il détruit par là ce qu'il a juré de conserver.

Lorsque la peste ravageait l'ancienne Égypte, le gouvernement invitait par des récompenses tous les citoyens à se garantir du fléau; les chefs des villes étaient obligés de marcher jour et nuit à la tête des gardes qui y étaient établies, et si l'un d'eux prenait la fuite, on courait après lui, on le ramenait, on l'enfermait dans le lieu où le danger était le plus grand et on lui disait: meurs ou travaille, l'infamie te suit.

A côté de ce fait affligeant, l'année 1483 nous offre un souvenir plus propre à satisfaire notre fierté provençale... Il s'agissait alors du mariage du dauphin, Charles VIII, avec Marguerite d'Autriche, alors âgée de treize ans. Louis XI, que l'esprit de politique avait toujours gouverné, comprit qu'il devait, dans cette circonstance solennelle, imiter ses prédécesseurs, qui, dans toutes leurs affaires consultaient les Provençaux. En conséquence, il députa une ambassade à Marseille, qui choisit Jacques Candole, son assesseur, personnage d'une grande considération, pour assister au mariage qui devait

avoir lieu à Amboise ; Candole partit en effet. Les états de Provence convoqués à Toulon, sous la présidence de Louis de Forbin, fils du grand Palamède, élurent les barons d'Entrevènes, de Beïnes et de Sénas, pour aller prêter hommage au dauphin, comme successeur de Louis XI. Toutefois la mort de ce monarque, arrivée le 30 août 1483, empêcha le mariage projeté.

A peine Charles VIII eut succedé à son père, que, cédant aux suggestions malveillantes dont son extrême jeunesse était entourée, il retira sa confiance à Palamède de Forbin, dont les conseils avaient valu la Provence à la monarchie française, et le priva de tous ses emplois ; cet illustre provençal peut donc être considéré comme un de ces exemples de la vanité des grandeurs humaines que l'histoire nous présente si souvent. « Parvenu au faîte des grandeurs humaines, il n'y trouva que des chagrins et des amertumes ; en butte aux traits de la calomnie, il ne lutta contre elle qu'aux dépens de son repos. Malheureux malgré son apparente fortune, sa chûte lui fit peut-être trouver le bonheur au sein de la vie privée, où il passa le reste de ses jours. L'envie, en cherchant à lui nuire le débarrassa, malgré lui, du lourd fardeau du pouvoir, mais elle priva l'état d'un serviteur dont les talens auraient pu encore lui être utiles. » [1]

1. Villeneuve.

Charles VIII était monté sur le trône à l'âge de treize ans, malgré la fourberie de Pierre Landais, qui fut accusé d'avoir fabriqué des pièces et composé un mémoire pour faire courir le bruit que ce prince était un fils supposé, et légitimer par là les prétentions du duc de Bourgogne, dont il était le ministre, à la couronne de France; misérable machination dont l'odieux retomba tout entier sur son auteur principal.

Les Fastes de la Provence, sous le règne de Charles VIII, sont peu importans; on voit encore, à cette époque, un duc de Lorraine à qui les barons napolitains, ligués avec le pape contre leur roi, avaient offert la couronne de Naples, accourir en ce pays secondé par les secours que le monarque français, comte de Provence, lui avait fournis. Mais tout-à-coup, le prince lorrain, étant déjà à Lyon, apprend que le roi de Naples a donné satisfaction à ses barons et au pape, et que la paix était conclue. Dans son dépit, il considère la permission que lui avait donnée le roi de France d'accepter la couronne de Naples comme une reconnaissance tacite de ses droits à la succession de la maison d'Anjou, et se prépare à faire valoir son prétendu droit les armes à la main. Les troupes qu'il avait rassemblées pour l'expédition de Naples le mettaient en position de commencer la guerre promptement, mais [1] les

1. Villeneuve.

états de Provence, fatigués de ces querelles toujours renaissantes envoyèrent vers le roi, Jean-Baptiste de Pontevès et Rollin Barthelémy, pour l'engager à confirmer de nouveau les statuts, priviléges et franchises du pays, et de le réunir irrévocablement au royaume de France, non comme une dépendance, mais comme annexe. Cette mesure et d'autres plus énergiques que le roi se hâta de prendre, comblèrent les états de joie, et déconcertèrent les projets du duc et de ses partisans.

LISTE DES ÉTATS DE PROVENCE.

Tenus à Aix le 9 avril 1487.

1er ORDRE

CLERGÉ.

Philippe, archevêque d'Aix. [1] — Jean Alardet, évêque de Marseille. — Jean, évêque de Sisteron. — Augier d'Anglure, abbé de St-Victor. — Jean Cazalet, abbé de Simiane. — Honoré Amalric, abbé de Valsaint. — Le prieur du monastère de la Celle. — Louis de Cornille, docteur, pour l'archevêque d'Arles. — L'abbé de Mont-Majour. — Guillaume-Paul, vicaire-général, pour l'archevêque d'Avignon. — Pierre Baudou, docteur, pour Marc, évêque de Riez, et pour Antoine, évêque de Digne. — Jean Rodolphe, archidiacre de Fréjus, pour son évêque. — Gaspard More, jurisconsulte, vicaire de Raphaël, évêque de Vence. — Etienne Loup, docteur, prieur de Bugès, évêque de Glandevès.

1. Comme premier et principal procureur du pays, il fit la proposition et la harangue qui se fait coustumièrement à l'ouver-

2me ORDRE

NOBLESSE

OU

BARONS ET GENTILS-HOMMES.

Item magnificis ac potentibus
Egregiis quoque ac generosis viris.
.

Fouque d'Agout. — Palamède de Forbin. — Jean Baptiste et Honoré de Pontevès. — Georges de Castellane. — Honoré de Pontevès, seigneur de Bargème. — Georges de Castellane ou de Forcalquier, baron de Ceyreste. — Jacques de Grasse. — Laurent le Faur, pour François de Luxembourg. — Guillaume de Montclar, pour le vicomte de Valerme. — Honoré de Berre. — Guigonet de Jarente. — Helion de Villeneuve. — Jean de Glandevès. — Honoré de Castellane. — Charles de Castellane. — Jean de Pontevès. — Antoine de Blaccas. — Gaucher de Quiqueran. —Philippe de Castellane. — Bertrand de Marseille (Vintimille). — Pons de Villeneuve. — Elzéar Alvalric. — Louis Rodulphe, seigneur de Limans. — Antoine de Pontevès. — Fouque de la Tour, seigneur de Romoles. — Hugues du Puget. — Bernard Foissard. — Jean de Brignolles. — Jean de Forbin. — Jacques du Puget. — Giraud de Villeneuve. — Giraud de Simiane. — Pierre de Grasse. — Geoffroid de Castellane. — Balthazar d'Agout. — Elzéar, seigneur d'Allins. — Jean de Castellane. — Balthazar de Sade. — Helion de Sabran. — François d'Arcussia. — Pons de Flotte. — Pierre Isouard. — Louis de Pontevès. — Louis du Puget. — Antoine de

ture de ces générales et solennelles convocations, en graves, courtes et vives paroles, pour disposer les ordres assemblés à faciliter l'exécution des affaires. Ce prélat remontra combien leur était meilleur d'être inséparablement annexés à sceptre si puissant, stable et ferme, tant chrétien, noble et illustre, comme était celui de France. (*C. Nostradamus.*)

Villeneuve. — Durand de Pontevès. — Elzear Rodulphe. — Pierre de Sabran. — Etienne de Robin. — Fouque de Castillon. — Jacques Targue. — Jean de Accucio, seigneur de Tours. — Louis Gerente. — Alexis de Villeneuve. — Antoine, marquis de Sive. — Antoine de Matharon. — Jean de Rochas. — Jacques de Fos.

3me ORDRE.

TIERS-ÉTAT

OU

DÉPUTÉS DES VILLES.

Atque pariter egregiis nobilibus et honorabilibus viris.

Jacques de Candolle, assesseur de Marseille.— Pierre Imberti, député d'Arles — Pierre de Pontevès, André Guiran, Raymond-L'évêque, et Rollin Barthélemy, députés d'Aix. — Pierre Salette et Pierre Mugotti, députés de Tarascon. — Antoine de Codut, député de Forcalquier. — Jean Fulques ou Fulconis et Antoine Bermont, députés de Sisteron. — Pierre Aineli et Albin Bourdet, députés de Grasse.— Jean de Canet et Jean de Brignoles, députés d'Hyères. — Victor Duranti et Jacques Giraud, députés de Draguignan. — Guillaume Jassaud, député du Luc. — Cosme Clément de Fréjus et Honoré Alazer, médecin, députés de Draguignan. — Gabriel Gajau et Jean Siguier, députés de Toulon.— Jean Guérin de Brignolles et Arnaud Spinessi, députés de Brignolles. —Antoine de Sparon, député de St-Maximin. — Antoine de Materon et Jean Rochas, députés de Digne. — Jean d'Ortigue, député d'Apt. — Isnard de Seguiran de Barjols, Guillaume d'Arbaud, d'Aups, députés de Barjols.— Antoine Bertel, syndic de Moustiers et Georges Richelmi de Riez, députés de Moustiers. —Thomas Fossi, député de Castellane. — Honoré Molin et Antoine Bonafoux, députés de Seine. — Jean de Frison, député de Colmar. — Jean Barcillon et Jean Sivate, députés de St-Paul.—Étienne Rodier, depute de Pertuis. — Barthélemi Domicini, député de Guillaume. — Pierre André, député d'Anot. —Honoré de Besaudun, depute de Tretz.

Tels furent les états de Provence tenus à Aix le 9 avril 1487. Lorsqu'on rapproche cette date de celle des états généraux tenus à Tours, en 1484, on acquiert la conviction que les états particuliers des provinces étaient, comme ceux de Tours, des monumens éternels de la sagesse de nos pères. Tous les publicistes ont établi cette vérité que constate Garnier.[1]

Disons donc un mot sur les états de Tours. Rœderer, notre contemporain, en les appelant la cour plénière de la nation, détruit la calomnie qui voulait établir que ces états furent vendus à la cour. Les preuves sont péremptoires ; elle établissent:

1° A quel point Anne de Beaujeu, tutrice du roi, et le duc d'Orléans, qui demandèrent à cette assemblée nationale des députés pour juger leurs débats particuliers, étaient éloignés de l'espérance et du projet de la corrompre.

2° A quel degré de considération, de progrès en progrès, les communes étaient parvenues, et combien la régente et le duc d'Orléans s'honoraient d'un noble respect pour les vœux d'un royaume qu'ils ambitionnaient de gouverner.

Chacun d'eux, dit Rœderer,[2] pour obtenir des élections favorables à sa cause, emploie le même moyen, c'est de donner au peuple l'assurance qu'il veut travailler au bien public.

1. *Histoire de France*, Vély, Villaret et Garnier.

2. *Louis XII et François Ier*, mémoire historique par Rœderer.

Mais cette assurrance également sincère des deux parts, et dont l'amour secret d'Anne de Beaujeu pour le duc d'Orléans paraît avoir été le principal motif, [1] put se signaler davantage du côté de la tutrice qui était en possession du gouvernement, que de la part du duc qui ne fesait qu'y aspirer; celui-ci ne pouvait que répandre des promesses sincères, tandis qu'Anne de Beaujeu était en position de promettre et de réaliser, par avance, une partie de ce qu'elle fesait espérer.

En conséquence, elle s'empressa de soulager le peuple, de diminuer les impôts, unique moyen de prouver que son gouvernement serait à bon marché.

Pour que le soulagement qu'elle fait éprouver ne soit point illusoire, elle diminue les dépenses; ainsi, Louis XI avait laissé sur pied une armée de 60,000 hommes, elle licencie les troupes. Louis XI avait pris à sa suite 6000 Suisses; Anne de Beaujeu les renvoie dans leur patrie; elle ouvre les prisons encombrées, rappelle les exilés, dédommage des disgraces, réintègre les contumaces, réhabilite les condamnés, etc. etc.

En un mot, économie, justice, bonté, tout fut mis en œuvre à l'époque de la convocation des

1. « J'ai oui dire, dit Brantôme, que du commencement elle portait à M. le duc d'Orléans, depuis roi, de l'affection, voire même de l'amour; de sorte que si M. d'Orléans y eût voulu entendre, il y eut eu bonne part (au gouvernement.) Comme je tiens de bon lieu. »

états de Tours pour rendre les élections favorables au gouvernement.

Respect aux princes, s'écrie avec raison Rœderer, qui corrompent ainsi les assemblées électorales ! honneur aux électeurs qu'on n'espère gagner que par de tels moyens ! Ces réflexions, qui paraissent d'abord s'éloigner de notre sujet, s'y raccordent tout particulièrement ; elles tendent à prouver que dans les états particuliers des provinces annexées à la France, la pensée immuable des gouvernans était alors le bonheur réel du peuple qui la bénissait et la respectait, comme elle respectait le peuple par la considération accordée aux communes ; qu'en effet, à cette époque et déjà le tiers-état marchait sur la même ligne que le clergé ; le clergé sur la même ligne que la noblesse, et la noblesse n'était que l'égale du clergé et du tiers-état.

Ces dénominations, tiers-état, noblesse, clergé, n'existent plus dans nos lois relatives à la représentation nationale ; mais il n'est pas sans intérêt de constater que, consacrées par le temps et les mœurs de nos pères dont la susceptibilité ne ressemblait en rien à celle qui a fait nos révolutions, ces dénominations, si long-temps critiquées, étaient alors indispensables pour distinguer trois ordres qui, séparés avaient chacun des droits, des attributs et des devoirs particuliers ; droits, attributs et devoirs qui devenaient communs, lorsque les trois ordres étaient réunis ; alors, ils ne fesaient plus qu'un corps et

une ame. Le président était nommé en commun ; les bureaux étaient nommés en commun; le député du tiers-état était celui de la noblesse ; le député de la noblesse se serait offensé si on ne l'avait considéré comme celui du tiers-état ; ainsi du clergé. Toutes ces vérités sont prouvées dans le récit que fit de ce qui s'était passé aux états de Tours, Masselin, député de la Normandie à ces états :

« Chaque division, dit-il, eut une salle particulière pour travailler séparément aux matières qu'on devait mettre sous les yeux du roi.

« On convint qu'on se rassemblerait ensuite dans la salle générale pour entendre la lecture des travaux de chaque division , et extraire les objets importans , et en former un seul cahier qui contiendrait les demandes de toute la nation. »

Ajoutons que tous les députés étaient indistinctement : *Messeigneurs des états.* C'est ainsi que le chancelier de France, Guillaume de Rochefort, avait commencé le discours d'ouverture , discours , dit Rœderer , où les plus délicates bienséances sont observées et qui fut tout à la fois affectueux , sage et noble. Quoi de plus touchant que les paroles que le chancelier adresse à l'assemblée ! après lui avoir exposé le bien progressif qui s'était fait depuis Louis XI : « Le roi , dit-il, se propose plus encore, il exige que vous lui découvriez les abus qui peuvent être échappés à sa connaissance , et que vous ne lui déguisiez aucun des maux qui affligent le

peuple.... Ne craignez pas, ajoute-t-il, que vos plaintes soient importunes ; le roi aura égard à vos remontrances ; et vous, princes qui m'écoutez, je vous supplie et vous adjure, au nom de la patrie, notre mère commune, d'oublier tout esprit de parti et de laisser aux députés une pleine et entière liberté. »

La politique personnelle de Charles VIII ne démentit jamais l'esprit qui présida aux états de Tours sur lesquels se modelèrent les états provinciaux; c'est ce qui a fait dire à Rœderer : qu'à la fin du XV[e] siècle le commun état jouissait de la plénitude des droits civils et politiques ; il avait la liberté, la prospérité, et de plus, une part dans les pouvoirs qui en sont les garanties. Tout Français avait donc retrouvé le fond de la condition primitive de Franc, de Gaulois, d'homme, améliorée par les circonstances de la civilisation. Le retour aux droits essentiels de l'homme était donc effectué, la révolution était commencée.....

La royauté révolutionnaire !!! Oui, sans doute ; tels avaient été depuis Hugues-Capet les efforts incessans de l'esprit monarchique, dont l'essence est le progrès, et qui, déjà sous Charles VIII, avait reconquis pour tous les Français les droits de l'homme. Mais laissons de côté les réflexions politiques et revenons à notre sujet spécial.

Charles VIII mourut d'une attaque d'apoplexie, le 1[er] avril 1498, dans une galerie du château d'Am-

boise, en regardant jouer à la paume, à côté de la reine. Il avait alors 27 ans. Les enfans qu'il avait eus d'Anne de Bretagne, moururent tous en bas âge. Le duc d'Orléans que nous avons vu lutter de magnanimité et de vertus avec Anne de Beaujeu aux états de Tours, succéda à Charles VIII, sous le nom de Louis XII. Sa bonté, sa justice, son amour pour ses sujets lui valurent le surnom de *juste*, et de *père du peuple*.



XVII

Louis XII, Son premier et son second mariage. — Réformation de la justice. — De l'inamovibilité. — Institution du parlement de Provence.— Ses commencemens. — Liste des familles parlementaires.— La peste. — Conduite des consuls des diverses villes.— Belle conduite de celui de Puimoisson. — La croix patibulaire et les commissaires du parlement, anecdote. — Ce qu'on a fait pour encourager les mariages. — Loi *papia-poppœa* et le seigneur de Rognes. — Droits de Louis XII au royaume de Naples. — Jean Ricaut, anecdote.— Troisième mariage du roi. — Sa fin.

LOUIS XII, après avoir fait déclarer nul, par Alexandre VI, son mariage avec Jeanne de France, qui s'en consola bientôt et se retira dans le Berry, avait épousé (le 8 janvier 1499) Anne, veuve de Charles VIII, héritière du duché de Bretagne. Jamais reine n'avait apporté une aussi belle dot à nos rois, et aucune ne l'a égalée en vertus. [1]

Les désordres qui regnaient en Provence depuis

1. La Lauzière.

Charles I[er], avaient altéré l'administration de la justice et mis les juges dans le cas d'être réformés ; car Louis II n'avait réformé que les tribunaux sans s'occuper des magistrats ; [1] Louis XII commit, dit-on, la même faute, ne s'attachant qu'à la manière de faire rendre la justice à ses sujets, sans examiner les vertus, les qualités et les talens de ceux qui devaient la rendre. Ce reproche, dont le fond est vrai peut-être, a été adressé à l'un de nos meilleurs rois, à celui que ses contemporains proclamèrent le juste, et le père du peuple. L'anomalie est frappante et suggère bien des réflexions qui justifient la politique de Louis XII. Sans doute la justice est une, invariable et incorruptible par essence ; aussi, ce n'est pas elle qui peut être réformée. La réforme judiciaire, lorsqu'elle devient indispensable pour le bien des peuples, ne peut donc avoir lieu qu'à l'égard des juges. Mais cette mesure politique est toujours l'œuvre du temps, jamais de la volonté du prince, quelque puissant qu'il soit, à moins qu'il ne veuille, par un acte de despotisme, briser le sceptre de la justice ; j'appelle ainsi la plus belle de nos institutions judiciaires, l'inamovibilité... Ceci mérite examen et exige une digression qui m'a paru importante. [2]

1. Voir chapitre XII de ces *Fastes*, tome 2.

2. Je la prends dans mon *Esprit de la monarchie française*, chapitre XIV, 1[er] volume, où je l'ai insérée d'abord, quoiqu'appartenant à mes *Fastes*.

Les magistrats judiciaires, comtes et ducs, baillis et sénéchaux, furent révocables à volonté, *ad nutum*, jusqu'au règne de Philippe-le-Bel ; mais ce monarque ayant réformé des officiers[1], auteurs ou complices de grandes malversations, au commencement du XIV[e] siècle, confirma les autres en place, ordonnant, pour témoigner tout le prix qu'il accordait à leurs services publics, qu'ils ne pourraient être destitués. Cette innovation, en relevant la dignité des juges, offrit à tous les citoyens les plus grandes garanties pour la distribution d'une bonne justice. Le roi Jean déclara même que les membres du parlement seraient affranchis de tous péages pour leurs vivres, afin qu'ils fussent tout entiers aux intérêts de la chose publique, « *ferventius laborare pro republica.* »[2] Cet usage disparut par les augmentations successives des émolumens ; mais l'inamovibilité s'appliqua à toutes les charges de judicature.

Ce principe a rarement reçu des atteintes sans occasionner de grands désordres. Sous Charles V, on n'avait point encore fait l'expérience de toute la sagesse vraiment républicaine qu'il renferme, et ce prince ayant eu à se plaindre de quelques grands officiers, les destitua. Il reconnut bientôt que cette rigueur n'avait contribué qu'à augmenter les parti-

1. Dans l'ancien temps, les charges de magistrature s'appelaient offices. Ce nom n'est donné aujourd'hui qu'aux charges de notaires, avoués, huissiers.

2. Lettres-patentes de 1353.

sans du roi de Navarre, avec qui la France était en guerre, et il ne pensa plus qu'à réparer ce qu'il regardait lui-même comme une faute. On admirera toujours la prudence et la dignité qu'il mit dans cette circonstance. Il se rendit en personne au parlement, où il fit et prononça lui-même l'arrêt par lequel il fut déclaré que toutes les destitutions avaient été faites contre *raison* et *justice*.... [1] C'est un des actes nombreux qui méritèrent à Charles V le plus beau titre qui ait jamais été donné à l'un de nos rois, [2] le surnom de *Sage*.

Louis XI voulut aussi porter atteinte à l'inamovibilité, ce qui contribua, disent quelques historiens, à la guerre dite *du bien public*, qui, du reste, eut tant de fausses causes que le prince devina et sut détruire. Pour celle qui résultait des destitutions, il la fit disparaître et mérita les éloges de la postérité. Il ordonna « qu'à l'avenir les juges ne pourraient être destitués ou privés de leurs charges que pour cause de forfaiture, préalablement jugée et déclarée judiciairement, selon les termes de justice, par juge compétent. » [3] Il fit même jurer à Charles VIII, son fils, d'observer cette loi comme une des plus essentielles pour le bien et la sûreté de l'état. Depuis lors, la

1. Ceci se passait sous Charles, dit le *Mauvais*, roi de Navarre dans le XIVe siècle; l'on sait que la Navarre ne fut réunie à la France que par l'avénement des Bourbons, vers la fin du XVIe siècle.

2. le président Hénault.

3. Déclaration du 21 octobre 1467.

monarchie française, qui conserve et protége toutes les institutions favorables au bien commun, a suivi, sur l'inamovibilité judiciaire, la politique de Louis XI. La démocratie seule aurait peut-être quelque intérêt à suivre une marche contraire; en effet, dit un ancien publiciste : [1] « dans les états démocratiques, la durée des fonctions attribuées aux officiers doit être momentanée, parce qu'il est important d'empêcher que les officiers, enflés par l'exercice de la puissance publique, ne prétendent s'élever au-dessus de leurs concitoyens; mais, dans les monarchies où le prince ne peut redouter que ses officiers s'élèvent au-dessus de lui, ces officiers doivent être perpétuels, afin qu'une longue expérience les mette en état de faire mieux leurs fonctions, et qu'ils y acquièrent plus d'autorité...... » Ajoutons : plus d'indépendance, car les juges, dont l'impartialité dans les affaires soumises à leurs décisions, y compris celles qui sont politiques, ou qui ont quelque affinité avec la politique, est un devoir sacré, ne peuvent bien remplir ce devoir qu'alors qu'ils sont indestituables, inamovibles. Les juges passionnés, ambitieux, seront seuls capables, dans ces circonstances, pour complaire à un pouvoir qui ferait pressentir ses exigences et ses faveurs, d'oublier leur conscience; à ceux-là, bien rares sans doute pour l'honneur de la magistrature française, honte et mépris éternels; c'est pire qu'une destitution.

1. Loyseau.

Cet aperçu sur l'origine et les effets politiques de l'inamovibilité judiciaire, prouve évidemment que Louis XII, à l'occasion des réformes qu'il opéra dans l'administration de la justice, dut conserver les magistrats qui étaient en possession de la rendre, et c'est ce qu'il fit en instituant, par édit du mois de juin 1501, daté de Lyon, le *parlement* de Provence, qui remplaça le conseil-éminent; en effet, ses membres furent choisis, pour la plupart, dans le tribunal auquel ils étaient auparavant attachés. Ils ne furent pas, dès l'origine, aussi nombreux que par la suite. Un président, onze conseillers, dont quatre clercs et sept laïques, un avocat et deux procureurs-généraux et fiscaux, composèrent ce tribunal. Ces magistrats, nous dit M. Cabasse, reçurent les mêmes gages (c'était l'expression consacrée) que ceux de la capitale. Ils furent fixés à 600 livres pour le président; 250 pour les conseillers clercs, et 300 pour les Laïques. François I^{er} accorda, plus tard, à chacun, 75 livres de supplément, pour les indemniser du travail des *après-dînées*.

Cependant, les états qui avaient vivement sollicité l'institution du parlement, s'opposèrent avec une égale ardeur, par une bizarrerie inexplicable, à son établissement, une fois qu'il fut déterminé, et ils députèrent au roi pour conserver leurs anciens tribunaux. S.M. étonnée de cette contradiction, envoya en Provence, pour en démêler les motifs, Champdeniers,

son chambellan, et Massé-Toutain, conseiller à Paris. Sur leur rapport, ne trouvant l'opposition inspirée que par l'amour de l'indépendance, elle confirma son premier édit par celui daté de Grenoble, du 2 juillet 1502, dont l'exécution fut confiée au marquis de Rothelin, gouverneur et grand sénéchal de la province.

L'esprit d'opposition ne fut pourtant pas vaincu; mais, obligé de se replier sur des délais, il fit valoir l'état de contagion dans lequel gémissait en ce moment la ville d'Aix, pour retarder l'établissement de cette compagnie. Cependant, après avoir été quelque temps incertain, le grand-sénéchal sentit qu'il était impossible de déférer à une pareille considération, puisque le parlement avait été créé dans l'intérêt de la province entière, et il se détermina à l'organiser à Brignoles, où, en effet, les magistrats nommés furent installés le 28 novembre 1502.

Le parlement prolongea sa résidence à Brignoles jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante, apparemment parce que la contagion avait duré jusqu'alors à Aix; mais, à cette époque, il se transporta dans cette capitale, y reçut le serment des avocats, procureurs et suppôts de justice, jura lui-même, à l'invitation des consuls, de maintenir les priviléges de la ville; il fit plus encore, jaloux de prendre le même engagement pour tous ceux de la province, afin de détruire, par ces démonstrations bienveillantes, les préventions que les ennemis de l'ordre

et des lois avaient cherché à faire naître contre lui, il envoya, dans les principales villes, des députés pris dans son sein. Grâces à cette importante mesure que la sagesse avait conseillée, d'autant mieux que les consuls des villes l'avaient réclamée avec une noble indépendance avant de s'engager à reconnaître la nouvelle institution, la calomnie fut réduite au silence, et l'existence du parlement fut considérée comme l'un des plus grands bienfaits auxquels pouvait aspirer la province.

Pressé, au début de sa carrière, de donner d'autres preuves de sa prévoyance, dit M. Cabasse, qui fut lui-même un des membres distingués de la cour royale d'Aix, héritière des grandes vertus de cette illustre compagnie, le parlement profita de ce que dans le cours de cette même année (1503) le pape Alexandre VI avait envoyé le cardinal d'Amboise à Avignon, en qualité de vice-légat, afin d'extirper différens abus. Il concourut à cette amélioration sous le rapport de la juridiction séculière, et délégua à cet effet deux de ses membres pour recueillir des informations.

Déjà, les parlemens étaient en possession de publier les traités qui étaient passés entre les souverains. Celui de provence ne tarda pas à jouir de ce privilége, par l'ordre que le roi lui donna de procéder à la publication de la trève qui venait d'être conclue entre S. M. et le roi et la reine d'Espagne. On voit par là que ce droit, contesté dans la suite,

avait au moins ses titres dans une longue jouissance. L'année suivante, (1504) le parlement reçut de Louis XII de nouvelles lettres de confirmation. Si nous ne pouvons pas en assigner les motifs, du moins nous est-il permis de penser qu'elles eurent pour objet d'élever cette compagnie au rang de tous les autres parlemens du royaume, puisqu'elles portent à son profit la concession de tous les honneurs, prééminences, et priviléges dont ils jouissaient.

Nota... Nous aurons encore occasion, dans le cours des *Fastes de Provence*, de parler du parlement et de ses actes; en attendant, nous allons offrir une liste, non de tous les membres qui se sont succédés sur les siéges parlementaires, mais de tous les noms des familles illustres qui ont donné ces membres, depuis l'origine du parlement jusqu'à sa suppression. Un chiffre fera connaître le nombre de magistrats que chaque nom a fournis.

LISTE

Des familles provençales et autres qui ont donné des membres au parlement de Provence, depuis sa fondation, année 1501, *jusqu'à sa suppression, année* 1790.

Nota : Le chiffre placé à côté des noms désigne le nombre de magistrats fournis par chaque famille, dans les diverses catégories.

Premiers Présidens.

Riccio 1. — Muletti 1. — Maynier d'Oppède 1. — De Beaumont 1. — Cuisinier 1. — Chasseneux 1. — De Foresta 1. — Garçonnet 1. — Prévôt 1. — De Prunières 1. — Du Vair 1. — D'Escalis 1. — Lainé 1. — De Fieubet 1. — De Bernet 1. — De Mesgrini 1. — Marin de la Chateigneraie 1. — Lebret 2. — Gallois de la Tour 2.

Présidens.

Maynier d'Oppède 5. — Delafont 1. — Ambrois 1. — De Foresta 2. — De Puget 1. — De Perussis 1. — Garde de Vins 1. — De Coriolis 6. — Pellicot 1. — De Montcalm 1. — D'Estienne 2. — Du Chaine 3. — De Piolenc 2. — D'Escalis 2. — D'Aymar 2. — Monnier de Châteaudeuil 1. — De Séguiran 1. — De Forbin 2. — De Paule 1. — De Grimaldi-Régusse 4. — De Cormis 1. — De Coriolis-Villeneuve 1. — De Thomas 1. — De Simiane 1. — De Valbelle 1. — De

Laurens 3. — De Thomassin 6. — De Bruni 3. — D'Arbaud-Jouques 2. — D'Albert 3. — De Cabre 1. — De Milan 1. — De Bausset 1. — De Boyer 2. — De Maliverny 2. — De Gueidan 1. — De Fauris 2. — D'Arlatan 1.

Conseillers d'Honneur.

Fillioh, archevêque d'Aix. — Fillioh son neveu. — De Grimaldi. — De Lascaris, évêque de Riez. — Dorsonville, évêque de Sisteron.—Séguier.— L'Hopital, archevêque d'Aix. — De Lauzon et Caret de Ventorge. intendans de Provence. — De Besous, intendant du Languedoc.— Begou, Habert de Montmort, d'Arnoul Trousset d'Héricourt, intendans des galères.— Hutson, intendant à Toulon.

Conseillers.

De Forbin 2. — De Puget 4. — De Cuers 1 — De Ricard 4.—De Braudis 1.—Duranti 3.— De Séguiran 3. — Matheï 1. — De Tributiis 3. — Audibert 2. — De Perrier 5.—Guiramand 1.—Tournatoris 1.—Rostagni 1. — Parisiis 1. — D'Albis 2. — De Coriolis 3. — De Jarente 1. — Guerin 3.— De Séva 1.— Maynier d'Oppède 3.—D'Albe 1. — De Glandevès 3. — Garnerii 1. —De Martin 1.—De Sade 1.—De Fabri 4.—Somati 2.— De Rostang 1. — Emenjaud 1. — Doneault 1. — De Rascas 3.—De Badet 3.— Ambrois 1.— D'Arcussia 1.— Garde de Vins 1. — Gauffridi 1. — De Beaumont 1. — De Foresta 6. — De Leone 1. — De Pérussis 1. — De Genas 1.— De Panisse 1.—Bompart 2.— De Thomas 2. — De saint-Marc 5. — Du Chaîne 4. — De Montbel 1.

— ¿D'Ardillon 1. — Salomon 1. — De Vitalis 1. — De Vétéris 1.— Ferrier 2. — De Laugier 2.—D'Antelmy 3. — Châteauneuf 1. — Dedons 3. — Giraudi 1. — D'Aymar 3. — De Michœlis 4. — Mutonis 1. —Péna 1. — Griffon 1.— D'Olivary 3.—De Simiane 2.—De Suffren 4. — Ciron 1.— Raynaud 1.— De Flotte 2.— Bermond 1. — De Tressemanes 3.—Desidéri 3.— De Thomassin 13. — Boyer 6.— De Fulconis 1.— Agar 1. — De Vento 1. — D'Arnaud 7. — Blancard 3. — Rochas d'Aiglun 1.— D'Estienne 8.—Pellicot 1.— De Tulles 1.—D'Espagnet 6. — Chailan 3. — Giraud 1. — Peyronétide Croze 1. — La Cépède 1.—De Cadenet 7. — Calvide de Reillane 1. —De Villeneuve 7.—D'Escalis de Sabran 2.— Leydet 8. — Joannis 2. — Mazargues 2. — Ailhaud 1. — De Thoron 4. —Panl 1. — De Gautier 6. —De Mounier 1· — Venel 1. —D'Albert 3. — D'Agut 2. — Cauvet 2.— De Paule 1. — De Galiffet 1. —De Ballon 4. — De Boniface 2. — De Lanrens 4. — D'Albertas 1. — De Roux 7. — De Valbelle 4. — De Trichaud 1. — De Gaillard 2.— De Lombard 4.— De Grimaldi-Régusse 1. —D'Arbaud-Jouques 2.— De Siguier 2.—De Barrême 2. — D'André 2. — De Milan 2. — De Raphélis 2. — D'Honorat 1. — De Clapier 2. De Tabaret 1.— De Bonfils 1. — D'Antoine 2. — Maurel du Chaffaud 5. — Autruic de Vintimille 1. — Mesgriguy 1. — Benault de Lubières 2. —Guillen de Sala 1.— De Guiran 1.— De Piolenc 2. —Cadenet de Crapone du Chffaut 6. — De Trimond 3. — Estang de Parade 2. —De Jouffrey 1.— De Raousset 1. — Orcin de Miravail 3. — De Gras 3. — D'Arlatan 2. — De Guidi 1. — De Thibaud-Tisaty 1. — De Cabane 1. — De Gassendi 1. — De Gantés 1. — De

Trest 2. — De Galice 2. — Le Blanc 6. — De Ballon 3. — Lenfant 2. — De Franc 5. — De Maliverny 1. — De Revest 2. — De Bezieux 3. — Lebret 1.— De Martiny 3. — De Creisset 1. — De Léotard 2. — De Félix 1. — De Reboul 1. — De Barrigue 5. — De Ripert 1. — D'Esmivy 3. — De Laboulie 1. — De Brun 1. — De Ravel 3. De Boutassy 2.—De Geoffroy 1.—De Souchon 2. — Donedey 1. — D'Izoard 2. — De Cymon 2. — Du Pignet-Guelton 2.—De Curiol 2.— Constans 1. Dupuy 1. — Gallois de la Tour 2. — De Furais 1.— Barlatier 1. — De Pazery 2.— D'Allard 2. — Alpheran de Bussan 2. — De Fortis 2. — De Mery 1. — De Payan 1. — De Camelin 1.—De Lisle 2.—De Robineau 1.—Du Caylar 1. — De Nicolaï 1. — De Castillon 1. — De Bonnet 2. — D'Audibert 1.— De Cabre 1. —De Garidel 1. — Lyon 1. — De Boisson 1. — De l'Ordonné 1. — D'Hermitte 1. — De Colla 1. — D'Arquier 1. — De Bernardi 1. — De Mandolx 1.

Procureurs-Généraux.

D'Angelo 1. — Curati 1. — Guerin 2. — Somati 1. — Donati 1.— Thadeï 1.—De Piolenc 2. —De Rabasse 7. — Aymard 1. — De Paule 1.— De Gantés 3. — De Laurens 1.—De la Garde 1.—De Boyer 1. — De Ripert-Montclar 2. — Le Blanc de Castillon 2.

Avocats-Généraux.

Antoine de Murry 1. — De St-Martin 1. — De Laugier 1. — De Garçonnet 1. — Guerin 1. — Charrier 1. — Puget 1. — De Ulmo 1. — De Monnier 2. — De Laurens 2. — De Thomassin 1. — De Cormis 2. —

De Porcelet 1. — De Fauris 1. — De Maurel 2. — De Gallaup 1. — De Gautier 1. — D'Honorat-Bomparis 1. — D'albert 1. — Azan 1. — De Bymon 1. — De Piolenc 1. — De Gauffridi 1. — De Grimaldi-Régusse 1. — De Gueidan 1. De Roux 1. — De Séguiran 1. — Le Blanc de Castillon 1. — De Colonia 1. — De Menc 1. — Aymar de Montmeyan 1. — Magalon 1. — Cymon de Beauval 1.

La peste qui avait nécessité le séjour du parlement à Brignolles jusqu'au mois d'octobre 1503, s'était répandue dans toute la Provence ; d'après les historiens, les consuls de Marseille se conduisirent avec lâcheté; ils prirent la fuite, comme ils l'avaient fait quelques années auparavant, après avoir obtenu du conseil municipal, qui se déshonora dans cette circonstance, qu'ils seraient remplacés par d'autres administrateurs. A Aix et à Arles, d'après La Lauzière, [1] les consuls, plus humains, plus courageux, n'oublièrent rien, quelques années plus tard, pour remédier à la peste et la faire cesser, » mais ils furent

1. 1507, pages 319.

moins heureux que le consul d'un petit lieu de Provence, de Pimoisson, dans les Basses-Alpes, dont ils ne pouvaient d'ailleurs imiter la conduite ; car on ne peut gouverner une grande cité comme un village. Ce consul était Gaspard Bouche, dont les vertus, les talens et l'énergie avaient obtenu sur l'esprit de ses administrés un ascendant irrésistible, dont il ne se servit jamais que pour le bien public. L'anecdote suivante que je puise, pour le fond, dans des mémoires particuliers qui m'ont été communiqués, en offre la preuve :

Instruit que la peste commençait à faire ses ravages dans les lieux voisins de Pimoisson, le consul ordonne et il est obéi ; tous les habitans sortent du village, où des sentinelles sûres sont établies pour la garde des maisons et des meubles. Docile à la voix qui commande, la troupe éplorée se retire aux Condamines, campagne spacieuse et bien aérée. Là, le consul fait élever des tentes ; il entoure son camp de barrières, prend les mesures les moins suspectes pour avoir des vivres, et fait afficher les lois que son petit peuple a juré de suivre, pendant tout le temps que durerait le fléau. Une fourche patibulaire est plantée au milieu du camp, et Gaspard Bouche adresse ce discours à ses concitoyens : « je veux vous sauver en vous préservant de la contagion, ou, si vous avez le malheur d'en être atteints, vous empêcher de la communiquer aux populations voisines. Déjà les lois que vous avez faites vous-mêmes, sont affichées

dans les principaux endroits de ce camp ; comme vous, j'ai juré de les observer, et de les faire observer. Je serai donc le premier à braver le danger, le dernier à m'en éloigner; je vous fais ici le sacrifice de ma fortune, de ma tranquillité, de ma vie. Maintenant, jettez les yeux sur ce gibet ; qu'on m'y crucifie, si je trahis mes sermens; mais malheur aussi à celui de vous qui enfreindra nos lois de police et de santé ! »

Soumis et respectueux, le peuple jura de nouveau obéissance. Trente jours se passèrent dans le plus grand calme. Les sentinelles du camp comme celles du village, faisaient la ronde nuit et jour, et le magistrat municipal donnait l'exemple de l'activité.

Cependant le bruit courut que la peste était à Gréoulx et à Albiosc. Melchior Bouche, fils du consul de Pimoisson, était avec sa famille, domicilié à Allemagne. Saisi d'épouvante, il veut se retirer auprès de son père et se présente aux Condamines avec ses enfans et son épouse. Il se nomme, supplie, proteste que personne de sa suite n'est attaqué du mal contagieux. La sentinelle inflexible le menace de tirer sur lui et les siens, s'il avance, et le fait garder à vue par un homme armé, pendant qu'un autre va instruire de ce qui se passe le consul de Pimoisson ; celui-ci arrive et du haut de la barrière crie à son fils qu'il ne sera reçu dans le camp qu'après quarantaine rigoureuse. Les larmes de Melchior, de ses enfans, de son épouse qui se jettent à genoux, demandant la permission d'entrer, et jurant qu'ils

ne peuvent passer quarante jours en plein champ, dénués de toutes ressources, attendrissent le cœur du consul, qui pourtant reste inébranlable. « Vous avez des meubles, ajoute-t-il, en versant d'abondantes larmes ; faites-vous une tente comme vous le pourrez, j'aurai soin de vous faire arriver des provisions et d'envoyer deux fois par jour le médecin du camp pour m'assurer de l'état de votre santé, mais, par tous les saints du paradis ! retirez-vous sur le champ, ou je fais tirer sur vous. » Force fut d'obéir.

Les quarante jours expirés, Melchior-Bouche, sa famille et ses domestiques furent reçus dans les Condamines ; peu après la contagion cessa, sans qu'aucun habitant de Pimoisson eût été atteint, circonstance d'autant plus remarquable que tous les environs en avaient été infectés... La croix patibulaire n'avait servi que d'épouvantail.

Cette croix avait fait du bruit. Indignés qu'un simple particulier se fût arrogé des droits qui n'appartenaient qu'au souverain, les commissaires, envoyés dans la province par le parlement pour prendre des informations sur l'état des lieux qui avaient souffert de la peste, mandèrent Gaspard Bouche et lui firent une réprimande sévère.

Pourquoi, lui dit l'un d'eux, avez-vous fait sortir les habitans du village ? pourquoi avez-vous fait élever cette croix patibulaire ? vous savez qu'au roi seul et aux magistrats appartient le droit d'élever des gibets.

Je le sais, répliqua Bouche avec fermeté, mais je gouverne un peuple mutin. Pour le sauver de la mort, il fallait, tous les jours, lui en mettre le souvenir sous les yeux. Ce souvenir a secondé mes vœux, aucun habitant n'est mort de la peste. Vous êtes les magistrats du peuple, je suis le conservateur de celui-ci ; je vous invite à remercier le ciel de ce que, par mes soins, un peuple entier a été sauvé.

Cette réponse énergique faite par un homme vertueux, désintéressé, béni du peuple qui, à la seule expression de son nom, versait des larmes de reconnaissance, imposa silence aux commissaires. Ils se contentèrent de dresser procès verbal de ce qu'ils avaient vu et entendu, et partirent, pénétrés de vénération pour un homme qui, loin d'abuser de son ascendant, l'avait tourné au profit de ses administrés ; d'un homme qu'un travail pénible et continu, pendant six mois, n'avait point découragé, et qui, vêtu d'un simple habit de toile, avait veillé pendant la nuit, agi pendant le jour, donnant l'exemple de la frugalité, de la patience, du patriotisme et de la charité chrétienne....

Passons à d'autres fastes plus généraux.

Depuis Charles Ier de la maison d'Anjou, la Provence avait été dépeuplée par la corruption italienne, le luxe français, les guerres intestines et étrangères et par les contagions.

Robert et René avaient fait quelques efforts pour

encourager les mariages, mais ils ne donnèrent aucune loi générale, et tous les efforts furent sans résultats efficaces. Les mariages ne furent réellement encouragés que par Louis XIV. Ce monarque, persuadé que la force d'un état consiste surtout dans la multitude des citoyens, assigna 200 livres de rente aux nobles, père de dix enfans qui n'entreraient point en religion. Les roturiers, dans le même cas, furent déclarés exempts de tailles, d'impôts, et de logemens militaires. Mais cet édit était, en quelque sorte, illusoire, parce qu'il était bien difficile d'atteindre le but proposé à l'émulation matrimoniale; aussi fut-il révoqué, même dans le temps où la dépopulation, en France, se fesait le plus sentir. Il paraît, toutefois, que les états du pays n'avaient point reçu cet édit, ou que, s'ils le reçurent, ce fut après leurs remontrances; car on les voit en 1668, et après délibérations, supplier sa majesté de favoriser les mariages.

Fidèles aux lois romaines, depuis Sextius Calvinus, les Provençaux n'attendirent dans aucun temps les lois des princes, pour décerner des récompenses aux chefs des familles nombreuses. Dans l'ancien temps surtout, ils maudissaient le célibat, comme destructeur de la société, et soumettaient les célibataires à des lois excessivement dures. Leur système politique, à ce sujet, leur fit adopter la loi de l'empereur Auguste, connue sous le nom de *papia-poppæa*, [1] qui

1. Cette loi fut ainsi appelée du nom des deux consuls romains,

avait deux objets, celui de punir les célibataires, et celui d'enrichir le trésor public des successions collatérales et des legs échus aux citoyens non mariés. Elle produisit en Provence, tant qu'elle y fut en vigueur, de meilleurs effets qu'à Rome même, et l'on peut dire qu'elle créa cette population immense qui fournit aux Provençaux les moyens de se défendre si long-temps contre leurs ennemis.

A l'époque dont nous parlons, Fouquet d'Agout, seigneur de Rognes, était père de douze enfans tous issus d'une même femme. La médiocrité de sa fortune ne lui permettant pas de supporter les charges municipales, il en demanda l'exemption, alléguant que le grand-sénéchal la lui avait accordée dans toute l'étendue de son gouvernement, en force des lois romaines; le conseil de ville de Marseille fit droit à sa demande.

Nos mœurs et nos systèmes n'adopteraient peut-être pas aujourd'hui un pareil moyen d'exemption, et cependant on est forcé de convenir qu'il est sans contredit le plus capable de donner des entrailles à la politique, car c'est principalement des pères de famille que la patrie a toujours tiré des services réels; en voici un exemple:

Louis XII avait des droits sur le royaume de Naples, et d'après les pactes stipulés dans le contrat de mariage de Germaine, fille de sa sœur, avec Ferdinand

Papius et *poppæus*, qui la portèrent, et qui, chose singulière! n'étaient mariés ni l'un ni l'autre. (*Tacite*, ann.)

roi d'Espagne, et d'après un traité particulier fait avec ce souverain,[1] et enfin, par le testament de Jeanne II ou Jeannelle, qui avait institué René d'Anjou son héritier. Le roi d'Espagne, au contraire, soutenait que le royaume de Naples lui appartenait en entier du chef d'Alphonse V, roi d'aragon, son oncle. Déjà, sous Charles VIII, les Français avaient essuyé de grandes disgraces en Italie, ce qui n'empêcha pas Louis XII d'y tenter de nouvelles conquêtes en 1509.

Dans la fermentation que cette guerre occasionna dans une partie de l'Euroqe, le monarque français permit à tous les navigateurs de son royaume de faire des courses. Les Provençaux s'y distinguèrent, leurs ports furent bientôt encombrés de navires capturés sur les ennemis; mais, de tous les navigateurs armés en course, Jean Ricaut, gentilhomme provençal, fut le plus intrépide, le plus heureux, et pour lui-même et pour la patrie.

Père de neuf enfans, Ricaut les avait élevés dans l'art de la marine et de la guerre, leur donnant dans toutes les occasions l'exemple du vrai courage. La modicité de sa fortune ne lui permettait pas de suivre son goût pour le commerce des mers, à moins de servir comme subalterne sur les vaisseaux d'autrui. Dans cette difficile conjoncture, il prend son parti en brave qui se dévoue, en homme qui veut tout oser

1. Raymond de Ste-Albine, sur De Thou.

pour arriver à la fortune. D'accord avec sa famille, il vend tout le bien qui lui restait, équipe un vaisseau, donne à chacun de ses neuf enfans la place qui convient à son expérience ou à ses forces, prend un bon pilote, des soldats déterminés, et il part.... A peine a-t-il pris le vent, Ricaut s'aperçoit que son navire n'est pas bon voilier et qu'il aurait le désavantage s'il se battait en pleine mer. Un stratagème plein d'audace s'offre alors à son imagination et il se décide à l'employer comme le meilleur moyen d'atteindre promptement son but. Il savait que plusieurs vaisseaux ennemis étaient mouillés dans le port de Porto-Ferraio. [1] Il cingle de ce côté, arrive, et se place au milieu des vaisseaux ennemis, comme commandant un navire de commerce qui n'avait d'autre intention que celle de faire relâche et de se rafraîchir. Tout à coup, ses mesures étant prises d'avance et la nuit venue, il fait avec son artillerie, avec des trompettes et des tambours, un branle-bas extraordinaire, un vacarme épouvantable, comme celui que ferait une flotille ennemie arrivée clandestinement dans le port. Bientôt le plus grand désordre règne sur les vaisseaux dont l'audacieux marin de Provence convoite les richesses ; on fuit, on se noye, on s'estropie ; quelques matelots restent sur leurs bords ; c'est à ceux-là que s'adressent Ricaut et ses enfans qui se battent en désespérés, enlèvent

1. Ville d'Italie, et capitale de l'île d'Elbe qui, trois siècles plus tard, est devenue si célèbre par l'exil de Napoléon.

les trésors, tout ce qu'ils trouvent de précieux, et repartent de Porto-Ferraio en triomphateurs chargés de gloire et d'une immense fortune.

Malgré les courses des navigateurs de son royaume, et les succès particuliers de ses armes, Louis XII avait éprouvé de grandes pertes; pour les réparer, il fit partir pour le Milanais de nouvelles troupes, dont une partie prit la route du Piémont, et l'autre vint s'embarquer en Provence. Le général Louis de la Trémouille, qui devait les commander, perdit bientôt la bataille de Novare; les Français furent repoussés de l'Italie; les Anglais remportèrent une victoire complète à la journée des *Éperons* et prirent Teroüenne et Tournay.

Louis XII avait perdu, l'année précédente, sa seconde femme. Il fit la paix avec le roi d'Angleterre, dont il épousa la sœur, du nom de Marie, princesse d'une rare beauté, pour laquelle il fut épris d'une forte passion. Deux mois après son mariage, une fièvre violente l'enleva à l'amour de ses sujets, qui l'avaient justement surnommé *le père du peuple*.

XVIII

François Ier. — Léon X. — Concordat. — Courses en Provence. — Pescaire. — Le connétable de Bourbon. — Causes de sa trahison. — Ses exploits en Provence. — Générosité des Arlésiens. — Succès de la flotte française. — Héroïsme des Marseillais. — Tranchée des Dames. — Beauvilliers et Marguerite Wosther, nouvelle. — Désordre et découragement des impériaux. — Raillerie de Pescaire. — Le connétable commande l'assaut. — Mais, récompense ne peut où courage ne veut. — Levée du siège. — Le connétable ne connaissait pas les Provençaux. — François Ier les connaissait mieux. — Son discours aux notables. — Actes sévères.

PAR la mort de Louis XII, François, comte d'Angoulême, duc de Valois, et premier prince du sang, parvint au trône.

François Ier prenait le titre de duc de Milan, quoiqu'il se conduisît de manière à ne pas faire soupçonner qu'il pensât à recouvrer ce duché, mais le pape Léon X, irrité d'ailleurs contre le parlement de Provence qui, d'après les ordres du roi,

refusait de reconnaitre [1] ses légats à Avignon, ne prenait pas le change et il crut devoir se liguer avec les ennemis de François Ier. Cette ligue était composée de l'empereur Charles-Quint, du roi d'Angleterre, de Ferdinand, archiduc d'Autriche, du duc de Milan, des Florentins, des Génois et enfin du pape. Mais le monarque français passe en Italie, gagne la bataille de Marignan, déconcerte les projets de ses ennemis, et le pape lui-même recherche son alliance. Alors (1516) fut conclu ce fameux concordat qui a servi pendant si long-temps de base aux droits de l'Église Gallicane, et qui posa des limites fixes entre la puissance des papes et celle du roi. Après cette brillante campagne, François Ier vint visiter la Provence; il s'arrêta d'abord à Manosque, [2] et vint

1. Jules II avait d'abord nommé à la légation d'Avigon l'évêque de Tripoli que le parlement ne voulut point reconnaître. Jules II et le prélat étant morts, Léon X nomma le cardinal de Clermont. Même refus de la part du parlement, qui fut dès lors en butte aux foudres de l'Église, jusqu'à ce que Forbin-Souliers ambassadeur de France, eût obtenu l'absolution des censures.

2. Cette ville dont la population est d'environ 5000 âmes doit son origine aux comtes de Forcalquier, qui, charmés du site, y avaient fait construire un palais où ils résidaient pendant l'hiver. Ils le donnèrent ensuite, ainsi que la ville, à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, et on y conserva long-temps le corps de Gérard Jung, instituteur de cet ordre. En 1708, un tremblement de terre renversa une grande partie de la ville; néanmoins c'est encore la plus peuplée des Basses-Alpes. (*France Pittoresque*). Manosque n'offre rien de bien remarquable, si ce n'est une colline fertile, couverte d'oliviers qui donnent une des meilleures huiles de la Provence, et que pour cela on appelle *Mont-d'Or*, mais il est étonnant, eu égard à sa position, sa topographie et sa population, qu'elle ne

ensuite à Marseille, d'où il se rendit à Aix avec sa mère, Louise de Savoie, et la duchesse d'Alençon.

Léon x n'était plus. Deux princes vaillans, Charles-Quint et François 1er, occupaient la scène politique, et la tiare venait d'être déférée au cardinal Adrien, hollandais de nation, ancien précepteur de Charles-Quint vers qui, dès-lors, se tournèrent tous les esprits.

Vainement François 1er tenta de reprendre Parme et Pavie; les Suisses, depuis le traité de Fribourg ou *paix perpétuelle*, furent battus près de la Bicoque, et le marquis de Pescaire, aussi digne d'être le général de Charles-Quint, par son astuce, sa souplesse, et ses ruses militaires, que Bayard était digne d'être celui de François 1er par sa bravoure, sa franchise et sa loyauté; Pescaire, disons-nous, prit Lodi et pilla Gênes. Les Vénitiens renoncèrent à l'alliance de la France, et se liguèrent avec le pape et l'empereur. La trahison du connétable de Bourbon mit le comble à tant de malheurs. En voici la cause :

Jean 1er, duc de Bourbon, arrière petit-fils de Robert de Clermont, fils de saint Louis, avait eu deux enfans, Charles et Louis, duc de Montpensier. De Charles, naquirent Jean, Pierre et Marguerite

soit pas chef-lieu de sous-préfecture, et surtout qu'elle n'ait pas le tribunal de première instance, que possède Forcalquier, ville aujourd'hui insignifiante, mal-propre, sans émulation, depuis surtout que le bel établissement d'instruction publique, fondé par de vénérables ecclésiastiques a été fermé.

qui fut mariée à Philippe, comte de Bresse, devenu ensuite duc de Savoie, et père de la mère du roi. Pierre avait hérité de Jean, son frère aîné, mort sans enfans, et il n'avait laissé qu'une fille du nom de Susanne. Le connétable de Bourbon était petit-fils de Louis, duc de Montpensier. Selon lui, il existait une substitution tacite, de mâle en mâle, dans la maison de Bourbon ; c'est pourquoi il avait disputé la succession de Pierre à Susanne, et avait ensuite épousé cette princesse, à condition qu'il deviendrait maître de tous les biens de sa maison, si Susanne mourait la première sans postérité ; ce qui eut lieu. Mais alors la mère du roi voulut s'emparer de la succession de Jean de Bourbon, son oncle, et l'on ne put jamais la dissuader d'intenter un procès fâcheux à un homme qui, par sa qualité de premier prince du sang, l'éminence de sa charge, et son mérite personnel, était digne de la plus grande considération. Ainsi, la même femme qui avait causé la perte du Milanais, en détournant les fonds destinés à l'approvisionnement de l'armée, faillit causer la ruine totale de la monarchie française, pour se venger des dédains de Charles de Bourbon ; car, c'était là son motif principal, et, disons-le en passant, les femmes ne pardonnent jamais de pareilles offenses.

Le connétable, n'écoutant que son courroux, oublia ce qu'il y a de plus sacré parmi les Français et surtout chez les princes, le dévoûment au trône,

c'est-à-dire, le dévoûment à la patrie, à la France, et se rendit auprès de Charles-Quint, qui le fit généralissime de ses armées.

La Provence fut le théâtre de ses premiers exploits. Il y parut à la tête de 25,000 hommes ; s'empara de Grasse, d'Antibes, de Fréjus, de Draguignan, [1] d'Hyères, d'Aix, de Toulon, et de plusieurs autres places ; il courut ensuite à Marseille, persuadé que cette ville, attaquée par mer et par terre, ne soutiendrait pas long-temps le siége.

Déjà François I^{er} avait fait faire un dégât général en Provence, afin d'ôter aux ennemis tout moyen

1. Grasse, ville ancienne, ne commença à prendre un peu d'importance, qu'en 1270, par l'émigration d'une grande partie des habitans d'Antibes, qui s'y retirèrent, afin de se soustraire aux pirateries continuelles des barbaresques....

Antibes, que nous savons être l'Antipolis des Phocéens-Massiliens, ses fondateurs, après avoir été souvent ravagée par les Barbares et totalement détruite par les Sarrasins, vers la fin du IX^e siècle, fut réparée par François I^{er} et Henri IV. C'est aujourd'hui une petite place forte située sur le col d'une presqu'île qui forme un des côtés du golfe de Juan....

Fréjus (*Forum Julii*), dont nous avons déjà eu occasion de parler, fut brûlée en 940, par une horde de Sarrasins, qui massacrèrent les habitans. La ville resta déserte pendant plus de trente années. Son évêque, Riculphe, parvint à y attirer une nouvelle population, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'une ombre de l'ancienne cité, dont il reste cependant un amphithéâtre qui n'a plus rien du *podium* extérieur. L'arène est enfouie sous dix pieds de décombres....

Draguignan, située dans un bassin riche et fertile, arrosé par la Pis, qui traverse la ville, n'a dû qu'à sa position centrale l'honneur de devenir chef-lieu du Var ; sa population est moindre que celle de Grasse, qui est, après Toulon, la ville la plus peuplée du département. (*France Pittoresque*).

de subsistance ; mais cette mesure fit renchérir les denrées à un taux exorbitant, ce qui n'empêcha pas les Arlésiens d'envoyer des secours, en troupes et en vivres, aux Marseillais et au camp royal situé à Avignon, au point que la caisse municipale étant épuisée, la communauté délibéra, le 21 juin 1523, que chaque conseiller lui prêterait de l'argent en proportion de ses facultés ; [1] de son côté, pour arrêter la cupidité des empereurs, Marseille fit un réglement et prit ses mesures pour recevoir, par le Rhône, la farine, le vin, la chair salée et les autres provisions considérables que la ville d'Arles devait expédier.

Cependant les vaisseaux français, dont la plupart étaient commandés par des officiers provençaux, Doréa de Cepède, les deux Pontevès, Rostan, Vento, Barquin, Mauvile, Conté, Carranvais et David, livrent plusieurs combats aux impériaux, qui sont défaits devant la ville de Nice ; l'armée du connétable est canonnée près de l'embouchure du Var ; la flotte française s'empare de deux vaisseaux, sur lesquels se trouvaient le prince d'Orange et divers seigneurs ; ces prisonniers sont envoyés à François Ier, qui transmet aussitôt l'ordre de fortifier Marseille, et, pour ôter tout abri à l'ennemi, de raser les faubourgs avec leurs couvents et leurs églises, et d'élever des murs doubles. Alors eut lieu un de ces spectacles admirables dont nos Fastes

1. Archives d'Arles.

offrent si souvent l'exemple et qui justifient qu'en Provence l'enthousiasme, l'amour de la patrie ne sont pas de belles passions stériles; l'héroïsme et le dévoûment les accompagnent toujours. Nos femmes elles-mêmes en donnent la preuve.

L'ennemi est aux portes de la ville; les Marseillaises le savent, mais elles savent aussi que les travaux commandés sont à-peine commencés et que de ces travaux dépend en partie le salut de la ville; alors on les voit toutes, sans distinction d'âge ni de rang, courir se mêler aux travailleurs; l'on voit de jeunes femmes de l'état le plus distingué, élevées dans la mollesse et les plaisirs, se livrer à l'envi aux travaux les plus durs, se charger de lourds fardeaux, pétrir le ciment, se servir du pic et de la pelle, pour assurer la défense d'une ville dont elles fesaient les délices. Cet exemple valait mieux sans doute que la voix sévère des chefs; il augmente les forces et le courage des ouvriers, et en peu de temps les travaux sont achevés. Ce n'est pas tout; le siège durait depuis un mois, et tous les efforts du connétable, qui ne s'était pas attendu à une aussi longue résistance, n'avaient obtenu aucun résultat favorable à ses armes; il prit le parti de faire miner les remparts; mais des Ursins, que François 1[er] avait envoyé à Marseille avec Philippe Chabot, et quatre mille hommes, chargés spécialement de défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité, connaît son dessein; à l'instant il fait abattre la maison

de l'évêque, l'église S^{t}-Cannat, située près des remparts, et ordonne des tranchées, afin d'arriver aux mines des assiégeans et les éventer. En trois jours, cet ouvrage périlleux fut achevé, et ce succès étonnant fut encore dû au patriotisme des femmes les plus distinguées ; pour en perpétuer le souvenir glorieux, on donna à cette partie des remparts, le nom de *tranchée des Dames*. La nouvelle suivante, dont un Provençal fut le héros, et une jeune anglaise, naturalisée marseillaise, l'héroïne, doit avoir ici sa place ; elle est relative aux tranchées dont il vient d'être question, et digne sous tous les rapports de ces femmes intrépides et vertueuses dont la ville de Rome s'énorgueillit et que nos provençales ont si souvent égalées, sinon surpassées en patriotisme. On en jugera.

Beauvilliers aimait éperdument Marguerite Wosther. Jeune, bien fait, aimable, plein d'esprit et opulent, il était digne de la belle anglaise devenue provençale, qui pourtant lui avait préféré Langers; mais Langers était mort depuis trois mois, et l'espérance de Beauvilliers s'était ranimée. Un jour il entretenait la jeune veuve de son amour et de sa douleur profonde, lorsqu'un bruit extraordinaire se fit entendre; des hérauts d'armes, par ordre de des Ursins, appelaient le peuple aux tranchées, et le peuple se précipitait sur leurs pas. Instruite de la cause de cet empressement, Wosther regarde avec pitié le langoureux Beauvilliers ; son imagination

s'exalte, son courage s'allume ; « c'est par vos actions, dit-elle à son amant, et non par vos paroles qu'il faut me prouver votre amour ; allons à la tranchée ; venez y mériter mes sentimens ; je vous donnerai l'exemple du travail et du patriotisme, et, si vous m'imitez, mon cœur est à vous. Mais si vous craignez la mort, vous êtes indigne de moi ; à votre âge et dans les circonstances où nous nous trouvons, un homme d'honneur, loin de languir aux pieds d'une femme, doit courir après la gloire. Vous avez un ennemi à vaincre avant d'avoir vaincu mon indifférence ; cet ennemi est celui qui travaille à renverser nos remparts ; suivez-moi, et méritez mon amour. »

Une femme hardie, effrontée, intrigante qui ne sait attirer ses amans que par la coquetterie, et ne les conserver que par ses faveurs, les fait obéir comme des esclaves dans les choses ordinaires ; mais dans les affaires importantes et graves, elle est sur eux sans autorité ; [1] il en est autrement de la femme à la fois honnête, aimable et sage, de celle qui, par sa réserve et sa modestie, commande le respect à tout ce qui l'entoure ; celle-là soutient l'amour par l'estime, et d'un signe envoie ses amans au bout du monde, au combat, à la gloire, à la mort.

Enflammé, Beauvilliers suit l'héroïque veuve, s'arrête avec elle sur les bords de la tranchée, se charge du travail le plus périlleux, descend dans

1. Rousseau, dans *Émile*

le fond d'où il présente à Wosther les paniers pleins de terre qu'on en retirait ; mais, tout à coup, les terres s'éboulent, Beauvilliers est enseveli. Wosther désespérée, se jette dans la tranchée, et avec le secours des témoins de ce désastre, découvre bientôt le corps de son malheureux amant, meurtri, couvert de sang, n'ayant plus que quelques signes de vie. Beauvilliers expira en prononçant le nom de son amante dont la douleur et le désespoir étaient extrêmes. Penchée sur le cadavre, elle s'écriait : « O mon époux ! c'est moi qui ai causé ta mort, mais c'est moi qui la vengerai : couverte de tes habits, armée de ton épée, j'irai chercher les ennemis auxquels, pour me plaire, tu voulais fermer l'entrée de la ville devenue ma patrie, je me mêlerai dans les bataillons français, je sortirai avec eux ; la fureur et l'amour marcheront devant moi, et, après avoir répandu le sang de nos ennemis, j'irai m'immoler sur ta tombe. »

Le lendemain, une partie de la garnison fit une sortie. Wosther, emportée par son désespoir, se jetta dans la mêlée et y périt en véritable héroïne, prouvant ainsi que, dans les cœurs où il y a des vertus, l'amour peut devenir la cause des plus belles actions.

Le siège durait toujours ; le connétable était aux abois, et les impériaux auxquels il avait fait espérer qu'il leur suffirait de se présenter pour triompher, commençaient à murmurer contre lui; les désertions devenaient fréquentes ; l'on travaillait avec noncha-

lance, les maladies et la faim décimaient les troupes. Le connétable se voyait perdu ; Pescaire lui-même, qui le haïssait mortellement depuis la préférence que lui avait accordée Charles-Quint, ne cessait de le railler ; on raconte qu'un jour s'entretenant avec lui dans sa tente, un boulet de canon vint éclater tout près avec un fracas terrible ; le connétable s'informe de la cause de ce bruit ; « ce sont les timides Marseillais, lui dit Pescaire, qui vous envoient les clefs de leur ville. »

Piqué de cette plaisanterie, fatigué d'ailleurs des murmures incessans de son armée, Charles de Bourbon veut faire une dernière tentative ; il commande l'assaut, promet cinq cents écus et une compagnie au soldat qui montera le premier ; trois cents au second, et deux cents au troisième ; mais le proverbe dit vrai : *récompense ne peut où courage ne veut;* les officiers exécutèrent mal l'ordre du généralissime, qui fit trancher la tête à l'un d'eux, sous prétexte qu'il n'avait pas assez excité les soldats ; alors le découragement devint général, les railleries de Pescaire plus mordantes, et les troupes françaises auxiliaires s'approchaient ; force fut au connétable de se retirer sans avoir rien fait, et après avoir perdu 12,000 hommes ; il ravagea le pays sur toute sa route, sortit par Sisteron [1] et entra en Dauphiné.

1. Cette ville, d'une haute antiquité, se nommait sous les Romains, *Secustero*, et était alors fortifiée. Pillée et brûlée par les Huns, les Vandales, les Sarrasins, elle fut plusieurs fois recons-

Le siége avait duré quarante jours, depuis le 10 août jusqu'au 30 septembre 1524, et chaque jour l'héroïque résistance des Provençaux prouva au connétable qu'il les avait mal jugés. Ce général pouvait bien, en effet, juger du courage et de la science militaire; mais, traître et félon, il ne lui appartenait pas de savoir de quoi sont capables la fidélité au souverain, et l'amour de la patrie.

François Ier connaissait mieux les Provençaux. aussi, lorsque, peu de jours après la levée du siège, les consuls et les notables de plusieurs villes, vinrent lui présenter leurs hommages à Aix, où il s'était rendu, il alla au devant d'eux, et, avec cet air franc et ouvert qui le rendait si intéressant, leur dit : « Messieurs, vous soyez les très bien venus; vous m'avez été toujours bons et fidèles, et par votre loyauté j'ai recouvert tout mon pays de Provence; de quoi vous remercie et demeure votre obligé. Pour le présent, ne puis vous visiter pour effacer cette même précieuse obligation, à cause qu'il faut que j'aille de là les monts en hâte, et s'il plaît à mon Dieu, au retour vous visiterai et connaitrez

truite. Dans le VIe siècle, on y établit un évêché suffragant de l'église d'Aix et dont l'évêque prenait le titre de prince de Lurs. Sisteron fesait partie de la haute Provence et fut toujours importante comme place de guerre, à cause de sa position, qui commande les vallées de la Durance et de Buech; c'est près du confluent de ces deux rivières qu'elle est située; le bassin de la Durance, spacieux au dessus de la ville, se rétrécit en l'approchant, et forme une gorge étroite, bordée de rochers escarpés dont l'un est couronné par la citadelle et l'autre porte le faubourg de Beaume. (*France pittoresque.*)

qu'avez en moi un bon prince. Ci-après reconnaitrai les services que vous avez faits, de sorte que de votre franc courage et ferme fidélité sera mémoire perpétuelle et exemple ez autres de faire leur devoir comme venez de faire. [1] »

Avant de partir d'Aix, François Ier fit deux actes que les uns regardèrent comme justes, et les autres comme trop sévères. Il fit trancher la tête à Honoré Puget, premier consul de cette ville, qui avait favorisé l'entrée des impériaux ; plus prudens que Puget, ses collègues avaient pris la fuite ; ils ne furent décapités qu'en effigie.

1. Ruffi a partagé ce discours en deux. J'ai cru devoir n'en faire qu'un.

XIX

Milan et Pavie. — *Tout est perdu*, *fors l'honneur*. — Réflexions sur ces paroles. — Magnanimité de François Ier dans les fers. — Traité de Madrid. — André, Philippin et Blaise Doria. — Revers. — Traité de Cambrai. — Rançon de François Ier et de ses ôtages. — Dévoûment de la nation et de la Provence. — Belle conduite des Arlésiens et des Marseillais. — François Ier vendit-il les charges de judicature ? — Duprat. — Réflexions d'actualité. — Tactique de Charles-Quint. — Qualités opposées de François Ier. — Mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis. — Réunion brillante à Marseille. — Conférences de Clément VII avec François Ier. — Charles-Quint reprend le Milanais. — Jonas. — Méfiances du roi.

APRÈS la guerre, la peste et la famine vinrent de nouveau désoler la Provence, et, pour comble de malheurs, François Ier, devenu maître du Milanais après un combat de géants, selon l'expression de Trivulce, témoin des prodiges de valeur qui firent de ce monarque le héros de son siècle, fut défait à Pavie dans une bataille sanglante où il eut deux chevaux tués sous

lui. Sa grandeur d'âme ne parut jamais avec plus d'éclat qu'après cette affaire. On sait, en effet, qu'il écrivit alors à sa mère ces belles paroles rapportées par tous les historiens : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur.*

A cet égard, qu'on nous permette une courte digression.

Certes ! un roi qui met l'honneur au-dessus même de la plus belle couronne du monde, était digne des respects de l'histoire. Cependant, des écrivains modernes ont osé abaisser le piédestal glorieux où la France a toujours admiré le grand roi qu'elle y avait placé elle-même. L'un d'eux [1] nie la vérité historique, et affirme que les paroles écrites par François I^{er} sont celles-ci : « de toutes ces choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie qui est sauve ! » Il faut avouer que c'est pousser bien loin la résolution prise de blâmer. Comment cet auteur ne l'a-t-il pas vu, lui qui, après son observation, ajoute : « Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle annonce une bonne conscience et un fils attentif qui est bien aise d'apprendre à sa mère qu'il se porte bien. » Faudrait-il, par hasard, regarder l'insensibilité du stoïcisme comme le véritable honneur ? Brutus, broyant son cœur de père, et envoyant son fils à la mort, aurait-il plus d'honneur, comme consul de Rome, que François I^{er}, conciliant la grandeur du

1. P. L. Rœderer. *Louis XII et François I^{er} ou mémoires pour servir à une nouvelle histoire de leur règne.*

monarque avec la piété filiale? Quel est donc l'homme de guerre , prince ou non , qui , placé dans l'occurrence fatale où se trouvait le héros de Marignan , n'eût pas cherché , comme lui , après avoir consolé sa mère sous le rapport de l'honneur , à lui donner toutes les autres consolations que la tendresse maternelle était en droit d'exiger ? on peut aller plus loin et soutenir que si François I^er^ ne l'eût point fait , il eût été blâmable , même de nos jours , aux yeux des personnes , qui, au milieu des destructions morales dont nous sommes entourés , regardent encore la piété filiale comme une vertu, un devoir.

Après la bataille de Pavie , le premier soin de Louise de Savoie , mère de François Ier et régente du royaume pendant la captivité du roi , avait été d'entamer des négociations à ce sujet. [1] Elles eurent pour résultat de faire consentir Charles-Quint à la liberté de son auguste rival , mais ses conditions étaient bien dures ; il exigeait que François Ier lui livrât en ôtages ou le dauphin et Henri de France, son frère, ou cinquante grands seigneurs, les plus distingués de l'armée. Toujours magnanime , le héros de la gloire française à Marignan, se montra le héros de l'adversité dans les fers de Madrid ; ne voulant souscrire ni à l'une ni à l'autre de ces conditions , il résolut d'abdiquer en faveur du dauphin. De son côté , la mère du roi aimait mieux donner les deux princes, que de priver la France de toute

1. Villeneuve.

sa ressource, en livrant ses plus grands généraux. La duchesse d'Alençon, sa fille, sœur du roi, princesse ornée de toutes les graces de la nature, sans avoir la fierté qu'inspirent la beauté et une naissance illustre, ni les vices des cours, fit valoir la résolution de la régente avec cette douceur persuasive et cette voix éloquente qui la rendaient si habile aux négociations diplomatiques, et le traité de Madrid fut signé le 14 janvier 1526.

A la même époque, André Doria. qui, secondé par Larochefoucauld et Saint-Blancard, venait de bloquer Gênes, et forcer cette ville à se rendre, trahit la cause de François 1er, et devint la terreur de la France comme il en avait été l'appui. Il fit surtout bien du mal aux Provençaux, leur enleva des flottes entières, ravagea leurs côtes et intercepta le commerce. Philippin Doria, son neveu, en fit autant et plus encore l'année d'après; il enleva plusieurs vaisseaux de la Provence et chargea de fers les équipages. Pour obtenir leur liberté, on lui députa trois personnages justement considérés: c'étaient Charles de Montaux, Etienne de Montolieu, et Blaise Doria, son parent, génois d'origine, vieillard vénérable, dont le zèle pour la France ne s'était jamais démenti. Mais, sans égard pour ces envoyés, sans égard même pour les supplications de son parent, Philippin se contenta de répondre qu'il échangerait homme pour homme. Cette réponse, si non humiliante, du moins pleine de mortification, puisque les galères proven-

çales avaient été prises à l'improviste et presque sans défense, excita le courroux des Marseillais. Ils firent sortir quatre galères pour canonner la flotte ennemie. L'amiral génois était plus fort en nombre, et l'on fut obligé de faire sortir encore douze galères, un galion et un vaisseau. A cette vue, Philippe leva l'ancre et partit à la pointe du jour.

Dans ces circonstances, une maladie contagieuse semait la mort dans les rangs de l'armée française que Lautrec commandait en Italie. Déjà maître de la Lombardie, ce général avait conduit son armée dans le royaume de Naples. Cette ville et deux autres lui opposèrent seules de la résistance, mais elles n'auraient pas tardé à lui ouvrir leurs portes, si la trahison d'André Doria et les maladies qui se mirent dans l'armée n'avaient déconcerté ses plans. [1] Il en mourut de chagrin et fut remplacé par le marquis de Saluces, qui s'empressa de lever le siége de Naples déjà commencé. Attaqué par les impériaux, pendant qu'il se retirait à Averse, le nouveau général fut blessé et transporté à Naples, où il mourut.

A Gênes, dans le Milanais, les affaires n'étaient pas plus heureuses. André Doria avait repoussé Charles de Larochefoucauld, général des galères de France, repris Gènes et chassé les Français de Savone. François de Bourbon, comte de St-Paul, marchant sur Pavie, où il avait déjà envoyé le comte

1. Villeneuve.

Guy Ragone, fut vaincu et fait prisonnier dans les environs de Landriane par Antoine de Lève.

Tant de malheurs arrivés coup sur coup firent songer à la paix. La mère de François 1er se rendit à Cambray, vers la fin de 1528, et conclut avec Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, un traité que le roi de France ratifia, sans consulter ses alliés et sans leur participation. Pour sa rançon, ou plutôt, pour celle de ses deux enfans, ses ôtages, il contracta l'obligation de payer 2,000,000 d'écus d'or au soleil et 40,000 d'écus de supplément pour ceux qui ne seraient pas de poids. Indépendamment de cette somme énorme, eu égard à ce temps là, de nouveaux subsides devenaient absolument nécessaires pour soutenir avec honneur la guerre contre Charles-Quint, dont l'ambition rêvait la monarchie européenne ; ce fut alors, et le 16 novembre 1528, que fut tenue l'assemblée des notables qui fut si remarquable, dit Walcknaër, « par la noble franchise qui règne dans le discours du roi ; elle eut son effet. Non seulement tous les ordres lui donnèrent les subsides demandés, mais ils offrirent leurs bourses et leur vie au roi pour le tirer d'embarras. »

La Provence fit plus alors qu'aucune autre province, et parmi les villes de Provence, Arles et Marseille se signalèrent encore. Outre l'imposition générale, les Arlésiens et les Marseillais, animés de la plus héroïque fidélité, s'imposèrent eux-mêmes librement, volontairement. Arles envoya d'abord

six milles livres ; et , plus tard , en 1529 , les commissaires du roi ayant demandé six autres mille livres, la ville se trouvait dans la plus grande détresse ; des intempéries phénoménales , des inondations incessantes et la peste [1] fesaient craindre la famine , et déjà la disette de blé se fesait sentir dans tous les environs. Malgré ces embarras extrêmes , Arles , par les soins de son viguier, Louis de Léotaud , de Tarascon , emprunta d'un marchand [2] de cette ville la somme demandée, qui fut remise aux commissaires. Non moins dévoués , les Marseillais envoyèrent au roi trois mille écus d'or , et offrirent de vider leurs bourses jusqu'à la dernière obole.... Ces dons extraordinaires furent présentés à François 1er lui-même, qui répondit : « Je garderai ces écus dans mon coffre-fort , comme effigies d'amour et de fidélité ; mon cabinet de médailles n'en aura pas de plus rares. »

Quelques réflexions d'actualité doivent accompagner ce qui précède.

Oui , ne craignons pas de le dire , le dévoûment de la nation française pour François 1er réfute , en partie, l'assertion des historiens qui ont dit que ce prince vendit les charges de judicature, pour se procurer les sommes dont il avait besoin pour la guerre.

1. Arles fut délivrée de cette peste , en l'année 1532, à la suite d'un vœu fait à saint Roch. (La Lauzière.)

2. Ce marchand de Tarascon ne consentit à ce prêt, qu'à condition qu'il lui serait permis de faire sortir de la ville d'Arles 6000 sétiers de blé. (La Lauzière.)

Le chancelier Du Prat que Beaucaire appelle : *le plus pervers des animaux à deux pieds*, [1] a bien pu, dit Alletz, suggérer cette mesure à François Ier; la vénalité aura pu même, et cela est vrai, s'introduire de fait et par l'usage, mais on ne connaît, de ce temps là, nous l'affirmons avec le président Hénault, aucun édit, aucune ordonnance, qui ait sanctionné une tactique semblable. Les parlemens eux-mêmes, justement ennemis de cet usage, exigeaient, de la part de leurs nouveaux membres, le serment qu'ils n'avaient pas acheté leur office ; cette coutume soupçonneuse fut elle-même abolie par arrêt, en 1497....

Ces particularités ont sans doute échappé à ceux qui ont reproché la vénalité à François Ier. Eh ! dans le siècle de corruption où nous vivons et que le vaudeville et la satire joviale appellent : époque *Pot-de-Viniére*, n'a-t-on pas cru, sur des preuves plus ou moins probantes, et même sur des indices qui peuvent être si souvent trompeurs, que des personnages puissans, haut placés, accordaient ou fesaient obtenir, moyennant finance ou des *pots de vin*, la plupart des marchés généraux et des emplois lucratifs? si cela est, c'est la résurrection de la vénalité la plus honteuse. Mais, serait-il raisonnable, je le demande, d'en faire retomber l'odieux sur le chef de l'état? ne peut-il pas ignorer que, parmi les administrateurs dont la plupart ont paru

1. *Bipedum omnium nequissimus.* Beaucaire, liv. 16 n° 18.

mériter sa confiance personnelle, se soient glissés des hommes pervers, *les plus pervers des animaux à deux pieds,* selon l'expression si originale de Beaucaire ?

Pour ce qui regarde François Ier, roi de France et comte de Provence, où est la preuve qu'il savait toutes les turpitudes reprochées à son ministre Du Prat ? on ne voit nulle part que la cupidité de cet homme devenu possesseur des plus belles terres des environs de la capitale, et que l'intégrité de l'Aristide français [1] fit bientôt oublier, fût connue du monarque. Comment ce prince, d'ailleurs, pouvait-il soupçonner celui que Louis XII, *le père du peuple*, avait jugé digne de sa confiance ?

Quoiqu'il en soit, s'il faut convenir que, par son caractère trop confiant, François Ier s'exposait souvent à des regrets, il faut dire aussi que ce caractère, plein de sensibilité et de franchise, lui donna dans plus d'une occasion, des satisfactions vraiment royales.

Mais, pour ne pas parler de la peste, qui, à cette époque encore (1530), affligeait la Provence et fesait des lâches de la plupart des administrateurs des villes, hâtons-nous d'arriver à des fastes moins tristes.

1. Antoine Du Prat, premier président, sous Louis XII, conserva les mêmes fonctions sous François Ier jusqu'en 1535, époque à laquelle il reçut les sceaux de l'état qu'il conserva seulement trois ans. Il fut remplacé en 1538 par Antoine du Bourg ; celui-ci par François Montholon, surnommé à cause de son intégrité : *l'Aristide français.*

Charles-Quint, avons-nous dit, aspirait à la monarchie de l'Europe ; on le voyait, en effet, suivant les circonstances ou ses intérêts, et pour arriver à son but, lever des armées ou livrer des batailles, signer des traités ou les violer, faire des promesses ou manquer à sa parole, avouer ses ministres ou les désavouer.

François I[er], doué des qualités les plus brillantes, doux, bienfaisant, brave, franc et loyal, comme les chevaliers du siècle qui l'avait précédé, avait de grands désavantages en luttant contre Charles-Quint, prince entreprenant, dissimulé, rusé politique, et sacrifiant tout à son excessive ambition. Il chercha des appuis et crut en avoir trouvé un aussi puissant que fidèle, dans la personne de Clément VII. Mais il ignorait que ce pape ne songeait aussi qu'à satisfaire son ambition particulière et celle de sa maison. Toutefois, il se détermina à marier Henri, son second fils, avec Catherine, fille de Laurent de Médicis, sa nièce. La Provence fut choisie pour la célébration de ce grand mariage. [1]

A cette occasion, Marseille vit réunis dans son sein, le pape, sa nièce accompagnée des plus belles femmes de l'Italie, le collége des cardinaux, Jean Stuart, prince d'Écosse, Anne de Montmorency, le connétable de France et son épouse, le duc et

1. Clément VII avait voulu que la cérémonie eût lieu à Nice, espérant profiter de cette circonstance, pour réconcilier le duc de Savoie avec le roi de France ; mais la méfiance des deux souverains ne le permit pas. (Villeneuve)

la duchesse de Vendôme, le chancelier Du Prat, les ambassadeurs de Venise et de tous les princes chrétiens, François Ier et ses deux fils, la reine, les grands seigneurs et princes de la cour, Magdeleine de France, reine d'Écosse, fille aînée de François. Dans le port, couvert de vaisseaux marchands, étaient venues se ranger, non loin de la tour St-Jean, quarante galères de l'état ; plus de vingt mille étrangers étaient accourus de toutes les parties de l'Italie et de la France. On peut, sur ce simple aperçu, se représenter les fêtes qui furent données au pape et à François Ier, dans une ville où la magnificence marche toujours à côté du goût, alors surtout que les impulsions ne sont commandées que par le respect et l'amour.

Le pape et le roi étaient logés dans deux hôtels différens, situés sur la place Neuve ; pour qu'ils pussent sans peine conférer ensemble, le connétable de Montmorency, fit établir une galerie d'un hôtel à l'autre. Plus habile politique que François Ier, Clément VII ne voulut pas que son intérêt particulier parût être l'unique motif de ses conférences avec le monarque français. Luther et le Turc fesaient de grands progrès, le premier avec ses invectives théologiques, le second avec son cimeterre. Clément VII proposa un armement contre le Turc et des prédications contre Luther, et ce fut le motif apparent de ces conférences dont le but réel était le mariage de Henri, duc d'Orléans, avec Catherine de Médicis.

Ce mariage fut enfin célébré le 28 octobre 1533 ; les deux cours se séparèrent le 20 novembre suivant.

Charles - Quint n'avait pas pris le change sur les conférences de Clément VII avec François Ier ; dans le temps que celui-ci , de retour à Paris , s'occupait des moyens de remédier aux abus qu'il avait remarqués dans l'administration judiciaire en Provence , l'empereur se rendait maître de tout le Milanais et la mort venait d'enlever Clément VII; François Ier ne pouvant s'opposer aux nouveaux succès de Charles-Quint , se contenta d'observer ses démarches avec plus d'attention et de se tenir sur la défensive.

Ses observations lui furent utiles. Il avait confié quelques expéditions importantes sur mer à Jonas , habile marin , mais guerrier plus farouche que courageux. Gagné par Charles-Quint , Jonas travaillait sourdement à lui ouvrir les portes de la Provence. Il fut arrêté , conduit à Paris , convaincu de trahison et condamné à mort. Depuis cette époque, François Ier fut dans une continuelle méfiance. Il ne voyait pas surtout , sans ombrage , l'armement préparé à Gênes par Charles-Quint.

XX

Nouvelle guerre. — François Sforce et Merveilles. — Antoine de Lève. — Il conseille à l'empereur d'entrer en Provence. — Mesures adoptées par François Ier pour affamer l'armée impériale.— Patriotisme des Provençaux. — Le camp royal à Avignon. — Entrée de Charles-Quint en Provence. — Danger qu'il court sur la route du Muy.— Villes livrées au pillage.— Arrivée à Aix.— Charles-Quint change la face de la Provence. — Il se fait couronner roi d'Arles. — Messe d'actions de grâces à St-Sauveur. — Le prêtre Capel et son panégyrique.—Guast à Arles, Charles-Quint à Marseille, double siége.— Belle conduite des Arlésiennes.— Frayeur des Marseillaises.— Double échec. —Le brave Monluc.

En rendant la liberté au dauphin et au duc d'Orléans, le traité de Cambrai semblait avoir établi les bases d'une paix solide; cependant la France, peu d'années après, fut obligée de reprendre les armes contre le duc de Milan, qui avait excité le courroux de François Ier par une action atroce.

François Sforce avait demandé que le roi de France eût un ministre à Milan, et exprimé le désir

que Merveilles, gentilhomme milanais attaché à la cour de France, fût choisi pour cet emploi éminent. François Ier y consentit; mais, désireux de vivre en paix avec Charles-Quint, dont il ne voulait point éveiller la méfiance, il exigea que Merveilles fût censé ne pas avoir un caractère public à Milan. L'empereur, toujours méfiant comme les grands ambitieux, soupçonna le motif réel du voyage de Merveilles; il s'en plaignit à Sforce, qui nia; il fit des menaces, et ce duc épouvanté voulut se justifier à tout prix. Par ses ordres, Merveilles fut arrêté, publiquement accusé de meurtre, et, après un simulacre de procédure qui dura trois jours, on lui trancha la tête.

Cette politique sanglante valut à François Sforce les bonnes grâces de l'empereur. Ce prince qui, jusques alors, s'était opposé à son mariage avec Christine, fille du roi de Danemarck et d'Isabelle d'Autriche, y donna son consentement; mais François Ier, justement indigné de l'assassinat juridique de son ministre, dut se préparer, pour l'honneur de la France, à le venger; en conséquence, il s'adressa, pour le passage de son armée, au duc de Savoie qui s'y opposa, ce qui le mit dans la nécessité de faire marcher contre ce prince l'armée destinée à attaquer le duc de Milan, dont la mort vint arrêter ses projets de vengeance.

Toutefois, la guerre ne devait pas se terminer par cet événement. Nous allons voir la Provence en devenir encore le théâtre.

Antoine de Lève, guerrier plein de mérite, mais d'un orgueil extraordinaire, commandait l'armée principale de Charles-Quint. Sorti des rangs des simples soldats, il avait passé par tous les degrés de la milice et était parvenu au comble des honneurs. Sa vanité, enflée des progrès rapides de sa fortune, était excessive. Il publiait avec une audace sans exemple que Charles, son maître, serait roi de France et que lui-même irait mourir à Paris, au sein de la victoire. Pour satisfaire son ambition personnelle, il s'efforça de persuader à Charles-Quint qu'il était de son honneur de soutenir deux princes dont l'un avait, par ses ordres, fait mourir Merveilles, et dont l'autre, le duc de Savoie, n'était dépouillé de ses états que pour n'avoir pas voulu s'allier avec la France ; que, du reste, il était facile de subjuguer cette nation, si on s'emparait d'abord de la Provence.

Malheureusement pour sa gloire, l'empereur prêta l'oreille à ces discours ; il étudia les chemins de la Provence sur une carte fournie par le marquis de Saluces, et s'enivra de l'idée qu'il pouvait soumettre ses habitans. Ses officiers n'avaient pas la même espérance. Mais Charles-Quint, n'ayant pas l'habitude de les consulter, déploya ses étendards en 1536. « Je trouverai des sujets et non des hommes soumis par la terreur de mes armes, » disait-il à la Roche-du-Maine, seigneur français, qui était alors auprès de lui ; « prenez garde, lui répondit la

Roche-du-Maine, de ne trouver que des sujets récalcitrans. »

Malgré cette réponse hardie et les efforts de son conseil qui cherchait à le dissuader, Charles-Quint demeura inébranlable dans sa résolution, mais il ne tarda pas à s'en repentir. Tout fier qu'il était, il fut alors obligé d'avouer à François Ier que, de toutes ses entreprises, la conquête de la Provence était celle qui lui avait le moins réussi.

Cependant les armées françaises quittèrent le Piémont et vinrent se joindre à 4000 Provençaux levés et entretenus par les états et commandés par divers gentilshommes de Provence. Instruit par le malheur de Pavie, François Ier ne voulait point qu'un combat, entre les Provençaux et les impériaux, décidât du sort de cette nouvelle guerre; il prit le parti de détruire ceux-ci par la famine, s'il était possible. L'ordre fut donné, dans toutes les contrées où devait passer l'armée de Charles-Quint, de brûler les denrées, de détruire bâtimens, manufactures, usines, moulins, tout ce qui pouvait fournir un moyen de subsistance; ce fut dans ces circonstances que le comte de Carces, les seigneurs de Mas et de Cailliau, donnèrent « le premier exemple d'un patriotique dévoûment, en incendiant leurs granges, leurs propres maisons, leurs récoltes et en répandant l'huile et le vin qui se trouvaient dans leurs caves, » [1] exemple que les gentilshommes et

1. Villeneuve.

presque tous les propriétaires provençaux s'empressèrent d'imiter.

En se rendant à Avignon, où le connétable de Montmorency, généralissime des troupes françaises, avait assis son camp, parce qu'il se méfiait du vice-légat, et parce que, d'ailleurs, Avignon lui paraissait très propre à devenir le magasin général, François 1er visita la ville d'Arles, qui lui fit l'accueil le plus brillant. Il y donna, pendant son séjour, des preuves de son goût pour les anciens monumens, mais il ne put s'empêcher de témoigner combien il était affecté, en voyant le superbe amphithéâtre masqué, selon l'expression de La Lauzière, par la construction de plusieurs petites maisons. [1]

Charles-Quint était entré en Provence le 24 juillet 1536. Son quartier général était assis sur la rive droite du Var, entre St-Laurent et Villeneuve-les-Vence, où il fit la faute de s'arrêter pendant huit jours, ce qui donna aux Provençaux le temps de se préparer à le recevoir. De St-Laurent, l'empereur pénétra dans l'intérieur de la Provence dont les côtes, depuis l'embouchure du Var jusqu'à celle du Rhône étaient ravagées par André Doria, qui s'était d'abord emparé d'Antibes. La ville d'Hyères fut seule épargnée, à cause, dit-on, d'une affection particulière que Doria avait conçue pour elle ; d'autres prétendent qu'elle dut cette faveur à la présence d'une per-

1. Ces maisonnettes n'existent plus. Voir la description de l'Amphithéâtre à la fin des *Fastes*.

sonne qui avait su le charmer pendant son premier séjour en Provence. [1]

François Ier ne remuait pas d'Avignon, d'où il se contentait d'envoyer quelques troupes harceler l'ennemi. Aussi, Charles-Quint ne trouva presque aucune résistance sur sa route. A Grasse, où il se rendit d'abord, il ne vit que des ruines. Honoré de Grasse-Briançon avait fait abattre les remparts et mettre le feu à la ville avant de se retirer avec 500 hommes qu'il avait sous ses ordres, et avec lesquels, dans sa retraite, ayant rallié quelques troupes éparses, il força 4000 impériaux commandés par Ferdinand de Gonzague et Alphonse de St-Séverin, à renoncer à leur projet de pénétrer dans la haute Provence.

Fréjus ne fit courir qu'un seul danger à Charles-Quint, mais il était grave : ses troupes avaient négligé de s'emparer d'une tour située sur la route du Mui. Un illustre arlésien, Châteauneuf, accompagné de quatre braves, ses amis, Albode, Balbe, Escragnole et Boniface, s'embusquèrent dans cette tour avec quelques légionnaires et une trentaine de paysans, déterminés comme eux à délivrer la France et la Provence de leur plus mortel ennemi. Trompés par les apparences, ils tuèrent le prince Pierre de Nassau, richement vêtu, qu'ils prirent pour l'empereur, et furent ainsi et aussitôt victimes de leur patriotisme trop exalté.

A Brignoles, Charles-Quint courut le même

1. Villeneuve.

danger : embusqués aux environs du Lar, Montéjan et quelques autres capitaines, non moins audacieux, attendaient intrépidement le passage de l'empereur; mais, trahis par un des leurs qui était passé du côté de l'ennemi, ils furent obligés de se rendre, non pas sans coup férir, mais après une héroïque résistance. Brignoles fut livrée au pillage ; tel fut aussi le sort de Tourves, de Saint-Maximin et de tous les lieux que les impériaux trouvèrent sur leur route jusqu'à Aix ; toutefois, d'après les mesures prises par les Provençaux, ils n'enlevèrent pas de grandes richesses et des provisions abondantes, puisque, lorsqu'ils eurent assis leur camp au plan d'Aillane, près du hameau des Milles, ils eurent beaucoup à souffrir de la disette et de la dyssenterie.

Le 9 août, Charles-Quint fit triomphalement son entrée dans la ville d'Aix, au milieu de la plus grande solitude. Il y reçut pourtant les honneurs de comte de Provence, prit le titre de roi d'Arles et affecta de remplir les droits d'une autorité légitime solidement établie. Il tint un lit de justice, où il cassa tous les tribunaux, le viguier et les consuls. Pour remplacer le parlement, qui s'était retiré à Mont-Dragon avec les officiers de justice, il créa un sénat composé de cinq sénateurs et de cinq avocats, et pour remplir les fonctions de viguier et de consuls, un vicomte et trois tribuns ; ensuite il changea le nom de quelques villes ; nomma le duc

d'Albe vicomte d'Arles, et de Lève, vicaire du saint-empire ; il érigea des fiefs, quatre en duchés, quatre en principautés et quatre en marquisats. Il abrogea les anciennes lois, en créa de nouvelles. Jamais prince, en un mot, disent les historiens, ne joua mieux la comédie politique.

Après que du sein de la ville d'Aix, il eut ainsi changé la face de la Provence, l'empereur voulut rendre grâces à Dieu, d'un succès que la flatterie courtisanesque appelait brillant. En conséquence, il ordonna une messe solennelle, qui fut célébrée dans l'église de Saint-Sauveur par l'évêque de Nice, Jérôme d'Arsagis ; à l'offertoire, il se fit, par ce prélat, couronner Comte de Provence et Roi d'Arles. Ensuite, un prêtre napolitain, du nom de Capel, monta en chaire, fit l'éloge de l'empereur, qu'il mit au-dessus de Constantin, de Justinien et de Charlemagne, le comparant à Josué, tandis qu'il assimilait François 1er au Philistin et à Pharaön, et la Provence à la Terre de Promission. Il prouva le dernier point par la douceur du climat, la variété et l'abondance des fruits, et tous les avantages dont jouit cette province.... Ce discours pompeux était adressé à des Espagnols qui ne l'écoutèrent pas ; ceux qui le comprirent en firent le sujet de leurs railleries. Mais Charles-Quint en fut très satisfait, et pour récompenser l'éloquent orateur, lui promit l'archevêché d'Aix, qui n'était point vacant.

Les maladies continuaient de ravager l'armée

impériale ; les villes d'Arles et de Marseille pouvaient seules offrir des ressources par les communications qu'il était facile d'y établir avec la flotte. Charles commanda une double expédition, qui se mit en marche le 15 août. La division chargée de soumettre la ville d'Arles était commandée par Alphonse d'Avaros, marquis de Guast. L'empereur commandait lui-même les troupes qu'il dirigea du côté de Marseille. François Ier, comptant sur la fidélité et le courage de ses Provençaux, ne fit pas le moindre mouvement ; s'il eût fait marcher des troupes, soit du côté d'Arles, soit du côté de Marseille, Charles-Quint était perdu. Jamais, comme alors, le roi de France n'avait eu une plus belle occasion d'humilier son ambitieux et superbe ennemi ; il la laissa échapper.

Cependant, Guast arrive le 17 aux environs d'Arles, près des marais de Mont-Majour, avec une avant-garde de cinquante cavaliers; il laisse Paul de Saxe avec quarante hommes pour garder le pont de la Roubine, et s'avance lui-même avec dix cavaliers jusques sous les murs d'Arles, sur la hauteur des *Mouleyrès*, [1]

1. Avant l'arrivée des troupes de Charles-Quint, il existait sur la hauteur de Saint-Pierre des Mouleyrès, une chapelle qui fut, dit-on, bâtie par saint Denis l'aréopagiste, sur les ruines d'un temple payen dédié à Mars.... Incendiée par les Goths, cette chapelle avait été reconstruite peu de temps après sur un plan, plus vaste et mieux orné ; mais, lors du siége de Charles-Quint, les Arlesiens cédant à une impérieuse nécessité, la démolirent jusques dans sa base, de peur qu'elle ne servît à fortifier les ennemis. Les ouvriers employés à ce travail précipité, décou-

non loin du lieu qu'on appelle la *Genouillade.* [1]

Dans moins de douze jours la ville avait été mise en état de défense ; ses remparts avaient été réparés, et l'on avait construit de nouveaux forts avec une diligence incroyable. L'amour de la patrie et le dévouement au roi avaient fait des héros de tous les Arlésiens ; les femmes elles-mêmes et parmi elles, les dames d'Alen, de Castellane-Laval, de Quiquéran-Beaujeu, des Porcelets, se signalèrent par leur intrépidité ; non contentes de porter les matériaux pendant qu'on travaillait aux fortifications, elles s'armèrent de pied en cap, et lorsque le moment décisif fut arrivé, se montrèrent dignes, en tout point, des Romaines, qui leur avaient légué leur courage et leur beauté. Par contraire, les Marseillaises n'eurent pas, dans cette circonstance, disons-le avec tous leurs historiens, l'âme des fières Grecques qui avaient défendu si

vrirent dans les fondemens deux châsses renfermant, l'une, les reliques de sainte Ursule, et l'autre une portion de celles des onze mille vierges.... Ce ne fut qu'après le départ de Charles-Quint et de son armée qu'on éleva la chapelle fort peu remarquable du reste, que nous voyons à présent. (*Jacquemin*).

1. Ce nom est celui d'une chapelle votée à saint Jacques et saint Philippe, et qui fut reconstruite telle qu'elle est aujourd'hui, en 1529, sur les ruines d'une autre plus ancienne, dont l'histoire quelque peu douteuse, se rattache néanmoins à une tradition bien respectable. On raconte que c'est à cette place que J.-C. se manifesta aux saints évêques assemblés pour assister à la bénédiction du cimetière des païens, et qu'il laissa en s'envolant du milieu d'eux, la divine empreinte de ses pieds sur le rocher où il leur apparut. (*Jacquemin.*)

vaillamment leur ville contre Jules César, ni le courage de leurs mères, qui, douze ans auparavant, avaient élevé les bastions devant l'armée du connétable de Bourbon. Saisies d'une frayeur panique à l'approche de l'ennemi, elles ne virent pas que Marseille avait été fortifiée par les soins de Barbésieux, lieutenant de roi; que le connétable de Montmorency était au milieu d'elles; que la garnison fortifiée était munie d'abondantes provisions de guerre et de bouche; leurs cris de désespoir jetèrent la consternation parmi les habitans, déjà trop disposés à la peur, ayant encore devant les yeux l'image de tous les maux qu'ils avaient soufferts de la part du connétable de Bourbon.

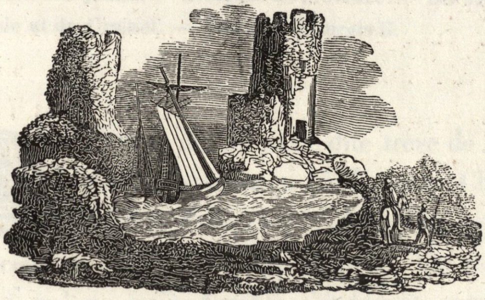
Toutefois, Charles-Quint échoua sous les murs de Marseille comme sous ceux d'Arles; ici, l'attitude martiale de la ville, et deux coups de canon partis du haut de la tour, qui est au bout de l'estrade de la porte de Laure, et dirigés sur les Moleyrès, suffirent pour décider Guast à se replier vers le corps de son armée, qu'il ramena honteusement à Aix. De son côté, écrasé par les sorties vigoureuses de la garnison, et démoralisé par la peur qui avait gagné ses troupes, et la famine qui les décimait, Charles-Quint sentit qu'un prince ne devait jamais juger de sa puissance par la voix de son ambition, et il songea à se retirer. Il avait perdu ou perdit dans sa retraite vingt-cinq mille hommes sur 50,000, et plusieurs de ses officiers-généraux. Antoine de

Lève, l'orgueilleux Antoine de Lève, qui s'était fait nommer à Aix maire de l'empire, et s'était vanté d'aller mourir glorieusement dans la capitale du royaume de France, mourut obscurément au passage des Alpes.

Un seul trait bien mémorable signala cette guerre. Le brave Mouluc, le même qui, plus tard, défendit si valeureusement la ville de Sienne assiégée par le marquis de Marignan pour l'intérêt du duc de Florence, en est le héros.

On sait que toutes les campagnes avaient été ravagées, tant par les Provençaux pour nuire à l'ennemi, que par l'ennemi pour nuire aux Provençaux. Toutes les usines et manufactures avaient été détruites ; il ne restait plus que le moulin d'Auriol, que Charles-Quint fesait garder avec soin, ce moulin servant à moudre le blé nécessaire à une partie de son armée. Déjà plusieurs fois François I^er^ avait transmis à ses officiers-généraux l'ordre de le faire détruire ; mais le danger était grave, les difficultés présumées insurmontables et personne n'avait osé se charger de l'expédition. Guast lui-même, et Fonteraille, tous deux officiers de marque, l'avaient refusée. Le brave Mouluc, annonçant dès-lors ce qu'il serait un jour, se présente, demandant seulement 120 hommes au lieu de 1000, que François I^er^ jugeait indispensables pour obtenir un prompt succès. Il part à l'entrée de la nuit et arrive au moulin d'Auriol avant le jour. Surpris, les soixante Espa-

gnols qui le gardaient sont mis en fuite, blessés, ou tués. Mouluc met le feu au moulin, enlève les ferremens, fait rouler les meules dans la rivière voisine, et revient triomphant sans avoir perdu un seul homme.



XXI

Trève de Nice. — Charles-Quint manque de parole. — Hariaden. — Jeu de mots de François Ier. — Sa mort. — Henri II. — Trahison de Saint-Aubin. — Le Luthérianisme en Provence. — Le fanatisme remplace l'ancienne tolérance. — Prosélytes. — Les moyens extrêmes répugnèrent toujours à François Ier et à Henri II. — Cabrières et Mérindol. — Les Vaudois du Lébéron. — Ils se révoltent. — Arrêt exterminateur. — Guérin et d'Oppède. — Condamnation du premier. — Henri II meurt dans un tournoi. — Les joutes navales ont remplacé les tournois. — Description des joutes. — Troubles en Provence. — Les comtes de Tende et de Crussol. — Mort de François II.

UNE trève de dix ans, dite trève de Nice, avait été conclue en 1538, entre Charles-Quint et François Ier, dans une entrevue que celui-ci eut à Nice avec le pape. On espérait même qu'une paix durable s'établirait entre les deux monarques ; mais, ce qui devait les unir fut, quelques années après, la cause d'une guerre nouvelle. En effet, Charles-Quint avait promis, en 1539, à l'évêque de Lavaur de restituer le Milanais. Passant par Paris en 1540, pour aller punir

les Gantois de leur révolte, il renouvela cette promesse au connétable de Montmorency, et pourtant il manqua de parole. Irrité de cette conduite déloyale, François I[er] dut songer à la guerre et à renouveler son alliance avec la Porte. Dans cette vue, César Frégose et Rincou furent envoyés à Constantinople ; mais le marquis de Guast, lieutenant-général de Charles-Quint en Italie, leur dressa des embuches, et ils furent assassinés à trois milles au-dessus de l'endroit où le Tésin se jette dans le Pô. On peut donc dire, avec vérité, que le roi de France se battait en preux chevalier, et l'empereur en assassin.

François I[er] se plaignit de cette odieuse conduite à tous les princes chrétiens, qui furent sourds à sa voix ; cependant le provençal Poulin, baron de la Garde, avait pu remplir la mission si fatale à Frégose et à Rincou, et Soliman II envoya au secours de la France le célèbre Hariaden, dit Barberousse, avec une flotte de cent dix galères, quarante galiotes et trois vaisseaux.

Arrivé dans les parages du château d'If, l'amiral turc salua la flotte française commandée par le duc d'Enghien, de la décharge de toute son artillerie. L'amiral français lui rendit les mêmes honneurs et l'invita à venir prendre logement dans la maison du roi à Marseille; Hariaden s'y rendit le lendemain, au milieu des marques de la plus grande considération. Quinze jours après, il partit pour Toulon,

d'où les deux flottes combinées firent voile pour Nice, dont elles s'emparèrent et qui leur fut, presqu'aussitôt, reprise par l'armée impériale, ce qui fait conclure que cet appareil de guerre ne servit que pour l'ostentation. On prête à François 1er, dans cette circonstance, un jeu de mots assez original : le nonce du pape se plaignait de cette ligue formée avec un souverain infidèle, « quand j'ai vu que les loups s'étaient assemblés pour me dévorer, répondit le roi, j'ai cru qu'il m'était permis d'appeler des chiens à mon secours. »

Quelques années après, en 1547, François 1er mourut dans son château de Rambouillet, à la suite d'une longue maladie. Il avait soutenu tant de guerres, dépensé des sommes si énormes à élever des bâtimens superbes, à ramasser les objets les plus rares, en statues, tableaux, tapisseries, meubles, pierreries, etc. etc., qu'on craignait un déficit considérable dans le trésor de l'état, et cependant, chose bien digne de remarque ! on trouva dans les coffres de la couronne 400,000 écus d'or, et dans le compte des finances, la quatrième partie de la dernière année de ses revenus à percevoir.

Henri II était sur le trône. Charles-Quint aspirait toujours à la conquête de la Provence, en proie alors comme le reste de la France à toutes les fureurs occasionnées par l'invasion du luthérianisme, circonstance favorable à ses projets. L'armée d'Italie avait pour général Ferdinand de Gonzague, fils

de François II de Gonzague, marquis de Cordoue.

Dans ces conjonctures, la trahison d'un gentilhomme français faillit perdre la Provence. Ce gentilhomme, du nom de Saint-Aubin, avait une compagnie entretenue par les galères de l'état commandées par Léon Strozzi. Celui-ci, averti que des influences secrètes avaient déterminé Henri II à lui enlever sa dignité, venait, pour éviter cet affront, de passer à Malte, sur une galère prise aux impériaux.

Délivré de la vigilance d'un général qui avait paru jusque là dévoué à ses devoirs; mû d'ailleurs par les rêves de son ambition désordonnée qu'il voulait satisfaire même aux dépens de l'honneur, Saint-Aubin conçoit le projet de vendre ses services à Ferdinand de Gonzague; et, pour mettre ce projet à exécution, il passe à Milan. Bientôt, par ses soins, car la lâcheté fut toujours la compagne des traîtres, une lettre apprend au maréchal de Brissac, général de l'armée française, que Saint-Aubin n'était venu à Milan que pour acheter des armes destinées aux galères. Ensuite, persuadé que ses mesures étaient propres à éloigner les soupçons, Saint-Aubin se rend auprès de Ferdinand de Gonzague, et lui offre de lui livrer la Provence, en lui fournissant les moyens de surprendre Marseille. Son dessein était d'introduire les impériaux par mer, comme troupes de recrues qu'il aurait armées dans son voyage, et de présenter les bâtimens comme des navires de commerce pris dans quelque ville d'Italie amie de la France. Ce com-

plot paraissait d'autant plus certain, que, dans ce moment, le port de Marseille avait peu de vaisseaux, la ville peu de munitions ; d'ailleurs, Saint-Aubin était aussi bon soldat et bon commandant sur terre que sur mer. Cependant le hasard qui se mêle toujours des affaires de ce monde, et trahit les traîtres eux-mêmes, fit qu'un Francais surprit Saint-Aubin dans ses fréquentes visites à Ferdinand de Gonzague; il en avertit Brissac qui en donna avis à Henri II, et ce roi fit garder la Provence avec plus de soin. Saint-Aubin n'osa plus reparaître.

Dès ce moment, tout l'intérêt de la politique se tourna du côté des désordres que fesait naître le Luthérianisme, et qu'il importait de faire cesser.

La Provence, avouons-le, eut part à ces désordres autant et plus qu'aucune autre province. Les populaces enflammées par les administrateurs et les magistrats eux-mêmes s'y portaient à des excès que la plume se refuse à décrire. Ici, des religionnaires étranglés ; là, des catholiques écartelés ; leurs cadavres traînés dans la fange ou livrés à la faim dévorante des animaux immondes : telles furent les scènes horribles des tragédies sanglantes exécutées par le fanatisme dans ces jours déplorables, au sein d'une population, où, jusques alors, la tolérance avait amené les hommes de toutes les religions, et de toutes les contrées de la terre. Bienfaisans, justes, généreux et secourables, jamais les Provençaux n'avaient versé le sang humain que pour la défense de la patrie et de leurs rois.

Dans les siècles d'ignorance, alors que l'aurore de la civilisation chrétienne n'avait point encore lui sur la Provence, ses habitans, instruits par les ministres des cultes établis sur une obéissance aveugle et sur le sang, avaient, il est vrai, offert des victimes humaines à leurs divinités; mais, ces immolations étaient des hommages rendus à ces mêmes divinités dans les malheurs publics. Le but purifiait les crimes de l'ignorance et de la superstition.

Dans les fastes horribles que je vais raconter, les Provençaux ne ressemblèrent plus à eux-mêmes. Plus civilisés que les Saliens, les Celtes, les Grecs de Phocée et les Romains, leurs pères, ils se montrèrent plus inhumains. Le fanatisme est plus coupable et toujours plus atroce que la superstition.

La cause ou le prétexte des rébellions armées du VI^me^ siècle, si constamment désastreux, fut l'hérésie introduite en France par Luther, [1] que le Suisse Ulric

1. Martin Luther, fils d'un forgeron, était né l'an 1484, dans le comté de Mansfeld en Allemagne. Ses parens, quoique peu fortunés, cherchèrent à lui donner une éducation soignée. La vivacité de son esprit, sa grande mémoire et son application à l'étude lui firent faire des progrès rapides; mais on ne tarda pas à remarquer en lui du goût pour les nouveautés. Luther embrasse la vie monastique chez les ermites du Saint-Augustin à Erfurt, où son savoir, son imagination forte et son éloquence le firent bientôt distinguer parmi ses confrères. Ses supérieurs l'envoyèrent professer dans plusieurs écoles; des succès enflèrent son orgueil, et ce sentiment, poussé chez lui à l'excès, le rendit incapable de revenir à la raison une fois qu'il s'en fut écarté. La lecture des livres de Jean Hus lui avait inspiré une haine furibonde contre la religion romaine, et il avait déjà soutenu plusieurs thèses contraires à ses dogmes, lorsque l'abus des indulgences lui fournit

Zuingle combattit en fondant la secte des sacramentaires. Les disputes de ceux-ci avec les Luthériens ne furent terminées, si elles ont pu l'être, que par le fameux hérésiarque, le subtil et pénétrant Calvin qui, plus audacieux que Luther, rejetait la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie.... toutes ces innovations, décorées du nom de réforme, étaient trop favorables aux passions pour qu'elles ne fissent pas de nombreux prosélytes. Des moines, des prêtres, des abbés, des évêques se laissèrent entraîner; des princes leur prêtèrent leur appui, et la nouvelle religion, connue sous le nom de religion réformée, ou de protestantisme, [1] fut colportée par les disciples des novateurs dans presque tous les états de l'Europe; elle fit des progrès rapides; l'église et les rois tentèrent en vain de lui opposer des barrières.

l'occasion de lever entièrement le masque. Après avoir combattu cet abus, il en vint aux indulgences elles-mêmes; plus tard il examina le pouvoir qui les donnait; il nia le purgatoire, le libre arbitre; il écrivit contre la confession auriculaire, la primatie du pape, les vœux monastiques, et la communion sous une seule espèce. Les censures du pape, loin de le faire rentrer dans le giron de l'église, ne firent que le pousser à de nouveaux écarts; il rejeta tout d'un coup quatre sacremens et ne reconnut pour tels que le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie, mais il voulut que ce dernier fût reçu sous les deux espèces, et rejetait la transubstantiation.... il conseilla aux princes de s'emparer des biens de l'église, aux moines de se marier, et leur en donna l'exemple en épousant une religieuse qu'il avait séduite. (Voir les Biographes.)

1. Un édit de la Diète de Spire ayant défendu aux catholiques de changer de religion, et aux Luthériens d'exercer la leur jusqu'à la décision du futur concile, plusieurs princes et les députés de quatorze villes *protestèrent* contre cet édit. De là est venu aux religionnaires le nom de *protestans*.

En France, l'hérésie fut regardée comme destructive de l'ordre établi et de la religion de la majorité qui, alors comme aujourd'hui, professait la foi catholique, apostolique et romaine. Dès le principe, François Ier et Henri II employèrent tous les efforts de la politique, même ceux des rigueurs; et, quoiqu'on en ait dit, alors que les passions croyaient avoir intérêt à dépopulariser la monarchie française, osons soutenir, pour être vrai, que les moyens extrêmes répugnèrent toujours à ces deux rois. On sait qu'au lit de mort, François Ier recommanda à son successeur de tirer vengeance des atrocités commises à Cabrières et à Mérindol.

Cabrières! Mérindol! ces noms retentissent encore dans nos provinces méridionales comme le glas funèbre de plusieurs générations; les souvenirs qui s'y rattachent ne sont pas glorieux pour nos pères; mais ne craignons pas de flétrir ce qui le mérite. La vérité dite sur le passé, est toujours une leçon pour le présent et pour l'avenir.

Le fanatisme aveuglait les Provençaux. Dans leurs ports, dans leurs villes, ils laissaient librement circuler l'Africain et l'Asiatique; ils les voyaient sans peine honorer Mahomet et lire l'Alcoran; ils souffraient les usures du juif; ils l'entendaient outrager le christianisme, et, dans ses sinagogues maudire les chrétiens, et ils n'exerçaient ni contre les sectateurs de Mahomet, ni contre les enfans d'Israël, aucune violence. Pour ceux-là, ils étaient

tolérans. Mais le religionnaire, citoyen des mêmes villes, sujet du même roi, adorateur du même Dieu, soumis aux mêmes lois, le religionnaire seul était maltraité pour des erreurs que la plupart ne pouvaient comprendre. Jamais le fanatisme ne s'était montré sous des formes plus hideuses. Eh! qui le croirait! il ne devint réellement atroce, intolérant, qu'alors que la justice elle-même voulut se mêler à la superstition populaire mise en action. Dès ce moment, il n'y eut plus rien de sacré.

Dans les campagnes du Lébéron, vivaient, paisibles et laborieux, livrés à l'agriculture et à l'industrie manufacturière, quelques milliers d'hommes honnêtes et intelligens. Soumis aux lois, ils payaient la taille à leurs communautés, le cens aux seigneurs, les impôts au roi, la dîme aux curés, et respectaient la propriété d'autrui. On les accusa d'avoir conservé quelques erreurs des Vaudois exterminés dans le XIII^me^ siècle, et de s'être réjouis à la naissance des erreurs de Luther dont la doctrine avait beaucoup de conformité avec celle que leur avaient enseignée leurs pères.

La croyance des Vaudois avait été, pourtant, bien moins éloignée du catholicisme que celle des protestans; leurs principales erreurs étaient de croire que le pain dans l'Eucharistie ne pouvait être consacré par de mauvais prêtres; qu'il pouvait l'être par de bons laïques, et que, par conséquent, tout bon laïque était prêtre; mais, comme les protestans, ils rejetaient les

cérémonies de l'église, la messe, le culte des saints, les images, et comme eux ils priaient en langue vulgaire. Charmés de trouver, dans la nouvelle religion, tant de conformité avec celle que leur avaient enseignée leurs pères, ils se hâtèrent de reconnaître les protestans pour frères et de leur demander des ministres pour les instruire. Fiers de ne plus se trouver isolés dans le monde, sûrs de trouver, désormais, de l'appui, ils ne se contentèrent plus d'exercer leur culte à la dérobée, de prier à leur manière dans l'obscurité d'un antre, ou dans le sein des forêts, ils se montrèrent au grand jour, et commencèrent à prêcher leurs erreurs.[1] Sans doute ils eurent tort ; mais on n'eut pas raison de les maltraiter, d'insulter leurs femmes et leurs filles, de les priver du profit de leurs travaux. La patience poussée à bout dégénère en fureur; la persécution irrita les Vaudois ; elle leur donna de l'énergie ; ils essayèrent de repouser d'injustes attaques, s'emparèrent de quelques lieux fortifiés, et ravagèrent les pays voisins; en vain François Ier leur accorde un pardon général, en les invitant à renoncer à leurs fictions religieuses ; cette concession les enhardit ; ils se répandent dans les campagnes, prêchant l'insurrection comme un devoir ; et, pour en donner l'exemple, ils pillent, dévastent, incendient; le territoire d'Apt eut surtout beaucoup à souffrir de leurs fureurs excitées qu'elles étaient par le fanatisme le plus aveugle et les persécutions les plus révol-

1. Villeneuve.

de la part des catholiques. Ce fut dans ces circonstances et le 18 novembre 1540, que le parlement de Provence rendit contre les lieux de Cabrières et de Mérindol, foyers de l'hérésie, l'arrêt exterminateur dont l'intrépide Renaud d'Alen fit quelque temps différer l'exécution, car cet arrêt était inique. Aucune des règles de la justice n'avait été suivie; le plus grand nombre des accusés n'avait point été entendu, et les innocens étaient confondus avec les coupables. Cependant, deux hommes se trouvèrent qui le firent exécuter; le premier, magistrat pervers, hypocrite, souillé de tous les genres de crimes, dirigea lui-même l'exécution. C'était l'avocat général Guerin. Le second, Maynier d'Oppède, premier président du parlement, prétendait droit aux terres de la maison de Cental, dans les fiefs de laquelle vivait une partie des Vaudois; la cupidité lui fit croire qu'il obtiendrait une réunion de ces terres dans le comtat, par le moyen d'une confiscation prononcée par la chambre apostolique d'Avignon, et il seconda de tous ses efforts l'ambitieux et sanguinaire Guerin. Ces deux magistrats, la honte de leur illustre compagnie, demandèrent et obtinrent la levée d'une petite armée; ainsi, des soldats, exaltés par leurs promesses, furent les huissiers dont leur justice atroce se servit pour faire exécuter ses arrêts. Bientôt, les campagnes du Lébéron couvertes de sang, les granges et les bois pillés et brûlés, les femmes et les filles violées et poignardées, les enfans à la ma-

melle, immolés, malgré les prescriptions de la sentence, dans les bras de leurs mères, offrirent le spectacle le plus épouvantable que les annales du monde aient jamais offert.

Près de 4000 personnes furent les victimes de ces atrocités, commises le poignard à la main, sous la conduite de deux magistrats dont l'appareil judiciaire ajoutait une horreur nouvelle à cette sanglante tragédie, qui souleva la Provence, le comté Venaissin et une partie du Dauphiné. Les choses en vinrent au point que, sur l'ordre formel de Henri II, l'arrêt contre les habitans de Mérindol et de Cabrières fut revu par le parlement de Paris. L'atroce Guerin qui n'avait point d'appui, et qui était accusé de bien d'autres crimes [1] fut condamné à être pendu; [2] d'Oppède et le baron de la Garde, qui étaient aussi au nombre des accusés, avaient déja été élargis en 1552 et 1553. Le premier président fut même renvoyé à l'exercice de ses fonctions. Mais la justice du ciel suppléa, peu après, à celle de la terre; cet inique magistrat mourut d'une maladie intestinale qui lui fit souffrir des douleurs horribles; personne ne le plaignit. Eh! peut-il y avoir des supplices assez rigoureux pour les bourreaux de l'humanité

1. Hénaut.

2. Cet arrêt de condamnation du 20 avril 1554 est rapporté dans les *essais historiques* sur le parlement de Provence, par M. Prosper Cabasse. Cet auteur affirme l'avoir transcrit sur une expédition en forme qui appartient à la famille de Grimaldi dont l'un des Auteurs était plaignant contre Guerin.

et pour les magistrats qui portent, dans le sanctuaire de la justice, les vices et les passions des hommes ?

Le fanatisme et les haines religieuses se calmèrent un instant. Paris et les provinces retentissaient du bruit des préparatifs qu'on fesait, à l'occasion de deux augustes mariages, celui d'Élisabeth, fille du roi, connue sous le nom d'*Élisabeth de la paix*, avec Philippe, roi d'Espagne, et celui de Marguerite, sœur du roi, avec le duc de Savoie. Henri II ordonna un tournoi, exercice militaire où il était fort adroit.

Les tournois, dont l'origine, il est vrai, nous révèle le caractère belliqueux et chevaleresque des Francs, étaient devenus une cause de désordres et de malheurs. Henri II en fit, à cette époque, une terrible expérience contre Montgommerri, le plus habile jouteur de son temps, avec lequel il voulut rompre une lance. Les deux champions entrèrent en lice et coururent l'un sur l'autre si violemment, que le choc brisa leurs lances. Mais le comte de Montgommerri joutait comme par obéissance ; entraîné par son cheval, il donne avec le tronçon de sa lance dans l'œil du roi qui avait la visière levée. Onze jours après (1559) Henri II mourait de cette blessure, en pardonnant au comte. Depuis lors, les tournois n'existent plus ; ils ont été remplacés par les joutes navales, exercices nautiques peu dangereux où l'on ne voit plus figurer, comme jadis aux tournois, de grands personnages et des princes, mais de simples matelots attirés par l'appât d'une récompense.

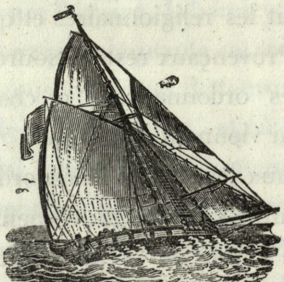
La plus belle joute navale dont on ait gardé le souvenir en Provence, est celle qui eut lieu, à Marseille en 1823, lors des fêtes données à Madame la duchesse d'Augoulême, alors Dauphine..... La joute du mois de juin 1837, faite à l'occasion des réjouissances publiques ordonnées pour célébrer le mariage du jeune duc d'Orléans avec la princesse de Mecklembourg, a été également fort brillante.

Au moment des joutes, l'immense port de Marseille offre le plus magnifique panorama que l'on puisse voir en Europe, alors surtout que le beau soleil de Provence l'éclaire. L'hémicycle formé dans le bassin du port par cinquante ou soixante barques plates dittes vagons, couvertes de tentures et de pavillons bariolés de mille couleurs, et où se réunit l'élite de la société ; les felouques des jouteurs, lancées des deux côtés opposés, par vingt rameurs aux bras nerveux; les jouteurs qui se visent avec leurs lances, se heurtent et tombent, souvent deux à la fois, dans la mer, aux cris d'allégresse de la foule ; les vaisseaux français et étrangers, parés comme aux jours de fêtes, et surchargés de matelots qui se hissent sur les mâts et dans les cordages ; les quais où se croisent, en tout sens, pouvant à peine circuler, plus de cent mille spectateurs qui n'ont pu se placer sur les amphitéâtres dressés devant les magasins ; les troupes de ligne qui bordent les quais ; les croisées pavoisées où l'on voit des milliers de têtes ; les balcons, les toits eux-mêmes, où fourmillent les

curieux qui se mettent à l'abri des ardeurs du soleil sous des parapluies ou ombrelles de nuances variées, tout cela forme un ensemble que la plume ne peut dépeindre, tant il est ravissant et grandiose. Reprenons :

François II était sur le trône, et les troubles, dont la religion réformée était la cause ou le prétexte, continuaient d'agiter ses états et surtout la Provence, gouvernée alors par le comte de Tende. En vain ce magistrat suprême veut mettre en usage tout ce que la saine raison, une politique éclairée et l'amour de l'humanité peuvent lui suggérer. Imbus de l'idée qu'il favorisait les religionnaires et qu'il l'était lui-même, les Provençaux restent sourds à sa voix, résistent à ses ordonnances, et chassent de leurs villes ceux qui viennent les publier. A Marseille, on mit en lambeaux les extraits de ces ordonnances et on menaça le commissaire du gouvernement de le jetter à la mer ; le comte de Tende veut éprouver s'il pourrait lui-même calmer les esprits, en se rendant à Marseille ; mais, à son approche, le peuple se soulève, et une personne bien intentionnée engage le gouverneur à se retirer. Enfin, l'effervescence était à son comble ; les violences se multipliaient. Elle furent telles que le roi chargea deux commissaires du parlement de Paris d'en informer, et envoya le comte de Crussol, en Provence, avec des troupes qui intimidèrent un instant les plus forcenés. Peu de temps après, François II, qui fut

surnommé *le roi sans vices*, mourut âgé de 17 ans dix mois et un jour. Il avait régné environ dix-huit mois. Charles IX, son frère, fut son successeur. (1562.)



XXII

Le fanatique Mauvans. — Il se retire à Genève. — La rébellion protestante. — Colloque de Poissy. — Suites. — Edit de 1561. — Réflexions politiques. — Vassy. — Le duc de Guise. — Condé. — Autres réflexions. — Atrocités religieuses. — Le baron des Adretz. — Mauvans reparait. — Il soutient le siége de Sisteron. — Il se retire à Grenoble avec 4000 protestans. — Les habitans des vallées de Peyrouse et de St-Martin. — Les frères Truchet — Les cavernes phénoménales dans les vallées de Queyras et de Fraisso. — Mœurs des habitans de ces vallées. — Ils dissipent les troupes des Truchet. — Un mot sur le siége de Sisteron. — La mère dénaturée. — Commandans catholiques..

Le comte de Sommerive avait été avait fait lieutenant de roi dans la province ; les religionnaires s'étaient fortifiés à Sisteron, sous l'appui de Paulon de Richieu, sieur de Mauvans.

Ce guerrier fanatique, surnommé le Brave, ayant à venger la mort de son frère, avait armé 2000 hommes avec lesquels il faisait, en Provence,

des ravages affreux. Le comte de Tende, à la tête de 6000 hommes, ne put tenir devant lui, et fut obligé, pour terminer autrement que par des combats cette guerre sanglante, d'entrer en négociation. Mauvans consentit, enfin, à cesser les hostilités, licencia ses troupes, se réservant seulement cinquante hommes pour la garde de sa personne. Cette précaution lui fut utile, car le parlement d'Aix avait reçu de la cour l'ordre de le faire arrêter et de lui faire son procès ; le baron de la Garde voulut s'emparer de lui, mais il fut repoussé.

Depuis lors, Mauvans, agité par les remords qui lui reprochaient sa révolte, entouré d'ennemis et d'embuches, toujours obligé d'être sur ses gardes, vivait dans une crainte continuelle. Pour recouvrer sa tranquillité il se retira à Genève, où les propositions séduisantes du duc de Guise, qui aurait voulu l'attirer dans le parti catholique, ne purent le tenter.

Mauvans était un de ces guerriers audacieux, de ces fanatiques bouillans, toujours prêts à prendre les armes lorsqu'on attaque ce qu'ils croient être la gloire de leur parti. Nous le verrons bientôt, non moins terrible que le baron des Adretz, mais peut-être plus humain, jouer un rôle important dans les scènes d'horreurs dont la Provence et la France entière furent le théâtre.

La rébellion protestante s'était accrue, à mesure que les rois et les parlemens avaient voulu la réprimer par tous les moyens légaux ; et, sans Médicis

et les Guises qui, pour justifier leurs excès, prétendaient aussi que la légalité tuait, la mémoire de Charles IX serait pure de tout reproche. Il est certain, en effet, que le colloque de Poissy qui eut lieu, pendant sa minorité, fut dicté par les vues les plus tolérantes, les plus libérales. Son objet spécial, d'après tous les historiens, était de concilier les catholiques et les hérétiques, par des discussions approffondies. Cet esprit de conciliation se manifesta, surtout, dans les paroles que le jeune roi adressa aux uns et autres, dans cette circonstance. Il déclara solennellement qu'il ne désirait rien tant que de rétablir l'union entre ses sujets... Malheureusement, ses intentions pacifiques furent méconnues, à l'instant même, par les hérétiques. L'audacieux Théodore de Bèze, le plus fougueux de leurs représentans, le plus adroit de leurs ministres, prit la parole après le roi, et avança toutes les subtiles erreurs que tant de doctes écrivains ont victorieusement repoussées. L'indignation spontanée des docteurs de l'Eglise présens au colloque, fut telle, lorsqu'il avança, dans la chaleur du discours, que le corps de J.-C., selon la nature humaine, était autant éloigné de la Cène, que le ciel l'est de la terre, qu'ils s'écrièrent tous par l'effet d'une inspiration religieuse, miraculeusement électrique : *il a blasphémé !!!* c'était comme la voix du ciel qui descendait sur la terre pour retentir dans l'âme du vrai croyant pendant les siècles, jusqu'au triomphe de la raison du Christianisme.

La grave solennité de cet incident fit dissoudre l'assemblée; on se sépara sans avoir pris aucune de ces mesures qui ont tant d'influence sur le sort des peuples, et qui paralysent, au moins, les causes d'un grand désordre; il y a plus; les hérétiques de cette époque étaient loin de ressembler à leurs coreligionnaires, nos contemporains, que nous, chrétiens fidèles, malgré la différence de communion, et moins peut-être par pure tolérance que par le juste respect dû à des convictions religieuses, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer dans le recueillement de leur culte. A Poissy, ils s'imaginèrent que leurs doctrines avaient triomphé. Erreur funeste! elle enfla leur audace; ils s'emparèrent des églises, renversèrent les autels, brisèrent les images, foulèrent aux pieds les emblèmes les plus sacrés du culte des Chrétiens..... Ces colères démoniaques s'exerçaient à Paris, dont l'exemple, dans les grandes commotions, est si fatal aux provinces. Les hérétiques qui les habitaient [1] se livrèrent aux mêmes horreurs. L'autorité des lois y était impuissante, la religion et la morale n'avaient plus de force; tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes

1. L'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, où le pape Clément VI avait été enterré, dans un tombeau de marbre noir, fut livrée au pillage. Les hérétiques jouèrent avec la tête du pontife comme avec un ballon, et le marquis de Curton se servit du crâne pour en faire une coupe dans laquelle il donnait à boire à ses gens. . . . A la même époque, les hérétiques, commandés per un Ardoin des Porcelets, pillèrent Beaucaire et abattirent les autels.

était foulé aux pieds, et les désordres allaient toujours croissant. Le pouvoir royal ne pouvait rester inactif, et ce qu'il fit, dans cette circonstance, est digne de notre admiration. Le conseil de la royauté était alors le célèbre L'Hôpital, dont l'histoire exalte la sagesse.

Prompt à saisir tout ce qu'il y a de force et de moyens salutaires dans le principe monarchique, L'Hôpital écrit sur le drapeau royal : *réconciliation !* et aussitôt les esprits sont calmés, car le roi, « pour entretenir les peuples en paix et concorde, en attendant que Dieu fasse la grâce de les réunir en une entière bergerie, et jusqu'à la détermination d'un conseil général, suspend les défenses des assemblées des protestans, et défend à toutes sortes de personnes de les empêcher, inquiéter ni molester lorsqu'ils iraient, viendraient ou s'assembleraient hors des villes pour le fait de leur religion. » [1]

Avant cet édit, la position du pouvoir royal était horrible. Remarquez, en effet, qu'il n'eût été possible d'anéantir complètement les causes de désordre que par les moyens extrêmes et pires que le mal. Ces moyens étaient de deux sortes : ou il fallait donner ouverture entière au torrent dévastateur de l'hérésie armée, et c'était consentir à un bouleversement général ; ou il fallait résister, et on ne le pouvait qu'en opposant aux ravages un torrent plus

1. Édit du 27 janvier 1561, articles 3 et 4. Il fut suivi de plusieurs autres qui portaient des concessions progressivement favorables aux protestans.

épouvantable encore, celui du sang.... Tolérer fut donc plus sage; donner à l'hérésie une direction convenable et moins dangereuse, plus libéral, et telle fut la tendance immédiatement favorable de l'édit de 1561. Moins, ce n'eût pas été assez; plus, c'eût été trop, de sorte que l'on peut dire que Charles IX inventa le premier, pour les temps malheureux et déplorables où l'unité monarchique serait méconnue, le système *juste-milieu*, système gouvernemental plein de justice, de modération, de tolérance, en un mot, de vrai libéralisme, lorsqu'il n'est point nécessité par quelque usurpation née ou à naître; car alors, et souvent malgré le souverain, il devient une odieuse tyrannie.

Telle était la position de Charles IX. Son édit de pacification fut jetté au milieu d'une arène qui allait devenir sanglante. D'un côté, se trouvait l'hérésie avec ses fureurs; de l'autre, Guise, avec ses idées d'usurpation, encore couvertes du manteau de sa popularité religieuse. Alors, l'hypocrisie de la piété; plus tard, l'hypocrisie républicaine; toujours l'hypocrisie des grands ambitieux a réduit la France aux abois, et on ne le reconnaît qu'alors que le remède est presque aussi dangereux et insupportable que le mal, eu égards aux malheurs partiels qu'il entraîne toujours après lui, avant la restauration du bonheur général.

Cependant, le tocsin des guerres de religion s'était de nouveau fait entendre à Vassy, [1] où le

1. En Champagne. (Haute-Marne.)

duc de Guise s'était arrêté en se rendant de Joinville à Paris. . . . Ses gens, soit d'après ses inspirations, soit de leur propre mouvement, soit enfin qu'ils y fussent provoqués, (l'histoire est indécise sur ce point,) se prirent de querelle avec les protestans qui y étaient assemblés, et des injures on en vint aux coups. [1] Ce fut alors que le duc de Guise se présenta, sous prétexte d'arrêter le tumulte et d'empêcher l'effusion du sang. Peut-être aussi c'était son intention réelle ; car, quelque tortueuses et souterraines que soient les voies pratiquées par les usurpateurs en expectative, on les voit quelquefois prendre publiquement des airs de justice et d'humanité. Quoiqu'il en soit, le duc de Guise reçut, dans cette circonstance, une blessure que lui fit une pierre qui peut-être ne lui était pas destinée. Irrités à la vue du sang de leur maître, ses gens tombent furieux sur les Huguenots ; plus de deux cents sont blessés ou laissés morts sur la place, et avec ce trophée bien digne de lui, Guise rentre à Paris où il est reçu en triomphe.

Cet aveuglement des catholiques effraye la cour, qui commence à prévoir tout ce que peut oser le chef puissant de la maison des Guise. Consternée elle-même, Catherine de Médicis recommande sa propre personne, avec l'état et ses enfans au prince de Condé, l'exhortant d'empêcher les efforts des ennemis de la couronne. [2] Illusion fatale ! la royauté

1 Anquetil.

2 Brantôme.

se met alors sous la protection d'un prince du sang; elle le proclame lieutenant général du royaume, elle se confie à lui, comme au soutien le plus naturel du trône ; et, instantanément, ce prince se met à la tête de la révolte protestante, parce qu'il compte avec elle usurper ce même trône.....[1]

Tout les désastres du XVI[me] siècle sont expliqués par cette double circonstance : à la tête de la politique comme à la tête des armées, du côté des Catholiques, comme du côté des Huguenots, marchait l'usurpation ; ici, Guise ; là, Condé. La couronne se laissera-t-elle envahir ? penchera-t-elle pour les Guises ? se livrera-t-elle à la trahison du lieutenant général ? inconcevable alternative ! elle justifie les hésitations, les perplexités du pouvoir royal rapportées par tous les historiens.

Cependant le signal était donné ; les deux partis se précipitent l'un sur l'autre avec acharnement, la religion a perdu son empire, la royauté n'a plus le sien, et le sang coule de toutes parts pendant quinze années.

Cette guerre atroce, de la France à la France, fut suspendue quelquefois par des concessions toujours

1. L'audace usurpatrice du prince de Condé ne peut-être révoquée en doute ; car, d'un côté, l'histoire nous assure que les Huguenots, ayant ce prince et l'amiral de Coligny à leur tête, voulurent s'emparer de la personne du roi qui était à Monceaux ; (*Davila*) de l'autre, que le prince de Condé était arrivé à telle gloire, qu'il fit battre monnaie d'argent, avec cette inscription LOUIS XIII, ROI DE FRANCE. (Brantôme.)

suivies de nouvelles concessions: tantôt, et le plus souvent, faites aux Calvinistes, elles soulevaient chez les Catholiques des haines que des ruisseaux de sang ne pouvaient éteindre; tantôt favorables aux Catholiques elles excitaient chez les Calvinistes des fureurs inouies.

Le Dauphiné, le Forez, le Vivarais, la Provence, l'Auvergne auront toujours en horreur la mémoire du baron des Adretz, et la singularité de sa conversion, opérée par les faveurs du duc de Nemours, n'effaçera jamais les pages de l'histoire où il est représenté comme le cannibale le plus inhumain, semant partout, sur son passage, la terreur et la mort, ravageant tout, incendiant les églises, pillant les vases sacrés, contraignant tout le monde d'aller au prêche, et même le parlement de Grenoble qu'il mena en triomphe..... Un trait de cannibalisme atroce complête le caractère monstrueux de ce fléau de Dieu : l'histoire rapporte qu'après avoir fait un massacre horrible de Catholiques, il obligea ses deux fils à se baigner dans leur sang, afin de les accoutumer à devenir cruels......

A la renaissance des troubles, le fanatique Mauvans, oublieux des dangers qu'il a déjà courus quitte Genève pour revenir en Provence, où il se met de nouveau à la tête des religionnaires. La con, duite qu'il tient, pendant le siège de Sisteron, envers le comte de Sommerive, fut vraiment admirable et digne des guerriers les plus intrépides et les plus intelligens. Il soutint, d'abord, pendant sept heures,

un premier assaut, et repoussa les Catholiques; ensuite, se sentant trop faible pour résister le lendemain à une nouvelle attaque, prévoyant d'ailleurs qu'il ne recevrait aucun secours, il sortit nuitammant de la ville, suivi des habitans qui voulurent s'associer à son audace et à son sort. Les mères portaient leurs enfans à la mamelle, les jeunes gens soutenaient les vieillards, et cette troupe fugitive, composée de 4000 personnes de tout âge et de tout sexe, se dirigea sur Grenoble, où dominait le génie dévastateur des Adretz. Dans le centre de cette armée fanatique, Mauvans avait placé tous ceux qui étaient hors d'état de se défendre; la tête et la queue étaient gardées par des soldats déterminés à tout oser. La marche fut pénible. Pour éviter les embuches tendues par les Catholiques, les fuyards étaient obligés de quitter les chemins ordinaires, de traverser des torrens, de gravir des roches escarpées, et ils n'avaient d'autres secours que ceux qui leur étaient fournis par les Vaudois des vallées d'Angrogne et de Pragelas. Enfin, après vingt-deux jours de marche, pendant lesquels ils eurent continuellement à combattre la faim, la soif et les embuches, ils arrivèrent à Grenoble.

Peu après, ceux des vallées de Peyrouse et de S^t^-Martin, restes, comme eux, des anciens Vaudois, vinrent partager leurs hasards; et alors, commença contre ces fanatiques réunis une nouvelle et terrible persécution de la part du duc de Savoie,

plusieurs passèrent par le feu ; leurs biens furent abandonnés au pillage. Une troupe de gens armés, que les moines d'un couvent avaient pris à leur solde, mit une partie du pays à contribution, et divers gentilshommes profitèrent de la circonstance pour s'enrichir. Charles et Boniface Truchet surpassèrent tous les autres en barbarie. Ces deux frères s'avancèrent, enseignes déployées et tambour battant, vers Rauclaret dont ils effrayèrent les paisibles habitans ; ceux-ci prirent la fuite et par des chemins détournés gagnèrent le sommet d'une montagne couverte de neige, où ils passèrent trois nuits à demi-nus. La plupart périrent de froid. L'un d'eux et leur ministre, faits prisonniers, furent livrés aux flammes.

Près de Rauclaret, sont les vallées de Queyras et de Fraïsso renommées par deux cavernes, dont les stalactites forment des figures d'arbres, d'hommes et d'animaux. Ces congélations, réfléchies par la lumière dans les eaux de deux lacs renfermés dans les cavernes, offrent un spectacle aussi surprenant que varié. Mais la nature, en accordant ce phénomène aux vallées de Queyras et de Fraïsso, leur avait refusé ce qui est le plus nécessaire à l'homme. Leur terrain, ingrat et stérile, fournissait à peine aux habitans de quoi subsister ; les plus riches n'étaient habillés que de peaux de moutons, et les vêtemens des deux sexes ne différaient qu'en ce que les hommes portaient une

espèce de caleçon et les femmes une juppe qui descendait un peu au-dessous du genou. Sans chemise les uns et les autres, d'où leur est venu dans quelques pays le sobriquet de *Descamisados*, (la toile n'étant d'usage que pour la coiffure des femmes,) ils couchaient tout habillés, pèle-mèle, sur la paille, n'étant séparés de leurs bestiaux que par une simple cloison. Leur nourriture se composait de laitage et de la chair presque crue des animaux tués à la chasse.

Ce qui doit étonner, c'est que les mœurs et les inclinations de ces peuples ne se ressentaient nullement de l'extérieur sauvage que nous venons de dépeindre. Alors comme aujourd'hni, il n'y avait pas un homme, parmi eux, qui ne sût lire et écrire, et qui ne connût assez bien la langue française, pour comprendre la Sainte-Bible traduite en cette langue. Dans les villages, on ne trouvait pas un enfant qui ne fût en état de répondre à propos, lorsqu'on l'interrogeait sur la foi qu'il professait. Malheureusement, les habitans de ces vallées étaient infectés des erreurs de Valdo. Toutefois, le Souverain ne pouvait que se louer de la fidélité de ceux qui étaient dans les terres de sa domination...... Payer religieusement le tribut au roi, c'était, selon leurs principes, après le culte de Dieu, le premier de leurs devoirs. Si quelque guerre empêchait ou retardait la levée des impôts, ils mettaient à part ce qu'ils devaient payer, et le portaient exacte-

ment, dès que le calme était rétabli, aux receveurs commis par le prince.

Heureux dans leur pauvreté et se suffisant à eux-mêmes, ces peuples entretenaient peu de liaison avec leurs voisins, et ne contractaient jamais des alliances avec des étrangers; cependant, indignés des traitemens que souffraient les habitans de Rauclaret, et les regardant comme frères, puisqu'ils professaient les mêmes dogmes, ils vinrent à leur secours au nombre de quatre cents hommes et dissipèrent les troupes de Truchet.

L'intérêt qui se rattache aux narrations qui précèdent nous a fait négliger les détails du siège trop mémorable de Sisteron. D'ailleurs, qu'aurions-nous eu à raconter qui n'ait été dit, de cent manières diverses, par les historiens? fallait-il encore offrir le spectacle de pères et d'enfans qui se battent les uns contre les autres et s'égorgent impitoyablement? Un seul trait peu connu, mais horrible à rappeler, résume, à lui seul, toute la rage dont les deux partis, catholiques et huguenots, étaient animés pendant ce siège affreux. On y vit une mère arracher son enfant de la mamelle, et s'en servir comme d'une massue contre un soldat religionnaire. Le sang qui coulait en abondance des contusions faites à cette innocente créature, ses cris plaintifs qui annonçaient son agonie, semblaient échauffer progressivement la fureur de cette mère, monstre inconnu dans les fastes des peuples les plus barbares.... lorsqu'elle vit mort l'enfant de ses

entrailles, elle le jeta à la figure du soldat et prit la fuite..... Pierre-le-Blanc, consul de Marseille, dont la bonne et paternelle administration de Riquetty fit oublier les fureurs religieuses, Nicolas de Beausset, Paul d'Impérial, et Guillaume Olive, qui, sous les ordres de Pierre-le-Blanc, s'étaient réunis avec 300 hommes aux 12,000 commandés par Sommerive, furent les témoins de ce spectacle odieux. Le fanatisme les aveuglait; une croix leur servait d'étendard, et des religieux armés ouvraient et fermaient la marche, promettant aux Catholiques la victoire ou la palme du martyre.

Au milieu de ces troubles inouis, les perplexités, les hésitations et les rigueurs du pouvoir souverain ne peuvent étonner personne. Commandé par les circonstances, cédant aux besoins du moment, changeant les lois, les révoquant, sans trop savoir s'il fesait bien ou mal, le gouvernement lui-même donnait, à son insu, du courage aux religionnaires, à tout le peuple; et cette instabilité de législation sur le sort de tant de citoyens, fut, jusqu'à Henri-le-Grand, la cause de tous les malheurs et fit périr, sous le poignard du fanatisme, plus de deux cent mille Français.

XXIII

Désordre général. — Voyage de Charles IX. — Le parlement suspendu. — Charles IX à Avignon, à Aix, à Marseille, à Salon, à Arles. — L'Obélisque. — Droits supprimés. — Les Nobles-négocians. — Le parlement rétabli. Nouvelles calomnies des protestans. — Les Grands-jours. — La juridiction consulaire. — Juges des nautonniers. — Prud'hommes. — Nouveaux malheurs. — Armée provençale. — Armée religionnaire. — Celle-ci périt. — L'amiral de Coligny à Paris. — Tentative d'assassinat sur sa personne. — Le roi veut et ne peut punir. — Projets sinistres. — La saint Barthélemy et Guise. — Ordres impitoyables. — Les vertueux gouverneurs des provinces. — L'évêque de Lisieux. — Charles IX bien malheureux. — Suppositions historiques. — Conséquences. — Le roi après la saint Barthelémy. — Sa mort. — Influence de l'unité monarchique au milieu des horreurs de cette époque. — Belle conduite des Provençaux.

D'UN bout du royaume à l'autre, les provinces, les villes, les familles se fesaient la guerre entr'elles ; le désordre était à son comble, et l'indiscipline agitait les armées soldées par le gouvernement, tandis que celles des religionnaires, mieux disciplinées, mieux conduites, fesaient toujours de nouveaux progrès.

Pour apaiser tant de troubles, la politique de Catherine de Médicis ne vit d'autre moyen que d'inviter le roi, encore mineur, à parcourir ses états, et à se montrer à ses sujets. Ce voyage eut lieu en 1564.

Comte de Provence, Charles IX s'empressa d'accourir dans cette belle partie de son royaume. Avignon, Aix, Arles, Tarascon, Marseille, Salon, le possédèrent alternativement; et, partout, sa présence parut suspendre l'effet des divisions intestines et porta les cœurs à la joie.

Depuis les excès commis à Cabrières et à Mérindol, le parlement d'Aix, accusé de n'avoir point déféré à l'édit d'Amboise, avait été suspendu. Les magistrats étrangers, délégués pour rendre la justice pendant cet interdit, exerçaient leurs fonctions depuis quelques mois; ils avaient même, au mois d'août 1564, avec la permission du roi, tenu les *Grands-Jours*, [1] à Marseille; mais, tout fesait espérer que l'interdit ne serait pas de longue durée. En effet, pendant que Charles IX était à Avignon, le parlement suspendu se fit un devoir de lui envoyer des députés qui furent bien accueillis, et obtinrent que deux officiers, ou maîtres des requêtes, se rendraient à Aix, pour prendre des informations.

Peu de jours après, (le 19 octobre), la reine-mère et le roi arrivèrent dans cette ville. Charles IX y tint au parlement un lit de justice, où il ordonna

1. On verra bientôt ce qu'étaient les *Grands-Jours*.

que le fameux pin du conseiller de Génas, qui avait servi de temple aux Protestants, serait coupé, afin d'effacer le souvenir des excès qu'il rappelait. Le roi et la reine poursuivirent ensuite leur voyage. Partout sur leur passage, se pressaient des Provençaux de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui ne cessaient de crier : *vivo la messo*, vive la messe ! preuve incontestable qu'alors comme aujourd'hui, le peuple provençal portait un vif attachement au culte catholique.[1]

Le séjour que Charles IX fit à Marseille offre deux particularités assez remarquables. Au milieu des fêtes qui lui furent données, on vit des Espagnols, gens de haute qualité, exécuter, en sa présence, un ballet à la moresque. Ces Espagnols fesaient beaucoup de cas de la danse, et bien peu de leurs personnes....

Le jour de son arrivée, Charles IX, suivi de sa cour, s'était rendu à la Major pour entendre la messe. Il était déjà sur le seuil de la porte, lorsqu'il s'aperçut que le roi de Navarre ne voulait pas entrer. Alors, sans autre préambule, il lui prend hardiment son bonnet qu'il jette dans l'église, disant au roi de suivre son *couvre-chef*. Les historiens ont tiré mille inductions de ce fait, qui ne fut, à vrai dire, qu'une mauvaise plaisanterie.

En quittant Marseille pour aller à Arles, Charles IX fit une halte à Salon pour voir le fameux astrologue

1. Cabasse.

prophète [1] Nostradamus, son épouse et ses enfans. Il gratifia le prophète de cent écus d'or; la reine mère lui en donna cent avec un brevet de médecin de sa Majesté. Les illustres voyageurs se rendirent ensuite à Arles, où la réception la plus brillante les attendait.

Les dégradations de l'amphithéâtre que les consuls n'avaient point réparé, malgré les recommandations expresses de François 1^er^, affectèrent beaucoup le monarque voyageur qui ne put s'empêcher d'en témoigner sa surprise. Par ses ordres, l'Obélisque d'Arles, dont la gravure orne ces *Fastes*, Obélisque, le seul qui soit sorti des carrières européennes, et qui, quoique moins grand, moins riche, moins orné que son frère de Louqsor, est encore bien remarquable par la légèreté et la hardiesse de sa forme svelte et dégagée, fut entièrement déblayé de la terre et du limon, que les crues du Rhône avaient successivement amoncelés sur lui. Ce superbe monolithe n'avait jamais eu la destination que lui réservait sans doute le génie de Constantin-le-grand. Enfoui au quartier de la Roquette, depuis son débarquement, il n'avait été découvert qu'en 1389, et ce ne fut qu'en 1675 que les consuls le firent transporter à la place du Marché, dans l'intention de le faire servir à l'embel-

1. On ne sera pas fâché de trouver ici le singulier jeu de mots fait sur Nostradamus dans le distique suivant :

Nostra damus, cum falsa damus, nam fallere nostrum est ;
Et cùm falsa damus, nil nisi Nostra damus.

opp 392

NATIONAL ART LIBRARY

Fastes de la Provence ancienne et moderne,
Par Mr. Fouque.



J.M. Véran del. et sculp.

Place Royale, à Arles.

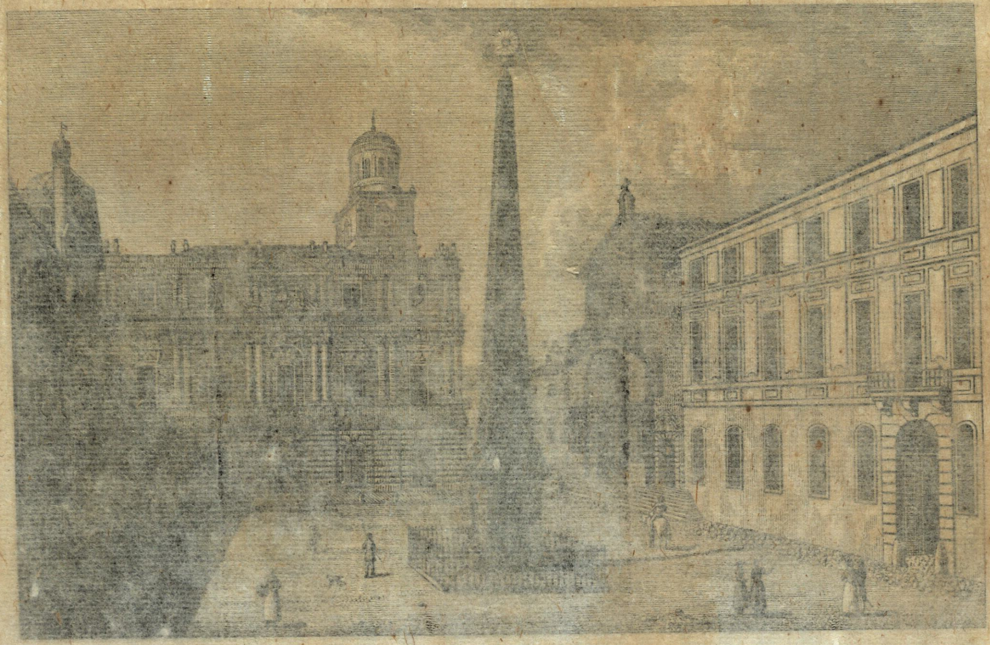
lissement de la ville. Un globe d'azur fleurdelisé, surmonté d'un soleil emblématique, présentant dans son disque les traits de Louis-le-Grand, fut élevé à son sommet, où il existe encore, après avoir été, successivement et momentanément, remplacé par le bonnet phrygien, sous la république française, et par l'aigle de l'empire. Des inscriptions latines de l'académicien Pélisson ornèrent les quatre côtés du piédestal.

Mais d'autres soins réclamaient aussi l'attention de Charles IX, alors majeur.

Dans la détresse de ses affaires, Henri II avait établi, sur les drogueries et épiceries qui venaient de Marseille à Arles, des droits d'entrée assez élevés. Ces droits, réunis aux exigences mercantiles des Juifs, par les mains desquels ces aromates passaient, les rendaient d'un prix exorbitant, ce qui gênait le commerce. Charles IX les supprima; il déclara même que, désormais, les nobles pourraient faire le commerce sans déroger à leur état. Ici je pourrais, contrairement à la doctrine de Montesquieu, qui ne veut pas que, dans une monarchie, la noblesse fasse le commerce, soutenir qu'à Marseille, comme à Venise, à Gênes et à Nice, la prospérité toujours croissante, depuis plusieurs siècles, est due particulièrement aux nobles qui ont fait le grand commerce, je veux dire, les nobles qui, commerçant et correspondant d'un bout de l'univers à l'autre, couvrirent

1 La Lauzière et Jacquemin.

Fastes de la Provence ancienne et moderne.
Par Mr. Fouque.



lissement de la ville. Un globe d'azur fleurdelisé, surmonté d'un soleil emblématique, présentant dans son disque les traits de Louis-le-Grand, fut élevé à son sommet, [1] où il existe encore, après avoir été, successivement et momentanément, remplacé par le bonnet phrygien, sous la république française, et par l'aigle de l'empire. Des inscriptions latines de l'académicien Pélisson ornèrent les quatre côtés du piédestal.

Mais d'autres soins réclamaient aussi l'attention de Charles IX, alors majeur.

Dans la détresse de ses affaires, Henri II avait établi, sur les drogueries et épiceries qui venaient de Marseille à Arles, des droits d'entrée assez élevés. Ces droits, réunis aux exigences mercantiles des Juifs, par les mains desquels ces aromates passaient, les rendaient d'un prix exorbitant, ce qui gênait le commerce. Charles IX les supprima ; il déclara même que, désormais, les nobles pourraient faire le commerce sans déroger à leur état. Ici je pourrais, contrairement à la doctrine de Montesquieu, qui ne veut pas que, dans une monarchie, la noblesse fasse le commerce, soutenir qu'à Marseille, comme à Venise, à Gênes et à Nice, la prospérité toujours croissante, depuis plusieurs siècles, est due particulièrement aux nobles qui ont fait le grand commerce, je veux dire, les nobles qui, commerçant et correspondant d'un bout de l'univers à l'autre, couvrent

1 La Lauzière et Jacquemin.

la mer de leurs vaisseaux, mettent en mouvement, d'un trait de plume, les comptoirs des deux mondes, et échangent les productions de la patrie contre les trésors des Indes et de l'Amérique. Mais cette thèse, belle sans doute à développer, sous le rapport de l'économie politique, dépasserait les bornes de ces *Fastes*. D'ailleurs, sous le rapport commercial, elle offre peu d'intérêt, aujourd'hui que la plupart des Nobles sont négocians, et que la plupart des négocians sont anoblis, à cause surtout des grands services qu'ils rendent au commerce et à l'industrie.

Les informations, ordonnées au sujet des prétendus torts du parlement, avaient eu un résultat entièrement favorable à cette compagnie, et Charles IX, avant de quitter Arles, voulut faire un acte éclatant de clémence et de justice. Par lettres patentes données en cette ville, le 4 décembre 1564, le parlement fut rétabli dans ses fonctions. Quatre des principaux magistrats, le premier président de Foresta, le président Garde de Vins, Tributiis, doyen de la cour, et Rabasse, procureur général, furent pourtant exceptés de cette réhabilitation; mais, ils ne tardèrent pas, par des arrêts particuliers qui renfermaient l'éloge de leur conduite, d'être, à leur tour, réintégrés dans leurs charges.

Cette réorganisation satisfit les Catholiques, et fut pour les Protestans le motif d'une vive douleur. Pour obtenir un triomphe plus durable, ils recoururent encore aux calomnies, et firent entendre que

le parlement n'avait signalé son retour à ses fonctions que par de nouvelles atrocités, telles que la condamnation à mort de 300 religionnaires, et le bannissement de 3,000; mais, des renseignemens précis dévoilèrent tous ces mensonges, puisque neuf protestans seulement avaient été condamnés à la peine capitale, non point à cause de leur culte, mais pour des crimes étrangers à la religion, et que les prétendus proscrits étaient des hommes qui, depuis long-temps, avaient réalisé une émigration volontaire. La calomnie, dès lors, se débattit dans des efforts inutiles; le parlement continua de jouir de son autorité [1] et reprit l'usage où il était, depuis 1535, d'aller tenir les Grands-Jours.

On appelait *Grands-Jours* une chambre ambulante, composée de six conseillers et d'un président, qui se transportait dans les principales villes de la province pour y tenir les assises, dont l'objet était: de recevoir et de juger les appellations des sentences du lieutenant de sénéchal: de recueillir les plaintes qui pouvaient être portées contre les officiers subalternes; et, enfin, de pourvoir aux choses urgentes. Cet établissement se conserva pendant bien long-temps; car, on trouve un édit de Louis XIII qui s'y rappporte, en déterminant que, pendant les vacations, le parlement tiendrait ses assises, dans chaque siège, pendant dix jours.

Charles IX quitta la ville d'Arles le 7 décembre,

1. Cabasse. Pages 199-200-201. (Tome I.)

et se rendit à Tarascon, d'où il continua sa route vers Fontainebleau.

D'autres actes politiques, non moins avantageux aux Provençaux que ceux qui viennent d'être rappelés, signalèrent encore les commencemens de la majorité du roi. Il confirma la juridiction consulaire qu'il avait déjà établie, l'année précédente, et que l'on peut regarder comme l'institution la plus merveilleuse, la plus utile que la politique ait imaginée. Quoi de plus admirable, en effet, qu'un tribunal dont les membres parvenus, sans brigues, à l'honneur d'être juges ou arbitres, supportent le fardeau de leur charge, sans murmures, quoique sans espérance, et sans émolumens, et qui, après leur exercice, en abdiquent la distinction, sans récompense comme sans regret, heureux seulement d'avoir inspiré à leurs concitoyens la confiance qui les a mis en position de rendre des services à ces mêmes concitoyens ! ! !

On trouve dans l'antiquité des vestiges de la juridiction consulaire. Les Grecs avaient des juges, appelés Juges des Nautonniers, qui se transportaient sur le port, entraient dans les navires, entendaient les différends des marins, et les terminaient aussitôt sans formalités. Ce tribunal fut connu à Rome, où il fut établi à l'instar de celui d'Athènes. Les Phocéens le firent aussi connaître dans les villes maritimes qu'ils fondèrent, peuplèrent, ou fréquentèrent sur les côtes de la Provence. Les Prud'hom-

mes, ces juges autrefois souverains dans toutes les matières maritimes, n'étaient-ils pas une imitation des Juges des Nautonniers des anciens ? ils expédiaient les affaires avec toute la célérité qu'exige le commerce. Ces affaires, insusceptibles de formalités, sont des actions de chaque jour, que d'autres de même nature doivent suivre chaque jour; il faut donc qu'elles puissent être décidées chaque jour. Aussi, les lois économiques publiées, d'après ces principes, dans l'intérêt commercial, sont innombrables. Il ne faut plus s'étonner que Xénophon, au livre des *Revenus*, ait voulu qu'on donnât des récompenses aux préfets du commerce qui expédiaient le plus vite les procès....

Devenue paisible, la Provence leva, en 1567, une armée de 3500 hommes, pour aider Charles IX à pacifier les autres provinces du royaume, et surtout les villes limitrophes de la Provence elle-même ; car, incessamment, à Nîmes, à Lunel, à Saint-Gilles et à Aimargues, les Catholiques et leurs prêtres étaient massacrés par les religionnaires du Vivarais et des Cévennes, qui pillaient les maisons riches, les églises et les évêchés. Le prélat de Nîmes n'avait pu se sauver que parce qu'il était le parent de la reine mère, mais il fut obligé de se réfugier à Arles.

De leur côté, en 1569, Mauvans et Pierre Gourde, autres fanatiques dangereux, levèrent une armée religionnaire. Celle-ci périt presque toute entière

dans le Périgord par les armes du duc de Montpensier ; la famine et la peste exterminèrent le reste.

Cependant, les guerres de religion et tous les troubles qu'elles entrainent, duraient toujours. On profanait les choses les plus saintes ; on se pillait, on se massacrait.... Un autre édit de pacification devint nécessaire ; Charles IX le publia. Il fit plus encore ; pour cimenter la paix, il plaça un certain nombre de religionnaires dans chaque parlement ; cinq offices furent établis dans celui de Provence : mais, aucun religionnaire ne s'étant présenté, on les donna à cinq Catholiques chargés de défendre leurs adversaires en religion. Ainsi, à cette époque, la politique gouvernementale fit tout ce qui était humainement possible pour rétablir le bon ordre. Hélas! on était, pourtant, à la veille du plus épouvantable forfait qui ait souillé les annales du monde.

Nous croyons convenable de raconter ici, avec quelques réflexions, les événemens qui s'y rattachent, et auxquels, contrairement à la plupart des provinces, la nôtre ne prit qu'une part glorieuse.

L'amiral de Coligny avait été attiré à Paris par les solennités du mariage du roi de Navarre qui était destiné à sauver la France ; (c'était Henri IV,) et les artifices de la reine mère. Catherine était alors d'accord avec le nouveau Guise, qui, à cause de la mort de son père assassiné au siège d'Orléans, méditait la vengeance la plus éclatante. Depuis que le prince de Condé avait été tué à la bataille de Jarnac, Coligny

était le chef des Huguenots, et Guise l'accusait d'être complice du crime qui lui avait enlevé son père.

Tout-à-coup, l'amiral reçoit, d'une fenêtre, un coup d'arquebuse qui le blesse au bras. Quel fut l'auteur de cette lâcheté ? l'histoire n'en dit pas un mot ; mais elle accuse la complicité du duc de Guise. Le signal de la St-Barthelémy, action exécrable qui, comme le dit avec raison Péréfixe, n'a jamais eu et n'aura jamais, s'il plaît à Dieu, de semblable, ne pouvait être donné que par le désir de la vengeance, uni à celui de l'usurpation ; je dis le signal, parce que la tentative d'assassinat sur la personne du chef hérétique est regardée par la plupart des historiens, comme la vraie cause de la St-Barthelémy. Eh ! qu'on ne dise pas que le jeune roi eut connaissance de cette politique odieusement provocatrice ; ses édits et sa devise, [1] qui respirent les sentimens de la piété et de la justice, prouveraient suffisamment le contraire, si l'on ne savait, qu'à l'annonce du meurtre tenté sur l'amiral, il montra la plus grande indignation, et jura qu'il punirait l'assassin et les complices. . . .

Monarque infortuné ! son premier mouvement fut pour la justice, et la réflexion la lui rendit impossible ; car, elle lui avait fait deviner quels étaient ces complices.

Cependant, les projets les plus sinistres se mani-

1. La devise de Charles IX se composait de ces deux mots : piété et justice, *pietate et justitiâ.*

festent dans Paris. Qui nous dira quels étaient ceux des Huguenots, qui comptaient tant d'Adretz dans leurs rangs, provoqués dans la personne de leur chef ? l'histoire garde à cet égard le silence le plus absolu, et on doit croire, pour l'honneur de l'humanité, qu'une pensée aussi horrible que celle d'un massacre général, ne leur vint pas dans l'esprit. Mais, hélas! nous savons ce que firent ceux qui avaient ou croyaient avoir tout à craindre. La St-Barthelémy est racontée d'une manière diverse, ce qui laissera toujours sur cet épouvantable attentat un voile qu'on ne peut soulever entièrement. D'après l'opinion la plus commune, Catherine de Médicis s'empara de l'esprit du jeune roi, dans l'âme duquel, depuis sa tendre enfance, elle avait jeté le germe des passions violentes; [1] elle lui fit entrevoir l'imminence de dangers formidables, et, à force de terreurs, lui arracha l'ordre dont la pensée infernale appartenait au bourreau prêt à le mettre à exécution.... Ce bourreau c'était Guise. Il satisfait d'abord sa haine implacable, en fesant assassiner Coligny; ensuite, son ambition le pousse dans la rue..... Plus il fera d'ennemis au roi, plus l'u-

1. Aletz faisant le portrait de Catherine de Médicis, de cette reine impérieuse, d'un génie souple et artificieux, d'une politique digne de Machiavel, ajoute : « rien ne dévoile mieux toute l'horreur de son caractère que l'éducation de ses enfans. Elle leur donnait souvent pour récréations des combats de coqs et autres animaux; elle les menait à la Gréve, lorsqu'il y avait quelque exécution considérable, pour les accoutumer à voir souffrir les malheureux et les rendre cruels. »

surpation lui sera facile, et pour lui des monceaux de cadavres sont les degrés qui doivent l'élever jusqu'au trône. « *Tuez, tuez,* s'écrie-t-il, courage, soldats; achevons ce que nous avons commencé; *c'est la volonté du roi.* » Ces ordres impitoyables arrivent à l'intérieur par des courriers à défaut de télégraphes, et, pendant plusieurs jours, Paris et les provinces.... Mais, tant d'atrocités me rebutent; il me semble qu'en rappelant ces horribles vérités, du sang commence à jaillir de ma plume. En livrant les Guise de cette époque à l'exécration des siècles, l'histoire signale à notre reconnaissance et à notre admiration les gouverneurs provinciaux qui refusèrent de se prêter à l'exécution des ordres sanguinaires. Ces hommes, justes et intrépides au milieu du bouleversement général, [1] sont : Gorde, en Dauphiné; Chabat-Chamy, en Bourgogne; Mandelot, à Lyon; Villeneuve, à Vaucluse; le vicomte d'Orthez [2] à Bayonne; Tanneguy-le-Veneur, Martignon, en d'autres lieux, et, enfin, le comte de Tende, en Provence. De pareils noms doivent aller à la postérité. On n'oubliera jamais également la belle conduite de Jean Hennuyer, évêque de Lizieux : le lieutenant du roi lui ayant communiqué ses ordres : «Vous ne les exécuterez pas, lui dit le

1. *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinœ.* (Horace.)

2. C'est lui qui écrivait au roi : « Sire, j'ai communiqué le commandement de votre Majesté à ses fidèles habitans et gens de la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau.

ministre des autels ; ceux que vous voulez égorger sont mes brebis; ce sont, il est vrai, des brebis égarées, mais je travaille à les faire rentrer dans le bercail. Je ne vois pas dans l'évangile que le pasteur doive répandre le sang de ses brebis; j'y lis, au contraire, qu'on doit verser le sien pour elles... On a surpris la religion du roi.... Ce prince ne peut manquer d'approuver mon refus. »

Charles IX fut donc bien malheureux ? hélas! oui, sa religion fut surprise, car il est constaté [1] que les ordres lui furent arrachés par la ruse, la crainte et la violence; mais, après l'exécution, il vint lui-même au parlement en assumer l'odieuse responsabilité. C'est une contradiction frappante, et bien évidemment équivoque. Que faut-il en penser aujourd'hui ? Trois siècles environ nous séparent d'alors ; la religion et la saine philosophie qui en découle ont versé leurs baumes consolateurs sur toutes ces anciennes blessures qui ne se rouvriront plus. La raison, plus froide, peut donc émettre une opinion désintéressée. Voici la mienne, fortifiée par la raison, toujours si persuasive, des faits eux-mêmes. Je dis :

— Si les victimes de Dreux, en 1562, où il y eut, de part et d'autre, près de 9000 morts;

— Si les victimes du siége d'Orléans, fait par François, duc de Guise, et où l'hérétique Poltrot, caché derrière une haie, lui fit sauter la cervelle,

1. Voyez de Thou, Davila et Anquetil.

lâcheté fatale à ses coréligionnaires, car elle augmenta chez les Guise la haine implacable qu'ils portaient aux protestans et surtout à Coligny, à qui ils attribuèrent la mort du chef de leur maison [1] que le nouveau duc de Guise, Henri, jura de venger ;

— Si les victimes de la bataille de Saint-Denis, en 1567, et de la guerre à mort qui se fesait, en même temps, en Provence, en Languedoc, en Auvergne;

— Si les victimes de la Roche-Abeille et du siége de Poitiers, en 1569, fait par l'amiral, devenu plus entreprenant par la mort de Condé, et où l'on fut obligé de manger jusqu'aux chevaux ;

— Si les victimes de la bataille de Moncontour, (même année) qui fut si terrible, la tête de l'amiral ayant été mise à prix ;

— Si les victimes de Saint-Jean d'Angely, celles de Luçon, et, en un mot, toutes les victimes de ces guerres dites de religion, et celles de la Saint-Barthélemy, en 1572, pouvaient se ranimer et revivre parmi nous, avec l'esprit de tolérance qui distingue, aujourd'hui les catholiques et les protestans, tolérance bien digne de deux religions dont le chef est le sauveur du monde,

On reconnaîtrait solennellement que la religion invoquée alors, de part et d'autre, n'était qu'un prétexte comme, depuis, la liberté promise effrontément à la France par l'esprit de désordre. On le

1. Brantôme.

reconnaîtrait d'autant mieux, que la religion, même celle qu'on appelle réformée, et la monarchie, ont toujours désapprouvé les désordres commis au nom de la religion et de la liberté ;

On reconnaîtrait, enfin, que les fleaux dont je viens d'extraire un souvenir, furent l'œuvre, non des rois, mais des hypocrites, des usurpateurs en expectative, qui voulaient perdre la royauté, pour s'emparer du pouvoir souverain, et créer le trône de l'ambition, On le reconnaîtrait bien certainement, parce que l'expérience aurait appris que, de tout temps, dans tous les états, les grands ambitieux ont favorisé, exalté les masses populaires, pour exploiter les courages, les dévouemens, qu'ils façonnent, guident, paient et forcent d'agir, conformément à leurs vues d'élévation personnelle, sauf à les abandonner ensuite, à les écraser, à les foudroyer, du haut des positions suprêmes où ces mêmes masses les élèvent.

Ainsi, je le dis avec conviction : Charles IX ne fut que l'instrument et la victime des grandes et secrètes passions qui s'agitaient autour de lui. Cette double vérité me paraît incontestable ; sa vie antérieure, sa politique de modération, sa résistance à sa mère qui semblait s'être attachée à dévorer l'âme de son fils, établissent que sa complicité avec Médicis et Guise qui trompait Médicis elle-même, dut être forcée, pour ainsi dire, le poignard sur la gorge. Les angoisses indicibles qui

minèrent sa vie postérieure, et le conduisirent au tombeau, deux ans après (le 30 mai 1574), attestent que sa déclaration parlementaire fut nécessitée, sinon par quelque menace, du moins par le désir d'éviter de plus grands désastres. Quoiqu'il en soit, disons que, malgré Catherine, les Guise et Condé, à l'insu même du roi, l'unité monarchique qu'il représentait, conserva, autant que les malheurs des temps le permirent son influence favorable au bien public : car, dit Hénaut, quoique ce règne fût déchiré par les dissentions civiles. et rempli de meurtres et d'horreurs, c'est alors cependant que furent faites nos lois les plus sages, et les ordonnances les plus salutaires au bien public.

La Provence, disions-nous, ne prit à l'horrible catastrophe de la Saint-Barthélemy qu'une part glorieuse. En effet, ses habitans excités à la toléranee par l'exemple de leur vertueux et intrépide gouverneur le comte de Tende, se montrèrent aussi humains, aussi justes et raisonnables que lui, donnant ainsi le démenti le plus solennel et le plus honorable de l'inflammabilité de caractère qu'on leur reproche comme un défaut, et qui, plus d'une fois, a été chez eux le germe des plus brillantes vertus et des actions les plus héroïques. Alors que la plupart des autres provinces immolaient de sang-froid les religionnaires au fanatisme, les Provençaux les dérobaient au poignard, parce qu'on les avait abandonnés à leur humanité.

minèrent sa vie postérieure, et le conduisirent au tombeau, deux ans après (le 30 mai 1574), attestent que sa déclaration parlementaire fut nécessitée, sinon par quelque menace, du moins par le désir d'éviter de plus grands désastres. Quoiqu'il en soit, disons que, malgré Catherine, les Guise et Condé, à l'insu même du roi, l'unité monarchique qu'il représentait, conserva, autant que les malheurs des temps le permirent, son influence favorable au bien public: car, dit Hénaut, quoique ce règne fût déchiré par les dissentions civiles, et rempli de meurtres et d'horreurs, c'est alors cependant que furent faites nos lois les plus sages, et les ordonnances les plus salutaires au bien public.

La Provence, disions-nous, ne prit à l'horrible catastrophe de la Saint-Barthélemy qu'une part glorieuse. En effet, ses habitans excités à la tolérance par l'exemple de leur vertueux et intrépide gouverneur le comte de Tende, se montrèrent aussi humains, aussi justes et raisonnables que lui, donnant ainsi le démenti le plus solennel et le plus honorable de l'inflammabilité de caractère qu'on leur reproche comme un défaut, et qui, plus d'une fois, a été chez eux le germe des plus brillantes vertus et des actions les plus héroïques. Alors que la plupart des autres provinces immolaient de sang-froid les religionnaires au fanatisme, les Provençaux les dérobaient au poignard, parce qu'on les avait abandonnés à leur humanité.

XXIV

Couronnement et mariage de Henri III. — Édit de pacification. — Nouvelles intrigues et dissimulations. — Propagande révolutionnaire ou la ligue. — Affreuse position du roi. — Désordre général. — Régicide. — La duchesse de Montpensier. — Les religionnaires en Camargue. — Conduite de Valentin de Grille et de Sabatier, consuls. — Arles provoque un armement général. — Les Carcistes et les Razats. — Catherine de Médicis en Provence. — Le fougueux De Vins. — Confédération des nobles et des bourgeois d'Arles contre les protestans. — Les nobles divisés et réconciliés. — Séjour du nouveau gouverneur, Henri d'Angoulême, à Marseille. — Observation. — La peste de 1580, à Arles, à Marseille, à Aix. — Émigration du parlement. — Le frère Valéry de Ste-Colombe. — Ses crimes et sa mort. — Suites des calamités publiques. — Marie d'Autriche à Marseille. — *Sur la peau d'un Maure, le savon est perdu.*

Le 15 février 1575, Henri III, roi de Pologne et troisième fils de Henri II, venait d'être couronné roi de France à Rheims, où il avait épousé, le lendemain, Louise, fille ainée de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marguerite d'Egmont.

Dans ces circonstances, parut l'édit de pacification, qui accordait enfin aux Calvinistes l'entière liberté de leur culte dans toute la France. Juste et vraiment politique, cet édit n'avait été retardé que par les révoltes éternelles du protestantisme. Son apparition fit espérer le retour de l'ordre.

Aix, Arles, Marseille et Toulon n'avaient pas attendu cette grande mesure gouvernementale pour donner l'exemple de la tolérance ; les religionnaires qui habitaient ces villes vivaient dans le repos et la sécurité. Mais, hélas ! il faut le dire, la monarchie ne peut efficacement le bien des peuples, elle ne peut complétement rétablir l'ordre public, alors que l'usurpation veille sans cesse autour du trône, pour épier le moment où elle pourra l'envahir avec succès. Telle était la position de Henri III.

Henri de Lorraine, duc de Guise, n'avait vu qu'avec la fureur du désespoir concentré, le couronnement du roi, dont les mesures pacifiques l'irritèrent encore davantage. Osera-t-il, lui, chef du parti catholique, protester contre un édit si favorable aux Huguenots ? nullement ; il connaît trop bien la théorie de l'usurpation ; il dissimule son courroux, appelle auprès de lui tous les mécontents, réchauffe les haines, qui, à force de sang répandu, commençaient à se refroidir. Il envoie dans les provinces les émissaires d'une propagande subversive, fait entendre, en tous lieux, aux Français, que

le roi abandonnait la cause de la religion, et que c'était aux Catholiques de la défendre. L'infame! il mentait, mais il invoquait la religion, comme nos Brutus invoquèrent, plus tard, la liberté, c'est-à-dire, comme moyen de mieux tromper la nation.

La propagande, dite religieuse, se répand de Paris dans les provinces, et, sous le nom de Sainte-ligue, devient en peu de temps un torrent auquel rien ne pourra résister. Le Duc de Guise se met à sa tête; et alors, sûr de son pouvoir, lui, dont jusques-là nul n'avait su la pensée profonde et qui avait un secret pour tous ceux avec qui il traitait, car, dit Hénaut, « les promesses qu'il fesait au pape, au roi d'Espagne, au duc de Lorraine, au cardinal de Bourbon, étaient toutes différentes, et chacun d'eux le servait, en croyant ne suivre que ses intérêts, » le duc de Guise, disons-nous, ne cache plus son projet d'usurpation. Un mémoire est adressé au pape, dans lequel on expose que le plan de la Ligue est d'ôter l'autorité au roi pour la donner au duc de Guise.

Ainsi, en montant sur le trône, Henri III se trouvait dans une position plus affreuse que celle de son prédécessenr, et ce n'est pas sans raison qu'on a dit de lui, « malheureux prince! les défenseurs de son autorité étaient les ennemis de sa religion, (car sa politique de paix lui avait attaché les protestants) et les défenseurs de sa religion étaient les ennemis de sa personne! » rien n'explique mieux

les vacillations gouvernementales de ce règne. Tantôt, indolent, pieux, aimant les plaisirs jusqu'à l'oubli de toutes les convenances, le prince veut feindre une sécurité qu'il est loin d'éprouver; tantôt, rigide jusqu'à l'excès, il emploie pour intimider la Ligue et faire par la crainte ce que la persuasion ne pouvait obtenir, les moyens les plus violens [1]; tantôt, enfin, il se livre à l'hérésie pour écraser la Ligue, et à la Ligue pour écraser l'hérésie.

Après son édit de pacification si favorable aux Huguenots, Henri III, dominé par les circonstances, fit en 1588, l'édit d'union (il en sera parlé dans l'exposé des événemens relatifs à la Provence). Par cet édit, Henri III se déclara chef de la Ligue. Le duc de Guise fut proclamé général du royaume, et le vieux cardinal de Bourbon, prince du sang, au préjudice du roi de Navarre.

Vains efforts! l'enfer a débordé, tous les liens sociaux sont brisés; la religion elle-même n'a plus d'autorité sur la plupart de ses ministres. L'esprit de vengeance les aveugle et les excite jusqu'à leur faire fournir des armes à la révolte; l'anarchie la plus hideuse désole le royaume; enfin, le fanatisme uni à la corruption, poignarde le roi, et, dès ce moment, tous les fléaux que Dieu envoie aux hommes, dans sa colère et sa justice, ravagent Paris et les provinces.

1. On sait que le duc de Guise, Henri, dit le Balafré, et le cardinal de Lorraine furent tués pendant les états de Blois dans le cabinet même du roi.

Plusieurs historiens rapportent que la duchesse de Montpensier accorda ses faveurs au jeune fanatique, Jacques Clément, pour le déterminer à assassiner Henri III, à qui elle avait juré une haine implacable, moins, peut-être, à cause de la mort de son frère le duc de Guise, que parce qu'elle avait à venger ses appas méprisés, des avances négligées ou des intrigues galantes révélées, crimes qu'une femme ne pardonne jamais... Elle sauta au cou de celui qui lui apporta, le premier, la nouvelle de l'assassinat de Henri, et s'écria, transportée de joie : « Ah ! mon ami, soyez le bien venu ! mais cela est-il bien vrai, au moins ? ce méchant, ce perfide, ce tyran, est il mort ? Dieu ! que vous me faites aise ! je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait pas su avant de mourir que c'est moi qui l'ai fait faire. [1] »

Mais n'oublions pas que nous n'avons à nous occuper que de la Provence.

Dès les premiers débuts de la Ligue, les protestants Provençaux profitèrent de l'absence du gouverneur, Albert de Gondy, et prirent de nouveau les armes. Les catholiques irrités les poursuivirent du côté de Digne, de Riez, de Seyne, d'Annot, de Gréoulx, de Puymoisson, de Thorame et de Tortone, où se commirent les plus grands désastres, dans le temps que les religionnaires se soulevaient aussi dans le Languedoc, confié au duc d'Uzez.

Plusieurs Arlésiens, nobles, bourgeois et arti-

1. Anquetil.

sans, vinrent se réunir, en qualité de volontaires, à cet officier général, à qui ils avaient déjà envoyé une somme de 15,000 livres. Pour se venger, les religionnaires se jettèrent dans la Camargue, où ils détruisirent, les granges, les récoltes et les bestiaux (1576.) Valentin de Grille, 1er consul, pourvu par lettres patentes dû 3 novembre de la charge de viguier qui devint en quelque sorte héréditaire dans sa famille, avait peine à maintenir le bon ordre dans Arles, tandis que le second consul, Jean de Sabatier, se faisait tuer en Camargue, en voulant, aidé de Robert de Beaujeu, et d'une centaines d'Arlésiens déterminés, empêcher les Huguenots de s'emparer du poste de Notre-Dame-de-la-mer.

Bientôt les excès des Protestants furent tels, que la Provence entière fut obligée d'armer contr'eux. Arles avait provoqué cet armement général, et Marseille avait fourni six vaisseaux et 300 soldats, qui se réunirent à tous ceux que le reste de la Provence et le Languedoc avaient armés; depuis lors, les Catholiques et les Protestants furent en présence; la discorde civile prit un caractère suivi et permanent, jusqu'à ce que la reine mère vint elle-même apaiser les troubles. Son apparition en Provence fut précédée de quelques événemens remarquables; nous voulons parler des Carcistes et des Razats.

Du fanatisme et des guerres civiles qui en furent la suite malheureuse, était sorti un autre genre de

dissentions dont la place du gouverneur fut le prétexte. Cette place pouvait-elle être remplie par un seigneur qualifié? devait-elle l'être par un prince? absurdes questions qui devinrent la source de mille folies et de séditions de toute espèee.

Après la mort du comte de Tende, le maréchal de Tavaunes fut fait gouverneur. Celui-ci mourut avant d'avoir pris possession, et le maréchal de Retz lui succéda.

Le comte de Carces, qui était, à la fois, lieutenant du roi et grand sénéchal, vit avec une douleur amère qu'on lui eût préféré de Retz, et jura de se venger. Son ambition, l'opiniâtreté de ceux du parti qu'il organisa, et qui s'appelèrent Carcistes; la résistance que lui opposèrent ceux du parti du maréchal de Retz, qui prirent le nom de Razats, du nom de leur chef (d'autres disent à cause qu'ils portaient la barbe rase), [1] mirent la province entière en combustion. Après avoir obtenu d'Henri III, pour Marseille, un grenier d'abondance à l'établissement duquel les états du pays contribuèrent avec peine, parce qu'ils n'avaient pas été consultés; après avoir, par sa présence, et par la médiation de Désarches, président du parlement, calmé les troubles élevés dans la ville d'Arles, le maréchal de Retz fut obligé de quitter son gouvernement. Une paralysie dont il fut attaqué à Arles et qui nécessita les bains de Lucques fut le prétexte apparent de sa

1. Cabasse.

retraite. François de la Baume, comte de Suze, le remplaça, mais le système gouvernemental resta le même. Les troubles, les combats, les meurtres continuèrent. On se pilla, on s'assiégea respectivement. Enfin, de Suze, mal secondé par les procureurs du pays, céda lui-même la place et se retira en Dauphiné. Le maréchal de Retz fut rétabli, et en attendant son retour, George d'Armagnac exerça les fonctions de gouvernenr. Dans ces circonstances, les contrées de Guillaume, de Grasse et de Vence, devinrent les théâtres de mille horreurs. L'armée provençale, appuyée de la milice marseillaise, courut dans ces contrées.

Une main puissante pouvait seule apaiser tant de troubles. La reine Catherine de Médicis vint en Provence en 1579, et se rendit directement à Marseille où son premier soin fut de citer devant elle les principaux des Razats et des Carcistes ; les premiers obéirent aux ordres de la reine, mais les seconds ne comparurent pas. De ce nombre fut De Vins, le fougueux De Vins, que l'ambition avait fait chef des rebelles ; que le fanatisme immortalisa ; que de grandes qualités feraient compter parmi les grands hommes, s'il ne s'en fut servi pour le malheur de sa patrie. Ensuite, la reine-mère pourvut du gouvernement que de Retz avait de nouveau abandonné, Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, qui se trouvait à Marseille. Celui-ci vint à Aix, le même jour, pour faire enrégistrer

ses provisions. Un président, quatre conseillers et un membre du parquet, à cheval et en robes rouges, allèrent au devant de lui. On chanta un *Te Deum* et Catherine de Médicis fut témoin de la joie publique produisit l'installation de ce prince. Quelques jours aprés, la reine-mére assembla les principaux gentilshommes des deux partis dans le château de Beauvoisins,[1] les fit embrasser, et exigea d'eux la promesse de prendre le grand prieur pour arbitre de tous les différens qui pourraient survenir entr'eux.[2]

De Vins était de cette assemblée ; il plaida sa cause en orateur exalté par le fanatisme et l'esprit de révolte, et en guerrier fier de son courage et de l'appui des furieux qui le suivaient ; mais, il n'avait pu résister aux injonctions d'une reine qui, dans cette occurrence, n'était animée que d'un désir, celui de rétablir la concorde parmi les provençaux.

Toujours révoltés, malgré les concessions de la cour de France, les Protestans exerçaient, en tous lieux et particulièrement dans les environs d'Arles, les hostilités les plus révoltantes. Elles nécessitèrent de la part des Arlésiens, nobles et bourgeois, une confédération qui eut des conséquences immédiatement favorables. L'acte qui eut lieu à cette occasion est trop important pour ne pas trouver place dans nos Fastes ; il est conçu en ces termes :

1. Ce château est situé à demi lieue d'Aix. Il est connu sous le nom de *Pioline*, depuis l'époque où il passa dans la famille de Piolenc.

2. Cabasse.

« Nous soussignés, habitans et originaires de la ville et cité d'Arles, en Provence, promettons et jurons, par la foi que nous devons à Dieu, et par le serment que nous prêtons sur cette écriture privée, de garder et défendre la ville et cité d'Arles envers et contre tous, sous l'obéissance, dévotion et commandement de notre très chrétien, très cher et très honoré roi de France, et à ce, exposer nos biens, nos vies, nos femmes et nos enfans; et d'autant qu'il se pourrait rencontrer dans la ville des hommes assez mal nés et assez peu animés du zèle qui nous a conduits à faire et passer la présente promesse, pour désirer troubler l'état paisible de la ville, pour la subjuguer et la soumettre à toute autre obéissance qu'à celle de Sa Majesté, nous promettons mutuellement et réciproquement les uns aux autres sous la foi et serment ci-dessus, de nous maintenir et défendre envers les susdits et tous autres qui entreprendront de détruire et violer notre entière liberté; les dénoncer, les poursuivre et les faire déclarer ennemis de Sa Majesté et perturbateurs du repos public, tant par devant icelle que par devant la souveraine cour du parlement de ce pays et autres juges, jusqu'à exécution de mort, pour servir d'exemple aux habitans et de mémoire à la postérité, afin que la présente soit ferme et stable, l'avons signée de nos seings et de nos sceaux, Fait à Arles, le 10 avril 1579. Signés :

Valentin de Grille de Robiac, viguier. — Arlatan, Bérenguier, Nicolas Larivière et François Dubroc, consuls. — Charles de Grasse, bailly de Manosque. — François Dubroc, commandeur de Ste-Luce. — Gaspard de Barras de la Penne, commandeur de la Favouillane. — Robert de Quiquéran de Beaujeu, chevalier. — Christophe de Grille. — Nicolas d'Eyguières. — Honoré des Porcelets, de Fos. — Ardouin de l'Estang de Parade. — Maurice de Quiquéran, évêque de Nîmes. — Louis des Porcelets, de Maillane. — Jacques de Guillot. — Gilles de Saunier. — Louis de Gonin. — D'Antonelle. — Antoine et Aymar d'Ussane. — Richard de Sabatier. — Christophe de Solignac. — Louis de Bérenguier, fils de Jean. (Tous Nobles.)

Trophime Camaret. — André Michel. — Jacques Bouson. — Vincent Aubert. — François Olivier, dit Grenoy. — Guillaume Angelier. — Louis Borel. — Jean Gavarry. — Simon Nicolaï. — Jacques Bernardet. — Nicolas Jéhan. — Jacques Martin. — Jacques Lafont, procureur. — Jean Imbert. — Robert Martin, dit Vacherin. — François Constantin. — Louis Tavernier. — Richard Larivière. — George Jullien. — Jean Demonde. — Jean Constantin. (Tous Bourgeois.)

Cet acte d'énergie et de dévouement patriotique intimida les Prostestans ; ils se retirèrent, et ce fut alors que fut construite en Camargue la saline de

Badon ; mais, divisés entre eux par l'esprit de parti ou l'ambition, les gentilshommes d'Arles étaient impuissans à maintenir la paix publique. Catherine de Médecis, qui se trouvait à Avignon, les convoqua dans cette ville, et après une procession en l'honneur de Notre-Dame-des-Dons, où cette reine assista avec les cardinaux, les légat et collégat, et toute la noblesse, elle rétablit entre eux la bonne harmonie.

Le nouveau gouverneur avait fixé son séjour à Marseille. Le climat, les mœurs des habitans, la satisfaction que goûte un homme raisonnable, dans quelque état où la fortune et la naissance l'aient placé, à vivre dans une ville dont les citoyens se mêlent, se fréquentent avec agrément et décence, sans s'occuper de leurs rangs, de leurs titres, et où l'on observait, alors comme aujourd'hui, cette sage maxime : *qui cède le haut du pavé, s'élargit la rue*, tout avait décidé Henri d'Angoulême en faveur de Marseille ; mais, il n'y resta pas long-temps ; la peste l'obligea bientôt d'en sortir, en juillet 1580.

Ce fléau désastreux étendit ses ravages dans toute la Provence. Il se développa d'abord sous les apparences d'une coqueluche qui fesait répandre, par le nez, une humeur fétide, prompte à se changer en vers, et produisait une funeste contagion ; ses horribles effets furent si prolongés et si étendus, qu'on la nomma la *grande peste*. Elle fut aussi appelée *peste de l'ermite*, parce qu'un scélérat, déguisé en

religieux, scélérat dont nous parlerons bientôt, fut accusé de la propager à dessein. Elle dura près de huit ans dans les divers cantons de la Provence. Dès son apparition à Arles, les consuls et l'archevêque, secondés par les sacrifices des plus riches de la ville, établirent un ordre immédiatement salutaire : tous les habitans furent dispersés dans les campagnes ; les eaux de la Durance, d'après l'engagement contracté, le 3 mai, par les frères Lavaux de Salon, se jettèrent dans le canal commencé par l'ingénieur Adam de Craponne, dont il avait pris le nom, traversèrent la plaine de Crau depuis Salon jusqu'au Rhône, près d'Arles, et assainirent ainsi le pays. Le fléau, quoique terrible, semblait le ménager, tandis qu'il sévissait d'une manière épouvantable sur les autres villes.

A Marseille, et pour la première fois, les administrateurs se distinguèrent par leur zèle et leur dévouement. André d'Ollières, second consul ; Jean Doria, assesseur ; Joseph de Cabre, premier capitaine de quartier ; Bertrand Arnaud, capitaine du quartier de Cavaillon, moururent victimes de leur amour pour l'humanité et pour le devoir de leurs places. Plus heureux, Pierre d'Antelmy, lieutenant de Viguier, échappa au désastre général, malgré l'intrépidité qui le portait chez tous les pestiférés indistinctement.

Le fléau ralentit son intensité vers la fin de l'année 1580 ; mais il se ralluma en 1581, avec tant de

fureur, que de l'immense population de Marseille, et en moins de trois mois, il ne resta que 3000 habitans. Le viguier de Bourg et Mouttet, vice-lieutenant du sénéchal, osèrent seuls se dévouer, en restant fidèles à leur poste respectif, pour rassurer ceux qui n'avaient pu fuir. Mais, hélas ! l'événement justifia que les fugitifs avaient eu raison, car des 3000 Marseillais qui étaient restés, près de 1500 périrent encore. Il est impossible aujourd'hui de se figurer et d'exprimer l'état affreux où devait être la plus belle ville de la Provence.

A Aix on ne fut pas plus heureux. Pour ne pas interrompre le cours de la justice, le parlement se retira à Cucuron, gros bourg situé à 4 lieues de cette ville, et, ensuite, pour la sûreté des plaideurs, il se divisa en trois sections, dont l'une, présidée par le premier président, se transféra à Saint-Maximin ; l'autre, à Pertuis, sous la présidence de Perussis, et la troisième, à Salon, sous celle de Coriolis.... Pendant que la justice se plaçait ainsi à la portée des justiciables, [1] la contagion causait à Aix des ravages affreux. Le nombre des cadavres ne permit plus qu'on leur donnât la sépulture. Amoncelés dans les rues, ils exhalèrent une telle infection que l'on vit des oiseaux, qui planaient dans l'air, tomber subitement asphyxiés par les miasmes.

1. Cabasse.

Alors parut, dans cette cité malheureuse, l'ermite dont nous parlions plus haut.

Connu sous le nom de Saint Frère Valery de Sainte-Colombe, cet ermite se promenait dans toute la Provence, montrant un dévouement généreux à secourir les malades. Le peuple le regarda comme un envoyé de Dieu pour le sauver. Ce n'était cependant qu'un fourbe audacieux, un imposteur déhonté qui exploitait, à son profit, le désastre public. On l'accusa, plus tard, d'être un espion du roi d'Espagne, et de propager le mal qu'il semblait guérir.

Ce dernier reproche, comme le premier, est attesté par des auteurs fort graves; les uns [1] soutiennent que ce malheureux communiquait l'infection en enduisant les marteaux des portes d'une graisse qu'il préparait à cet effet; les autres [2] prétendent qu'il avait reçu ce secret d'un juif qui, « ayant rencontré un Anglais au poil rouge le conduisit par belles paroles, dont s'étant rendu le plus fort, il l'attacha à une croix au fort du soleil de la canicule, lui mit une pièce de bois dans la bouche, afin qu'il la tint ouverte; il le fesait piquer au dos par des vipères; ce pauvre chrétien expirant à tout moment, le juif en recevait la bave, dont il composait son onguent propre à donner la peste. » Les mêmes auteurs rapportent que d'autres juifs se servirent, pour le même objet, d'une femme au

1. Hesmivy de Moissac; *His. manus. du parlement de Provence.*

2. Thomas Flud, médecin Anglais: *Philosophie mosaïque.*

poil rouge « qu'ils enterraient toute vive jusqu'aux mamelles, et qu'ils fesaient aussi piquer par des vipères. La bave que la rage faisait découler, devenait l'onguent pestilentiel.

Quelque graves que soient les auteurs qui rapportent ces faits, il est permis de douter de leur vérité, et de croire, qu'inventés par la superstition, ils furent aveuglément adoptés par l'ignorance, à la place des véritables crimes pour lesquels, sans contredit, le parlement qui avait démasqué la fourberie de l'ermite, exerça contre lui ses rigueurs. Par arrêt de l'année 1588, ce malheureux fut condamné à être brûlé vif; la concubine qu'il avait toujours à sa suite, fut fouettée, pendant trois jours, sur la place publique; et, désabusé par la justice, le peuple demeura indifférent à cette exécution qui se fit sans obstacle.

Tant de maux, la guerre civile, la peste, la famine, les inondations [1], avaient détruit le commerce de la Provence avec l'étranger. La population ne se ranimait plus, l'agriculture était délaissée, les arts négligés; pauvres, retirés dans leurs chaumières, privés même, dans les rigueurs de l'hiver, du souffle bienfaisant de leurs troupaux, les habitans des montagnes ne descendaient plus vers nos

1. Le 24 août 1583, il y eut à Arles un grand débordement du Rhône. Les eaux passèrent sur les chaussées de la Camargue. Les personnes qui étaient montées sur des cabanes, se noyèrent, ainsi que beaucoup de bêtes à laine. Les eaux furent si rapides qu'elles firent écrouler une partie des remparts. (La Lauzière.)

côtes. Ceux des deux rives du Bleaune, de la Durance, du Verdon, moins maltraités par les frimas et l'infertilité des champs, cherchaient en vain des débouchés à leurs denrées. Les habitations voisines de la mer jouissaient d'un ciel beau, sans doute, mais devenu d'airain pour elles. Un soleil brûlant et la privation des pluies salutaires, suite ordinaire, en Provence, des grandes inondations, avaient perpétué la contagion, occasionné des épidémies et dépeuplé des villes les plus animées.

Deux événemens particuliers, l'un relatif à Marie d'Autriche, l'autre au souverain d'Alger, signalèrent cette époque dont les événemens généraux doivent encore nous occuper.

Charles-Quint avait marié sa fille, Marie d'Autriche, avec Maximilien II, empereur d'Allemagne. Ce prince mourut à Ratisbonne en 1576, et Marie d'Autriche, dont les conseils l'avaient fait élire roi de Hongrie et de Bohême, et qui l'aurait fait monter sur le trône de Pologne, s'il eût continué de les suivre, fut obligée, quelque temps après sa mort, de se retirer en Italie, et de là en Espagne. Philippe II, son frère, l'appelait dans ce royaume, pour lui en laisser la régence, s'il mourait avant que son fils eût atteint sa majorité.

En 1583, Marie d'Autriche fesait voile pour Madrid avec quarante galères. Elle vint relâcher aux îles de Provence, près du du château d'If, où Henri d'Angoulême, alors malade à Draguignan,

lui députa un de ses gentilshommes pour lui offrir, de la part du roi, telle place de Provence qui lui conviendrait pour son repos. La princesse choisit Marseille. A cette nouvelle, les consuls firent porter sur les remparts, près du fort Saint-Jean, plusieurs canons pour la saluer; bientôt la princesse se présenta, à l'entrée du port, d'où elle renvoya, au mouillage des îles, vingt-trois galères des quarante qui la suivaient, pour ne pas donner le moindre ombrage sur une suite aussi nombreuse. Elle reçut ensuite les hommages des consuls qui vinrent la visiter dans sa galère. Le lendemain elle repartit; mais le gros temps l'obligea de rentrer au port et de séjourner à Marseille environ trois semaines, dans la maison du gouverneur, située au-delà du quai, dans l'emplacement de l'arsenal. On savait que Philippe II roi d'Espagne, convoitait pour l'un de ses enfans la couronne de France, et que, pour atteindre son but, il entretenait les divisions dans ce royaume, en envoyant des troupes et des sommes considérables aux ligueurs; on pouvait donc se méfier de la flotte espagnole. Aussi, pendant tout le séjour de Marie d'Autriche à Marseille, la milice bourgeoise resta sous les armes, dans les divers quartiers qui lui avaient été assignés, et deux cents hommes de troupes réglées firent constamment la ronde, nuit et jour.

Le second événement n'eut pas des suites plus remarquables; mais il offre une leçon à la politique moderne sur la civilisation de l'Algérie.

A l'occasion de la guerre déclarée entre la Perse et Amurat, empereur des Turcs, le souverain d'Alger avait fait un armement considérable. Il aborda les côtes de Provence avec vingt-quatre vaisseaux. On n'employa pas le temps, comme on le pense bien, à le visiter, à le haranguer; mais, on lui fournit des vivres et les moyens de *faire escale* commodément. C'était tout ce que le prince barbaresque désirait. Comptant sur la gracieuseté de cet accueil, le gouverneur de Provence crut l'occasion favorable pour obtenir que les corsaires algériens ne troubleraient plus le commerce des navigateurs français, et il en fit prier le Dey. Celui-ci promit au-delà de ce qu'on lui demandait, et partit. Il était à peine à trois lieues en mer qu'il rencontra quelques navires provençaux et les pilla. Les matelots qui firent résistance furent maltraités, mutilés, chargés de fers ; les autres, placés nus dans une embarcation, purent faire route pour la Provence. Ainsi, se vérifia le proverbe : *sur la peau d'un Maure le savon est perdu.*

XXV

De Vins, chef de la Ligue en Provence. — Sa maîtresse. — Son tombeau. — Le capitaine Fontaine. — Barras et Rogers, députés de De Vins. — L'assesseur Martinenq. — La Motte-Dariez se vend à De Vins. — Jean de Boniface assassiné par Claude, son frère. — La croix blanche. — Dambert et son fils, anecdote. — Projets sinistres de Dariez. — Nicolas de Bausset. — Son discours énergique. — Effroi et terrorisme de Dariez. — Le gentilhomme Bouquier. — Dariez veut le faire assassiner. — Bouquier se met à la tête des citoyens armés. — Dariez repoussé. — Il ne peut fuir. — Son procès et celui de Claude Boniface. — Ils sont pendus.

INDÉPENDAMMENT de la Ligue générale qui tendait à renverser toutes les lois divines et humaines, chaque province, chaque ville, chaque famille avait sa ligue particulière ; toutes ces ligues avaient le même but, la même cause, et, partant, produisaient les mêmes effets. De Vins, dont nous avons fait connaître le caractère, mélange de vices odieux et de brillantes

qualités, fut le chef de la Ligue en Provence. Il était devenu féroce par le moyen même qui adoucit le naturel des autres hommes, par l'amour.... Il aimait avec passion la fille d'un fanatique, dont l'exaltation n'avait pas d'égale. Née avec toutes les grâces d'une Provençale, cette femme avait l'énergie d'un homme, et toute l'ambition de l'orgueil qui se croit destiné à faire de grandes révolutions.

Le consul La Motte-Dariez lui avait porté ses hommages; mais La Motte-Dariez avait été dédaigné, parce qu'elle n'avait vu en lui qu'un audacieux sans jugement, incapable de conduire une conspiration. Plus heureux, De Vins ne put d'abord obtenir que des espérances; on voulut l'étudier long-temps, afin de mieux le connaître et s'assurer de son dévoûment exclusif; enfin, on lui accorda tout, mais à un prix extraordinaire, qui aurait fait reculer d'épouvante tout homme moins aveuglé par l'amour..... On lui montra la religion, la gloire et le bonheur d'être aimé, à côté des assassinats qu'on exigeait de lui, et on le menaça de ne plus l'aimer s'il résistait. Cette menace seule arma De Vins du poignard du fanatisme, le rendit rebelle et le porta à tous les excès que l'histoire ne nous a conservés qu'à demi.

Telle fut la première cause de la révolte du chef des Ligueurs en Provence; tel fut le coupable héros auquel l'enthousiasme, prétendu religieux, les ennemis du peuple et du roi, prostituèrent l'art des panégyriques, et auquel ils élevèrent après sa

mort,[1] dans l'église S[t]-Sauveur d'Aix, un tombeau d'honneur,[2] pour lequel on fit apporter de Marseille les plus précieux débris de l'ancien temple de Diane, comme si les pierres ordinaires n'eussent pas suffi.

Les autres Ligueurs, du rang du baron De Vins, ou d'un rang supérieur, n'eurent pas, ne craignons pas de le dire, des motifs louables : tous consultèrent leurs passions ou leurs intérêts. Le peuple, façonné par eux à la révolte et aux meurtres, fut seul de bonne foi dans ses égaremens. Les faits généraux sont connus; quelques faits particuliers relatifs à la Provence méritent d'être rappelés ici.

Depuis le troisième siècle de l'ère chrétienne, Marseille avait toujours été l'objet de l'ambition des peuples et des souverains étrangers qui avaient des vues sur la Provence. Sa situation leur parut toujours favorable pour l'exécution de leurs desseins, et c'est toujours à sa possession qu'ils ont dû s'attacher. De Vins le savait; il voyait la Toscane et l'Es pagne prêtes à voler au secours des Ligueurs; en conséquence, il s'occupa des moyens qui pouvaient le rendre maître de cette ville. Ceci se passait en 1585.

De Vins chercha d'abord à embaucher les troupes qui étaient en garnison au Puech. Un capitaine, du

1. Le baron De Vins mourut en 1589, au siège de Grasse.

2. Ce tombeau, qui était placé dans le sanctuaire et près de l'autel, a été remplacé par celui que le président de S[t]-Vincent fit élever, plus tard, en l'honneur de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc.

nom de Fontaine, soldat aguerri, fut chargé de cette mission qui tourna bien mal pour lui. Il fut pris et conduit dans les prisons d'Aix où « son procès fut aussitôt formé que jetté. Il est de chaud en chaud mis en public spectacle, sous le travers d'une potence, tout vêtu de velours vert, et peu après écartelé, sa tête attachée sur un haut pal à la porte de S^t-Jean, et les quatre membres sur des bigues, et chemins et avenues, exposés aux yeux des passans, avec horreur et frémissement. » [1] Après cette terrible exécution, bien propre à épouvanter les ennemis de la paix publique, deux gentilshommes d'Aix, Barras, premier consul, et Rogers, chevalier de S^t-Michel, sont députés auprès de De Vins, qui renvoya cette ambassade avec des paroles spécieuses.

Cependant, le premier consul de Marseille, Antoine d'Arenc, était absent ; le troisième et le quatrième étaient des hommes complètement nuls. Tel était aussi l'assesseur du nom de Martinenq. Faible et sans énergie, il était incapable de prendre un parti, même au milieu du danger le plus pressant. Restait le second consul qui agissait, toujours seul, sans consulter ses collègues, dissimulant les affaires publiques au conseil municipal, fesant l'opposé de ce qui avait été délibéré, dictant ses volontés au secrétaire de la ville, vendu à sa passion de dominer. Ce consul était La Motte-Dariez, le même qu'avait

1. Nostradamus.

dédaigné la beauté fanatique, devenue la maîtresse de De Vins.

Connaissant à fond le caractère de cet ambitieux, De Vins le flatta, s'empara de sa confiance et s'ouvrit à lui sur ses projets, lui fesant espérer une grande fortune, de la gloire, un rang distingué en Provence, s'il voulait le seconder dans leur accomplissement. Ébloui par de telles offres, Dariez promit son concours, et, dès lors, l'asservissement de Marseille fut résolu en attendant la protection de l'Espagne.

Bientôt le bruit se répandit que La Motte-Dariez avait reçu de la cour l'ordre de sévir contre les religionnaires. Plusieurs furent saisis, incarcérés. L'un d'eux, Jean de Boniface, homme de résistance et de prosélitisme, fut assassiné par les ordres du consul, qui, si les documens que je consulte sont exacts, se servit pour l'exécution de cette atroce lâcheté, de Claude Boniface, qu'il savait très pressé de jouir de l'héritage de Jean, son frère.

Le lendemain, La Motte-Dariez fit publier que tous les habitans catholiques eussent à porter sur leur chaperon une *croix blanche*. L'ordre était donné en même temps de dénoncer ceux qui seraient soupçonnés de suivre les erreurs nouvelles ; et, pour assurer l'exécution de son arrêté, le consul, soutenu d'ailleurs par Claude de Boniface, encore dégoutant du sang de son frère, par le capitaine des gardes de la ville et par Charles de Casaulx, se mit à la tête d'une troupe de fanatiques qui se di-

saient, tous, vrais croyans, bons citoyens, et fit la ronde de la cité. Ceux qu'on rencontra sans avoir la croix blanche furent maltraités, jetés dans les prisons. Le peuple effrayé, mais croyant que le consul avait l'ordre exprès du roi, se soumit à ce genre de tyrannie, sans plainte et sans murmure, ce qui ne pouvait satisfaire cet homme atroce. Il eût préféré des émeutes, des séditions, afin de faire croire à des ordres impitoyables, et avoir l'occasion de commander le massacre qu'il méditait.

Cependant, le peuple restait toujours soumis. Daziez s'en indigne et voue à la mort quelques protestants des plus considérés. Dans le nombre se trouvait un négociant du nom de Dambert, veuf depuis quelques jours, et père d'un jeune enfant à peine âgé de quatre ans. Averti du malheur qui le menace, cet infortuné verse des larmes amères sur le sort de son enfant qui va devenir orphelin, s'il ne se hâte de prendre la fuite; la nuit était déjà close et il ne peut se décider à l'abandonner; alors il s'avance du lit où son fils dormait du doux sommeil de l'innocence, le prend dans ses bras et se précipite hors de la maison qui ne pouvait plus être pour lui un asile assuré. Deux assassins étaient postés dans le voisinage; ils se jettent sur cet infortué qui ne cherche qu'à garantir son fils; celui-ci défend son père de toute la force de ses bras de quatre ans; il pleure, il crie; d'une main, il couvre son père; de l'autre il cherche à écarter le poignard; ce spec-

tacle attendrissant n'émeut pas les assassins, qui, lâches et sans pitié, exécutent leur mission, et couvrent l'enfant du sang de son père, qu'ils traînent ensuite à ses yeux, vivant encore, et les conjurant d'épargner son fils. Ce pauvre enfant, tout meurtri, ensanglanté, remplissant l'air de ses cris lamentables, resta abandonné dans la rue, couché sur le cadavre de son père qu'il garda jusqu'au jour. O fanatisme! que tes maux sont cruels!

Cet assassinat avait été le signal de mille autres. Excités au meurtre par leur consul, les gens sans aveu, les ambitieux de bas étage, les pillards, et malheureusement les révolutions en enfantent toujours, attaquent indifféremment les religionnaires et ceux qui étaient soupçonnés de l'être, les égorgent impitoyablement, traînent leurs cadavres sur les remparts, d'où ils les précipitaient dans la mer... Tyran sanguinaire, La Motte-Dariez ne s'arrête plus. Une ordonnance, plus odieuse que la première, est publiée à son de trompe. Elle ordonne que quiconque ne dénoncera point les hérétiques sera pendu. Les hommes sensés, les gens de bien, restèrent enfermés dans leurs maisons; ils n'osaient ni paraître, ni s'expliquer. L'exécrable consul aurait, sous prétexte de religion, vengé sur eux ses affronts particuliers. Quelques personnes se réfugièrent à Saint-Victor; d'autres sortirent de la ville. L'évêque lui-même, que son caractère et de grandes vertus devaient mettre à l'abri, ne se crut pas en sûreté, et

se retira à Aubagne. Dariez n'opposait aux plaintes de ceux qui étaient assez osés pour lui en faire, que les prétendus ordres du roi. Guise n'avait-il pas agi de la sorte ? Eh ! voilà pourtant, comment, alors et depuis, les grands ambitieux ont cherché à tromper le bon peuple de France sur les intentions de ses rois !

Enfin, un homme de caractère se présenta, qui devait venger la religion, les lois, la royauté et l'humanité, outragées à la fois par le consul de Marseille. Cet homme fut le capitaine Nicolas de Bausset qui déjà, dans des circonstances orageuses, s'était fait plus d'une fois l'organe des gens de bien.

On venait d'apprendre l'arrivée de quatre galères de Toscane, chargées d'armes et de soldats, à la disposition du consul. Prévoyant des malheurs affreux, de Bausset prend une résolution qui doit le perdre ou sauver la patrie. Il ose d'abord dire au consul qu'il faut, de nécessité, convoquer le conseil municipal, et y appeler les citoyens qui avaient quitté la ville. Dariez, confiant en son terrorisme, donne son consentement. Les émigrés, avertis en secret par le capitaine Bausset dont ils connaissaient les vertus et le dévouement, rentrent en foule. Jamais le conseil n'avait été aussi nombreux. Le consul arrive, prend sa place, veut parler ; mais, sans lui en donner le temps, Bausset qu'anime le plus bel enthousiasme, celui de faire le bien de son pays, lui adresse le discours suivant, à peu près en ces termes :

« La ville témoigna la plus grande répugnance lorsque l'un de ses chaperons vous fut confié. Elle semblait présager les maux qu'elle devait souffrir pendant votre exercice. Aujourd'hui, elle vous accuse, par ma bouche, de dissiper les deniers publics, de négliger les affaires les plus importantes, et de jetter le trouble et la confusion dans son sein. Voyez, en effet, ce qui se passe dans cette déplorable cité; les citoyens sont armés les uns contre les autres; les familles sont divisées; des assassinats que vous appelez actes de justice se commettent journellement par vos ordres. Eh! de quel droit, La Motte-Dariez, vous êtes-vous arrogé subitement un genre d'autorité qui étonne tous nos concitoyens? On n'en connaît ni le fondement, ni la cause; vous ne développez que ses funestes effets, et ces effets sont des crimes. La ville vous accuse encore de vouloir la livrer à un traître, à De Vins, qui voudrait lui-même la faire passer sous la domination de l'Espagne. Cette accusation est grave, et vous ne devez point la laisser subsister, si vous n'êtes que l'exécuteur des ordres du roi. Le moment est donc venu de vous expliquer, de vous justifier, en exhibant sur-le-champ les ordres que vous prétendez avoir reçus. L'assemblée vous l'ordonne, disposée, si vous êtes coupable, à faire un exemple qui épouvantera les méchans, les ambitieux et les traîtres. »

Ce discours glace d'effroi le tyran; son sang se fige dans ses veines, et il reste immobile, comme si

tous les muscles de son corps venaient d'être changés en muscles de fer. Il dissimule, autant qu'il le peut, la terreur qui l'agite, et se contente de répondre par des faux-fuyans. Selon lui, ses ennemis voulaient le perdre en le rendant odieux au peuple ; mais il avait en portefeuille sa justification. Des raisons d'état, dont seul il était le dépositaire, l'empêchaient de la rendre publique ; d'ailleurs, si on ne voulait point, ajoutait-il, le croire sur parole, il se dépouillerait de son chaperon, et défendrait avec l'épée un honneur qu'on déchirait si calomnieusement.

Dariez ne poussa pas plus loin son astuce et ses bravades ; intimidé par le nombre et la fermeté des assistans, il n'osa pas employer le fer de 500 assassins déguisés, postés dans l'Hôtel-de-Ville et ses environs ; car il faut savoir qu'après avoir consenti à la rentrée des émigrés et à leur assistance au conseil, il avait compris qu'il venait de commettre une faute, et pour la réparer, il n'avait pas vu d'autre moyen que celui de répandre beaucoup de sang.

Toutefois, on se sépara sans avoir rien conclu ; mais, le même jour, content d'avoir échappé au danger, et furieux d'avoir manqué son coup, le consul-tyran forma, avec ceux de son parti, le dessein de faire une autre Saint-Barthélemy, dont heureusement il ajourna l'exécution à un mois. Les galères toscanes restèrent dans l'inaction, et ce défaut d'activité sauva Marseille et la Provence, en

sauvant la vie à des milliers de familles, à tous les honnêtes gens, amis du roi et dévoués à son gouvernement. Cependant, l'heure approchait où Dariez devait payer tous ses crimes.

Alors vivait à Marseille un gentilhomme nommé Bouquier, digne par ses mœurs et son courage de la noblesse de son origine. Ses vertus lui avaient donné sur le peuple un grand ascendant. Dariez lui-même qui comprenait tout ce que pouvait un tel homme, cherchait l'occasion de l'attirer dans son parti. Cette occasion vint s'offrir d'elle-même, ainsi le supposait du moins le consul, qui, ayant à remettre à Bouquier une lettre que lui adressait le gouverneur de Provence, l'invita à se rendre chez lui. Bouquier se présenta sans crainte, avec toute la sécurité d'un loyal chevalier, accompagné seulement de son ami Cosme de Valbelle. De son côté, Dariez avait réuni chez lui, Joseph Lauze et Charles de Casaulx. Après avoir accueilli Bouquier avec les démonstrations de l'amitié et de la confiance, il lui communiqua une lettre du gouverneur, par laquelle ce prince chargeait le consul de veiller au repos public. Il lui remit ensuite celle qui lui était destinée. Bouquier eut l'imprudence d'en briser à l'instant le cachet et de la lire aux assistans. Étonné du ton amical et bienveillant du grand-prieur, Dariez fit l'observation que ce langage n'était qu'une feinte; que l'intention réelle du prince était de le brouiller avec Bouquier; que, d'ailleurs, Henri d'Angoulême était incapable

de reconnaître les services qu'on lui rendait; que rien ne prouvait mieux son ingratitude que sa conduite envers lui, Dariez, que le prince décriait et menaçait, après avoir reçu de lui les services les plus signalés. En conséquence, il invitait Bouquier à faire cause commune avec lui contre le gouverneur de Provence. L'honnête gentilhomme fut inflexible, et Dariez, irrité de ses refus sans le faire paraître, fit appeler, sous un prétexte spécieux, Claude de Boniface, le vil instrument de ses ordres sanguinaires, lui dit un mot à l'oreille et le congédia. Craignant une trahison (et il ne se trompait pas), Bouquier sortit, malgré l'instance du consul qui voulait le retenir, lui fesant les plus grandes politesses. A deux pas de la maison, il rencontre Claude Boniface, à la tête de vingt-cinq hommes, chargés de l'assassiner. Fuir en toute diligence, courir à la place Neuve, où se trouvait réunie une multitude de citoyens armés, raconter la trahison dont il avait failli à être la victime, fut pour Bouquier l'affaire d'un instant. Bientôt, il se trouve à la tête de 500 hommes déterminés, et à la faveur du mot d'ordre *(Sainte-Claire)*, qu'il avait surpris, il s'empare de la place du Marché. Vainement Dariez, instruit de tout ce qui se passe, veut faire sa ronde ordinaire. On le repousse de tous côtés; ses partisans l'abandonnent, se réunisssent à ceux de Bouquier qui, en moins de quelques heures et sans y avoir songé, commande plus de mille citoyens sous les armes. Le consul

se replie vers la garde de Cavaillon, et y passe la nuit jusqu'à cinq heures du matin. Alors, s'apercevant qu'il ne lui reste plus que vingt-cinq hommes, il veut se jetter dans un bateau pour fuir vers les navires étrangers, mais on avait prévu son dessein ; on le saisit au moment où il veut l'exécuter, et, avec l'assassin Boniface, il est conduit à l'Hôtel-de-Ville.

Là, on lui enlève son poignard et son chaperon ; ceux de sa suite sont désarmés, et on fait dire au commandant des galères de toscane, que, s'il ne se retire, on va brûler ou couler à fond ses bâtimens. Vingt-huit compagnies sont disposées dans la ville ; vingt-quatre membres du conseil sont chargés de l'administration, et le gouverneur, instruit de tout le désordre, arrive enfin à Marseille, suivi du comte de Carces, grand-sénéchal, de l'évêque et de plusieurs gentilshommes.

L'information qui, sur la demande de Guerin, avocat du roi, avait été prise, sur les crimes de Dariez et de Boniface, était terminée ; le procès fut court : on condamna les deux coupables à être pendus, ce qui fut exécuté. Dans ses derniers momens, Boniface se montra aussi lâche qu'il avait été atroce pendant sa vie. La Motte-Dariez, au contraire, demanda d'abord sa grâce, mais voyant que le gouverneur, son juge, autrefois son ami, était inflexible, il ranima tout son courage, et reçut fièrement le coup de la mort.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DES

FASTES

Contenus dans le Tome Deuxième.

FASTES.

		Pages.
I.	Depuis la fin d'Alphonse II jusqu'à Bérenger IV, jusqu'en 1209	15
II.	Suite, évènemens divers, jusqu'en 1250	40
III.	Charles Ier jusques aux vêpres siciliennes, en 1282	59
IV.	Suite, Charles II jusqu'à Robert, son successeur, en 1309	76
V.	Quelques fêtes provençales, évènemens divers, jusqu'en 1318	97
VI.	Suite de Robert, faits divers, Pétrarque et Laure.	125
VII.	La comtesse Jeanne, jusqu'en 1355	143
VIII.	Id. jusqu'en 1370	163
IX.	Id. jusqu'en 1382	178
X.	Louis d'Anjou. — Louis II, jusqu'en 1393	197
XI.	Suite jusqu'en 1409	206
XII.	Id. Louis III. — Jeannelle, jusqu'en 1435	228
XIII.	René d'Anjou, jusqu'en 1478	238
XIV.	Id. Fête-Dieu d'Aix. — Mort de René en 1480	259
XV.	Charles III. — Réunion de la Provence à la couronne de France, en 1481	274
XVI.	Suite. — Faits divers. — Réflexions. — États	294
XVII.	Louis XII. — Parlement de Provence. — Faits et observations	317
XVIII.	François Ier, jusqu'en 1524	331
XIX.	Suite, jusqu'en 1533	344
XX.	Id. Charles-Quint en Provence, en 1536	357
XXI.	Suite. — Henri II. — Luthérianisme. — Réflexions. — François II jusqu'à Charles IX, en 1562	374
XXII.	Suite. — Faits et observations	388
XXIII.	Id. id. jusqu'à la Saint-Barthélemy et après, jusqu'en 1574	405
XXIV.	Depuis l'édit de pacification, en 1575, jusqu'après la peste de 1580, et suite, jusqu'en 1583	425
XXV.	Suite, De Vins, La Motte-Dariez	439

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.